

GIS Elevages demain

Observatoires, réseaux de références et bases de données en élevage

* *

Recueil des fiches descriptives

12 avril 2012

Sommaire

	Page
- Dispositifs ruminants	5
-Réseau d'Élevage pour le Conseil et la Prospective - RECP	7
- Suivi technico-économique Bovins viandes et Ovins viandes - R-INRA-BO	25
- Appui technique Ovin viande – AT-Ov	33
- INFOLABO	45
- Système National d'Information Génétique pour les ruminants - SNIG	55
- Système d'information de l'identification et de la traçabilité des bovins - BDNI	67
- Système Professionnel d'Information en Elevage - SPIE	77
- Système d'information de l'identification et de la traçabilité des ovins et des Caprins – OVINFOS	85
- NORMABEV	93
- Bases contrôle de performances et de conseil bovins et caprins – CPC-B-C	103
-	
- Dispositifs porcs	111
- Gestion Technique des Troupeaux de Truies - GTTT	113
- Gestion Technico-Economique – GTE-P	123
- Gestion Technico-Economique – Tableau de Bord – GTE-TB	133
- Système d'information et de traçabilité chez les porcins BD PORCS	143
- Dispositifs volailles – lapins	161
- Réseau de fermes de références cunicoles – CUNIMIEUX	163
- Gestion Technico-Economique cunicole – Programmes RENACEB – RENALAP	169
- Réseau de fermes de références palmipèdes à foie gras – Res-PALM	177
- Gestion technico-économique des éleveurs et gaveurs de palmipèdes à foie Gras – RENAPALM	185
GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris	

- Observatoires économiques avicoles – suivi des coûts de production- Ob-Avi	191
- Enquête avicole des Chambres d’Agriculture de l’Ouest – Enq-Avi	201
- Dispositifs non spécialisés	207
- Recensement agricole et enquêtes structures - RA	209
- Enquêtes cheptels bovins, ovins, caprins et porcins - CHEP	219
- Réseau d’Information Comptable Agricole - RICA	229
- Réseau CERFRANCE – BD-Compta	241
- Observatoire du Développement Rural - ODR	247
- Réseau FERME – DEPHY Ecophyto - ECOPHYTO	257
- Plate-forme d’évaluation AGro-Environnementale PLAGÉ (Note)	273
- INOSYS (Note)	275

Dispositifs ruminants

Version du 18-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective (RECP)

Organisme gestionnaire – Responsable

L'Institut de l'Élevage est le gestionnaire national. Le dispositif est conduit en partenariat avec les Chambres d'agriculture.

Date de création

Création en 1981 dans le cadre du dispositif RNED (Réseau national d'expérimentation et de démonstration) financé par l'ANDA. Pour les ovins, le dispositif piloté par l'ITOVIC s'appelait RNED ovin et pour les bovins, le dispositif piloté par l'ITEB s'appelait EBD (Éleveur Bovin Demain). Après la fusion des deux instituts dans l'Institut de l'Élevage, la dénomination est devenue RECP au cours des années 90.

Motivations de la création

Créées dans les régions volontaires au cours des années 80 avec l'appui de l'ANDA, le but était de compléter les dispositifs R&D existants (alors centrés sur une approche analytique des facteurs de production) par une approche globale de l'exploitation dans les divers contextes de milieu physique et de filière pour en évaluer le fonctionnement technique et l'efficacité en terme de viabilité économique, vivabilité humaine et reproductibilité. Ce dispositif s'est ensuite étendu à l'ensemble des régions d'élevage ruminant dans les années 90 avec l'appui financier des Offices comme base d'élaboration de référentiels pour l'appui technique financé dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER).

Objectifs

Pour ce dispositif, le terme « Réseau » recouvre en fait une double réalité. D'une part un réseau de ferme sur lesquelles des données sont collectées et servent à alimenter un observatoire des systèmes d'élevage et, d'autre part, un réseau de techniciens et d'ingénieurs dont une des fonctions est de recueillir ces données mais qui, dans le cadre du dispositif de développement ainsi constitué ont d'autres activités plus ou moins en lien avec cet observatoire : études, élaboration d'outils, etc..... Cet ensemble a depuis 2007 trois objectifs.

1. Constituer un observatoire des systèmes d'élevage pour élaborer des références et conduire des études :

Cet objectif vise à assurer la connaissance du fonctionnement technique et économique des principaux systèmes d'exploitation d'élevage présents en France et de leurs évolutions. Il s'appuie principalement sur le suivi d'un échantillon d'exploitations appelé « **Socle National** » et, de façon complémentaire, sur la valorisation de bases de données mobilisables à l'échelle nationale.

Les livrables issus de cet objectif sont constitués d'une base de données nationale :

- des résultats des fermes ;
- de « cas types » ou modèles optimisés ou référentiels systèmes ;

2. Conduire des études sur les innovations en ferme :

Ce deuxième objectif, qui concerne plus le réseau de techniciens et l'Institut de l'Élevage et relève du dispositif de développement, regroupe les activités visant à évaluer et/ou mettre au point des systèmes ou des pratiques innovantes sur des thématiques émergentes, notamment celles liées à la problématique du développement durable (énergie, environnement, conditions de travail en élevage, nouveaux modèles de production). Le réseau de fermes est utilisé comme support de tout ou partie de ces études. Pendant quelques années une enquête complémentaire annuelle a été réalisée directement par une partie du dispositif sur une thématique choisie annuellement.

Les activités relevant de cet objectif sont conduites sur programmation annuelle et en étroite collaboration avec les travaux plus analytiques ou expérimentaux de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'Agriculture en lien avec la Recherche. Elle peut mobiliser les données des fermes ou des cas types issus du Socle National (échantillons totaux ou sous-échantillons ad hoc) ou des données de fermes enquêtées ou suivies de façon spécifique.

3. Transférer et former :

Ce troisième objectif n'a pas forcément de lien direct avec l'observatoire. Il implique en premier lieu l'Institut de l'Élevage et le réseau de développement. Il concerne les activités réalisées au bénéfice des organismes de conseil et de service encadrant les éleveurs pour la mise au point de méthodes et d'outils d'accompagnement individuel ou collectif (*bilans, diagnostics, simulations de projets*) valorisant l'expertise et les références produites par le dispositif, et pour la maintenance de ces outils (*mise à jour des référentiels, évolutions nécessaires compte tenu de changements de contexte, ...*).

Pour le gestionnaire, la synergie de ces objectifs réalisée dans le cadre d'un dispositif unique présente des avantages : meilleure qualification des données, facilité d'intégration des résultats des deux premiers objectifs dans des outils d'aide à la décision (OAD) informatisés.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs ont sensiblement évolué. Au départ ils étaient exclusivement tournés vers les références et le conseil et donc organisés à partir des spécificités locales. Les valorisations nationales étaient peu nombreuses ainsi que les utilisations pour les études et la recherche. Depuis les années 2000 et totalement depuis la réforme opérationnelle depuis l'exercice 2007, l'échantillonnage et le recrutement selon la typologie recherchée, procède du niveau national avec des outils de suivis harmonisés.

Destinataires

Les destinataires sont l'Institut de l'Élevage et les conseillers agricoles spécialisés élevage, l'administration et pouvoirs publics qui disposent des données *via* FranceAgriMer, les organisations professionnelles.

Autres usagers

La Recherche, les organismes de conseil privés et les banques sont aussi utilisateurs des références.

Gouvernance

Un « comité technique national » composé des coordinateurs nationaux de filière du département Actions Régionales de l'Institut de l'Élevage, de représentants des services de l'APCA concernés et d'un représentant par région des services techniques de Chambres d'Agriculture (désigné par l'APCA) est chargé d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Les orientations générales du dispositif sont définies dans le cadre d'un « comité national de suivi des Réseaux d'élevage » qui regroupe les représentants des familles professionnelles (FNB, FNPL, FNO, FNEC), des maîtres d'œuvre (Institut de l'Élevage et APCA), des organismes utilisateurs (FCL, Coop de France Bétail & viande), des pouvoirs publics (Ministère de l'Agriculture / DGPEI et CASDAR) ainsi que de l'Office FranceAgriMer.

Un suivi plus rapproché des activités est réalisé à l'occasion des rendez-vous annuels de programmation que constituent les « comités de filière » de l'Institut de l'Élevage.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Deux sources de financement :

- Un « autofinancement » des deux partenaires opérationnels (CASDAR du programme Institut de l'Élevage et CASDAR ou autres ressources des Chambres d'agriculture) pour environ 50 % ;
- Une subvention annuelle (hors CPER depuis 2007 et reconductible jusqu'en 2013) de FranceAgriMer à hauteur d'environ 50 % d'une part pour l'Institut de l'Élevage pour sa fonction d'animation nationale et pour les Chambres d'agriculture d'autre part à raison de 800 € / ferme après une baisse de 33% survenue en 2011.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Des ingénieurs ou techniciens départementaux des Chambres d'agriculture suivent les exploitations du Socle national (voir partie échantillonnage 2.2). Ils sont rattachés à une équipe régionale ou interrégionale, animée par un ingénieur de l'Institut de l'élevage. Ils sont chargés de collecter les données et de les faire remonter à l'animateur régional ou interrégional.

Ces animateurs régionaux se retrouvent au sein du département Actions Régionales. Pour chaque filière l'Institut a désigné un coordinateur de filière pour assurer une animation technique de sa filière sous la responsabilité du chef de département et avec l'appui logistique de la cellule nationale « Outils et méthodes » de l'Institut de l'Élevage.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

L'engagement des maîtres d'œuvre locaux chargés du suivi des exploitations du Socle National et les modalités de versement du cofinancement alloué au dispositif par l'Office FranceAgriMer font l'objet d'une convention annuelle entre FranceAgriMer et l'Institut de l'Élevage qui gère l'ensemble de la subvention. L'Institut de l'Élevage passe ensuite une convention avec chaque maître d'œuvre local comprenant notamment :

- Une fiche d'engagement par agent et par filière, annexée à la convention, précisant la liste des exploitations à suivre au titre du Socle National, le nom de l'agent agréé par l'Institut de l'Élevage pour assurer ce suivi et le budget temps minimal qu'il devra pouvoir consacrer à cette action ;
- Une fiche d'actualisation de l'engagement, par agent et filière, établie une fois connu les instructions relatives à l'enquête complémentaire annuelle de manière à préciser la liste des exploitations devant faire l'objet de cette enquête ainsi que l'échéance de transmission des données. Cette mise à jour peut également être l'occasion de ratifier diverses modifications survenues dans la liste des exploitations suivies au titre du Socle National : sortie d'une exploitation ayant cessé son activité ou changé de système, remplacement par une exploitation nouvelle, ajout de nouvelles exploitations dont le suivi ne serait plus assuré suite à la défaillance d'un autre maître d'œuvre ;
- Le versement du solde de la convention est réalisé sur la base d'une fiche d'évaluation finale par agent et filière. Il est conditionné par la remontée effective et dans les délais prévus des données du stockage minimum et de l'enquête complémentaire annuelle, sous réserve de l'évaluation par l'ingénieur régional du travail globalement réalisé par l'agent.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les conditions d'agrément des agents chargés du suivi des exploitations du Socle National ont été définies comme suit :

- suivre en direct au moins 5 exploitations du Socle National d'une même filière ;
- ne pas intervenir sur plus de 2 filières au titre du Socle National ;
- pour les nouveaux recrutés, suivre la formation initiale organisée par l'Institut de l'Élevage.

Quels sont les outils de collecte (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien) ?

Les données de fonctionnement technique et économique de l'exploitation sont enregistrées au moyen du système d'information DIAPASON. Les logiciels nécessaires sont fournis par l'Institut de l'Élevage qui en assure la maintenance et en diffuse les mises à jour régulières. Ce système est conçu pour intégrer un grand nombre de données obtenues à partir des enregistrements disponibles dans les élevages suivis.

Le système permet pour l'instant la récupération de données déjà disponibles dans d'autres bases moyennant l'élaboration de vecteurs adaptés par les utilisateurs. Des utilitaires de transfert

automatiques sont progressivement mis au point pour certaines bases de données nationales (appui technique BTE-GTE, bases IPG, ..).

Aujourd'hui, DIAPASON n'est pas spécifique aux ruminants car il est également utilisé pour les fermes spécialisées en cultures, après que l'Institut de l'Élevage l'ait adapté sur demande de l'APCA dans le cadre d'INOSYS (cf. Fiche INOSYS). Il peut aussi recueillir des données porcines et avicoles dans le cadre de son adaptation au Réseau DOM (cf. 4.1). Ce réseau conduit en collaboration avec l'ITAVI et l'IFIP vise à élaborer des références technico-économiques pour les systèmes d'exploitation avec élevage (ruminants et monogastriques) des DOM.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Il s'agit d'un rendu annuel, tout en sachant que les données de l'exercice comptable N devront être transmises à l'animateur de l'équipe régionale au plus tard le 15/10/N+1. Plusieurs visites chez l'éleveur peuvent être effectuées dans l'année. Les dates de visite sont raisonnées en fonction du système technique de l'exploitation et des contraintes liées à la centralisation des données ainsi qu'à la réalisation de l'enquête complémentaire annuelle.

Plusieurs années de suivis d'une case typologique sont nécessaires pour modéliser un cas types qui est donc un modèle de représentation d'un système et n'est pas une simple moyenne de groupe. Les cas types font l'objet d'une actualisation de conjoncture de leurs paramètres économiques chaque année. Des projections N+1 peuvent également être faites pour estimer les revenus des principaux systèmes.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

L'échantillon d'exploitations constituant le Socle National a été construit sur la base d'une typologie des systèmes issue du traitement des données du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (Recensement Agricole et Enquêtes Structures) et d'un zonage du territoire national. Il repose sur les principes suivants :

- une exploitation est suivie pour alimenter la connaissance d'un « type » de système clairement défini et localisé géographiquement ;
- à chaque « type » de système sont rattachées 5 exploitations dont le mode de fonctionnement et la localisation territoriale sont proches ;
- chaque « type » fait potentiellement l'objet de l'élaboration et de la mise à jour annuelle d'un « cas type » ;
- dans chaque filière, un sous-échantillon de « cas-types » est défini pour constituer l'échantillon des « cas-types d'intérêt national » ;
- l'agrégation de plusieurs « types » forme une famille de systèmes ;
- sauf exception, la maintenance d'un cas-type donné est confiée à une et une seule équipe régionale.

Le déploiement régional du Socle National tient compte à la fois des contraintes typologiques liées au zonage utilisé pour construire l'échantillon et de l'importance relative des différents types de système à l'intérieur d'une région donnée. Il a également été raisonné de façon à maintenir autant que possible un maillage d'acteurs départementaux compatible avec les besoins de transfert exprimés par la profession vis-à-vis du dispositif Réseaux d'élevage. En effet c'est notamment au travers de cette activité que se construit l'expertise sur les systèmes d'élevage des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

En plus de devoir correspondre aux profils de systèmes définis dans le descriptif de l'échantillon, les exploitations recrutées devront dans tous les cas présenter les caractéristiques suivantes :

- pas de mutation profonde prévue à court et moyen terme (présentant un minimum de garantie de stabilité pour les trois ans à venir, tout en évitant de recruter des exploitations figées « en fin de parcours ») ;
- une efficacité située « au-dessus de la moyenne » mais sans plus... Un diagnostic initial est établi pour vérifier que le fonctionnement du système est satisfaisant et que les indicateurs de durabilité économique sont corrects. Les exploitations doivent se situer « au-dessus de la moyenne », sans pour autant appartenir à une élite, de façon à ce que leurs résultats soient reproductibles ;
- des éleveurs doivent donner leur accord pour coopérer. Les éleveurs doivent accepter de communiquer leurs résultats à l'agent chargé du suivi, être suffisamment ouverts pour recevoir des groupes lors de visites (portes ouvertes, ...) et participer à des réunions collectives dans le cadre du dispositif ;
- des exploitations disposant d'une comptabilité ;
- Une date de début d'exercice comptable comprise entre le 1er septembre et le 31 mars (Des dérogations pourront cependant être accordées contre l'engagement à transmettre les données de l'exercice N à la date prévue) ;
- pour les systèmes bovins, être signataire de la Charte des bonnes pratiques d'élevage ;
- pour les systèmes bovins lait, être adhérent au Contrôle laitier.

D'autres caractéristiques sont recommandées :

- Participation à un appui technique ;
- Disposer d'une connexion Internet.

Taille de l'échantillon observé

1420 fermes sont suivies en 2010 (voir détail ci-dessous) dans le cadre du socle national, complétées de 500 fermes suivies dans le cadre des compléments régionaux.

Le nombre de fermes suivies qui était de plus de 3 000 à la fin des années 90 a été réduit de 50% au cours des dernières années pour s'adapter aux nouveaux objectifs et aux moyens financiers disponibles.

Couverture et répartition géographique

Les exploitations sont réparties sur l'ensemble des zones d'élevage françaises métropolitaines.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Filière	Nb de types	Nb d'expl.	dont systèmes mixtes	Nb exploitations 2005
Bovins Viande	90	450		89 200 (dont 4 900 BV-OV)
Bovins Lait	80	400	BL-BV	97 200
Ovins Viande	76	380	OV-BV ; OV-BL	15 900 (dont 4 900 BV-OV)
Ovins Lait	12	60	OL-BV ; OL-OV	4 900
Caprins Lait	26	130	CL-BV ; CL-BL	5 800
Total	284	1420		

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

L'échantillon d'exploitations constituant le Socle National a été construit sur la base d'une typologie des systèmes issue du traitement des données du SCEES (Recensement agricole et enquêtes structures) et d'un zonage du territoire national, mais ces exploitations ont généralement une efficacité technique et économique située « au-dessus de la moyenne » (cf. en annexe exemple ci-dessous, comparaison évolution des résultats du RICA de l'Otex 42 avec ceux des exploitations du RECP bovins viande de la même Otex).

Stabilité de l'échantillon

Les exploitations recrutées au titre du Socle National 2007-2013 ont vocation à être suivies pendant toute la durée du plan. Engager un renouvellement massif des fermes au bout de trois années de suivi réduirait considérablement les possibilités de valorisation interannuelles des données. A l'inverse, vouloir stabiliser à tout prix l'échantillon jusqu'en 2013 en gardant chaque ferme dans sa case typologique est bien évidemment impossible. Cela conduirait à un décalage important par rapport à la dynamique générale d'évolution des exploitations. L'objectif est plutôt d'arriver à lisser naturellement le renouvellement des exploitations de manière à conserver de l'ordre de 90% des effectifs d'une année sur l'autre. Outre les inévitables cas de cessation d'activité ou de mauvaise collaboration avec le dispositif, il est bien évident que des évolutions dans le système de production peuvent conduire une exploitation à s'écarter sensiblement du profil pour lequel elle avait été initialement recrutée.

En cas d'évolution du système susceptible de remettre en cause le rattachement d'une exploitation au type de système prévu lors de son recrutement, l'agent chargé du suivi et l'ingénieur régional devront statuer le plus tôt possible sur ce qu'il convient de faire :

1 – si l'évolution constatée est commune à la plupart des fermes du type considéré, la définition du type pourra être modifiée pour coller à cette tendance à caractère structurel qu'il est légitime de prendre en compte. Cette évolution dans la définition de l'échantillon devra cependant être soumise au préalable à l'accord du groupe de coordination nationale concerné. Dans ce cas, les exploitations qui n'ont pas encore manifesté cette mutation devront progressivement être remplacées.

2 – si l'évolution constatée n'est pas une tendance structurelle commune aux fermes du type considéré, l'exploitation « mutante » devra alors être remplacée. L'idéal serait évidemment de pouvoir continuer à la suivre dans le cadre de réseaux thématiques si la « mutation » présentait un intérêt.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (*animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...*)

Les échelles d'observation sont l'atelier et l'exploitation.

Quels sont les identifiants de l'individu ? (*permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?*)

L'outil DIAPASON recense :

- Le numéro de cheptel : attribué par les Etablissement départemental de l'élevage (EDE), c'est un numéro à 8 chiffres dont les 5 premiers désignent les numéros du code INSEE du département et de la commune et les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune ;
- Les coordonnées postales de l'éleveur.
-

De plus le module « Identification de la structure » comporte des informations sur :

- La localisation : Département, Commune, Canton, Région, Code INSEE, Zone Institut de l'Elevage (code interne) ;
- Le type de zone : les surfaces en Zone défavorisée (ICHN), Zone sèche, Zone environnementale, zone de captage, l'altitude du parcellaire

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

- Données de structure : Type de structure / Moyens de production / Historique ;
- Fonctionnement global : Cheptel / Assolement / Système fourrager / Alimentation / Fertilisation ;
- Fonctionnement ateliers : une même approche pour tous les ateliers : droits à produire, éléments de la production, critère de conduite ;
- Environnement : Bilan des minéraux, Consommation d'énergie, Analyse du Cycle de Vie (ACV)
- Résultats économiques : Compte d'exploitation, Trésorerie, Bilan, Coûts de production.

De 2007 à 2010, une enquête sur un thème complémentaire a été réalisée chaque année. Elle a pour but :

- soit de permettre un enrichissement qualitatif ponctuel (limité à une année) de la base de données sur un domaine non exigé dans le cadre du stockage minimum (ex : détail des équipements, ...);
- soit de recueillir des informations sur un sujet émergent ou d'actualité auprès des exploitations suivies (ex : impact sécheresse, stratégies en réponse aux évolutions de contexte, ...).

Le thème de l'enquête complémentaire est déterminé chaque année au niveau des groupes de coordination nationale par filière après consultation des équipes régionales ; il fait l'objet d'une validation professionnelle auprès des comités de filière de l'Institut de l'Élevage. Le thème de l'enquête peut ainsi être différent d'une filière à l'autre (cf. Annexe 2), et le cas échéant, plusieurs enquêtes différentes sur diverses sous-populations spécifiques de chaque filière peuvent être réalisées. Axée sur un thème d'actualité ou d'importance pour la filière, elle permet de compléter le dispositif et d'apporter un éclairage sur des thèmes qui intéressent la profession ou ses interlocuteurs.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Une notice précise le périmètre des données exigibles dans le cadre du stockage minimum.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Chaque module de saisie comprend des données dont la saisie annuelle est obligatoire. Ces données font partie du périmètre appelé « stockage minimum ». D'autres données à caractère facultatif peuvent néanmoins être enregistrées pour enrichir la base de données dont disposent l'agent et son équipe.

Diapason version 3.5B du 6 mai 2011			
	Données saisies la première année	Données saisies les années suivantes	Variables calculées automatiquement
Structure de l'exploitation	30	0	2
Capital - Amortissement - Crédits des cultures - Alimentation	210	125	74
Données techniques économiques de l'atelier bovin	177	127	40
Éléments économiques (y compris coût de production)	117	87	103
Autres données économiques (film des réserves, énergie)	30	20	62
Total	500	359	369

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

La centralisation des données est réalisée par l'Institut de l'Élevage.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Des procédures de contrôle de cohérence sont intégrées au logiciel de stockage DIAPASON. Une validation des stockages est ensuite effectuée au niveau de l'ingénieur régional Idele.

L'accès aux données collectées est-il possible? Si oui, sous quelle(s) condition(s)? Sous quelle(s) forme(s)?

Seuls l'Institut de l'Élevage et FranceAgriMer sont destinataires de la totalité de la base de données des fermes (sous forme anonyme pour FranceAgriMer). L'APCA est destinataire de la base nationale de cas types. Chaque collecteur de données a accès aux données de sa zone (département, région).

Pour les autres usagers, l'accès aux données collectées n'est pas libre mais possible sur demande. Dans ce cas une diffusion des données est effectuée après retraitement ou analyse statistique spécifique.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées? Si oui, par qui? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Par l'Institut de l'Élevage au plan national et par l'Institut de l'Élevage et les Chambres d'agriculture au plan départemental et régional.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données?

Selon la typologie mise en place, les résultats sont présentés pour chaque « cas-type » sous forme de moyenne. Pour les données individuelles d'exploitation ce sont des moyennes et des analyses statistiques (écarts-types...).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif?

Elles sont assez nombreuses relativement à d'autre dispositif comparables (RICA notamment). Les principaux indicateurs présents dans la base RECP qui ne peuvent être trouvés dans une autre base nationale concernent :

- Sur le plan économique : le calcul des coûts de production des ateliers
- Sur le plan environnemental : Energie, GES, ACV, et prochainement Biodiversité)
- ...

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

La présentation se fait sous forme de moyenne (et indication de la variabilité) des résultats des fermes présentes et par l'élaboration de modèles pour chaque cas-type.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Remise individuelle de résultats et mise en commun pour les éleveurs du réseau au niveau local. Une réunion annuelle des éleveurs est organisée par filière à l'échelle du département ou de l'inter-département, en concertation avec l'animateur de l'équipe régionale. Le premier objectif de cette réunion est de faire vivre le « réseau » et le sentiment d'appartenance à ce réseau, en proposant aux éleveurs suivis de se retrouver au moins une fois par an pour une restitution collective de leurs résultats. Le deuxième objectif est de pouvoir capter la perception et l'analyse collective des éleveurs sur différents sujets, avec la possibilité d'utiliser des supports de questionnements « légers » élaborés de façon concertée et pouvant être centralisés et synthétisés facilement à l'échelon régional et national ;
- Production de Références pour le conseil d'orientation (Cas-types) et le pilotage au quotidien (schémas de production,...) ;
- Synthèses et études pour les filières et/ou les territoires aux niveaux régional et national.

Pour l'enquête annuelle, les données rassemblées grâce à l'enquête complémentaire font l'objet d'une valorisation nationale via les plaquettes de synthèse annuelle ou tout autre support approprié. Elles pourront également être valorisées régionalement à l'initiative des équipes régionales

Cette enquête a été suspendue en 2011 suite à la réduction budgétaire de FAM non prévue dans l'attente de la reconfiguration du dispositif.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Un échantillon raisonné pour représenter la diversité des systèmes d'élevages français ;
- Suivi pluriannuel et approche globale de l'exploitation sur cet échantillon ;
- Dispositif qui permet de faire le lien entre les résultats économique, les performances techniques et les moyens humains ;
- Dispositif qui tend vers une approche des trois piliers de la durabilité au niveau de l'exploitation ; économique, environnemental et socio-territorial.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Niveau de participation et d'adhésion variable d'un Département à l'autre ;
- Réduction des moyens financiers et humains (réduction de 33% du financement en 2011) ;
- Dispositif très fortement sollicité par les multiples usagers mais fragile sur le plan de son financement.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Les RECP sont souvent perçus comme redondant avec le RICA. En fait, il y a plus de complémentarité que de redondance et de nombreuses valorisations mobilisent simultanément les deux bases de données (cf. Annexe 3).

Les productions des réseaux sont parfois complétées des bases de données des appuis techniques BTE-GTE en Ovins viande, Ovins lait et en Caprins.

D'autres dispositifs sont aussi utilisés pour positionner les échantillons de fermes et leurs résultats par rapport à d'autres bases de données existantes :

- Bases de données d'appuis techniques réalisées par les organismes de contrôle de performances ;
- Bases de données de l'Identification bovine (BDNI) ;
- Données du SCEES (RICA, RA, Enquêtes Structures, etc.)

Les RECP et l'Institut de l'Elevage sont aussi en lien avec les Réseaux DOM. Ce projet "réseaux de références" vise à élaborer des références technico-économiques pour les systèmes d'exploitation avec élevage (ruminants et monogastriques) des DOM. Il met en collaboration l'Institut de l'Elevage, l'IFIP et l'ITAVI avec des partenaires locaux (Chambres d'Agriculture, Organisations de producteurs). Sur les trois départements français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane et Martinique), 14 systèmes d'exploitation avec monogastriques sont suivis (porcs, volailles de chair, pondeuses et lapins).

Enfin, dans le cadre d'INOSYS (cf. fiche INOSYS), l'APCA a demandé à l'Institut de l'Elevage de réaliser une adaptation de DIAPASON, l'outil de collecte, pour les grandes cultures.

Liens avec RICA – RA

L'échantillon d'exploitations suivies a été construit sur la base d'une typologie des systèmes issue du traitement des données du SCEES (Recensement agricole et enquêtes structures).

De plus, lorsque cela est possible, les acteurs du dispositif « Réseaux d'Elevage » valorisent d'autres sources de données pour positionner les échantillons de fermes et leurs résultats par rapport à des bases de données représentatives statistiquement. Les bases souvent mobilisées sont :

- Bases de données d'appuis techniques réalisés par les organismes de contrôles de performances (notamment en ovins lait, bovins lait et caprin) ;
- Base de données de l'identification bovine (BDNI) ;
- Données du SCEES (RICA, RA, enquêtes structures, etc.).

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

En 2006, une réflexion conduite par l'Institut de l'Élevage et les Chambres d'agriculture a cherché à repositionner et adapter le dispositif RECP pour la période 2007-2013.

La gamme des indicateurs couverte par le système d'information DIAPASON s'est enrichie au fil des années (bilan des minéraux, bilan travail, consommations d'énergie...). Pour éviter de rendre le suivi des exploitations trop fastidieux, toutes les informations potentiellement utiles pour appréhender la durabilité des exploitations ne font pas l'objet d'une collecte et d'un enregistrement annuel systématique. Certaines d'entre elles ne seront par exemple collectées que dans le cadre de l'enquête complémentaire ponctuelle.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

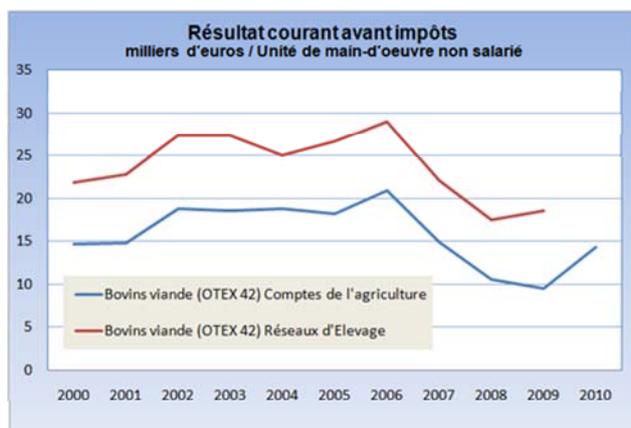
Cliquez ici pour taper du texte.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Cliquez ici pour taper du texte.

Annexe 1 :

Zoom sur les résultats 2000-2009 des Réseaux d'élevage



Un échantillon qui illustre la diversité mais aussi suit les évolutions nationales

Des structures et des résultats en général 30% supérieurs

Source Réseaux d'élevage (Socle national - Résultats pondérés des RECP et des comptes de l'agriculture)

	Agreste 2005 +BDNI	Réseaux d'élevage
SAU (ha)	97	136
UGB	82	129
VA	50	75
UMO	1.7	1.8

42

Annexe 2 :

**Thèmes et modalités
de l'enquête complémentaire annuelle 2010/2011**

[Prévue au titre des conventions 2010]

Filière	Thème	Modalités	Echéance
Bovins lait	Optimiser le prix de revient d'un atelier bovins lait illustration à partir d'une soixantaine d'études de projets chiffrés réalisées dans des élevages suivis par les Réseaux d'élevage	Réalisation d'études de projet à raison d' une exploitation par agent concerné par des suivis Socle national.	15/04/2011
Bovins viande	Le coût de production en élevage bovin viande Enquête complémentaire au calcul du coût de production de l'atelier permis par la nouvelle version de Diapason	Enquête individuelle sur l'ensemble des exploitations du Socle national (avec incitation à restituer les résultats en réunions d'éleveurs)	15/04/2011
Ovins viande	La mortalité des agneaux en élevage ovin viande : 1) les modes d'enregistrement des mortalités « agneaux » par les éleveurs. 2) mortalité des agneaux et pratiques d'élevage.	Enquête individuelle sur l'ensemble des exploitations du Socle national	15/04/2011
Caprins lait	Eleveurs laitiers : Adaptations au contexte (maîtrise de la production, baisse du prix du lait et hausse du prix des concentrés) Eleveurs fromagers : Projets à court et moyen terme (évolution main d'œuvre, dimension, valorisation, mise aux normes...)	Enquête individuelle sur l'ensemble des exploitations du Socle national , avec deux modalités (livreurs / fromagers)	15/10/2011

Ovins lait	<p>Néant</p> <p><i>NB : l'enquête annuelle est remplacée par un investissement collectif des équipes pour l'élaboration d'un jeu de cas-types par bassin après 3 années de mise en place des suivis.</i></p>	néant	néant
---------------	---	-------	-------

Annexe 3

Différences et complémentarités RECP/RICA

Ci dessous, en bref les principaux éléments permettant d'explicitier les différences et les complémentarités entre les dispositifs RICA et Réseaux d'Elevages en France (et l'utilité d'adhérer au réseau agribenchmark)

1. FINALITES ET CHAMPS THEMATIQUES COUVERTS

RICA : comme son nom l'indique (Réseau d'information comptable agricole) sa finalité première est d'établir une base de donnée sur les **résultats économiques** annuels même si des informations sur les surfaces, les quantités produites, les animaux présents, vendus et achetés (manque les catégories commerciales en bovin viande) ainsi que d'autres informations structurelles sont collectées. L'importance des informations techniques est limitée pour permettre d'expliquer totalement les résultats économiques mais des tentatives pour élargir le champ d'investigation sont faites actuellement, de plus un objectif poursuivi est l'accroissement des possibilités de croisement avec d'autres bases de données (sur la qualité des sols par exemple, ...). C'est un dispositif public établi au niveau UE et pluriannuel, pris en charge en France par le SSP (service statistique du MAP) cependant la collecte des données est sous traitée aux Centres de gestion privés.

Le RICA européen sert à suivre le revenu des agriculteurs, l'évolution des coûts de production, à évaluer l'impact de la politique agricole. Il est aussi beaucoup utilisé pour l'aide à la décision en ce qui concerne l'évolution de la politique agricole.

RECP : Réseaux d'Elevages pour le Conseil et la Prospective vise pour l'élevage des herbivores à une connaissance plus large et plus fine que l'économie des exploitations; à coté des résultats économiques il permet depuis l'origine d'évaluer les performances techniques (productivité des animaux et des surfaces) et de **faire le lien entre ces résultats techniques et économiques**. Depuis son adaptation en 2007 pour la période du CPER ce champ de connaissance des performances technico économique des élevages **s'est étendu à l'approche des trois piliers de durabilité** en intégrant progressivement des critères d'évaluation environnementale (bilan des minéraux, consommation d'énergie, gaz à effet de serre, demain biodiversité ...) et des critères socio territoriaux (travail, emploi, occupation des espaces ...). Il aborde ces thématiques avec trois finalités clairement établies depuis sa rénovation en 2007 (observation, innovation, transfert) :

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

- **observer et connaître** les systèmes d'élevage herbivores d'avenir dans leur diversité régionale et de filières **afin d'élaborer des références pour le conseil d'entreprise** (choix de systèmes à l'installation, choix d'évolution et d'adaptation, itinéraires techniques cohérents...). Cette élaboration de connaissance faite en interaction avec les éleveurs permet de proposer des assemblages cohérents d'itinéraires technique dans des systèmes validés par les éleveurs.
- **innover** en étant le support d'étude et ou de mise au point de nouvelles pratiques face aux changements de contexte réglementaire ou économique, il s'agit souvent de prendre en compte des innovations venant des éleveurs eux mêmes mais aussi de tester les impacts prévisibles et anticiper par la mise au point de nouveaux modèles ou itinéraires techniques
- **transférer** par la mise à disposition des résultats et de l'expertise des agents aux acteurs professionnels et publics, par la formation, les études ou l'élaboration de méthodes ou d'outils de conseil.

Les RECP sont un dispositif professionnel piloté par l'Institut de l'Élevage en association avec le groupe Chambre d'Agriculture. Il a cependant une mission d'intérêt collectif de développement. Pour cela il bénéficie de financement du MAP via le CASDAR et FAM

2 REPRESENTATIVITE ET COMPLEMENTARITE

RICA vise à la représentativité statistique des exploitations professionnelles par région, type de fermes (OTEX) et classe de taille économique. Toutes les OTEX sont représentées (si elles sont significatives). L'échantillon RICA européen (UE 27) regroupe 80 000 fermes représentant 5 Millions de fermes.

Pour info, échantillon France 2007 = 7 370 fermes dont 993 spécialisées lait et 1 332 bovins et ovins.

La participation est volontaire et dans de nombreux pays la sélection des fermes est "random": pas de limitation aux fermes "d'avenir".

Le RICA est exhaustif (tous OTEX).

RECP dans la dimension observatoire est composé d'un échantillon raisonné d'élevage visant à représenter les exploitations d'avenir avec une diversité des systèmes viables, vivables et reproductibles au sein de leurs filières et leurs territoires.

Ces échantillons appelés Socles Nationaux (450 en BV, 400 en BL, 380 en OV, 130 en Caprins, 60 en Ovins lait) soit au total 1420 fermes sont choisies sur la base de la typologie établie par l'Institut par traitement complémentaire du recensement agricole et des enquêtes structures. De ce fait certains groupes d'exploitations peu représentés en région ou en voie de disparition ne sont pas présents dans les échantillons SN. De plus les exploitations choisies visent à constituer des références pour les familles typologiques auxquelles elles se rattachent, elles obtiennent donc généralement des performances supérieures à la moyenne sans pour autant représenter des situations extrêmes de haut niveau. Il s'agit de performances accessibles pour leurs pairs

Le classement des exploitations des SN en OTEX permet d'établir des ponts et des analyses complémentaires entre RICA et RECP. De nombreuses études valorisent ces deux bases de données simultanément.

Enfin RECP est un dispositif d'acteurs de trois types : les éleveurs (qui fournissent leurs données leurs expériences), les ingénieurs des CA (qui les suivent et les conseillent) et les ingénieurs de l'Institut (qui fournissent méthode, outils logiciels et réalisent les synthèses). Ces trois types d'acteurs ne

produisent pas seulement des données et des études, mais une expertise sur les performances (modélisées dans des cas types ou itinéraires techniques cohérents), sur les capacités d'adaptation ou d'évolution. Le recueil de l'expertise des éleveurs s'est accru depuis 2007 avec la réalisation annuelle en complément des stockages de données dans le logiciel Diapason 'd'une enquête thématique qualitative.

3 RECP et Agribenchmark

La méthodologie proposée par Agribenchmark à chaque pays adhérent pour établir des résultats comparatifs est cohérente avec celles des RECP. Cependant ce sont des comparaisons de modèles (cas types) qui sont effectuées. Bien que les recommandations pour construire ces modèles reposent sur une méthodologie identique de suivi d'un panel de fermes réelles pour chaque type, peu de pays disposent cependant d'une base d'observation aussi riche et diversifiée que le dispositif RECP en France. Il est évident que le dispositif français RECP préexistant à agribenchmark est très puissant comparativement à d'autres pays, car il répond également en France à d'autres finalités de conseil et de développement qui justifient sa couverture thématique et territoriale. Si à l'échelle européenne une complémentarité forte entre le RICA et le réseau Agribenchmark doit être mise en évidence, elle pourrait se résumer à d'un côté un observatoire statistique solide dont l'atout majeur est l'exhaustivité, la représentativité et la comparabilité entre EM et de l'autre des experts capables à partir de cet observatoire et aussi de leur expertise construite généralement sur des suivis d'exploitation, et fonctionnant en réseau (sous groupe EAAP beef task force au niveau européen) d'élaborer des analyses et des études répondant aux demandes professionnelles ou publiques

Enfin il est également à noter que si Agribenchmark s'est construit sur des analyses comparatives des coûts de production et des revenus, il évolue également vers une prise en compte des dimensions de la durabilité des systèmes dans les différents pays.

Version du 26-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Suivi technico-économique Bovins Viande et Ovins Viande

Organisme gestionnaire – Responsable

L'INRA-URH (Unité de Recherche sur les Herbivores), Equipe EGEE (Economie et Gestion de l'Exploitation d'Elevage).

Date de création

Création en 1971 pour les Bovins Viande ; En 1987 pour les Ovins Viande.

Motivations de la création

La motivation principale est la volonté d'apprécier quels sont les facteurs du revenu, en particulier les liens entre les résultats techniques et les résultats économiques.

Le suivi Ovins est issu d'une demande de la profession sur la zone du Montmorillonnais, avec la volonté de mettre en place un dispositif comparable à celui existant en bovins par la même équipe.

Objectifs

Les principaux objectifs sont :

- Connaître et analyser les potentialités des systèmes de production ;
- Observer et comprendre les déterminants des évolutions du revenu par un suivi à long terme ;
- Valider les modèles créés par l'observation de données issues des fermes.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué mais le dispositif s'est élargi aux préoccupations environnementales (énergie non renouvelable et GES).

Destinataires

Décideurs, professionnels de la filière bovine, collègues chercheurs des disciplines biotechniques.

Autres usagers

Il n'y a pas d'autres usagers les données restant au niveau de l'équipe EGEE.

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

Gouvernance

L'INRA-URH (Unité de Recherches sur les Herbivores) et l'équipe EGEE (Economie et Gestion de l'Exploitation d'Elevage) gère seule ce dispositif.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le dispositif est conduit sur un financement INRA.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Cinq agents de l'Inra assurent le suivi des fermes et vont eux-mêmes récolter les données auprès des éleveurs. Un agent suit 48 fermes et un autre en suit 17 en Bovins Viande ; un troisième agent suit 33 fermes et un autre en suit une 1 en Ovins Viande. Enfin, un dernier agent suit 13 fermes en Bovins Viande et 15 fermes en Ovins Viande.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il n'y a pas de conventions entre l'équipe EGEE et les éleveurs.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Etant donné le faible nombre de collecteurs de données (trois agents de l'INRA dans chaque filière) et leur forte implication, tous ont une bonne connaissance du dispositif car ils le maîtrisent entièrement et peuvent le faire évoluer selon leurs besoins.

Quels sont les outils de collecte ? (Par exemple : trame commune / Logiciel / Questionnaire précis / Guide d'entretien ?)

En Bovins Viande, il existe deux outils sous format Access :

- L'un sert pour le suivi du troupeau à l'échelle de l'animal ;
- L'autre sert pour tout le reste : les factures, l'assolement....

En Ovins Viande, il existe aussi deux outils mais sous format Excel :

- L'un sert pour le suivi du troupeau à l'échelle de l'animal ;
- L'autre sert pour tout le reste : les factures, l'assolement....

Ces deux séries d'outils ont été construits par les agents chargés de la collecte qui les font évoluer d'année en année selon les besoins.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

En général, deux passages par an sont effectués dans les fermes : un en automne pour restituer les résultats précédents et récupérer les données techniques, un en février-mars pour récupérer les données économiques de l'année précédente. Ces résultats économiques sont recalculés pour être calés sur l'année civile (1^{er} janvier – 31 décembre) et homogénéisés (amortissements, valeurs d'inventaire).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

A l'origine le choix initial s'est porté sur des exploitations professionnelles de grande taille, estimées « en avance structurelle et technique » afin de s'assurer de leurs chances d'avenir, et considérées comme indicatives des situations vers lesquelles évoluera une partie des éleveurs. Le second critère de choix est le système de production caractérisé par le type de mâles vendus (afin de représenter la diversité des systèmes existants dans le bassin charolais) ou par l'importance des cultures ou le niveau d'intensification.

Taille de l'échantillon observé

Pour les Bovins Viande : démarrage en 1971 avec 50 exploitations dans la Nièvre, intégration de 18 de la Creuse en 1980... Aujourd'hui : 78 exploitations dont 10 en Agriculture Biologique et 1 exploitation de lycée agricole.

Pour les Ovins Viande : démarrage en 1987 avec 50 exploitations en Montmorillonnais, Plateau de Millevaches, Margeride et Dôme. En 2010, 48 exploitations dont 3 lycées agricoles et 2 domaines INRA, 12 en Agriculture Biologique et 3 double-actifs

Couverture et répartition géographique

Les Bovins Viande sont en zone herbagère d'élevage du charolais à savoir la Nièvre, la Saône et Loire et la partie Est de la Creuse.

Les exploitations Ovins Viande sont issues de deux zones :

- 11 en Montmorillonnais et 3 dans l'Allier (zone de plaine) ;
- 34 sont issus du Massif Central principalement Plateau de Millevaches, Margeride et Dôme.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Ces exploitations n'ont pas vocation à être représentatives statistiquement. Le nombre d'exploitations est peu élevé et le dispositif ne concerne qu'une partie de l'élevage charolais et ovins viande.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Non uniquement certaines zones : les fermes suivies sont issues uniquement de la zone charolaise en Bovins Viande.

Stabilité de l'échantillon

Pour réaliser une analyse sur le long terme, un échantillon le plus stable possible est recherché, mais au bout de plusieurs dizaine d'années, cette stabilité est difficile à conserver (départs en retraite). Néanmoins, sur les 78 exploitations suivies en Bovins Viande, une analyse à échantillon constant est possible pour :

- 67 exploitations sur une période de 10 ans ;
- 59 exploitations sur une période de 20 ans ;
- 40 exploitations sur une période de 27 ans ;
- 19 exploitations sur une période de 33 ans ;
- 7 exploitations sur une période de 40 ans.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (*animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...*)

L'échelle d'observation est celle l'exploitation pour sa structure et ses données économiques même si les données techniques sont centrées sur l'atelier bovin ou ovin.

Quels sont les identifiants de l'individu (*permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?*)

Chaque individu est repéré par un numéro interne au dispositif, son adresse et parfois son N° SIRET mais aussi par :

- Son Numéro de cheptel qui est un numéro à 8 chiffres dont les 5 premiers désignent les numéros du code INSEE du département et de la commune et les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune ;
- Son Numéro de pacage (numéro utilisé par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour identifier de manière unique les usagers agricoles et les non agricoles dans les procédures administratives qu'ils mettent en œuvre (demandes d'aides, autorisations, ...). Ce numéro est attribué à tous usagers : producteurs individuels, sociétés, associés de société... (NB : les divers identifiants officiels pourraient être récupéré si besoins)

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Les thèmes abordés sont :

- Données de structure de l'exploitation : surfaces, assolement et chargement, effectifs animaux et UGB, main d'œuvre ;
- Données techniques du troupeau bovin : vêlages, mouvements d'animaux, poids, productivité numérique et pondérale;
- Données économiques de l'exploitation : détail des ventes, aides et subventions, ensemble des charges réelles et calculées, investissements, emprunts, capital.

Selon les opportunités et les demandes, des thèmes supplémentaires peuvent être intégrés. Récemment une analyse sur l'effet de serre a été réalisée à partir des données d'élevage déjà collectées.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par exemple avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Non, mais elles le sont en partie, de fait *via* les logiciels de collecte utilisés.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Pour chaque exploitation, environ 3 000 à 4 000 variables sont collectées ou calculées (c'est-à-dire calculées à partir de plusieurs données collectées).

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'équipe EGEE centralise les données sous un format quelque peu différent de celui utilisé pour la collecte puisqu'il regroupe l'ensemble des variables collectées et calculées avec une double entrée par année et par exploitation.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Les logiciels de collecte utilisés incluent le maximum possible de vérifications de cohérence (date entrée/sortie, IVV minimal, balance, stocks/récolte,...). Contrairement à une majorité des dispositifs, les personnes qui pilotent et qui traitent les données sont les mêmes que celles qui effectuent la collecte.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Actuellement, les données collectées ne sont pas accessibles. Elles sont conservées par l'équipe EGEE sous un format adapté aux traitements habituellement effectués.

Leur utilisation dans le cadre d'étude en commun serait à discuter (et réciproquement pour d'autres données).

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui, sans être ressaisies (chaîne continue).

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Par l'équipe EGEE.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

Les critères les plus utilisés pour la comparaison des données sont :

- Spécialisation BV ou OV
- Le type de produit en BV;
- Le mode de production : bio / conventionnel ;
- La taille ;
- Le chargement ;
- L'importance des cultures
-

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non en général, utilisation d'un résultat courant homogénéisé (revenu du travail et des capitaux) plutôt que de l'EBE qui ignore les amortissements (donc la consommation d'équipements) pour synthétiser les résultats économiques d'une campagne.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Pour chaque type, les résultats sont présentés principalement sous forme de moyenne.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Chaque année, un rapport présentant les résultats est publié par l'équipe EGEE qui sont aussi utilisés pour diverses interventions/études...

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Dispositif basé sur une pérennité des exploitations participantes et des ingénieurs en charge ;
- Permet une observation des évolutions d'un échantillon constant sur le long terme.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Le dispositif revêt une certaine lourdeur, notamment concernant la phase de recueil des données auprès des élevages ;
- La pérennité du dispositif est menacée par le départ en retraite de certains pilotes du réseau.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Une complémentarité est à rechercher avec les RECP (Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective), qui ont des objectifs différents notamment concernant les observations à long terme.

Liens avec RICA – RA

Sur certains critères, les résultats du dispositif sont comparés à ceux du RICA mais ce dernier ne fait pas l'objet d'une comparaison exhaustive et systématique.

La principale raison est l'impossibilité d'accéder aux données individuelles, ce qui empêche une utilisation plus poussée des données du RICA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Le dispositif évolue en continu, tout en gardant un socle stable (échantillon, données récoltées).

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Le souhait serait de pouvoir récupérer facilement et automatiquement avant le passage sur les fermes toutes les données qui existent déjà sur l'exploitation (IPG, compta, déclaration PAC,...).

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Un socle commun de recueil et de stockage entre Bovins et Ovins est à l'étude pour la partie sur les données technico-économiques. Pas sur la partie « Suivi à l'animal » car le suivi individuel en ovins s'avère plus fastidieux qu'en bovins.

Version du 19-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Appui Technique Ovin viande

Organisme gestionnaire – Responsable

ACTOVI qui délègue une grande partie de la maîtrise d'ouvrage à l'Institut de l'Élevage

Date de création

1992-93 pour la création d'un système national unique de constitution de bases de données, mais certaines régions avaient commencé avant.

Motivations de la création

La motivation principale était la création d'un appui technique basé sur des diagnostics technico-économique auprès des éleveurs

Objectifs

Constituer une base de données centralisant les appuis techniques individuels et pouvant faire l'objet d'analyses retournées aux techniciens.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Le dispositif initial était un système informatique visant à accompagner les techniciens. Les objectifs n'ont pas évolué mais des modifications sont apparues dans l'utilisation et la valorisation des données collectées.

Destinataires

Les principaux destinataires sont les éleveurs qui bénéficient d'un appui technique individuel mais aussi les techniciens d'OP ou des chambres d'agriculture qui bénéficient de l'analyse des données collectées. Les autres destinataires sont les acteurs institutionnels de la filière ovine : responsables professionnels, DRAAF, FranceAgriMer.

Usagers

Plus largement, ce dispositif est aussi utilisé par les autres partenaires de l'encadrement technique des éleveurs (autres techniciens de chambres d'agriculture, d'ADASEA, de centres de gestion), les

formateurs des établissements de formation, ainsi que par des collectivités : Conseils généraux et régionaux.

Gouvernance

Le dispositif est piloté par ACTOVI (Association de Coordination Technique Ovins Bovins Viande), association au sein de laquelle siègent les représentants des OP participantes, Coop de France, l'Institut de l'Élevage et FranceAgriMer. L'Institut de l'Élevage assure un appui à la mise en œuvre du dispositif, propose des méthodes d'appui technique et rédige le cahier des charges des outils.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Concernant le fonctionnement du dispositif, il est financé par les éleveurs par les biais de cotisations, indirectement par les OP qui ne font pas payer l'intégralité du suivi et par FranceAgriMer qui verse une aide à la structure employant les techniciens qui réalisent l'appui technique. Cette aide est versée sous forme d'un forfait annuel par éleveur engagé dans la démarche sachant que ces forfaits ne sont pas cumulables entre eux. Les montants sont repris en Annexe 1.

Concernant les outils, le financement de leur rénovation provient du FNE et des OP elles-mêmes.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

L'appui technique se déroule en 3 étapes :

1. En début de campagne, un diagnostic est établi dans le cadre de la thématique retenue pour l'éleveur. Un plan d'actions est ensuite co-construit avec l'éleveur et formalisé par écrit avec l'engagement de l'éleveur ;
2. Un planning de suivi de l'élevage est élaboré visant à vérifier, via des indicateurs simples et pertinents, la bonne application des actions décidées et leur efficacité. Un compte rendu de visite sera établi et remis à l'éleveur lors de chaque passage du technicien ;
3. Un bilan de fin de campagne est établi. La nature de ce bilan tiendra compte de la thématique retenue. Le résultat sera comparé au diagnostic initial, aux objectifs fixés ou au référentiel qui a été choisi.

Lors de cet appui technique, des données sont collectées par des techniciens d'organisations de producteurs commerciales (groupements) ou non commerciales (associations), ainsi que par des techniciens de chambres d'agriculture. Les techniciens renvoient leurs données aux bases régionales ou interrégionales (BDR) correspondantes. Les BDR constituées sont ensuite transférées à l'Institut de l'Élevage pour constituer la Base de Données Nationale (BDN).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Dans le cadre du contrat d'appui technique, les éleveurs concernés doivent s'engager à fournir les données de suivi technico-économique de leur exploitation, et accepter que ces données soient

transmises aux bases de données régionales et nationale de gestion technique et économique et mises à disposition de FranceAgriMer.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Pour la mise en œuvre de ces programmes et pour l'utilisation des outils, des formations sont organisées périodiquement à l'attention des techniciens, par exemple en début de plan ou lors de la diffusion d'une nouvelle version d'un outil.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

L'outil de collecte principal est le logiciel BTE/GTE qui permet de recueillir les informations en élevage et de les transférer vers les bases de données. Ce logiciel structure la base nationale et contient 7 fichiers d'exportation (données générales, surfaces, ventes animales, autres produits et charges, vente d'agneaux, plus 2 fichiers de compléments).

Lors du passage à un système commun national, certains départements ont souhaité conservé leur outils, utilisables dans la mesure où ils permettent l'alimentation des bases. Tous sont tenus de fournir un socle commun. Dans l'Allier, on trouve par exemple un logiciel spécifique, Viande 03, qui permet un calcul de marge brute à l'hectare pour des systèmes mixte ovins-bovins. D'autres structures utilisent des tableurs Excel.

Au niveau régional, le logiciel Kit BDR est l'outil qui permet de constituer et de gérer la base de données régionale (BDR).

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex.: année civile / comptable / par bande...)

Le recueil est annuel. Les données collectées doivent être saisies et transmises dans la base de données régionale avant le 30 avril de l'année suivante. L'Institut de l'Élevage doit établir une première synthèse nationale des résultats technico économiques des élevages incluant une présentation des bilans régionaux pour le 31 juillet de l'année n+1.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Les éleveurs engagés dans le programme doivent posséder un cheptel d'au moins 80 brebis par atelier.

Les éleveurs sont classés en trois groupes de besoin d'appui technique sur la base d'un pré diagnostic réalisé par le technicien chargé du suivi. Les critères pertinents utilisés dans chaque région pour ce pré diagnostic sont définis dans le cadre de la gouvernance régionale. La productivité numérique (agneaux vendus / brebis) et le coût alimentaire (par exemple kg concentré / kg de carcasse) restent les fils conducteurs de cette analyse.

Le travail d'orientation permettra de proposer un appui technique adapté à chacune des catégories d'éleveurs identifiés :

- Groupe 1 : composé d'éleveurs ne maîtrisant pas les éléments techniques fondamentaux, un appui technique spécifique « amélioration de la production des élevages » portant sur les fondamentaux techniques leur est proposé ;
- Groupe 2 : composé d'éleveurs disposant de marges de progrès technique dans divers domaines (reproduction, alimentation, sanitaire, travail...) des appuis techniques thématiques leur sont conseillés ;
- Groupe 3 : composé d'éleveurs voulant développer une approche économique approfondie (charges de structure, coût de production...), un appui technique économique approfondi « optimisation du coût de production » ou « exploitations en mutation » est réalisé.

La part de chaque groupe est présentée en annexe 2.

Taille de l'échantillon observé

En 2011, 7 371 éleveurs sont suivis par le dispositif d'Appui Technique Individuel.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale mais le taux de pénétration varie selon les régions (cf. Annexe 3). La répartition des types de suivis proposés varie également (cf. Annexe 4).

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Selon les objectifs fixés par FranceAgriMer, le taux de reprise dans la Banque de Données Régionale (BDR) des résultats individuels sous forme de BT pour les éleveurs du groupe 1 doit être de 100% des élevages suivis. Le taux de reprise en BDR des résultats sous forme BTE ou GTE (ou une méthode équivalente) doit être de 50% au minimum des élevages suivis pour les groupes 2 et 3. Ce seuil de 50% ne vise pas l'alternance des suivis dans les élevages mais l'objectif est qu'un éleveur dispose au moins d'un bilan (BTE ou GTE) tous les 2 ans (100% des élevages en 2 ans), l'idéal bien sûr est d'établir un bilan à chaque campagne.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

La représentativité qualitative des élevages suivis est difficile à apprécier.

Stabilité de l'échantillon

Une analyse à échantillon constant a été réalisée au sein de la BDN, sur les élevages présents de 2000 à 2009. Ils sont au nombre de 223.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est celle de l'atelier mais quelques données sur l'exploitation sont recueillies.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'identifiant de l'individu-atelier est son n° de cheptel. Composé de 8 chiffres, les 5 premiers désignent les numéros du code INSEE du département et de la commune, les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune.

Le nom et le prénom de l'éleveur, sa commune et son code postal sont également relevés.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Suivant les besoins de l'éleveur et selon le type d'appui proposé, les données récoltées sont différentes :

- Localisation et descriptif structurel de l'exploitation : Nom – Prénom, Commune – Code Postal, Main-d'œuvre (UTA totales et UTA ovines), SAU (ha), Nombre de brebis, Date de début de campagne, Date de fin de campagne,
- Pour le Bilan technique de l'atelier ovin dans les différents domaines : taux de mise bas (%), taux de prolificité (%), taux de mortalité (%), taux de productivité numérique, productivité pondérale (kg carcasse/brebis), poids (et prix) moyens/agneau,
- BTE : performances de l'atelier ovin : [bilan de reproduction facultatif mais conseillé : taux de mise bas (%), taux de prolificité (%), taux de mortalité agneaux (%)], taux de productivité numérique (%), productivité pondérale (kg carcasse/brebis), prix moyen des agneaux (€), poids des agneaux (kg carcasse), concentrés /agneaux (kg), concentrés totaux /brebis (kg), achats de fourrages et autre alimentation directe / brebis (€), solde sur coût alimentaire/brebis (€)
- GTE : performances de l'atelier ovin (BTE) et résultats économiques suivants : produit brut total ovin /brebis (€), charges d'alimentation directe par brebis (€), frais d'élevage par brebis (€), marge brute par brebis (€).

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Un dictionnaire des données a été réalisé dans le cadre de l'informatisation de la méthode (logiciel BTE-GTE « pilote »). Par ailleurs, il existe un manuel complet (version 2 Octobre 1999).

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Il existe :

- 103 données générales (typologie) ;
- 70 données concernant les surfaces ;
- 75 données techniques sur le troupeau niveau BTE ;
- 80 données complémentaires pour la GTE (autres produits et charges) ;
- 50 autres données ;
- Plus pour chaque élevage, des données de production par types d'agneau et par mois.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données collectées sont d'abord centralisées au niveau des BDR (Base de Données régionales) par les associations régionales agissant en tant que maîtres d'œuvre du Contrat de Projet. Puis, au niveau national, les données sont centralisées par l'Institut de l'Élevage dans la BDN (Base de Données Nationale). Ces centralisations se font sous Access et la rétrocession des données peut se faire sous Excel.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Une première vérification des données est effectuée au niveau de la centralisation régionale des données dans la BDR.

L'accès aux données collectées est-il possible? Si oui, sous quelle(s) condition(s)? Sous quelle(s) forme(s)?

Les BDR sont propriétés des associations régionales qui les gèrent pour le compte des professionnels régionaux de la filière. Les ingénieurs régionaux de l'Institut de l'Élevage y ont accès pour leurs travaux. La BDN est la propriété de l'Institut de l'Élevage sous contrôle de FranceAgriMer.

Naturellement, chaque éleveur a accès à ses données via son dossier de suivi de l'appui technique.

Suivant les demandes, des données peuvent être diffusées mais après retraitements (anonymisation, agrégation...).

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées? Si oui, par qui? (organismes gestionnaires, autres organismes)

L'Institut de l'Élevage effectue le traitement des données et les valorisent sous différentes formes : étude de groupe, production de référentiels pour l'appui technique, compléments thématiques suivant des questions à la demande. D'autres valorisations complètent les résultats du dispositif Réseaux d'Élevage (socle national ou régional des exploitations suivies en ferme de références) et contribuent ainsi à une fonction d'observatoire de la production ovine régionale et nationale.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données?

Les critères privilégiés pour l'analyse des données sont :

- La région ;
- Les combinaisons de productions ;
- Les types de produits.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif?

Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques au dispositif.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées?

Les données sont présentées sous forme de moyenne voire de quartile (inférieurs et supérieurs).

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- La grosse force du dispositif est son aspect collectif qui permet, à partir d'un système d'information commun, la constitution d'une base de données commune avec des règles de calcul communes. Tout ceci est essentiel pour l'utilisation des données par les techniciens ;
- De par son objectif principal d'appui technique, les données collectées sont bien valorisées par l'éleveur grâce à son suivi individuel de performances, mais aussi par les techniciens. Ce qui, par la suite, améliore la qualité du conseil.
- Une certaine représentativité grâce au grand nombre d'élevages « professionnels » (troupeaux de taille significative).

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- L'appui technique ovin est d'abord un dispositif d'accompagnement technique et, dans un deuxième temps, une base de données. Les données remontées souffrent parfois d'un manque de fiabilité, la qualité des données n'étant pas forcément l'objectif principal des techniciens chargés de l'appui technique ;
- La pérennité est dépendante du financement extérieur assuré par FranceAgriMer.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Le dispositif d'appui technique est fortement en lien avec les réseaux d'élevage. Leurs logiciels, respectivement BTE/GTE pour l'un et DIAPASON, ont des interconnexions possibles et fréquemment utilisées. DIAPASON peut notamment servir pour constituer la base de données ovine.

Il existe une certaine concurrence exercée de la part de certains logiciels de gestion de troupeau comme ISAOVIN d'ISAGRI (qui intègrent une gestion individuelle des brebis).

Liens avec RICA – RA

La comparaison des tailles de troupeaux est faite avec le RA dans la plaquette nationale sur les données 2001 (avril 2003, p 9).

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

ACTOVI réalise un suivi de routine du dispositif. En 2010, un audit a été commandité par FranceAgriMer et réalisé par Proteis et Tercia consultants. Il en est ressorti des interrogations concernant les taux de remontée des données et de sous-réalisation par rapport aux prévisions de réalisation de l'appui technique. L'obligation de remontée fixée à 50% par an et 100% sur deux ans pourrait réduire à zéro la stabilité de l'échantillon au bout de deux ans.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Des données seront nécessaires pour répondre aux enjeux futurs en matière d'élevage ovin parmi lesquels on peut citer l'adaptation au marché, la rentabilité, les élevages hors primes, l'influence de l'élevage sur l'environnement... Actuellement, la profession souhaite disposer de données sur les coûts de production.

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

En lien avec le besoin de nouvelles données, certaines questions devront être reposées : quel est le but de ce dispositif ? Sa fonction ? Il faudra veiller à ne pas vouloir tout faire avec ce dispositif qui, dans sa configuration actuelle, ne permet pas de répondre à toutes les questions. Les interconnexions possibles avec d'autres dispositifs sont à étudier.

Annexe 1 : Montants des forfaits annuels par élevage engagé et durée maximale :

- Amélioration de la production des élevages : 450€ pendant 3 ans
- Amélioration des pratiques d'élevage :
 - Hygiène – sanitaire : 300€ pendant 2 ans
 - ESST dans les élevages ovins ou autres épizooties : 400€ pendant 3 ans
 - Conseil travail en élevage ovin : 400€ pendant 3 ans
 - Gestion des ressources alimentaires/autonomie fourragère : 300€ pendant 2 ans
- Segmentation et adaptation au marché : 300€ pendant 2 ans
- Accompagnement de la modernisation des exploitations ovines :
 - Installation d'éleveurs ovins : 450€ pendant 3 ans
 - Accompagnement d'un projet de modernisation de l'atelier ovin : 300€ pendant 2 ans
 - Optimisation des coûts de production : 300€ pendant 2 ans

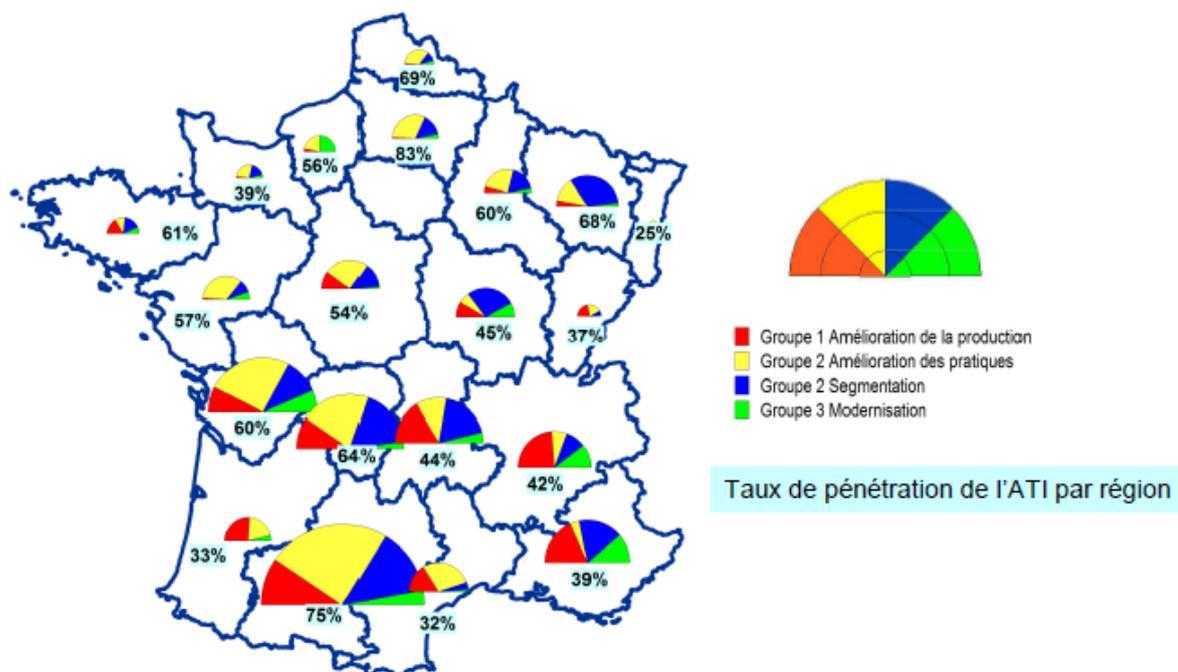
Le montant global consacré à l'action « Appui Technique » pour la région et pour chaque thématique est défini chaque année en conférence régionale.

Annexe 2 : Répartition nationale des thématiques des groupes de suivi

	Nombre d'Éleveurs	%	Montant €	%
G1 Amélioration de la production	1 628	22%	732 600	29%
G2 Amélioration des pratiques 300 €	2 343	32%	702 900	28%
G2 ESST ou Travail	566	8%	227 450	9%
G2 Segmentation	2 124	29%	637 200	25%
G3 Installation	160	2%	72 000	3%
G3 Coûts de production ou modernisation	550	7%	165 000	7%
TOTAL	7 371	100%	2 537 150	100%

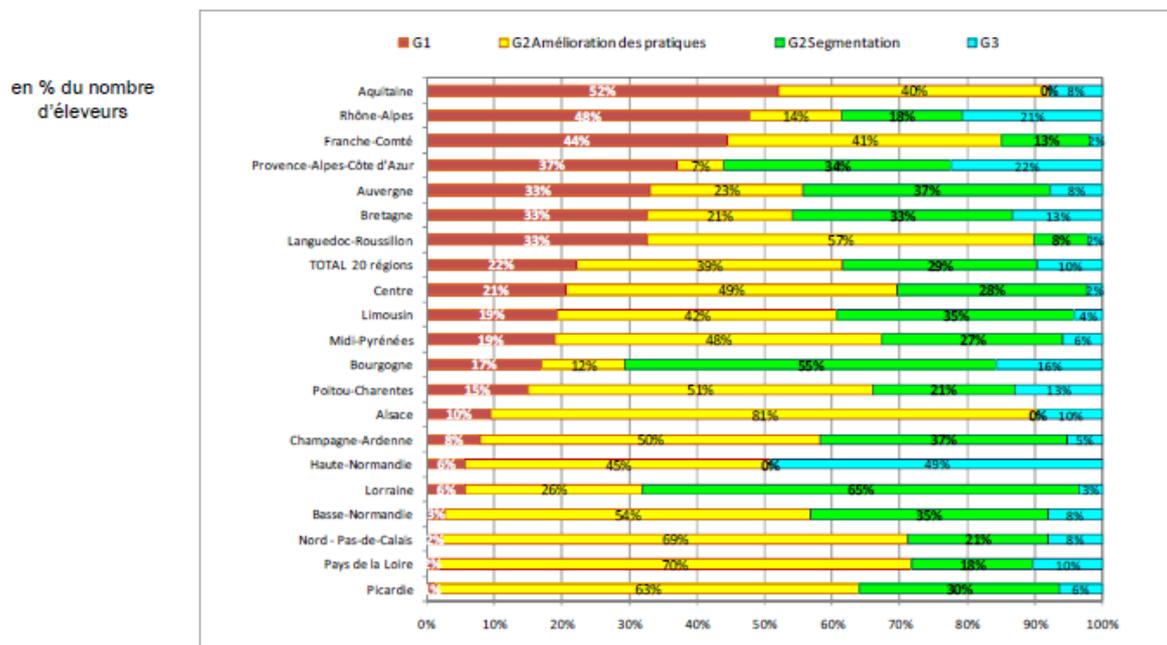
Source : FranceAGriMer, Proteis, Tercia Consultants, 2011. *Evaluation de la rénovation du dispositif d'appui technique aux éleveurs ovins viande.*

Annexe 3 : Taux de pénétration de l'Appui technique Individuel ovin et répartition des groupes de suivi selon les régions



Source : FranceAGriMer, Proteis, Tercia Consultants, 2011. *Evaluation de la rénovation du dispositif d'appui technique aux éleveurs ovins viande.*

Annexe 4 : Répartition des thématiques des groupes de suivi des élevages en fonction de leur région



Source : FranceAGriMer, Proteis, Tercia Consultants, 2011. *Evaluation de la rénovation du dispositif d'appui technique aux éleveurs ovins viande.*

Version du 01/02/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

INFOLABO

Organisme gestionnaire – Responsable

CNIEL - Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Date de création

2006

Objectifs

Infolabo est un système informatique d'échange et de diffusion des résultats d'analyses de lait (bovins, ovins, caprins) pour les laboratoires, les laiteries et les producteurs.

Infolabo a été développé par l'Interprofession Laitière pour répondre principalement à 4 objectifs :

- faciliter les transferts d'information, notamment entre les laboratoires interprofessionnels et les entreprises laitières ;
- proposer un niveau de service équivalent à tous les acteurs (laiteries, producteurs) en termes de consultation et de réception de résultats ;
- disposer de données nationales et régionales en temps réel ;
- réaliser des économies d'échelle.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué depuis la mise en place du dispositif.

Destinataires

Producteurs, laiteries, laboratoires.

Autres usagers

Il n'y a pas d'autres usagers.

Gouvernance

Infolabo est piloté par un comité de pilotage professionnel composé du CNIEL et d'une dizaine de représentants de la FNIL (Fédération Nationale des Industries Laitières), de la FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait), de la FNCL (Fédération Nationale des Coopératives Laitières) et des laboratoires d'analyse.

Le CNIEL assure l'animation et la rédaction du cahier des charges d'Infolabo. La maintenance informatique et l'hébergement des données est assurée par un prestataire, l'ARSOE de Bretagne.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le système est financé à 100% par les producteurs et les laiteries, soit par le biais de la cotisation interprofessionnelle (CNIEL), soit par le biais de la cotisation laboratoire (la part de chaque source de financement n'a pas été communiquée).

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

L'alimentation de la base de données se fait par les laboratoires interprofessionnels qui analysent le lait des producteurs en vue de son paiement à la qualité. Les laboratoires transmettent quotidiennement à Infolabo les résultats des analyses qu'ils ont réalisées par un transfert de fichiers et au moyen d'un logiciel sécurisé. Pour que le système fonctionne correctement, ils doivent également maintenir à jour l'annuaire des producteurs (identifiant, nom, coordonnées).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il existe deux types de convention :

- Entre le CNIEL et les laboratoires : le CNIEL met à disposition l'outil Infolabo et les laboratoires s'engagent à envoyer leurs données ;
- Entre le CNIEL et l'ARSOE de Bretagne qui est prestataire pour l'hébergement et la maintenance informatique d'Infolabo.
-

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les informaticiens des laboratoires sont formés par le CNIEL pour l'utilisation d'Infolabo.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Les laboratoires disposent d'un fichier standard, commun à tous, qu'ils transmettent à la base de données Infolabo. Infolabo les reçoit, les lit et les intègre au moyen d'une procédure informatique automatisée.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Chaque producteur a son lait de tank qui est analysé en moyenne trois fois par mois pour le paiement du lait à la qualité. A ces trois analyses, s'ajoute une moyenne de ces trois résultats qui est envoyée mensuellement.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

En bovins, tous les producteurs laitiers qui livrent au moins une partie de leur production laitière à une laiterie font automatiquement partie du dispositif Infolabo. Les laboratoires transmettent automatiquement leurs résultats à Infolabo. Autrement dit, la population suivie par Infolabo est l'ensemble des producteurs bovins lait, hormis ceux qui transforment eux-mêmes 100% de leur lait.

A l'origine créé pour les bovins laits, Infolabo s'est étendu ensuite aux caprins et aux ovins :

- la part des éleveurs de chèvre qui sont dans Infolabo est proche de 100% ;
- la part est moindre en brebis où certaines interprofessions n'ont pas souhaité intégrer le dispositif.

Taille de l'échantillon observé

Fin 2011, le système fonctionne en routine dans 16 laboratoires interprofessionnels sous statut d'association ou de GIE (un seul ne participe pas) et dans 2 laboratoires départementaux d'analyse.

Fin 2011, Infolabo rassemble les données de qualité du lait de 70 600 producteurs de lait de vache, 2200 producteurs de lait de chèvre et 130 producteurs de lait de brebis.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

En bovins, 100% des producteurs laitiers qui livrent au moins une partie de leur production laitière à une laiterie sont dans le dispositif Infolabo. Seuls les producteurs transformant la totalité de leur lait à la ferme ne sont pas présents.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Etant donné que 100 % des producteurs livrant à une laiterie sont dans le dispositif, il n'y a pas de problème de représentativité.

Stabilité de l'échantillon

En bovins, étant donné que 100% des producteurs laitiers qui livrent au moins une partie de leur production laitière à une laiterie sont dans le dispositif Infolabo, la population suivie évolue au même rythme que les exploitations laitières qui livrent en laiterie.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

Il n'y a pas de données structurelles d'exploitation, ni d'atelier. Les données collectées sont les résultats d'analyse du lait du tank de chaque exploitation.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'identifiant des exploitations laitières est leur n° SIRET (un des succès d'Infolabo est d'avoir généré son utilisation comme identifiant unique).

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Le système Infolabo repose sur une base de données contenant les résultats d'analyses journaliers et les résultats mensuels pour paiement du lait des producteurs (lait de vache, chèvre et brebis). Les critères de paiement du lait diffèrent selon les régions. Les critères principaux et communs à tous sont : MG (taux butyreux), MP (taux protéique), germes, cellules, spores butyriques, inhibiteurs, cryoscopie, lipolyse.

Infolabo permet aujourd'hui (cf. Annexe 1) :

- aux groupes laitiers ou laiteries d'établir les factures de lait de 60% des producteurs français ;
- à tous les producteurs et aux laiteries qui le souhaitent d'accéder rapidement à leurs résultats d'analyses par un moyen de communication moderne.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données collectées sont des indicateurs connus de tous les acteurs de la filière laitière. De plus, le CNIEL a rédigé un manuel de procédures destiné aux laboratoires et qui précise la nature des données collectées.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Pour chaque analyse, ce sont environ 8 données qui sont collectées. Chaque producteur a trois analyses par mois, ce qui donne 24 données par mois, auxquelles s'ajoute une moyenne de ces trois analyses, ce qui fait un total de 32 données par producteur et par mois.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées? Sous quelle forme ?

Les données envoyées par les laboratoires sous forme informatique sont centralisées dans Infolabo par une procédure informatique automatique.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Chaque laboratoire a ses propres règles de vérification et les données envoyées par les labos sont considérées par Infolabo comme exemptes d'erreurs. Infolabo contrôle essentiellement la présence GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

ou l'absence des données à l'entrée dans la base mais une analyse qualitative des données n'est pas réalisée.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

La diffusion des résultats et leur consultation par les producteurs de lait ou par les laiteries est un des fondamentaux d'Infolabo. Dès qu'ils sont intégrés à la base par les laboratoires, les résultats d'analyses sont mis à disposition des utilisateurs (producteurs et laiteries) sur Internet, mais également par mail, par fax et par SMS : c'est la phase de restitution. La consultation des résultats est donc possible rapidement après l'analyse : le prélèvement de l'échantillon est réalisé lors de la collecte du jour j, l'analyse est réalisée à j+1 et la diffusion dans Infolabo se fait à j+1, voire à j+2 maximum.

Infolabo permet une diffusion des données selon plusieurs voies :

- un service de consultation permet à tout acteur de l'interprofession (laboratoire, laiterie, producteur) de consulter gratuitement ses résultats d'analyses sur Internet ;
- un service de réception permet aux producteurs et aux laiteries de recevoir leurs résultats d'analyses selon différents médias (SMS, fax, mail, compte FTP), à condition de s'être abonné auprès de leur laboratoire ;
- un service d'export permet aux laiteries de recevoir sous forme de fichiers les résultats d'analyses des producteurs qu'elles collectent ou pour lesquels elles établissent une facture de lait.

L'accès aux données est réservé aux laiteries et aux producteurs :

- Une laiterie a accès à tous les résultats des producteurs qu'elle collecte ou dont elle achète le lait (sans en réaliser la collecte). Elle peut :
 - o consulter ses résultats sur Internet (c'est à dire les résultats d'analyses des producteurs dont elle est centre d'appartenance ou centre de collecte ainsi que ceux des citernes qu'elle collecte) ;
 - o les recevoir par fax, mail ou sur compte FTP sous forme de documents PDF ou XLS ;
 - o les recevoir sous forme de fichiers selon différentes modalités (format, média, etc.).

Environ 200 laiteries utilisent le service de consultation et 120 reçoivent les fichiers mensuels de résultats permettant d'établir les factures de lait pour environ 60% des producteurs de lait français (toutes espèces confondues). Dans les faits, la plupart des 120 laiteries qui reçoivent les fichiers mensuels consultent également mais aucune donnée ne permet d'affirmer que toutes consultent. Pour la facturation des 40% de producteurs de lait français restants, les laiteries continuent d'utiliser des logiciels internes à l'entreprise, préexistants à Infolabo et parfois couplés aux résultats de contrôles de performances.

- Un producteur peut :
 - o consulter ses résultats sur Internet (directement sur le site ou à partir d'un portail). Fin 2011, 17 500 producteurs (environ 25% des producteurs dans Infolabo, toutes

espèces confondues) utilisent les services de consultation, ce qui représente plus de 270 000 connexions sur le mois (soit une moyenne de 15 connexions par mois et par producteur) ;

- o les recevoir par SMS, fax ou mail. Un peu plus de 14 000 producteurs (environ 19% des producteurs dans Infolabo, toutes espèces confondues) sont abonnés à l'un des services de réception proposés par 10 laboratoires, ce qui représente 70 000 rapports d'analyses envoyés par mail, fax ou SMS sur le mois ;

La répartition de chaque média est en annexe 2.

Enfin, par l'intermédiaire d'Infolabo, les laboratoires transmettent les résultats d'analyses de santé animale à la base de données SIGAL de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation). Ces résultats d'analyses de santé animale (ou résultats sanitaires) correspondent à des analyses réglementaires qui portent sur des maladies infectieuses, essentiellement brucellose et leucose qui peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine. Elles doivent être réalisées à fréquence régulière (de l'ordre de 1 par an) dans toutes les exploitations.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Début 2012, il n'y a pas de traitement des données collectées mais sa mise en place est en cours.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les critères d'analyse envisagés pourraient être les espèces, la répartition géographique (par département / par région) et l'évolution des résultats dans le temps (par année / par mois).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Ces indicateurs seraient des moyennes des données collectées et calculées selon les critères présentées ci-dessus (espèces, lieu, période).

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Début 2012, le format de diffusion est en cours de détermination mais il devrait être comparable à celui utilisée pour les données collectées, c'est-à-dire par consultation ou par envoi sous forme de mail.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Les succès d'Infolabo sont d'avoir :

- imposé un format unique d'échange entre laboratoires et laiteries sur tout le territoire ;

- permis aux producteurs et aux laiteries de disposer de leurs résultats d'analyses dès qu'ils sont disponibles, via différents médias (Internet, mail, fax, SMS)
- généralisé l'utilisation du n° SIRET comme identifiant des exploitations laitières.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Les points d'amélioration peuvent se situer sur la partie restitution, notamment sur la rapidité de diffusion des données envoyées par fax.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Sur les 16 laboratoires d'analyse, seuls quelques uns ont gardé leurs outils de restitution des résultats d'analyses, antérieurs à Infolabo.

Liens avec RICA – RA

Infolabo est l'interlocuteur unique de SIGAL concernant les analyses du lait. Les données d'Infolabo sont exportées vers SIGAL.

Aucun lien n'est fait avec le RICA, ni avec le Recensement Agricole.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

La dernière révision date de 2010 et a abouti au dispositif dans sa configuration actuelle, présentée dans cette fiche.

Début 2012, la création d'une base de données statistique de traitement des données collectées est en cours.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

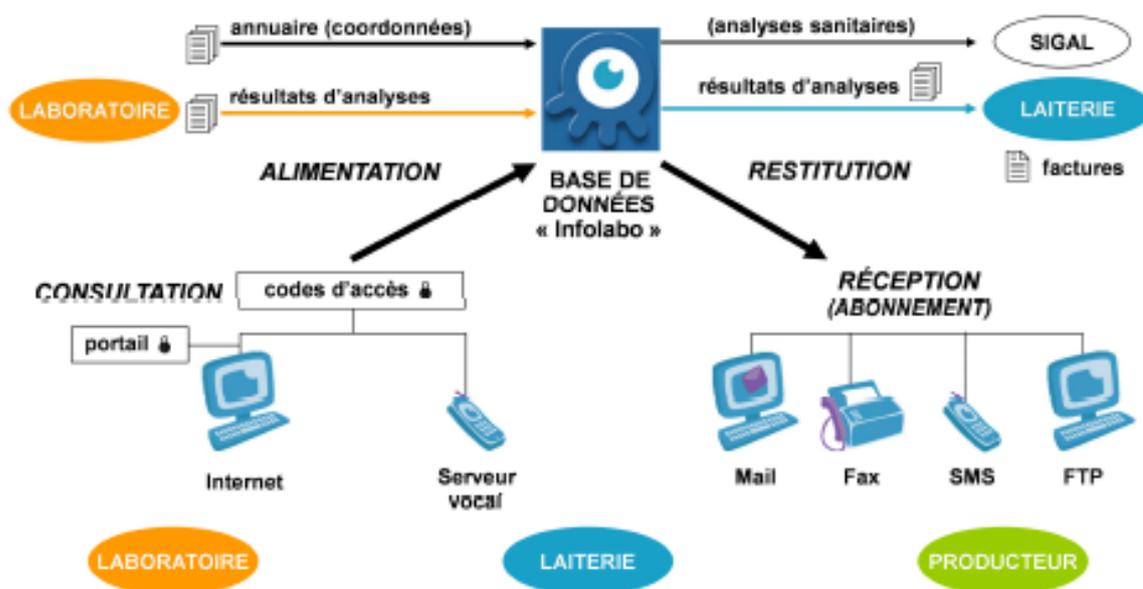
- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

Depuis 2006, date à laquelle le choix des données collectées a été fait en prenant en compte les besoins et les attentes des utilisateurs, aucun besoin en données nouvelles n'a été exprimé.

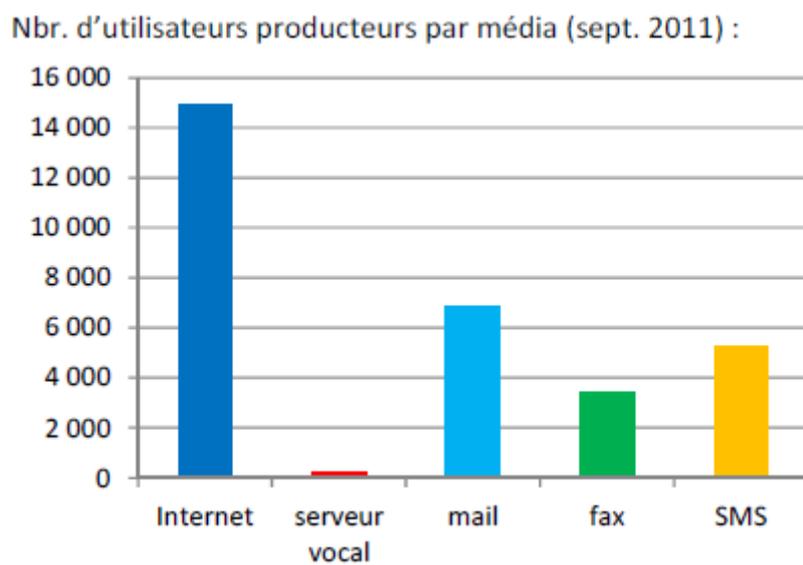
- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

L'année 2011 a été essentiellement consacrée à la conception de la base de données statistique : choix du prestataire, rédaction des spécifications, réalisation des développements informatiques et des tests fonctionnels pour que le nouvel outil soit disponible pour les utilisateurs début 2012. Le but est de créer une base de données statistique qui traiterait automatiquement les données collectées selon des critères à déterminer (par espèce, lieu, période) puis qui les diffuserait aux professionnels de la filière.

1)

Annexe 1 : Fonctionnement d'InfolaboSource : Fiche Infolabo, CNIEL.

Annexe 2 : Nombre de producteurs utilisateurs d'Infolabo selon le type de média



Source : Fiche Infolabo, CNIEL.

Version du 05-05-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

SNIG – Système National d’Information Génétique pour les Ruminants

Organisme gestionnaire – Responsable

Le Ministère en charge de l’Agriculture a la responsabilité de la base centrale

France Génétique Elevage (avec délégation au département Génétique (GIPSIE) de l’Institut de l’Elevage assure la coordination du dispositif.

Date de création

1966 : création des chaînes de traitement des données des contrôles de performances

1997 : création du SIG Bovins ;

2003 : création de SIOL (Système d’Information en élevage Ovin Lait) pour les Ovins Lait ;

2005 : création de OVALL pour les Ovins Viande (ou ALLaitant) ;

2011-2012 : SIECL (Système d’Information en Elevage Caprins Lait) est actuellement en cours de déploiement pour les Caprins.

Motivations de la création

Suite à la loi sur l’Elevage de 1966 qui stipulait la mise en place de schémas de sélection des reproducteurs chez les ruminants, des chaînes de traitement ont été créées pour collecter des données de contrôle de performance et de parenté. Stockées par l’INRA, elles étaient mises à disposition des indexeurs.

Fin des années 90, suite à une phase de réflexion, ces chaînes de traitement ont été remplacées par des systèmes d’informations. Chaque filière ayant conduit ses réflexions séparément ce qui a entraîné la création de systèmes différents pour chaque filière :

- le premier a été le SIG pour les Bovins ; il a été lancé en 1997;
- en Ovins, il existe deux systèmes d’information, un pour les Ovins lait et un autre pour les Ovins viande. Les professionnels de l’élevage Ovin lait ayant débuté leurs réflexions avant ceux de

l'élevage allaitant et les choix fonctionnels faits pour les Ovins lait s'étant trouvés inadaptés pour les allaitants, cela a généré deux systèmes différents ;

- en caprins, SIECL est en cours de déploiement.

Objectifs

Pour chacune des espèces ou des filières de ruminants, le Système National d'Information Génétique (SNIG) a été conçu et structuré pour permettre à tous les acteurs reconnus du dispositif collectif d'amélioration génétique:

- d'assurer la gestion cohérente et efficace des données apportées, notamment pour l'évaluation des reproducteurs ;
- faciliter le partage des informations entre les ayants droit notamment pour la réalisation de leurs missions réglementaires.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs ont peu changé mais il y a eu différentes évolutions :

- intégration de nouvelles données : enregistrement de nouveaux phénotypes (ex : spectres infra rouge d'analyse du lait, comportement (agressivité) des taureaux allaitants ;
- prise en compte des index génomiques ;
- création d'outils permettant la restitution de données standardisées aux éleveurs (EDEL) ;
- rénovation des applications pour les caprins ;
- remontée des données sanitaires, etc.

Destinataires

Issu d'une obligation législative, le premier destinataire de la base centrale est l'Etat au travers du ministère en charge de l'Agriculture. Les autres destinataires sont les membres de FGE.

Les autres usagers

Le système étant conçu (cf. 2.1) avec des bases locales qui alimentent la base nationale centrale, les usagers des bases locales dépendent des accords passés entre les partenaires associés à ce niveau pour construire ces bases.

Gouvernance

L'Etat est responsable de la base centrale hébergée au CTIG de l'Inra de Jouy en Josas. Il préside, à travers le Ministère en charge de l'agriculture un Comité d'Orientation et de Suivi des SNIG, appelé COSSNIG, est présidé par le Ministère en charge de l'Agriculture. L'Institut de l'Elevage en assure le secrétariat. Les membres actifs sont l'APCA, France Bovins Croissance (FBC), France Conseil Elevage (FCEL), FIEA, l'INRA, Races de France et UNCEIA et l'ARSOE de Bretagne, maître d'œuvre général du SIG bovin, qui participe en tant que représentant des maîtrises d'œuvre.

Mais l'Etat reconnaît la fonction de coordination et de régulation de l'interprofession génétique France Génétique Elevage (FGE). Par différents textes règlementaire il est stipulé que l'organisation interprofessionnelle (ou à défaut l'Institut technique national compétent pour les espèces concernées) est chargée de définir, en coordination avec les services du ministère chargé de l'agriculture :

- les différents types de données traitées par les systèmes nationaux d'information génétique ;
- Les règles et modalités d'insertion, d'échange et d'extraction de ces données ;
- Les règles et modalités d'accessibilité et de sécurisation de ces données.

FGE est composé d'un conseil, d'un bureau, d'un secrétariat général et de plusieurs commissions :

- une commission « système de management de qualité » ;
- une commission « stratégie des systèmes d'information ». FGE en assure la présidence, l'Institut de l'Elevage le secrétariat et le Ministère en charge de l'Agriculture est invité. Les membres sont les mêmes qu'au COSSNIG plus CNBL, FNB, FNEC, FNO et la FNPL ;
- trois commissions génétiques de filière (SNIG Bovins, SNIG Caprin, SNIG Ovin).

FGE s'appuie pour la réalisation de ses missions sur le département génétique de l'Institut de l'Elevage.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

- Pour la base centrale par l'INRA et le CTIG de Jouy-en-Josas (Centre de Traitement de l'Information Génétique du département de Génétique Animale de l'INRA), créé en 1970 suite à la Loi sur l'Elevage de 1966) ;
- Pour les bases locales, par les ARSOE (Association Régionale de Services aux Organismes d'Elevage) fédérées au sein de FIEA (France Informatique Elevage et Agriculture) ;

La maîtrise d'œuvre est chargée de définir la solution et les moyens techniques qu'elle devra mettre en œuvre. Elle réalise, maintient, voire exploite le produit fini en conformité avec le cahier des charges établi par la maîtrise d'ouvrage et est responsable du respect des standards techniques de nature informatique et de la pérennité des produits livrés.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement du fonctionnement est assuré par l'Etat pour la base centrale du CTIG mais directement par les éleveurs pour les bases locales à travers les services proposés par les organisations adhérentes des ARSOE qu'ils payent.

La maintenance évolutive de la partie commune du dispositif était entièrement financée par le Ministère jusqu'en 2008. Puis sa contribution s'est réduite à 50% en 2010, puis 40% en 2011. Le complément de financement est assuré par France Génétique Elevage (indirectement financé par le CNE) qui voit par conséquent sa part augmenter.

L'Institut de l'Elevage est financé par FranceAgriMer et France Génétique Elevage.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les éleveurs peuvent saisir directement sur leurs ordinateurs certaines données (identités,...) et les transférer *via* Internet à leur base locale. Plus de 250 organismes (EDE, Organisme de Contrôle de Performance, Organisme de Sélection, Entreprise de Mise en Place, Entreprise de Sélection, etc.) collectent aussi des données chez les éleveurs dans le cadre de leurs activités. Ces organismes sont libres d'adhérer à une ou plusieurs ARSOE, en fonction de la situation géographique de leurs éleveurs. Les techniciens saisissent les données directement sur leurs ordinateurs qu'ils transmettent aux ARSOE (Associations Régionales de Services aux Organismes d'Elevage). La part des techniciens qui utilisent des formulaires papier est aujourd'hui minoritaire.

La centralisation des données est effectuée au niveau régional par les ARSOE puis au niveau national par le Centre de Traitement de l'Information Génétique (CTIG) de Jouy-en-Josas. Il existe une dizaine d'ARSOE en France (*cf.* Annexe 1). Selon les filières, le nombre des ARSOE participantes est différent. Une ARSOE peut participer au dispositif d'une ou de plusieurs filières. Seule l'ARSOE de Soual (81) participe à toutes les filières. La répartition a des origines à la fois géographique et historiques.

Pour les Bovins, huit ARSOE participent : CMRE-ARSOE de Ceyzeriat-Bourg-en-Bresse (01), ARSOE du Nord-est de Nancy (54), Synergie-Est-ARSOE de Roulans-Besançon (25), AEI-ARSOE de Douai (59), ARSOE Manche Atlantique (14), ARSOE de Bretagne basée à Rennes (35), ARSOE de Limoges (87) ; ARSOE de Soual (81).

Pour les Ovins Lait, une seule ARSOE, celle de SOUAL (81) ;

Pour les Ovins Viande, quatre ARSOE : ARSOE de Ceyzeriat (01), ARSOE de Nancy (54), ARSOE de Douai (59) et ARSOE de Soual (81).

Pour les Caprins, trois ARSOE : ARSOE de Ceyzeriat (01), ARSOE Manche Atlantique (14) et ARSOE de Soual (81).

Au total, le dispositif regroupe près de 6000 techniciens et plusieurs dizaines de chercheurs ou ingénieurs pour les travaux d'évaluation génétique.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Des conventions sont signées à trois niveaux :

- Entre les éleveurs et les organismes de collecte de données;
- Entre chaque organisme et sa ou ses ARSOE ;
- Entre chaque ARSOE et France Génétique Elevage.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Chaque organisme apporteur est identifié dans le SIG et est rattaché à un métier habilité à apporter certaines catégories de données. Des formations pour les techniciens sont proposées par l'Institut de l'Elevage en fonction des métiers : contrôle de performance viande, identification des animaux, sélection, contrôle de performances lait, etc.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Les techniciens saisissent directement les données sur leurs ordinateurs par des logiciels intégrés au dispositif. Les données sont ensuite transmises informatiquement automatiquement aux ARSOE (Associations Régionales de Services aux Organismes d'Elevage). Il existe encore une part résiduelle de saisie papier.

En Bovins, la base de données SIG est répartie en étoile autour du CTIG. Les bases ARSOE contiennent les données de la population correspondant aux besoins de leurs utilisateurs. La base du CTIG contient l'exhaustivité des données gérées dans le SIG. Des données pour un même animal peuvent être apportées par des utilisateurs rattachés à des sites d'accès SIG différents. Le SIG contient un système gérant la circulation des données entre chaque site ARSOE et le CTIG (système d'échanges) ainsi qu'un système assurant la diffusion des données constituant un même dossier vers tous les sites concernés par l'animal (système abonnements). Pour chaque utilisateur même si son accès est différent selon sa localisation le système d'information est unique.

En Ovins (lait et viande), le système est différent. Le système est le même à tous les niveaux de gestion des données, y compris sur l'ordinateur du technicien qui contient donc une base de données sur le modèle national (organisation plus ou moins imposée par le contexte financier de l'élevage ovin allaitant).

En Caprins, le déploiement du système d'information est en cours mais, fin-2011, c'est encore l'ancienne chaîne d'information qui fonctionne. La saisie se fait aussi directement sur l'ordinateur du technicien.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Suivant les types de données (cf. 2.3), les fréquences de recueil varient. L'identification et l'inventaire se font au jour le jour, les naissances doivent être notifiées dans les 7 jours et l'insémination au plus tard un mois après. Concernant les contrôles de performances, les fréquences de passage des techniciens dépendent des contrats que les éleveurs ont signés avec les organismes de contrôle.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Il n'y a pas de constitution d'échantillon. La présence des individus (animaux) dans la base est fonction, selon les espèces, des obligations dont elles font l'objet et de leur SIG respectif.

- Pour les bovins c'est l'intégralité de la population qui est présente. Il est donc exhaustif. En effet, la remontée dans le SIG de certaines données est obligatoire pour tous les bovins même s'ils ne participent pas à des suivis génétiques particuliers. Il s'agit des données sur l'identité (sexe, date de naissance, race, parents, exploitation). Les données relatives à la traçabilité des semences doivent aussi obligatoirement remonter dans le SIG Bovins. Par contre, si toutes les données les données relatives à un suivi particulier auquel un éleveur adhère volontairement dans le cadre du dispositif officiel d'amélioration génétique doivent aussi obligatoirement remonter dans le SIG, elles ne concernent que les bovins participant à ces suivis.
- Pour les petits ruminants seules ces dernières données remontent dans le SIG car il n'y a pas d'obligation s'appliquant à la totalité de la population. Ne sont donc présents dans la base que les

animaux faisant l'objet de suivis contractualisés par les éleveurs avec une finalité d'amélioration génétique.

Taille de l'échantillon observé

Pour les bovins l'ensemble du troupeau français est présent au moins pour les données faisant l'objet d'une obligation nationale. Pour les données à finalité purement génétique ils proviennent de 64 000 élevages bovins.

Pour les petits ruminants sont présents 3200 élevages ovins et 1800 élevages caprins.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Pour les bovins : 100 % des animaux sont dans le SIG pour les données obligatoires.

Pour les données relatives aux suivis génétiques, en Bovins Lait et en 2010, sont présents 60 % des éleveurs, 68 % des vaches et 83 % de la collecte. En Bovins Viande, 941 000 vaches sont suivies soit environ 25 %.

Pour les ovins : environ 7 % de la population totale et 2 % des éleveurs sont présents dans les SIG ovins.

Pour les caprins : en 2010, environ 42 % des chèvres sont présentes dans le SIG caprin.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

La représentativité qualitative ne fait pas l'objet d'une évaluation. Cependant la population des élevages engagés dans le dispositif génétique n'est *a priori* pas strictement identique à l'ensemble de la population.

Stabilité de l'échantillon

La stabilité de l'échantillon ne fait pas l'objet d'une évaluation mais les mouvements d'entrée et sortie du dispositif sont assez limités.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est l'animal.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Pour les Bovins, chaque animal est identifié par son numéro national en 2 + 10 pour la France (en 2 + 12 pour l'Europe). Les 2 premiers éléments constituent le code pays (FR pour la France). Les 10 suivants sont composés du numéro de département puis de chiffres librement attribués par les EDE.

D'autres données et notamment le numéro d'exploitation... sont obligatoirement dans les SIG. Cela permet par traitement informatique de reconstituer le troupeau d'une exploitation.

Pour les petits ruminants, il y a depuis 2005 un identifiant individuel en 2 + 11 pour la France conformément au règlement européen 21/2004. Mais les SNIG doivent encore gérer d'anciens identifiants avec d'autres formats pour les animaux nés avant 2005.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Outre les informations relatives à l'identité des animaux, aux détenteurs et aux exploitations, les informations partagées dans le cadre des SNIG sont constituées d'informations zootechniques et administratives supplémentaires. Pour chaque animal, selon sa durée de vie et ses éventuels suivis, son dossier sera plus ou moins volumineux :

- Enregistrement de la parenté (EP) des bovins : il s'agit d'apporter dans le SNIG Bovin les informations relatives à la parenté des bovins nés sur le territoire national, telles qu'elles résultent des déclarations obligatoires de chaque éleveur. Ce sont les EDE qui sont habilités. Pour chaque cheptel, les informations sont : l'exhaustivité des notifications de naissance, les informations relatives à l'identification des veaux, et les mentions des parents, celles relatives aux inséminations de monte publique ou privée réalisées dans chaque élevage, celles relatives au transfert d'embryons ;
- Certification de la parenté (CP) : c'est une démarche volontaire complémentaire à l'EP pour les bovins. Pour les caprins et les ovins, elle concerne exclusivement les élevages adhérents au contrôle des performances ;
- Insémination Animale (IA) : les entreprises de mise en place déclarées ainsi que les éleveurs déclarés inséminant leur propre cheptel apportent aux SNIG les enregistrements concernant les inséminations qu'ils réalisent ; la remontée de ces données est obligatoire.
- Production et mise en place des embryons : concerne la collecte et la mise en place des embryons ; la remontée de ces données est obligatoire.
- Contrôle des performances : concerne les organismes agréés pour réaliser le contrôle officiel des performances (service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants) apportent au SNIG les données élémentaires collectées suivant les règlements, protocoles et référentiels officiels ;
- Morphologie adulte : concerne les Organismes de Sélection (OS, anciennes UPRA) qui habilitent des agents employés par certaines organisations membres (entreprises de sélection, associations d'éleveurs, organismes de contrôle des performances...) ou par eux-mêmes, pour recueillir, au moyen d'une table de pointage validée pour chaque race, les informations morphologiques correspondantes ;
- Evaluation génétique : relève de l'INRA avec l'appui de l'Institut de l'Élevage et consiste à utiliser les informations validées d'un SNIG pour estimer la valeur génétique des reproducteurs ainsi que celle d'autres informations élaborées découlant du modèle d'évaluation (effet troupeau) ;
- Tenue du livre généalogique, qualification raciale des reproducteurs et élaboration des documents individuels (OS)
- Déclaration à la monte publique des reproducteurs mâles (ES)
- Autre données :

Les données de fin de gestation.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données collectées sont précisées dans le SMQ (Système de Management de la Qualité) des métiers et définies dans un dictionnaire de données.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

L'outil contient 200 tables, dont 60 ou 80 sont des données de références. Chaque table est organisée en dossiers avec un dossier par animal. 1,2 Téraoctet (To) de données sont exploitées.

Le nombre total de données accumulées dans la base nationale en bovins était fin 2010 : 151 670 162 identités ; 76 899 728 parentés certifiées ; 595 519 142 observations laitières individuelles ; 33 489 425 pesées en vif ; 112 902 255 inséminations.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données sont stockées sous format informatique au niveau régional par les ARSOE, puis au niveau national par le CTIG de Jouy-en-Josas.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Le système d'information contient des systèmes et procédures de vérification de données. Le SMQ quant à lui a été mis en place pour garantir le respect des procédures de recueil des données.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Les principes généraux d'accès et de propriétés des données sont définis dans le cahier des charges des SNIG, annexé à l'arrêté de 2007 :

- « Chaque éleveur peut disposer pour son propre usage des informations relatives aux animaux dont il est détenteur, dès lors qu'il a assumé les charges de collecte de ces informations brutes ainsi que le coût direct de leur mise à disposition par le système ». Un logiciel « EDEL », permet un échange de données avec les éleveurs.
- « De même et dans les mêmes conditions, chaque acteur reconnu a accès de droit aux informations brutes qu'il a apportés au système ». Les conditions d'accès sont discutées par FGE et le Ministère au sein de la commission stratégique suivant le statut et la fonction des organismes demandeurs. Les envois peuvent être des extractions. Certaines données sont publiques comme les taureaux reproducteurs de monte publique ;

Indépendamment du cahier des charges des SNIG, il existe parfois des accords bilatéraux signés entre les organismes d'un même ARSOE et portant sur des accès réciproques aux données de chacun.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

La finalité première de ce dispositif est de réaliser des évaluations génétiques (calcul d'index,...). L'Institut de l'Élevage spécifie des demandes au CTIG qui réalise les calculs et donne les traitements, comme c'est le cas pour des statistiques nationales sur le contrôle de performance, les inséminations artificielles... Les données des bases des ARSOE font l'objet de valorisations multiples à la demande des organismes collecteurs.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les traitements standards sont l'évolution annuelle des critères phénotypiques et l'évolution des valeurs génétiques.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Oui typiquement les valeurs génétiques.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Le cahier des charges des SNIG indique : « Les SNIG génèrent et gèrent des données dites « élaborées » qui se définissent comme les données issues d'une ou plusieurs données brutes apportées au système et faisant intervenir pour son élaboration des traitements ou calculs normalisés collectivement, soit réglementairement, soit au sein de FGE (lactations, poids à âge type, index de valeur génétique, etc.). De ce fait, toute donnée élaborée est une propriété collective, et quiconque la détient ne peut l'utiliser que dans des conditions définies réglementairement, notamment par le présent cahier des charges ; D'une façon générale, les données organisées dans les bases de données collectives (régionales ou nationales) des SNIG sont la propriété des coproducteurs de ces bases. »

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Le volume d'information accumulé notamment pour le SIG bovin et le nombre d'années accumulées qui est une mine pour la recherche en génétique.

Le lien entre les acteurs professionnels et avec la recherche.

Limites - Défauts - Points d'améliorations

La lourdeur du dispositif est une de ses limites.

Un certain flou sur la gouvernance et les partages de responsabilité entre l'Etat et FGE gagnerait à être dissipé.

La nécessité de faire évoluer technologiquement ce système complexe est un problème certain.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Certaines données d'identification se retrouvent dans la BDNI.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien entre les SNIG et le RICA, ces bases n'étant pas de même nature.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Des réflexions sont en cours pour accepter dans les SNIG, moyennant la définition de règles d'accès, des données provenant d'autres sources que du dispositif génétiques (ex : données sanitaires).

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Avec le génotypage, les nouvelles données récoltées et les corrélations possibles entre les allèles et les performances offrent de nouvelles perspectives d'exploitation de ces données. Actuellement, le nombre de données collectables explose avec l'introduction d'automatismes en élevage, de capteurs... Que vont-elles devenir ? Sont-elles actuellement collectées ? Sont-elles à intégrer dans les dispositifs actuels ?

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

Cliquez ici pour taper du texte.

Annexe 1 : Localisation des 11 ARSOE françaises, de la FIEA et du CTIG



Source : Site web de France Informatique Elevage et Agriculture, www.fie-arsoe.com

Version du 09/02/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Système d'information de l'identification et de la traçabilité des bovins

BDNI

Cette fiche présente l'ensemble du système d'information et de traçabilité des bovins qui repose sur deux dispositifs de collecte de données. L'un qui alimente directement la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI), l'autre qui alimente cette base *via* le dispositif et la base NORMABEV. Ce dernier dispositif est décrit de façon plus complète dans une fiche séparée.

Organisme gestionnaire – Responsable

C'est la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère chargé de l'Agriculture qui assure la maîtrise d'ouvrage du système d'identification et de traçabilité des bovins.

Date de création

2000 : mise en production de la BDNI

2004 : reconnaissance par Bruxelles de l'opérationnalité de la BDNI

2006 : création de NORMABEV

Motivations de la création

Un système d'identification obligatoire des bovins a été mis en place en France dès 1978, dans le but de contrôler les caractéristiques sanitaires et zootechniques des cheptels. Ce système dénommé Identification Pérenne Généralisée (IPG) a progressivement évolué pour transmettre aujourd'hui des informations encore plus complètes sur les animaux (date de naissance, sexe, race, races des parents...) (*cf.* Fiche SNIG). Suite à la crise de la vache folle (1996), il a été modifié pour la dernière fois en 1998 afin de le mettre en conformité avec les dispositions du règlement européen (CE) n°820/97, remplacé depuis par le règlement (CE) n°1760/2000.

La Base de Données Nationale d'Identification (BDNI), système d'identification et de traçabilité des bovins en découle. Elle permet de suivre les animaux et de connaître les relations mère-veau. Elle a été mise en production en 2000 et est devenue une base opérationnelle reconnue par Bruxelles en 2004.

Objectifs

Les objectifs sont d'identifier les animaux et de suivre leurs mouvements. Cette traçabilité des animaux est un des maillons de la traçabilité d'ensemble de la viande jusqu'au consommateur final.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Oui. Le système initialement conçu pour assurer la traçabilité des animaux en contexte de crise ESB a progressivement été utilisé pour le paiement des aides animales, et les contrôles sur place (aides, sanitaire et conditionnalité). Le système a aussi intégré les nécessités de valorisation statistiques des informations (connaissance des cheptels, de la structure des exploitations, des dynamiques de filières).

Destinataires

Le destinataire est l'Etat qui, au travers du ministère en charge de l'Agriculture, répond à une obligation européenne.

Mais ce système est mis en place au bénéfice de l'ensemble des opérateurs de la filière au service de la traçabilité des produits bovins et la réassurance du consommateur.

Autres usagers

Les données de la BDNI peuvent être utilisées pour d'autres finalités que la traçabilité. Aussi d'autres usagers existent : Recherche, Institut de l'élevage, Filières. (cf. point 3.1).

Gouvernance

Le maître d'ouvrage est la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère chargé de l'Agriculture. L'Institut de l'Elevage réalise, pour le compte de la DGAL, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

NORMABEV a sa propre gouvernance (cf. Fiche NORMABEV).

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le coût total annuel est estimé (Coperci, 2004) à 50 millions d'Euros dont entre 5 et 10 % est pris en charge par l'Etat et 90 à 95 % payé par les éleveurs.

La BDNI est financée à 100% par le Ministère en charge de l'Agriculture ; Normabev est financé à 100 % par l'Interprofession grâce à une taxe à l'abattage et le Point focal est aussi financé par l'Interprofession à 100% (cf.2.1).

Mais tout le reste (boucles, service des EDE, coûts informatique – logiciels et services Web – passeports) est payé par les éleveurs par le biais de factures qui leur sont adressées par les EdE au titre du Service d'Identification. La répartition de ces coûts au niveau local est de 25 % pour les boucles, 25 % pour le passeport, 50 % les structures locales (y compris bases informatiques).

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le dispositif repose sur l'identification de chaque animal et assure la traçabilité depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

L'identification de l'animal se fait avec des boucles posées sur l'animal et un passeport qui lui est lié et l'accompagne dans ses déplacements. Sur ces éléments sont indiqués le numéro propre à l'animal. L'identification se fait en 3 étapes :

- 1- Les éleveurs commandent les marques auriculaires (ou boucles) *via* les EdE (au nombre de 70 en France) qui passent commande aux fabricants et les envoient aux éleveurs ;
- 2- Les éleveurs ont obligation de poser ces boucles sur les animaux dans un délai maximal de 20 jours après leur naissance. Ils les inscrivent sur leur registre d'élevage et transmettent une notification de naissance à l'EdE ;
- 3- Les EDE les enregistrent dans leurs bases de données et les transmettent à la BDNI ;
- 4- La BDNI stocke les données et édite les passeports qui sont envoyés aux éleveurs *via* les EDE.

La traçabilité, ou suivi des mouvements, est assuré grâce au numéro unique pour chaque animal, et au passeport qui accompagne l'animal dans tous ses déplacements. Les différents lieux de présence de chaque animal sont repérés. Ceux-ci peuvent être les élevages (avec leurs numéros d'exploitation attribués par les EdE), les marchés, les centres de rassemblement, les abattoirs, les centres d'équarrissage, les estives... Selon les acteurs, le trajet de l'information est différent:

1. l'éleveur notifie ses mouvements à l'EdE selon trois modalités au choix : par voie papier, par échanges de fichiers électroniques ou via un portail web. Ensuite, l'EDE échange ses fichiers informatiques sous format VSE avec la BDNI ;
2. les opérateurs commerciaux (marchés, négociants) notifient leurs mouvements à un Point Focal qui transmet ensuite les données à la BDNI ;
3. les abattoirs envoient leurs données à NORMABEV (Organisation technique dépendante de l'Interprofession INTERBEV) qui transmet à la BDNI les informations obligatoires : code pays – n° d'abattoir ; code pays – n° d'animal ; code pays – n° exploitation du dernier élevage détenteur; date d'abattage ; numéro de tuerie, poids net froid.

Le schéma en Annexe 1 représente le système d'identification et de traçabilité pour les bovins.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Le rôle des différents acteurs est défini réglementairement et ne donne pas lieu à convention. Cependant, concernant NORMABEV il y a une habilitation législative attribuée à la suite d'un appel d'offre.

La fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage confiée à l'Institut de l'Élevage fait l'objet d'une convention avec la DGAL.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Non. Il n'y a pas matière à formation, les informations à collecter étant simples et clairement définies.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Les notifications de mouvements se font selon trois modalités au choix : par voie papier, par échanges de fichiers électroniques ou via un portail web. Pour les échanges électroniques ou le web des logiciels ou interfaces sont créés à l'échelle locale.

Par la suite, tous les échanges de données avec la base centrale se font sous format informatique (VSE).

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Suivant les types de données (cf. 2.3), les fréquences de recueil varient. L'identification doit par exemple se faire dans les 20 jours suivant la naissance. Ces délais sont importants à respecter car ils entrent dans la conditionnalité des aides versées aux éleveurs. De leur côté les opérateurs commerciaux sont régulièrement contrôlés par les DSV.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Le dispositif d'identification est exhaustif en bovins. Il n'y a pas d'échantillonnage.

Taille de l'échantillon observé

Le nombre de bovins actifs gérés dans le système de traçabilité individuelle est un peu inférieur à 20 millions. Depuis la création de la BDNI l'ensemble de l'effectif bovin pris en compte est de l'ordre de 140 millions.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale (Corse et Outre-mer inclus).

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

100 %.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Sans objet puisque 100 % de la population est présente.

Stabilité de l'échantillon

Ce dispositif étant à l'animal et exhaustif, la stabilité de l'échantillon ne se pose pas comme pour les dispositifs technico-économiques à l'échelle exploitation ou atelier.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est l'animal en tant qu'individu avec son lien à l'exploitation.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Chaque individu-bovin possède un numéro d'animal propre. C'est un numéro national d'identification unique, porté par deux boucles apposées par l'éleveur aux oreilles de l'animal. En France, le numéro d'identification comporte 10 chiffres, précédés des initiales FR indiquant le code du pays. Les deux premiers chiffres correspondent au numéro du département.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

Les informations collectées sont le type d'animal, sa localisation, la cause du « mouvement ». Le terme « mouvement » recouvre des événements propres à l'animal (naissance, mort) et des déplacements.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Un cahier des charges précise les données une par une.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Chaque année entre 45 et 50 millions de mouvements sont échangés au sein du système dont 50 % se font sous forme d'échanges de données informatisés. La répartition est d'environ 22 millions de mouvements d'élevages, 20 millions pour les opérateurs commerciaux et 6 millions des abattoirs.

La volumétrie de la BDNI est de l'ordre de 1 milliard de lignes. Elle contient 12 années d'historique.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Il existe plusieurs étapes de centralisation. Les données des éleveurs sont centralisées par les EdE, celles des opérateurs commerciaux le sont par le Point focal et celles des abattoirs par NORMABEV. Par la suite, la BDNI recueille et centralise les données informatiques issues de ces 3 intermédiaires.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Les EdE et NORMABEV ont mis en place des procédures de vérifications et de cohérence des déclarations. Par contre le Point Focal n'a pas de systèmes de vérification d'erreur et transmet directement ses données à la BDNI.

La BDNI comporte des règles de gestion des erreurs et des anomalies avec une échelle de gravité et des règles concernant le retour d'information aux collecteurs.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données est défini par arrêté, et répond à la loi « Informatique et Libertés » et au respect du secret industriel et commercial. L'arrêté indique que l'accès est possible aux structures suivantes :

- FranceAgriMer pour les études statistiques,
- les gestionnaires agréés par l'Etat : NORMABEV et SPIE,
- les Services centraux de l'Administration pour les missions de contrôle, sanitaires et statistiques,
- les services déconcentrés pour les mêmes missions,
- le Ministère du budget,
- les EDE
- les GDS,
- les SNIG,
- l'APCA,
- l'Institut de l'Elevage dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- l'INRA,
- l'INAO.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données sont traitées par le SSP. Ces traitements sont repris et valorisés par FranceAgriMer, l'Institut de l'Elevage.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les traitements standards visent à donner un état des lieux du cheptel bovin à un instant donné.

Les critères privilégiés pour l'analyse des données sont le type d'animal (Femelles laitières de moins de 12 mois, Femelles allaitantes de plus de 24 mois, veaux de moins de 21 jours, etc.), la période (mois, trimestre, année, etc.) et la localisation.

Ces traitements permettent notamment d'avoir :

- Une vision du cheptel présent sur le territoire à une date donnée (déclinaison par sexe, âge, race, département,...) ;

- Une vision dynamique sur les échanges entre filières (durée de détentions moyennes, nombre d'échanges entre exploitations,...) ;
- Une vision structurelle sur les exploitations de l'élevage françaises (évolution du nombre, répartition par nombre de bovins, race, nombre de naissances,...).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques au dispositif, uniquement des effectifs calculés selon les critères présentés ci-dessus.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les résultats sont généralement sous forme de graphique présentant les effectifs et leurs évolutions selon les critères d'analyse.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

L'avantage majeur de cette base est son exhaustivité. Compte tenu des exigences de délais de notification elle est aussi assez proche de la réalité même si elle n'est pas en temps réel.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Ses principaux défauts sont d'une part sa taille qui nécessite des outils pour sa manipulation et d'autre par sa conception. Conçue et structurée pour des besoins de traçabilité (base de mouvements), elle n'est pas forcément facile à utiliser pour d'autres finalités. Enfin c'est un outil règlementaire dont l'accès est soumis à conditions.

La création de la base miroir SPIE, gérée par une association gouvernée par la profession qui vient d'obtenir début 2012, son habilitation législative devrait permettre une certaine ouverture sur l'accès à ces données.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

La BDNI alimente plusieurs autres bases de données :

- Alimentation depuis 2012 de l'enquête cheptel bovin du SSP qui utilise la BDNI pour la quasi-totalité des données à fournir à Eurostat et stipulées dans le règlement européen ;
- Alimentation de la base de données sanitaire SIGAL (détenteurs et les exploitations, données d'identification des animaux et mouvements des animaux) ;
- Alimentation de la base de données gérant les primes, BDNI-Aides (détenteurs et exploitations, données d'identification des animaux, mouvements des animaux sous la forme de périodes de détention) ;

- Alimentation de la Base de Données Nationale des Usagers BDNU (lien entre détenteur et SIREN, lien entre exploitation et SIRET, lien entre détenteur et exploitation) ;
- Alimentation de l'outil de suivi des expérimentations terrain de boucles (exploitations testant ces boucles, animaux portant ces boucles).

Liens avec RICA – RA

Il n'y a pas de lien entre la BDNI et le RA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Début 2012 l'association SPIE, associant l'APCA, la CNE, les acteurs de la filière bovine, vient d'obtenir son habilitation législative pour gérer une base miroir de la BDNI.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

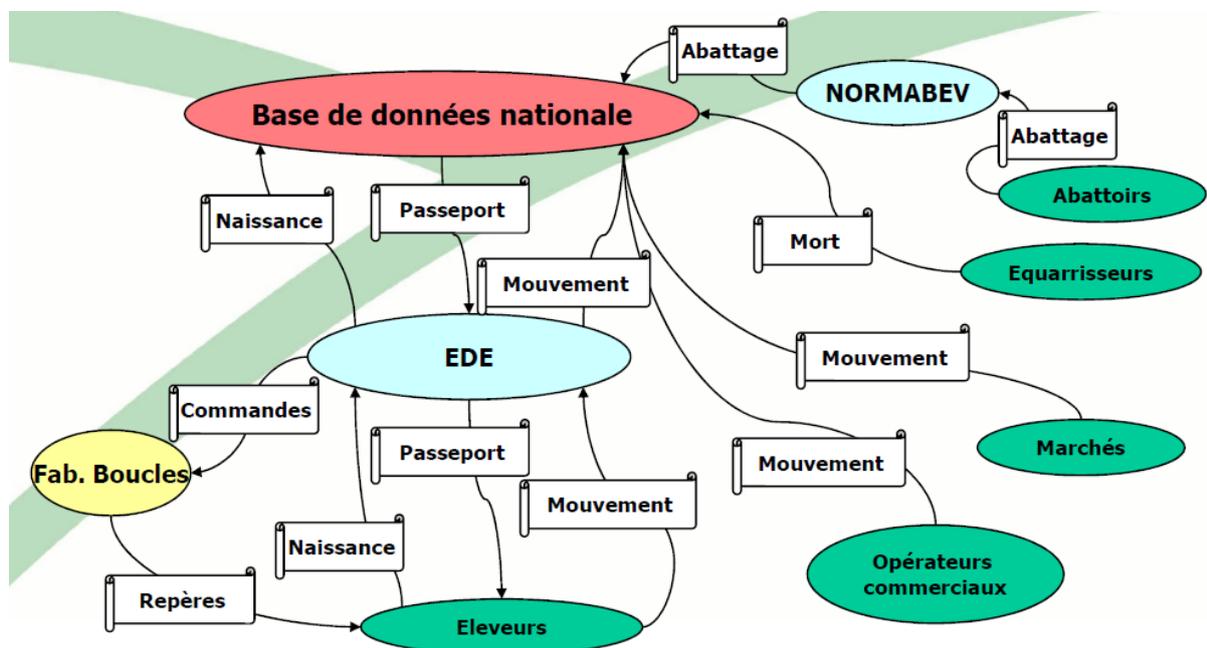
La BDNI existe pour répondre à des obligations réglementaires. Celles-ci étant satisfaites, il n'est pas envisagé de satisfaire d'autres besoins. Un chantier pourrait s'ouvrir à l'avenir si l'Union Européenne décidait de mettre en œuvre les échanges de données entre les BDNI des différents pays de l'Union, lors des mouvements d'animaux entre pays de l'UE.

Au niveau de la base SPIE, lorsqu'elle sera opérationnelle, la question de répondre à d'autres besoins pourra peut-être être posée.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

La mise en œuvre du chantier de dématérialisation des documents officiels devrait renforcer le rôle de la BDNI et son utilisation.

Annexe 1 : Flux d'information chez les bovins



Source : Institut de l'Elevage, B. PIEDNOIR, *La traçabilité dans les filières animales*.

Version du 05 avril 2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Système Professionnel d'Information sur l'Elevage (SPIE)

Organisme gestionnaire – Responsable

Le SPIE est géré par une association dénommée **SPIE (Système Professionnel d'Information en Elevage)** créée spécifiquement pour gérer ce dispositif. Elle rassemble 13 organisations nationales qui représentent les principaux acteurs de l'élevage bovin français : l'APCA, la CNE, INTERBEV, et le CNIEL qui, constituent les membres institutionnels ; la FNB, la FNPL, Coop de France, GDS France, le SNIV, la FNICGV, la FNEAP, la FFCB et la FMBV qui constituent les membres opérationnels. NORMABEV constitue pour le moment le seul membre associé de l'association.

Date de création

L'association a été créée en 2004 mais les travaux n'ont réellement commencé qu'en mai 2010.

Motivations de la création

Dès la mise en place de la Base de données nationale d'identification (BDNI) par le ministère de l'agriculture en 1998, les organisations professionnelles de l'élevage ont manifesté le désir de pouvoir accéder aux données de la BDNI pour faciliter les opérations réglementaires ou professionnelles dont elles ont la charge au regard de la traçabilité des animaux et de la sécurité alimentaire. Le ministère de l'agriculture s'était alors engagé à mettre à disposition des acteurs de la filière une copie de la BDNI, charge à ces acteurs de s'organiser pour que cette copie unique puisse être utilisée par tous les acteurs de la filière bovine concernés conformément à leurs droits d'accès respectifs définis par la réglementation. Les acteurs de la filière bovine se sont alors rassemblés autour d'un projet de mise en place d'un système professionnel d'information répondant aux besoins et aux exigences des entreprises intéressées.

Objectifs

Le SPIE a pour objet de constituer une plate forme de services, accessibles par INTERNET se répartissant en quatre types :

- Valorisation de données pour réaliser des calculs ou des statistiques.

- Echanges de données entre acteurs des filières.
- Validation et mise à jour de données.
- Hébergement d'applications de tiers pour faire fonctionner leurs applications.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Par rapport aux premiers objectifs il s'est ajouté la mission d'apporter des services qui rendraient possible une dématérialisation des documents accompagnant les mouvements des bovins. Les bénéficiaires indirects de ce dispositif sont les éleveurs qui pourraient bénéficier d'un allègement des coûts et de la charge de travail administrative consécutif à la dématérialisation des documents d'accompagnement des bovins.

Destinataires

Les destinataires sont les membres fondateurs c'est à dire quasiment l'ensemble de la profession « élevage herbivore » ainsi que l'Institut de l'Élevage. Dans le cadre du projet de « dématérialisation » s'y ajoutent comme utilisateurs en continu environ 5000 acteurs de l'aval : centre de rassemblement, abattoir, marché ; négociants commerciaux ou coopératifs.

Autres usagers

Le système n'étant pas encore opérationnel, il est trop tôt pour définir d'autres usagers que ceux pour lesquels le système est conçu.

Gouvernance

Les instances dirigeantes de l'association SPIE comprennent:

- Le conseil d'administration, composé d'un représentant de chacun des membres institutionnels et des membres opérationnels. Il est investi de tous pouvoirs pour administrer l'association. Les délibérations du Conseil sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, les membres institutionnels disposant de 2 voix chacun, pour une seule pour les membres opérationnels. Le conseil peut valablement délibérer dès lors que les membres présents permettent de rassembler au moins la moitié des voix totales.
- Le bureau de l'association, composé d'un président, de 3 vice-présidents, de 2 secrétaires et d'un trésorier. Le bureau est chargé de la gestion courante de l'association.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le fonctionnement devra être assuré par les utilisateurs selon des modalités qui sont en cours de discussion.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le SPIE ne dispose pas en propre de dispositif de collecte. Il s'appuie sur ceux qui sont mis en œuvre pour :

- L'identification et la traçabilité (BDNI)
- Le sanitaire (SIGAL)
- La génétique (SIG)

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Des conventions existent entre l'association et les systèmes qui lui fournissent des données.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Le SPIE ne dispose pas de collecteurs de données qui lui seraient propres ; ce sont ceux du système d'identification et de la traçabilité animale, du système d'information génétique et des autorités vétérinaires.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Le système ne comporte pas d'outil de collecte spécifique mais il communique par des interfaces informatisées avec la base de données nationale identification (BDNI), le système sanitaire de l'Etat (SIGAL) et le système d'information génétique (SIG).

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Les collectes et les transmissions se font en continu.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Par rapport au domaine considéré, les exploitations, les bovins et leurs mouvements, l'ensemble est exhaustif ; ce n'est pas un échantillon.

Taille de l'échantillon observé

Le nombre de bovins et des exploitations ayant des bovins localisés sur le territoire soit environ 20 millions d'animaux.

Couverture et répartition géographique

Le territoire métropolitain français et les DOM.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

La représentativité par rapport aux exploitations et aux bovins est de 100%

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

La représentativité par rapport aux exploitations et aux bovins est de 100%

Stabilité de l'échantillon

Ce dispositif étant exhaustif à l'animal, la question de la stabilité ne se pose pas.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle est d'abord celle de l'animal. Mais l'exploitation peut être reconstituée.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Le système est un des utilisateurs du repère animal légal qui prévoit que chaque bovin possède un code pérenne et unique au niveau de l'Union Européenne. Ce code est composé d'une chaîne d'au plus 14 caractères imprimés sur deux boucles plastiques apposées par l'éleveur aux oreilles de l'animal au moment de sa naissance. Les deux premiers caractères correspondent au code pays suivi d'un numéro unique au sein du pays. Le numéro d'identification attribué aux animaux nés en France comporte 10 chiffres, précédés des initiales FR. En cas d'échange intra communautaire le numéro attribué à la naissance par l'autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne doit être conservé. Cet identifiant est multifonctionnel : gestion du troupeau, traçabilité, contrôles des performances, évaluation génétique des reproducteurs, autorités vétérinaires, programme sanitaire basé sur le volontariat, signe de qualité, insémination artificielle, tenue du livre généalogique, retour d'information carcasse aux éleveurs...

En plus de l'identifiant à l'animal, le SPIE identifie pour chaque animal son exploitation d'origine à la fois par le numéro d'exploitation EdE et par le numéro « économique » SIRET.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

Les types de données gérés ne représentent qu'un sous ensemble de tous les types de données normalisées au niveau national dans les systèmes qui contribuent à alimenter le SPIE.

Le SPIE contient toutes les informations venant de la BDNI (identification de l'animal, de l'exploitation et des mouvements). Venant de SIGAL il reprend toutes les informations sanitaires exigées lors d'un mouvement de l'animal (statut sanitaire, maladies règlementées et maladies gérées dans le dispositif professionnel ACERSA (hypoderme, IBR)). Venant des SNIG il enregistre les données de parenté et le code race nécessaire dans certains signes de qualité.

Le SPIE ne contient pas les données du contrôle des performances, de l'insémination, les résultats d'abattage etc.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Elles sont définies par des protocoles applicables aux dispositifs qui en assurent la collecte. Il n'y a pas de protocole SPIE.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Le système informatique est conçu pour gérer sur une période de cinq ans :

- 1 100 000 lieux d'élevage
- 800 000 détenteurs
- 8 millions de naissance / an
- 65 millions de mouvements de bovins/an
- 6 millions d'abattage

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données sont d'abord centralisées par la base de données nationale identification (BDNI), le système d'information sanitaire (SIGAL) et le système d'information génétique avant envoi au SPIE par transfert informatisé bi quotidien.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Les contrôles de saisie et cohérence des données sont fait au niveau des systèmes qui alimentent le SPIE. Ce dernier peut éventuellement décider de ne pas utiliser des données par trop incohérentes mais il n'a pas vocation à les corriger.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Une partie seulement des droits d'accès et d'usage est définie réglementairement. Le reste sera défini par une charte en cours d'élaboration au niveau de l'association. Cette charte définira des droits explicites en fonction du rôle des utilisateurs dans le système d'identification et de traçabilité et des procédures d'habilitation pour les autres cas. Chaque utilisateur disposera d'un identifiant sécurisé pour accéder au SPIE. Une fois qu'il aura accédé au SPIE, il ne disposera que des données et des services auxquels il a été habilité à accéder par l'association. Techniquement il est prévu que les media utilisables seront divers : transfert de fichier asynchrone par ftp, transfert de données synchrone par web service, consultation à partir d'un PC fixe ou d'un terminal mobile de type smartphone ou tablette tactile.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Mis à part des comptages simples le SPIE n'a pas vocation à réaliser des traitements statistiques complexes.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Pour le moment mise à part la mission relative à la dématérialisation qui prévoit la mise à disposition de données, il n'est pas prévu de traitement de données par l'association SPIE. Par contre, l'Institut de l'Elevage en tant que destinataire pourra réaliser différents traitements statistiques.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Cf. réponse précédente sous forme de comptages simples.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Document PDF.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Une approche orientée service.

Une association qui regroupe les représentants des principaux acteurs de la filière.

Une gouvernance des droits d'accès.

Une capacité à agréger autour des données de l'identification et de la traçabilité, des données de différents types : génétiques, sanitaire, etc...

L'entière propriété de sa base de données.

La haute disponibilité des services.

La flexibilité des interfaces.

La reconnaissance réglementaire de l'Etat.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Non maîtrise de la qualité des données transmises et tout particulièrement de la BDNI qui est très peu utilisées.

Sa capacité à répondre aux attentes de ses utilisateurs.

Un modèle économique pas encore stabilisé.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Bien que le SPIE comble au niveau des services une lacune laissée par la BDNI, du point de vue des données le système est totalement redondant avec la BDNI.

Liens avec RICA – RA

Possible, mais non prévu actuellement.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Pas d'actualité car encore en construction.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

Le besoin le plus immédiat ne porte pas sur la collecte de nouvelles données mais sur la capacité du système à interroger différentes bases de données puis à assembler les réponses avant de les renvoyer vers le demandeur.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Aucun à court terme.

Version du 09/02/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Système d'information de l'identification et de la traçabilité des ovins et caprins

Ovinfos – BDNI - SIMOC

Cette fiche présente l'ensemble du système d'information et de traçabilité des ovins et caprins. Si sa finalité générale est identique à celle du système bovin, le système ovin et caprin est différent sur les modalités de transfert d'information. Le système est concrétisé par l'existence de deux bases de données où aboutissent les données collectées par le système : la base centrale réglementaire, la BDNI dénommée SIMOC, et une base habilitée intermédiaire, OVINFOS.

Organisme gestionnaire – Responsable

C'est la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère chargé de l'Agriculture qui assure la maîtrise d'ouvrage du système d'identification et de traçabilité des ovins et caprins.

La base OVINFOS bénéficie d'une habilitation législative attribuée après appel d'offre à INTERBEV Ovins.

Depuis 2011 INTERBEV Ovins et l'APCA ont passé un accord d'association pour gérer la base OVINFOS.

Date de création

La création a été progressive (cf. 2.1). La BDNI-SIMOC date de 2009, OVINFOS s'est mise en place à partir de 2008.

Motivations de la création

La mise en place d'un système d'information sur l'identification et la traçabilité des ovins et des caprins remonte à 2001, à la suite d'une épizootie de fièvre aphteuse. Le système mis en place à cette époque ne vise qu'à assurer uniquement la traçabilité des déplacements des animaux. Le règlement de CE 21/2004 prévoit les étapes de création du dispositif.

Objectifs

Les objectifs sont globalement les mêmes pour tous les systèmes d'identification et de traçabilité des animaux à savoir d'identifier les animaux et de suivre leurs mouvements. Pour les ovins et caprins l'objectif est essentiellement celui de la surveillance sanitaire des cheptels face à un risque d'épizootie.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Oui. Le système est en train d'évoluer avec la prise en compte du suivi des mouvements individuels des animaux qui est en cours.

Destinataires

Le destinataire est l'Etat qui, au travers du ministère en charge de l'Agriculture, répond à une obligation européenne.

Usagers

Pour le moment il n'existe pas d'autres usagers de la base car la BDNI est inaccessible à des usagers extérieurs à l'Etat, et OVINFOS ne contient qu'une part des informations qui par ailleurs sont strictement d'ordre réglementaires.

Gouvernance

Le maître d'ouvrage est la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère chargé de l'Agriculture. L'Institut de l'Elevage réalise, pour le compte de la DGAL, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

OVINFOS a sa propre gouvernance assurée par INTERBEV Ovins et APCA.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le coût de la BDNI est financé à 100% par le Ministère en charge de l'Agriculture et celui d'OVINFOS est financé à 80% par l'Etat et à 20% autofinancé par une taxe à l'abattage.

Mais tout le reste (boucles, service des EDE, coûts informatique – logiciels et services Web –) est payé par les éleveurs par le biais de factures qui leur sont adressées par les EDE au titre du Service d'Identification. La répartition de ces coûts au niveau local est approximativement la suivante : 50 % pour les boucles, 50 % les structures locales (y compris bases informatiques).

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le système d'identification et de traçabilité des ovins et caprins est défini par le Règlement européen CE 21/2004 qui prévoit 4 étapes :

- 1- Juillet 2005 : création d'un système d'identification individuelle des ovins et des caprins avec pose de boucle d'oreille, mise en place d'un document de circulation pour les lots d'animaux qui bougent et recensement des exploitations ;
- 2- Avril 2009 : notification des mouvements d'animaux par lots grâce à un document de circulation, avec envoi de ce document et enregistrement en base de données créée pour cela, la BDNI-SIMOC ;
- 3- Juillet 2010 : identification électronique individuelle des animaux pour 100% des ovins, les reproducteurs caprins, mais pas les chevreaux (leur durée de vie étant généralement très courte, l'identification électronique coûterait trop cher par rapport à sa durée d'utilisation) ;
- 4- Juillet 2012 : report des numéros individuels sur le document de circulation et notification des mouvements individuels.

Concernant l'identification des ovins et des caprins, les rôles et procédures que doivent appliquer les éleveurs et les EdE sont les suivantes :

- 5- Les éleveurs commandent les marques (boucles ou bagues de pâture pour les caprins) *via* les EdE (au nombre de 70 en France) qui passent commande aux fabricants et les envoient aux éleveurs ;
- 6- Les éleveurs ont obligation de poser ces boucles sur les animaux dans un délai de 6 mois après leur naissance ou avant la sortie de l'élevage. Ils les inscrivent sur leur registre d'élevage. Cette information ne remonte pas dans la BDNI et reste au niveau de l'élevage.

Concernant la traçabilité des déplacements, les procédures sont les suivantes :

4. Les éleveurs notifient leurs mouvement soit aux EdE, soit ils délèguent cette tâche aux opérateurs commerciaux (abattoirs, marchés, centre de rassemblement...) avec lesquels ils signent un contrat de service de notification. Cette procédure est différente de celle des bovins où les éleveurs ne peuvent notifier les mouvements qu'auprès des EdE.
5. Actuellement les EdE font remonter les données de mouvement directement à la BDNI, mais à partir de juillet 2012 elles le feront *via* OVINFOS. Les opérateurs commerciaux par contre envoient d'ores et déjà leurs données à OVINFOS. A partir de juillet 2012, toutes les informations passeront donc d'abord par OVINFOS avant d'aller à la BDNI-SIMOC. OVINFOS remplace le point focal (bovin) en une base de données structurée. Pour le moment cependant, OVINFOS ne contient que les données des opérateurs de l'aval et des éleveurs ayant donné délégation de notification.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Le rôle des différents acteurs est défini règlementairement et ne donne pas lieu à convention. Cependant concernant OVINFOS il y a une habilitation législative attribuée à la suite d'un appel d'offre.

La fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage confiée à l'Institut de l'Elevage fait l'objet d'une convention avec la DGAL.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Non. Il n'y a pas matière à formation, les informations à collecter étant simples et clairement définies.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Les notifications de mouvements se font selon trois modalités au choix : par voie papier majoritairement, par échanges de fichiers électroniques ou via un portail web. Pour les échanges électroniques ou le web des logiciels ou interfaces sont créées à l'échelle locale.

Par la suite, tous les échanges de données avec la base centrale se font sous format informatique (XML).

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Les notifications de mouvements sont à faire dans les 7 jours suivant le mouvement. Ces délais sont importants à respecter car ils entrent dans la conditionnalité des aides versées aux éleveurs. De leur côté les opérateurs commerciaux sont régulièrement contrôlés par les DSV.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Le dispositif d'identification est exhaustif en ovins et en caprins. Il n'y a pas d'échantillonnage.

Taille de l'échantillon observé

Il n'y a pas d'estimation du niveau de prise en compte des mouvements réellement réalisés. L'objectif est de 100 %.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

100 % sauf pour les caprins pour lesquels les mouvements individuels des chevreaux ne sont pas enregistrés.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Sans objet puisque 100 % de la population est présente.

Stabilité de l'échantillon

Ce dispositif étant à l'animal et exhaustif, la stabilité de l'échantillon ne se pose pas comme pour les dispositifs technico-économiques à l'échelle exploitation ou atelier.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

L'échelle d'observation est l'animal pour les ovins et les reproducteurs caprins, le lot pour les chevreaux.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Tous les ovins et caprins ont un numéro d'animal individuel depuis 2005. Cet identifiant est construit en FR 6 + 5 pour la France. FR est le code du pays de naissance, les 6 premiers chiffres constituent un indicatif de marquage correspondant au numéro d'exploitation, et les 5 chiffres suivants constituent un numéro d'ordre avec la possibilité de retrouver l'année de naissance de l'animal (millésime).

Cela étant cette identification ne remonte pas pour le moment dans la BDNI ni dans OVINFOS qui ne stocke que les données de mouvements. A partir de juillet 2012, le numéro d'identification individuelle de chaque animal participant à un mouvement sera indiqué et remontera dans OVINFOS de façon exhaustive pour les reproducteurs et les réformes, de façon partielle pour les agneaux de boucherie, pas du tout pour les chevreaux.

A la différence de la BDNI bovine le système d'identification et de traçabilité des ovins et des caprins n'enregistre pas et ne stocke pas centralement les données d'identité des animaux.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Aujourd'hui les informations collectées concernent le lot d'animaux qui sont déplacés : le lieu de départ (type et n° d'exploitation), le lieu d'arrivée (idem), le nombre d'animaux du lot et des informations sur le transport (ex : n° immatriculation du camion,...).

A partir de juillet 2012, le numéro individuel de chaque animal appartenant au lot sera indiqué.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Un cahier des charges précise les données une par une.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Le système est en construction et les volumétries sont difficiles à évaluer. Le nombre d'opérateurs effectuant les notifications est de 250 opérateurs d'aval et environ 100 000 éleveurs. Ce nombre très élevé tient au fait que tout détenteur d'au moins 1 ovin ou caprin doit être enregistré comme « éleveur » et doit notifier les mouvements.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données des éleveurs sont centralisées à un stade intermédiaire soit par les EdE, soit par les opérateurs commerciaux. Ceux-ci transfèrent leurs données à la BDNI soit directement soit à OVINFOS qui transmet ensuite à la BDNI-SIMOC.

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

A partir de juillet 2012, OVINFOS centralisera toutes les données avant de les transmettre à la BDNI-SIMOC.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Non, pas actuellement, mais à partir de juillet 2012, des indicateurs de cohérence et de qualité des données seront calculés au niveau d'OVINFOS.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Personne d'autre que les Services de l'Etat n'a accès à la BDNI-SIMOC.

Concernant OVINFOS dès que les infos stockées auront un intérêt il peut être envisagé des accès à travers des conventions de gré à gré avec OVINFOS.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Actuellement il n'y a aucun traitement. A partir de juillet 2012 un certain nombre de tests de cohérence seront réalisés pour évaluer la qualité des données.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Actuellement aucun.

Demain certaines analyses concernant les mouvements, les prévisions de sorties, etc. peuvent être imaginés.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Aucune diffusion n'est réalisée.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

La Base OVINFOS a l'avantage de centraliser tous les mouvements.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Sa limite principale est qu'actuellement elle n'enregistre que les mouvements ce qui en limite son utilisation pour un autre objet que celui qui a présidé à sa création, la traçabilité à des fins de surveillance sanitaire.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

C'est le seul dispositif contenant les informations décrites.

Liens avec RICA – RA

Il n'y a pas de lien entre OVINFOS - BDNI et le RA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

La prise en compte de l'identification individuelle va faire évoluer les bases de données.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

Le dispositif OVINFOS – BDNI-SIMOC existe pour répondre à des obligations réglementaires. Celles-ci étant satisfaites, il n'est pas envisagé actuellement de satisfaire d'autres besoins.

Cependant les évolutions en cours et la mise en place de la contractualisation peuvent faire évoluer les choses et amener la base OVINFOS à être destinataire d'autres données pouvant avoir un intérêt dans ce cadre.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

La mise en place de l'identification électronique individuelle devrait conduire à modifier les modalités de récolte de données en renforçant la transmission électronique des données.

Version du 04-04-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

NORMABEV

Organisme gestionnaire – Responsable

NORMABEV, structure technique associative privée constituée entre 7 membres fondateurs (FNB, Coop de France, FFCB, FNICGV, SNIV-SNCP, FNEAP, CFBCT) ainsi que les comités régionaux d'INTERBEV, INTERBEV et ses sections.

Date de création

Normabev est née en 2002 à la suite de l'ESB de la volonté d'harmoniser les règles de la PCM (Pesée, Classement, Marquage). Sa mission actuelle est issue de l'accord interprofessionnel du 30 juin 2010 qui confirme le suivi de la PCM des carcasses de gros bovins par une structure interprofessionnelle créée à cet effet. Cette structure interprofessionnelle est NORMABEV qui prend la forme d'une association loi 1901.

Motivations de la création

Dans l'accord du 30 juin 2010, il est écrit : « *INTERBEV souhaite favoriser l'établissement de relations commerciales basées sur un système de classement et de marquage impartial et harmonisé nationalement, permettant aux opérateurs de travailler, avec ou sans l'aide d'une machine à classer, dans un climat de totale confiance* ».

Objectifs

NORMABEV est une association fiscalisée régie par la loi de 1901 qui a pour objectif de favoriser l'établissement de relations commerciales basées sur un système de classement et de marquage des gros bovins impartial et harmonisé nationalement.

NORMABEV assure l'indépendance du classement, du marquage, ainsi que de la vérification de la présentation des carcasses et de la pesée fiscale des gros bovins dans les entreprises d'abattage.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs ont évolué : depuis 2006, NORMABEV remonte des données réglementaires à la BDNI. De plus les missions de pesée, classement, marquage ont été complétées par la gestion de bases informatiques suite à des demandes extérieures.

Destinataires

Les destinataires sont les éleveurs, les abattoirs, les fédérations d'abattage et le Ministère en charge de l'agriculture (DGAL, DGPAAT).

Autres usagers

L'Institut de l'Elevage est destinataire des données une fois par an pour l'indexation des taureaux et tous les mois pour répondre aux demandes d'études. FranceAgriMer est aussi utilisateur des données. Certaines demandes particulières de coopératives ou d'acteurs de la filière peuvent être satisfaites.

Gouvernance

Elle est assurée par le Conseil d'Administration de l'Association composé de :

- sept membres fondateurs que sont la FNB (Fédération Nationale Bovine), Coop de France, la FCCB (Fédération Française des Commerçants en Bestiaux), la FNICGV (Fédération Nationale de l'Industrie et des Commerces en Gros des Viandes), le SNIV-SNCP (Syndicat National de l'Industrie des Viandes et Syndicat National du Commerce du Porc), la FNEAP (Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Prestataires de service) et la CFBCT (Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs) ;
- membres actifs que sont les Comités Régionaux d'Interbev (C.R.I.) ainsi de les sections d'Interbev, récemment intégrées au Conseil d'Administration.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement est assuré par la facturation de la prestation de NORMABEV aux abatteurs à l'animal classé. Ce tarif est de 0.80 € par tête de gros bovin classé. Ce montant est payé par moitié par le dernier propriétaire de l'animal et par l'abatteur. Ce tarif est fixé par le CA de Normabev et révisé périodiquement. A cette prestation s'ajoutent la prestation assurée pour les veaux dans le cadre de la remontée des données réglementaires à la BDNI (0,062 € par tête de veau) et les prestations liées aux mouvements des bovins (service facturé à la ligne de mouvement).

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Au moment de l'abattage, l'accord du détenteur, ou du propriétaire de l'animal, pour la transmission des informations relatives à l'animal et à la carcasse par l'exploitant d'abattoir à la base de données NORMABEV est réputé acquis par voie réglementaire.

Concernant la circulation des informations d'abattage, l'ensemble des professionnels de la filière s'est accordé pour que NORMABEV soit le point central auquel tous les abattoirs transmettent les

informations. Les données d'abattage circulent dans le système sous forme de fichiers informatiques. Dans le cas courant, l'Exploitant d'abattoir transmet après chaque journée de tuerie un Fichier de notifications des abattages du jour. NORMABEV reçoit ces notifications et les transmet sans délai à la BDNI. L'Exploitant d'abattoir récupère le jour même, un fichier d'acquiescement de NORMABEV (cf. Annexe 1).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

- Une convention type entre NORMABEV et chaque abattoir situé sur le territoire métropolitain définit les conditions de circulation des informations relatives à l'abattage et au plan de suivi qualité ;
- Une convention est également signée entre NORMABEV et la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) dans le cadre de remontée de données vers la BDNI.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

NORMABEV est chargé d'assurer le suivi et la formation des classificateurs.

La vérification des performances des classificateurs, qui restent employés par les abattoirs, et la délivrance de leur agrément demeurent de la responsabilité exclusive de FranceAgriMer, organisme indépendant de l'abattoir, chargé par le Ministère en charge de l'agriculture d'assurer les contrôles en application de l'article 11 du Règlement (CE) n°1249/2008.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

NORMABEV définit le standard selon lequel les données doivent lui être transmises. Chaque abattoir est libre de mettre en place les outils informatiques de son choix. La transmission des données est assurée par un moyen de communication défini par NORMABEV afin de sécuriser et de fiabiliser les communications d'informations.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

L'objectif est de mettre à disposition des éleveurs les informations d'abattage avant 07h le lendemain de la tuerie. Ce délai est un maximum. Normabev doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre aux éleveurs de disposer de leurs informations d'abattage au plus tôt. Pour cela, le fichier de notification d'abattage doit être transmis à Normabev au plus tard :

- pour les abattoirs avec une équipe d'abattage avant minuit le jour de la tuerie ;
 - pour les abattoirs avec deux équipes d'abattage, concernant la première équipe avant minuit le jour de la tuerie, concernant la deuxième équipe avant 10h00 le lendemain du jour de la tuerie.
- Cependant, la transmission de la notification peut être effectuée immédiatement après la fin de la tuerie ou régulièrement au cours de celle-ci.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

La totalité des gros bovins du territoire français sont concernés, DOM compris.

Taille de l'échantillon observé

En 2011, Normabev a suivi les abattages de 5,15 millions d'animaux dont 3,707 millions de gros bovins dans les 226 abattoirs français de gros bovins et veaux.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Depuis 2008, la totalité des gros bovins français abattus dans les abattoirs est suivie par Normabev.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Depuis 2008, la totalité des gros bovins français abattus dans les abattoirs est suivie par Normabev.

Stabilité de l'échantillon

S'agissant de l'abattage, la stabilité de l'échantillon n'a pas lieu d'être étudiée. Ce sont les variations du nombre de têtes et du tonnage qui sont étudiés en fonction des catégories, des régions, des abattoirs, etc.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est l'animal.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Pour chaque animal abattu, les identifiants sont les suivants :

- n° d'agrément de l'abattoir ;
- date d'abattage ;
- n° du bovin ;
- n° de cheptel.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Les données récoltées sont :

- des données réglementaires : les données d'identification (n° d'agrément de l'abattoir, date d'abattage, n° du bovin et n° de cheptel), ainsi que la date d'entrée à l'abattoir, le poids et le numéro de tuerie ;
- des données professionnelles : poids, classement (selon les classes E U R O P et 1 2 3 4 5, telles que précisées dans le règlement 1234/2007), propreté du cuir, pathologies (car certaines régions peuvent disposer de Fonds d'Action régionaux concernant certaines maladies) ;

- des données déjà en BDNI et récupérées auprès de l'abattoir qui les saisit selon les informations du passeport de l'animal.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données sont définies au sein d'une notice rédigée par NORMABEV.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

La notification d'abattage contient une trentaine de données par animal abattu. (Cf. Annexe 2).

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les informations de pesée et de classement sont centralisées uniquement par NORMABEV. Les données réglementaires repartent en BDNI mais sont conservées sur NORMABEV.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

L'Exploitant d'abattoir peut récupérer quelques heures après, un fichier d'acquiescement de NORMABEV. L'acquiescement sert d'accusé de réception du fichier initial. Il rend compte des anomalies (erreurs) s'il y en a eu lors du traitement informatique de NORMABEV d'une part et de la BDNI d'autre part. En cas d'erreur, la ligne de notification n'est pas enregistrée ni dans la base NORMABEV, ni dans la base BDNI.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Tous les éleveurs et vendeurs de gros bovins ont à leur disposition les informations de poids et de classement de leurs animaux au plus tard le lendemain à 7h, voire à 17h s'il y a une deuxième équipe. La diffusion des informations relève de la mission des CRI via leur site internet régionaux dotés de codes d'accès. L'éleveur et l'apporteur ont accès aux données des animaux qu'ils ont abattus.

NORMABEV assure la transmission à la BDNI des notifications reçues des Exploitants d'abattoirs, telles que mentionnées par l'arrêté du 3 septembre 1998 et sa modification. Les données sont également transmises à FranceAgriMer et à l'Institut de l'Élevage.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

L'Exploitant d'abattoir est informé du fait que, à partir des informations consolidées, Normabev est susceptible d'effectuer des traitements statistiques, ou techniques. L'objectif est d'une part, de vérifier la pertinence des classements, et d'autre part de fournir des informations utiles à la filière.

NORMABEV tient à la disposition des Comités Régionaux d'Interbev des traitements statistiques des informations d'abattage lui permettant de suivre les abattages de bovins de plus de 8 mois de sa région. NORMABEV met également à disposition sur le site internet de suivi des statistiques prédéfinies, validées pas le conseil d'administration de NORMABEV, à destination du personnel de Normabev et des CRI. Des statistiques sont également ouvertes aux exploitants d'abattoir afin de comparer leur production par rapport aux résultats régionaux (dans la mesure où la région possède plus de trois abattoirs) et nationaux. NORMABEV est tenu de respecter les règles du secret statistique et de ne diffuser que des données consolidées ne permettant aucun accès à des informations nominatives.

Normabev s'engage à mettre en œuvre tout moyen matériel et humain, en accord avec son fonctionnement interne, pour répondre aux demandes éventuelles du ministère en charge de l'agriculture dans les 72 h.

Enfin, les données étant transmises à la DGAL, à FranceAgriMer et à l'Institut de l'Élevage, les données peuvent être traitées par ces derniers.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

L'analyse des données collectées porte sur des croisements entre le nombre de têtes, le tonnage, le poids à l'abattage et la catégorie d'animaux, le secteur géographique, le type racial, etc.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Hormis les critères d'analyse cités ci-dessus, il n'y a pas d'indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif. Des indicateurs sont calculés pour évaluer le fonctionnement du dispositif, sur les délais de transmission par exemple.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les données traitées sont diffusées toutes les semaines aux professionnels sous la forme d'un fichier EXCEL pour les résultats et d'un document Word pour l'analyse.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Outil interprofessionnel qui évolue au gré des besoins et des demandes ;
- Outil réactif et souple : la collecte quotidienne et l'analyse rapide permettent d'avoir des résultats dans un court délai, comme au moment de la sécheresse du printemps 2011 par exemple.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Des améliorations peuvent être faites concernant la collecte des données, en évitant par exemple la re-saisie des données déjà dans la BDNI (avec le SPIE) et en améliorant les statistiques sur l'évaluation du fonctionnement du dispositif...

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Les notifications d'informations sont transmises à la B.D.N.I. dans les conditions réglementaires prévues.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Le dispositif est évalué et amélioré au fur et à mesure.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

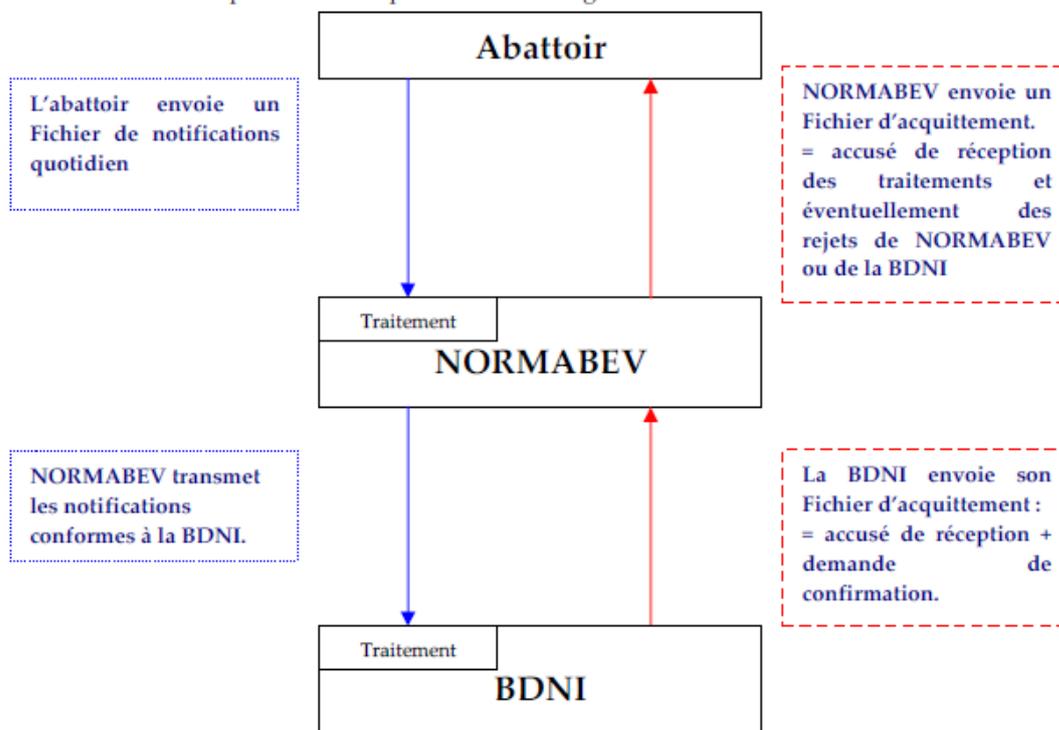
Aucun

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Dématérialisation du ticket de pesée et lien avec le SPIE.

Annexe 1 : Les échanges de fichiers entre les abattoirs, NORMABEV et la BDNI.

Le schéma ci-dessous expose schématiquement les échanges de fichiers et les deux traitements informatiques :



Source : Notice de connexion abattoir, NORMABEV.

Annexe 2 : Le fichier de notification d'abattage :

1- La ligne d'en-tête du fichier :

Position			Libellé de la donnée	Valeur/Format	Type (O/F/C/D)	Long.	Format
Début	Fin	N° Champ P					
1	8	D01	Code émetteur		O	8	A
9	16	D02	Code créateur		O	8	A
17	24	D03	Code destinataire	"NORMABEV"	O	8	A
25	40	D04	Numéro séquentiel d'envoi		O	16	A
41	56	D05	Référence de l'envoi initial	espaces	I	16	A
57	59	D06	Type de flux	Flux montant : ABA/GRA	O	3	A
60	64	D07	Nombre total de Lignes de notifications (=nombre de lignes du fichier moins l'entête)		O	5	N
65	69	D08	Nombre de Lignes de notifications rejetées	espaces	I	5	N
70	74	D09	Nombre de Lignes de notifications acceptées	espaces	I	5	N
75	82	D10	Date système	JJMMAAAA	O	8	D
83	88	D11	Heure système	HHMMSS	O	6	H
89	255	D12	Non utilisé	espaces	I	167	A
256	256	D13	Fin de ligne	" "	O	1	A

2- La ligne de notification d'abattage :

Position			Libellé de la donnée	Valeur/format	Type (O/F/C/I)	Long	Format
Début	Fin	N° Champ					
1	8	A00	Numéro de ligne		O	8	Libre
9	16	A01	Code abattoir		O	8	A
17	24	A02	Date d'entrée	JJMMAAAA	F	8	D
25	32	A03	Date d'abattage	JJMMAAAA	O	8	D
33	38	A04	Heure de pesée	HHMMSS	O	6	H
39	40	A05	Code pays bovin	Table code pays*	O	2	A
41	52	A06	Numéro de l'identification de l'animal		O	12	A
53	53	A07	Catégorie	A/B/C/D/E/V/Z	O	1	A
54	55	A08	Code pays cheptel de provenance	Table code pays*	O	2	A
56	67	A09	Numéro de cheptel de provenance		O	12	A
68	75	A10	Numéro de tuerie		O	8	A
76	76	A11	Consigne sanitaire	O/N	O	1	A
77	77	A12	Cas bloquant	O/N	O	1	A
78	78	A13	Cryptage	O/N	O	1	A
79	85	A14	Poids net froid		O	7	N
86	86	A15	Conformation	E/U/R/O/P	O	1	A
87	87	A16	Tiers de classe conformation	+/-	C	1	A
88	88	A17	Engraissement	1/2/3/4/5	O	1	A
89	105	A18	Champ libre		I	17	A
106	107	A25	Race du père	Table types raciaux*	O	2	A
108	109	A26	Race de la mère	Table types raciaux*	O	2	A
110	111	A27	Race Sujet	Table types raciaux*	O	2	A
112	119	A28	Date de naissance	JJMMAAAA	O	8	D
120	121	A29	Code pays cheptel naisseur	Table code pays*	C	2	Libre
122	133	A30	Numéro de cheptel naisseur		C	12	Libre
134	134	A31	Douve	O/N/BLANC	C	1	Libre
135	135	A32	Varron	O/N/BLANC	C	1	Libre
136	185	A33	Champ libre régional		I	50	Libre
186	186	A198	Champ réservé : « Saveur Occitane »	O/N/BLANC	I	1	A
187	187	A199	Propreté du cuir sur animal vivant	A, B, C, D	C	1	A
188	195	A34	Champ réservé	espace	I	8	Libre
196	197	A35	Animaux morts	EU/MB/MD/MT/ST	O	2	A
198	198	A200	Sexe de l'animal	M/F/BLANC	F	1	A
199	199	A201	Code couleur classement veau	1/2/3/4/BLANC	C	1	A
200	213	A202	Numéro SIRET apporteur		O	14	N
214	255	A36	Champ libre NORMABEV	espace	I	42	Libre
256	256	A37	Fin de ligne	""	O	1	A

Version du 23/03/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Bases de données du contrôle de performances et du conseil en Bovins et Caprins

Organisme gestionnaire – Responsable

Le contrôle de performances né dans les années 1960 (cf. fiche SNIG) est géré par des organismes structurés à l'origine à l'échelle départementale, les OCL (Organismes de Contrôle laitier – évoluant en ECEL – Entreprises de Conseil Elevage) et OBC (Organismes Bovins Croissance). Aujourd'hui ces organismes de base sont au nombre de 130, certains couvrant plusieurs départements et ou plusieurs espèces. Ils sont regroupés dans deux fédérations nationales, France Conseil Elevage pour les productions laitières bovines et caprines et France Bovins Croissance pour l'élevage bovin allaitant (La fusion de ces deux fédérations est en cours). L'activité de ces structures de base s'est très rapidement élargie au-delà du simple recueil et de la remontée des données de contrôles de performances et a pris en charge dans une logique de service pour le conseil d'autres secteurs comme l'alimentation, la reproduction, etc. Ils ont constitué, avec le support technique des ARSOE (cf. fiche SNIG), à des échelles territoriales différentes, des bases de données contenant les données recueillies pour les besoins de l'ensemble de leur activité, et différents outils de gestion de ces données, de valorisation, ou d'interface éleveur via Internet.

Il n'y a donc pas une gestion unifiée du dispositif mais des niveaux de gestion multiples :

- Les données collectées : la responsabilité reste toujours au niveau des 130 organismes de base qui assument le recueil des données ;
- La gestion des données et des outils de collecte : la responsabilité est assurée soit au niveau national, cas des Bovins allaitants et des Caprins, soit dans le cadre de consortiums regroupant plusieurs organismes de base, cas des Bovins Lait (cf. 2.1) ;
- Pour la valorisation des données : afin de traiter et de valoriser les données collectées, les organismes de contrôle de performances se sont également fédérés autour de leurs Arsoe, parfois sous d'autres configurations que celles observées pour la gestion des données et outils de collecte (cf.3.2).

Les deux fédérations France Conseil Elevage et France Bovins Croissance assurent le lien entre tous les organismes ainsi que le pilotage de certains projets. Même dans le cas des dispositifs uniques au

niveau national (Bovins allaitants et Caprins) le niveau national n'assure pas la responsabilité sur les données.

Date de création

Depuis la fin des années 60, des chaînes de traitement des données des contrôles de performances existaient. Elles ont été modifiées fin des années 90 avec la création des SNIG (cf. Fiche SNIG) et des outils spécifiques de collecte et de gestion des données à l'échelle territoriale ont été créés :

- En Bovins Allaitants, création 1998 de Logi-BC par France Bovins Croissance ;
- En Bovins Laitiers, SIEL a été créée en 1997 par la fédération nationale mais d'autres outils créés sous l'impulsion d'organismes de bases fédérés dans différents ensembles régionaux ont également vu le jour : création en 1996 de TGLAIT pour le Nord pas de Calais, en 1997 de SIEL-BZH pour la Bretagne, en 1998 d'ECLAT pour la partie Est (autour de Nancy) et en 2002 d'OSMOSE pour les Pays de la Loire ;
- En Caprins, création de SIECL en 1998.

Les Ovins, lait et viande, sont indépendants des fédérations France Conseil Elevage et France Bovins Croissance et disposent de leur organisation propre.

Motivations de la création

A la création début des années 80, les motivations étaient doubles :

- Permettre au technicien de valoriser directement auprès des éleveurs les données collectées
- Transmettre les données de contrôle de performances au(x) système(s) d'information génétique(s) ;
- Ces outils préexistants ont été rénovés (passage à l'an 2000) en vue d'élargir le périmètre des fonctionnalités à des fins de conseil aux éleveurs.

Objectifs

- Remonter les données du contrôle de performances vers les SNIG.
- Permettre au technicien de restituer les résultats à l'éleveur dans le cadre du service à l'éleveur.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Le champ des données recueillies s'est élargi. En plus des données du contrôle de performances, des données issues de l'atelier d'élevage se sont ajoutées. Elles portent sur l'alimentation, la reproduction, la santé, les bâtiments, les résultats économiques, etc. L'objectif actuel est de collecter les données les plus larges possibles (nouveaux phénotypes), comme celles concernant la docilité pour Bovins Croissance ou encore de nouvelles analyses sur le lait pour le volet laitier par exemple.

Destinataires

Les destinataires sont les éleveurs et les partenaires de la filière génétique dont les organismes de contrôles de performances.

Autres usagers

Les autres usagers sont, dans les cadres d'accords locaux, les centres de gestion, les laiteries (qui peuvent utiliser les données pour effectuer des prévisions de production laitière), les Organisations de Producteurs mais aussi l'Institut de l'Élevage.

Gouvernance

Comme indiqué ci-dessus la responsabilité des données reste au niveau de « l'apporteur » c'est à dire les 130 structures du contrôle de performance. Concernant les outils de collecte et la valorisation des données, la gouvernance se fait au sein de regroupements de plusieurs structures de contrôle de performance.

La gouvernance de certains projets se fait nationalement par France Conseil Elevage et France Bovins Croissance.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement est assuré par les éleveurs dans le cadre des services qui leurs sont apportés. En Bovins Allaitants, il reste une faible part de financement public pour l'activité contrôle de performances (mais pas directement pour le développement des outils informatiques) alors qu'en Bovins lait et en Caprins cette part est nulle pour les outils spécifiques du conseil. L'Etat reste toujours engagé partiellement pour la maintenance et l'évolution des SNIG (cf. Fiche SNIG).

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les données sont collectées de deux manières :

- Par le technicien qui saisit des données sur son outil, appelé « outil technicien » dans le cadre du service à l'éleveur. Pour l'activité Bovins lait, ces outils sont propres aux « zones » des outils de gestion des données définies précédemment (SIEL, TGLait, SIEL BZH, OSMOSE, ...); Pour l'activité caprine et Bovins allaitants l'outil technicien est national.
- Par l'éleveur qui peut disposer d'un outil de saisie des données par Internet, appelé « outil éleveur ». Ces outils sont en général propres à plusieurs structures du Développement (ECEL, EdE, GDS, ...) et sont construits sur d'autres zones que celles des outils techniciens. Ces outils sont : Agrael en Bretagne, EstElevage dans l'Est, Orani-Bovitel en Rhône-Alpes et Bourgogne, SYNEL ailleurs, etc. Ces outils sont utilisés pour saisir certaines données obligatoires (IPG – Etat civil bovin, Carnet sanitaire, parfois le contrôle de performance) et/ou dans le cadre d'une fonction portail pour consulter d'autres services en ligne.

Les données de contrôle de performances sont recueillies selon des protocoles définis nationalement dans le cadre des SNIG. Pour les autres données chaque gestionnaire définit ses protocoles de recueil.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Ces dispositifs sont constitués sur la base d'une adhésion de l'éleveur à un organisme de contrôle de performances et de conseil. Il choisit ensuite parmi les services offerts les services qui l'intéressent. Ces services sont payants.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les techniciens sont recrutés sur la base d'un niveau de compétence correspondant à leur mission et se forment régulièrement au cours de leur carrière.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Les outils de collecte sont l'outil du technicien et l'outil de l'éleveur. La mise à disposition des outils aux éleveurs est payante, hormis pour certaines fonctions de saisie et/ou de consultation des résultats qui sont gratuites.

En Bovins Lait, on estime à 80% la part des éleveurs en contrôle de performances qui disposent également d'un « outil éleveur ».

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Le technicien de l'organisme de conseil passe entre quatre et dix fois par an sur une même exploitation, indépendamment du recueil des données de contrôle de performance *sensu stricto* qui est fait par un agent de pesée à une fréquence d'environ 1 fois par mois. L'éleveur doté de l'outil éleveur saisit ses données en continu.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

La population prise en compte n'est pas issue d'un échantillonnage. Elle est composée des exploitants qui adhèrent volontairement à un service, le service de base étant toujours *a minima* le contrôle de performance.

Taille de l'échantillon observé

- 50 000 éleveurs en Bovins Laitiers ;
- 10 000 éleveurs en Bovins Allaitants ;
- 2 000 éleveurs en Caprins.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Le taux de pénétration de l'adhésion aux services offerts est estimé à 80% de la collecte nationale de lait en volume et à 15% du nombre total de vaches allaitantes.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

En Bovins Allaitants, il y a une sur-représentativité des vendeurs de génétique alors qu'en Bovins Lait ce sont surtout des petits élevages qui ne sont pas adhérents.

Stabilité de l'échantillon

L'échantillon est très stable d'une année sur l'autre. Mis à part des cessations d'activité ou des regroupements de cheptels, il y a très peu de mouvements.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est principalement l'atelier d'élevage. Aussi, la majorité des données est collectée à l'animal.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'identifiant est le numéro d'élevage ou numéro EdE (Etablissement de l'Elevage). Composé de 8 chiffres, les 5 premiers désignent les numéros du code INSEE du département et de la commune et les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

Selon les services sollicités par l'éleveur, les données collectées portent sur:

- Le contrôle de performances ;
- L'alimentation ;
- La reproduction (synchronisation, chaleurs, etc.) ;
- La santé,
- La laiterie (payes de lait, analyses de lait)
- Les bâtiments (salle de traite, nombre de places, type de robot, etc.) ;
- Les résultats technico-économiques (charges vétérinaires, d'alimentation, marge par atelier, etc.) ;
- La commercialisation (poids à l'abattage, prix, classement, etc.)

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données relatives au contrôle de performances sont définies (cf. fiche SNIG). Pour les autres non mais un dictionnaire des données national est en cours de réalisation.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Le nombre de données collectées au sein d'un élevage dépend du nombre de services auxquels l'éleveur a souscrits.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées? Sous quelle forme ?

Pour les données de contrôle de performance voir la fiche SNIG. Pour les autres les données sont centralisées aux échelles régionales des outils définis au point 1, les maîtres d'œuvre étant les ARSOE.

Hormis les données relatives au SNIG, il n'y a pas de centralisation nationale.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Chaque outil de collecte ou de centralisation contient des modules de vérification d'erreurs.

L'accès aux données collectées est-il possible? Si oui, sous quelle(s) condition(s)? Sous quelle(s) forme(s)?

Sans tenir compte des données transmises aux SNIG, l'accès aux données est réservé :

- aux éleveurs concernant leurs propres résultats ;
- à chacune des 130 structures de base pour les données qu'elles ont collectées ;

Des accords pour l'échange ou pour la transmission de données peuvent être signés entre organismes de contrôle de performances et des organismes demandeurs. Selon les intérêts de chacun, des conditions financières variables peuvent être mises en place.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées? Si oui, par qui? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les organismes de contrôle de performances peuvent effectuer des traitements qu'ils restituent individuellement et périodiquement aux éleveurs, généralement tous les mois.

Des traitements régionaux sont également effectués, avec pour but principal d'obtenir des références régionales. C'est le cas d'OPTILAIT pour le Sud-ouest, de PACTEL en Rhône-Alpes, de PASTEL en Franche-Comté ou d'ECLAT dans l'Est. Ces dispositifs sont issus de regroupements par zones géographiques d'organismes de contrôles de performances.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données?

Parmi les critères principaux d'analyse on trouve la production de lait du troupeau, le statut infectieux de l'animal (mammite), la qualité du lait et la marge de l'atelier (pour le volet laitier), la croissance et la marge de l'atelier (pour le secteur allaitant).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif?

On peut citer :

- La MUL : Moyenne Unité Laitière, un indicateur combinant différents critères du lait : TB, TP, etc.;
- Les statuts des animaux selon le risque de mammites : Sain, Infecté, Douteux.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Ces traitements sont diffusés sous format papier ou sont directement consultables sur les portails Internet régionaux, via les outils éleveurs et dans les outils techniciens.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Le nombre important d'éleveurs dans le dispositif ;
- La fréquence et la régularité de la collecte de données ;
- L'uniformité des données collectées en Bovins Allaitants et en Caprins.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- La fragmentation en 130 structures de contrôle de performances ;
- L'hétérogénéité des données récoltées en Bovins Lait (hormis le socle commun destiné au SIG Bovins) ;
- L'analyse, centrée essentiellement sur l'atelier et non sur l'ensemble de l'exploitation.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

D'autres dispositifs sont comparables sur deux points :

- Sur la fonction de conseil : d'autres structures collectent des données dans le cadre de services aux agriculteurs. On peut citer des marchands d'aliments ou des centres de gestion (tel que COGEDIS en Bretagne qui a des partenariats avec les vétérinaires);
- Sur les données récoltées : des éditeurs de logiciels (tel qu'ISAGRI) proposent des outils de collecte des données. D'autres parts, des vendeurs de matériel proposent des modules de collecte et de traitements des données générées par les outils qu'ils commercialisent (comme DeLaval avec les robots de traite). Aujourd'hui, ces données sont consultables par les techniciens de ces entreprises mais elles ne sont pas centralisées.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Le dispositif évolue en continu.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**
 - Récupération d'un maximum de données et élargissement des champs de collecte : collecte quotidienne des données de la traite (et non de quelques traites par mois comme actuellement), remontée des données issues des capteurs présents dans les élevages, etc.
 - Normalisation des données par la création d'un dictionnaire de données.
-
- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Dispositifs porcs

Version du 03-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Gestion technique des troupeaux de truies (GTTT)

Organisme gestionnaire – Responsable

IFIP

Date de création

Création en 1970 pour les élevages de sélection et élargissement rapide aux élevages de production.

Motivations de la création

La GTTT est née fin des années 60, suite à la loi sur l'élevage obligeant à l'identification des animaux, l'enregistrement et le calcul des performances des reproducteurs.

Objectifs

La Gestion Technique des Troupeaux de Truies (GTTT) calcule les performances de reproduction de l'ensemble de l'élevage et de chaque animal reproducteur (truies et verrats). Elle fournit des résultats de performances de reproduction globaux et les critères permettant de les analyser précisément. La GTTT s'applique à tous les élevages détenteurs de truies, naisseurs et naisseurs-engraisseurs. Les résultats sont établis selon une méthode standardisée permettant la comparaison entre élevages.

Avec la GTE et GTE-TB, la GTTT constitue un dispositif d'ensemble producteur de références en production porcine répondant à trois objectifs :

- Fournir des résultats calculés selon des méthodes harmonisées au sein de la filière et permettant l'analyse des différents postes de l'atelier et la comparabilité des résultats entre eux et à des références ;
- Elaborer des références sur ces résultats, avec des valeurs moyennes et leur variabilité ;
- Constituer des banques de données nationales pour des analyses réalisées par l'IFIP ou ses partenaires.

Plus généralement, ce dispositif permet d'apprécier la situation de la production porcine française, de mesurer ses évolutions pour opérer des choix politiques, de décider des axes de recherche, d'agir

pour se prémunir contre les effets des facteurs ayant les impacts les plus négatifs sur les résultats (prix du porc et de l'aliment, problèmes sanitaires, climat, défaut de technicité, état des élevages...).

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non

Destinataires

Les premiers destinataires sont les éleveurs et les techniciens des groupements de producteurs qui assurent le suivi technique de l'élevage. Les autres destinataires sont les organismes de R&D pour la réalisation d'études, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles pour connaître l'état de santé de la production porcine, la situer par rapport aux pays compétiteurs et évaluer la portée de décisions politiques.

Usagers

Les banques et assurances sont des usagers de ces références pour faire des choix sur la base de références « objectives ».

Gouvernance

L'IFIP assure la gestion et l'animation du dispositif de GTTT (tout comme la GTE et la GTE-TB).

Les évolutions de méthodes sont discutées par le Comité Technique d'AGEPORC. AGEPORC est une association regroupant des représentants des utilisateurs : groupement de producteurs et EDE-Chambres d'agriculture, éditeurs de logiciels, IFIP. Elle est présidée par Coop de France, filière bétail et viande. Il n'y a pas à AGEPORC de représentants des éleveurs. En plus du Comité Technique, AGEPORC est constitué d'un autre comité regroupant les présidents des différentes structures participantes. Il s'est notamment réuni lors de la mise en place des dispositifs.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le dispositif reçoit l'appui financier de FranceAgriMer qui finance l'activité de l'IFIP et apporte, dans le cadre des programmes pluriannuels Etat-Région, une aide aux organismes qui réalisent la collecte des informations. Chaque opérateur reçoit 200€ par an par exploitation suivie en GTTT et GTE et 300€ par an par exploitation suivie en GTTT, GTE et Tableau de Bord.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

La remontée des données à partir de l'élevage peut se faire de deux façons :

- soit par voie informatique par l'éleveur lui-même s'il est équipé d'un logiciel commercial de GTTT dans lequel il saisit directement ses données. Il les envoie ensuite à son technicien de façon dématérialisée ;
- soit par l'intermédiaire de pré-imprimés papier remplis par l'éleveur qu'il envoie ensuite à son technicien. Ces pré-imprimés papiers sont ensuite saisis informatiquement par le technicien ou par le secrétariat de la structure.

Ces techniciens sont essentiellement issus d'organisations de producteurs, pour 90% des exploitations suivies. D'autres organismes participent aussi à la collecte de données, des EDE et des Chambres d'agriculture, des prestataires de services (fabricants d'aliment, organisations de sélection porcine...) ou, très marginalement, des éleveurs eux-mêmes.

Les données sont transmises par ces organismes collecteurs, par voie informatique, à la base de données nationale.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Concernant les outils de collecte, il existe une convention entre les éditeurs des logiciels de collecte, l'IFIP et AGEPORC.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Des formations sont proposées chaque année dans le catalogue des formations de l'IFIP pour la mise en place des outils et l'analyse des résultats.

L'IFIP a rédigé une notice explicative intitulée « Consignes d'enregistrement en GTTT » (voir annexe). De plus, les sociétés qui commercialisent les logiciels de collecte forment les utilisateurs à la méthode, à l'enregistrement et à l'analyse.

L'outil GTTT est parfois présent chez les éleveurs qui l'utilisent comme un outil d'aide à la conduite de la reproduction.

Quels sont les outils de collecte (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien) ?

Les outils de collecte sont deux logiciels commerciaux créés par deux sociétés privées, SO'NEO (35) et ISAGRI (60), aujourd'hui regroupées. Leur conformité aux normes du dispositif est assurée selon une procédure couverte par une convention entre ces éditeurs, l'IFIP et AGEPORC.

Les cahiers des charges des outils de gestion sont établis, pour le noyau dur des applications (pré carré couvert par les dispositifs de références nationaux), dans le cadre d'AGEPORC : définition des critères, tests à appliquer, formats d'édition des résultats et formats d'échanges des données.

Les évolutions majeures de méthodologie sont préalablement examinées au sein de la Commission technique d'AGEPORC. Elles sont ensuite proposées aux sociétés éditrices de logiciels pour être intégrées dans les logiciels commerciaux et dans la chaîne nationale de collecte et la base nationale. Avant diffusion, les logiciels contenant des innovations touchant au champ des références sont soumis à une validation par l'IFIP.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Les enregistrements de GTTT sont réalisés en continu tout au long de l'année, idéalement au fur et à mesure de la survenue de chaque événement (naissances, saillies...). Les résultats peuvent être calculés selon des périodicités variables, au choix de l'utilisateur : par bande de sevrage, par mois, trimestre, semestre, ou annuellement. Cela dépend de la taille de l'élevage, du type de conduite en bandes du troupeau, et du besoin de réactivité de l'éleveur.

La transmission à la base centrale de l'IFIP se fait quant à elle tous les 6 mois.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Il n'y a pas de constitution *a priori* de l'échantillon selon des critères définis. Les données qui remontent dans la base nationale sont issues d'élevages réalisant un suivi GTTT et volontaires pour faire remonter leurs données.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, les références de GTTT ont porté sur les données de 2 569 exploitations.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale (cf. Carte en annexe 1). Le taux des élevages suivis en GTTT est différent selon les régions. Il va, par exemple, de moins de 30 % des élevages en Aquitaine, Haute-Normandie ou Languedoc-Roussillon, à 41 et 50 % en Bretagne et Basse-Normandie, et à plus de 60 % en Limousin, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

En 2010, la base de données de GTTT contient 40 % des élevages français de plus de 49 truies (2 569 sur 6 394) et 48 % des truies. Ce comptage porte sur l'ensemble de la base de données, avant épuration lors de la vérification de la qualité des données par l'IFIP lors des calculs de références. Toujours en 2010, après épuration, 84,4 % élevages présents dans la base sont conservés dans les références.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

La représentativité qualitative est difficile à évaluer mais le ressenti du gestionnaire est que les résultats sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale, même si le dispositif intègre des exploitations en phase d'installation et des exploitations en difficulté pour lesquelles le suivi en GTTT est requis par les groupements de producteurs ou les financeurs.

Stabilité de l'échantillon

En GTTT, la stabilité de l'échantillon n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les gestionnaires.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est celle de l'atelier porcin au sein duquel les données sont récoltées pour chaque animal reproducteur de l'atelier.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Il y a deux niveaux d'identification :

- Au niveau de l'élevage : Les identifiants des élevages sont communs aux trois dispositifs de gestion, gérés dans une base « Elevage » unique.

Lors du premier envoi de données GTTT aux bases de données nationales, une « Fiche éleveur » est remplie. Elle comprend :

1. L'indicatif de marquage du site d'élevage : chaque site d'élevage est obligatoirement identifié par son indicatif de marquage, du type FR35ABC.
2. Les coordonnées de l'éleveur et l'adresse de l'élevage : raison sociale, adresse de l'élevage, numéro d'exploitation (numéro à 8 chiffres, précédés du code FR pour la France, attribué par l'EDE du département du siège de l'exploitation. Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la commune).
3. Le numéro ou le libellé du groupement et la date d'adhésion : il reprend les quatre derniers caractères du numéro de reconnaissance du groupement.

- - Au niveau de l'animal : chaque animal est indiqué par son numéro national d'identification.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

L'objectif de la GTTT est l'analyse approfondie des performances de reproduction et de production. Mais les renseignements techniques récoltés peuvent se prêter à d'autres analyses.

Par exemple, en 2010-2011, les données de GTTT ont été sollicitées pour répondre aux questions liées à l'actualité des élevages et les thèmes suivants ont fait l'objet de travaux particuliers :

- La mise en groupe des truies, ses conséquences sur les performances de reproduction selon le système choisi ;
- La longévité des truies ;
- L'analyse du syndrome de 2^{ème} portée.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Oui, dans une notice créée par l'IFIP et intitulée « Consignes d'enregistrement en GTTT ».

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Pour chaque reproducteur, de son entrée sur l'élevage à sa sortie, l'ensemble des événements de reproduction sont collectés, c'est-à-dire :

- identification du reproducteur, date de naissance et date d'entrée, Code Type Génétique (CTG) ;
- saillie/IA (dates et caractéristiques – mode de saillie, n° du verrat, type génétique du verrat), 1 à 2 par chaleur x nb de chaleur par cycle ;
- mise bas / sevrage (dates, effectifs de porcelets nés vivants, mort-nés, momifiés, sevrés, adoptés, retirés) ;
- réforme (date, mode, cause principale).

Au total, 45 informations par truie/an, près de 9400 informations / an pour un élevage moyen de 211 truies, 24.2 millions de données par an pour 2570 élevages.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données récoltées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données des élevages sont transmises électroniquement à l'IFIP de Rennes – Le Rheu, qui les centralise. Chaque opérateur peut également organiser les données qu'il a collectées en une base locale.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

A plusieurs niveaux, des systèmes de vérification sont mis en place pour contrôler les données :

- à la saisie par des tests standardisés mis en place dans les logiciels commerciaux et validés par Ageporc ;
- par le technicien de l'organisme collecteur qui valide les données après réception ;
- à la réception par l'Ifip qui envoi un compte rendu de chargement ;
- avant le calcul des références qui transmet un bilan des anomalies.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est aujourd'hui réservé :

- aux éleveurs qui peuvent uniquement accéder à leurs propres résultats ;
- aux organismes de producteurs qui ne peuvent accéder uniquement qu'aux données qu'ils ont collectées.
- A l'IFIP qui a accès à la totalité des données.
- à d'autres organismes (FranceAgriMer notamment) en réponse à des demandes pour des besoins d'étude mais sous conditions et après banalisation des résultats.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Deux fois par an, des références annuelles et semestrielles sont calculées par l'IFIP. Les données d'une année n sont publiées en général en avril de l'année n+1.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

- Localisation géographique des élevages : France / région / départements ;
- Niveaux d'organisations : groupements de producteurs / fournisseurs de reproducteurs ;
- Caractéristiques d'élevage : orientation naissance ou engraissement / sélection et multiplication / plein air / type de conduite en bandes / mode de renouvellement / élevage sur litière / signes de qualité / maternités collectives / truies conduite en troupeau...

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Plusieurs indicateurs techniques spécifiques à l'élevage porcin et à la phase de reproduction sont calculés :

- Nombre de sevrés par truies productives et par an,
- Pourcentage de pertes sur nés totaux,
- Age moyen à la mise bas,
- ...

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats techniques sont présentés par exploitation et portent sur tous les animaux présents sur l'exploitation sur la période considérée.

De plus, les références sont constituées des moyennes par atelier qui sont ensuite pondérées par la taille des troupeaux de chaque atelier pour donner, pour chaque indicateur, une moyenne pondérée à l'échelle du troupeau national.

Enfin, un tri des élevages est effectué selon leur productivité, qui est un indicateur d'analyse qui présente la marge de progrès la plus importante dans les élevages qui souhaitent améliorer leur marge sur coût alimentaire. Des moyennes sont ensuite calculées pour les groupes extrêmes, c'est-à-dire pour les 33%, 10% et 1% les plus productifs et les moins productifs (sous réserve d'effectifs suffisants dans ces groupes là).

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les résultats d'élevages sont mis en forme par l'IFIP : tableaux + graphiques et 'profils' d'élevages, situant graphiquement le résultat de l'élevage, critère par critère par rapport aux élevages du groupe de référence.

Par ailleurs, à partir des données récoltées, de nombreuses diffusions sont réalisées. Ces publications portent le plus souvent sur les données GTTT comme GTE, et parfois GTE-TB :

- 2 publications annuelles (Porc Performances, Porcs par les chiffres) ;
- Les références annuelles et semestrielles sont remises aux interlocuteurs concernés : groupements de producteurs, EDE-Chambres d'agriculture, Organismes de Sélection Porcine;
- Présentation aux Journées de la recherche porcine ;
- En région :
 - en Bretagne diffusion annuelle d'une plaquette « Résultats porcs Bretagne » ;
 - dans les autres régions : diffusion de plaquettes régionales de présentation des résultats d'élevage.
- Mise en ligne sur le site de l'IFIP des principales références publiques calculées : dernières références et rétrospectives annuelles.

Des actions spécifiques sont réalisées pour FranceAgriMer. L'IFIP lui fournit :

- la liste des élevages éligibles à « l'appui technique » ;
- un fichier de données de gestion technico-économiques, par élevage suivi et rendu anonyme, permettant la réalisation d'analyse complémentaire ;
- des références spécifiques, calculées selon l'appartenance des élevages à une ZES une zone défavorisée, une zone de montagne.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Permet une analyse technique fine du poste de reproduction.

Outil facilement utilisable par l'éleveur et utilisé pour piloter la reproduction.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

L'approche est exclusivement technique (ce qui n'est pas une limite pour l'IFIP qui aborde la partie économique avec les autres dispositifs GTE et GTE-TB).

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Il n'existe pas d'autres dispositifs de ce type en élevage porcin.

Liens avec RICA – RA

Les bases de données collectées du RICA étant difficilement accessibles, il est impossible d'utiliser les résultats publiés qui présentent les porcs au sein de l'OTEX Granivores regroupant les porcs avec notamment l'ensemble des volailles.

Le Recensement Agricole permet quant à lui de valider certaines évolutions observées par les dispositifs GTTT, GTE et GTE-TB.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Depuis 2010, un cahier des charges est en cours de construction pour créer un outil permettant l'accès par web aux bases de données nationales par les différents partenaires. Il vise à faciliter l'accès aux références et aux résultats des élevages, à permettre les mises à jour de données directement dans la base, et à utiliser les nouvelles technologies de l'informatique pour la réalisation des opérations techniques d'échange de données.

Un modèle a été développé pour calculer des indicateurs de coûts et de résultats mensuels actualisés à partir des dernières données de conjoncture disponibles (prix de vente du porc ou le prix d'achat de l'aliment) en relation avec les résultats techniques annuels. L'idée, formulée par les techniciens et proposée par l'IFIP, est de créer un outil informatique en ligne qui permette d'anticiper sur ses propres valeurs en combinant des références et l'évolution de la conjoncture.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

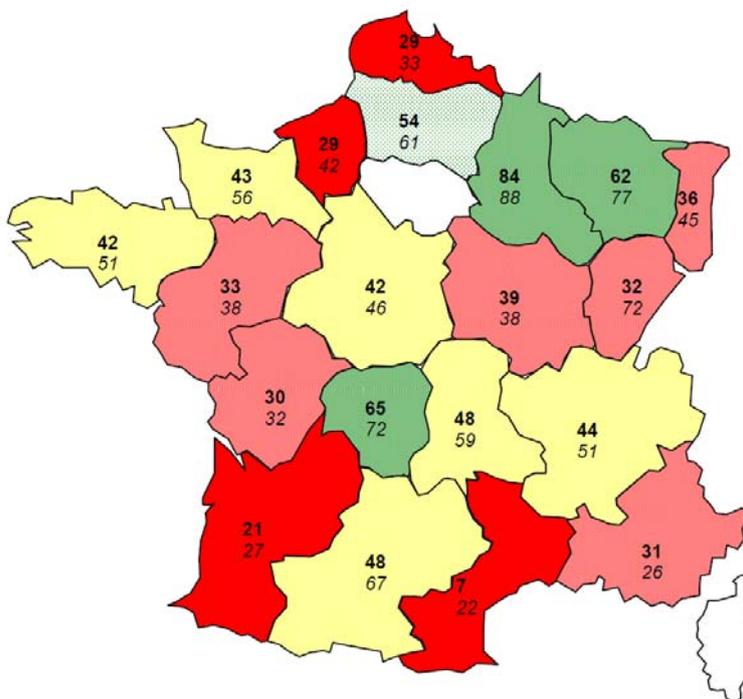
- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Annexe 1 :

Taux de suivi moyen des élevages de plus de 49 truies en Gestion Technique en 2010

Participation rate of over 49 sows-farms in GTTT system in 2010



MOYENNE NATIONALE :
 40 % des élevages
 48 % des truies présentes

Taux de suivi des élevages

- < 30 %
- 30-40 %
- 41-50 %
- 51-60 %
- > 60 %

Sources : IFIP-GTTT « Tous élevages »
 IFIP d'après Enquête SCEES Structures 2007

Version du 03-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Gestion Technico-Economique (GTE)

Organisme gestionnaire – Responsable

IFIP

Date de création

Création en 1970 pour les élevages de sélection puis élargissement rapide aux élevages de production.

Motivations de la création

La GTE est née début des années 70, suite à la Loi sur l'élevage et en complément à la GTTT pour approcher un premier niveau de résultats économiques des ateliers porcins, avec ou sans truies.

Objectifs

L'objectif de la GTE est de calculer la marge sur coût alimentaire et le renouvellement de l'atelier porcin ainsi que les performances techniques et les résultats économiques constitutifs de cette marge. Un niveau d'analyse supplémentaire permet aussi d'approcher un résultat de marge brute de l'atelier en prenant en compte les autres charges opérationnelles de l'atelier.

Avec la GTTT et GTE-TB, la GTE constitue un dispositif d'ensemble producteur de références en production porcine répondant à trois objectifs :

- fournir des résultats calculés selon des méthodes harmonisées au sein de la filière et permettant l'analyse des différents postes de l'atelier et la comparabilité de résultats entre eux et à des références ;
- élaborer des références sur ces résultats, avec des valeurs moyennes et leur variabilité ;
- constituer des banques de données nationales pour des analyses réalisées par l'IFIP ou ses partenaires.

Plus généralement, ce dispositif permet d'apprécier la situation de la production porcine française, de mesurer ses évolutions pour opérer des choix politiques, de décider des axes de recherche, et d'agir pour se prémunir contre les effets des facteurs ayant les impacts les plus négatifs sur les résultats (prix du porc et de l'aliment, problèmes sanitaires, climat, défaut de technicité, état des élevages...).

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non

Destinataires

Les premiers destinataires sont les éleveurs et les techniciens des groupements de producteurs qui assurent le suivi technique de l'élevage. Les éleveurs réalisent cependant rarement eux-mêmes les bilans de la GTE. Les autres destinataires sont les organismes de R&D pour la réalisation d'études, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles pour connaître l'état de santé de la production porcine, la situer par rapport aux pays compétiteurs et évaluer la portée de décisions politiques.

Usagers

Les autres partenaires de l'éleveur (fabricants d'aliments, Organisation de sélection porcine...) ainsi que les banques et les assurances sont des usagers de ces références pour faire des choix sur la base de références « objectives ».

Gouvernance

L'IFIP assure la gestion et l'animation du dispositif de GTE (tout comme GTTT et GTE-TB).

Les évolutions de méthodes sont discutées par le Comité Technique d'AGEPORC. AGEPORC est une association regroupant des représentants des utilisateurs : groupements de producteurs et EDE-Chambres d'agriculture, éditeurs de logiciels, IFIP. Elle est présidée par Coop de France filière bétail et viande. Il n'y a pas à AGEPORC de représentants des éleveurs. En plus du Comité Technique, AGEPORC est constitué d'un autre comité regroupant les présidents des différentes structures participantes. Il s'est notamment réuni lors de la mise en place des dispositifs.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le dispositif reçoit l'appui financier de FranceAgriMer qui finance l'activité de l'IFIP et apporte, dans le cadre des programmes pluriannuels Etat-Région, une aide aux organismes qui réalisent la collecte des informations. Chaque opérateur reçoit 200€ par an par exploitation suivie en GTTT et GTE et 300€ par an par exploitation suivie en GTTT, GTE et Tableau de Bord.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les données relatives aux flux d'achats et de ventes d'animaux ainsi qu'aux flux d'aliment utilisés sont le plus souvent extraits de la comptabilité des entreprises (groupements de producteurs, fabricants d'aliment). Des vecteurs informatiques permettent à chaque entreprise de transférer ces données dans le fichier GTE de l'éleveur correspondant.

Les autres types de données, portant sur les informations propres à l'élevage (stocks d'animaux, sevrage des porcelets, pertes, mouvements internes des porcelets et intrants achetés auprès d'un autre partenaire que le groupement / fabricant d'aliment), sont saisies dans l'élevage par le technicien. Elles sont aussi parfois transcrites par l'éleveur sur un bordereau papier qui est envoyé au groupement qui réalise la saisie informatique au bureau.

D'autres organismes participent aussi à la collecte des données, des EDE et des Chambres d'agriculture, des prestataires de services (fabricants d'aliment, organisations de sélection porcine...) ou très marginalement et plus rarement qu'en GTTT, des éleveurs eux-mêmes.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Concernant les outils de collecte, il existe une convention entre les éditeurs des logiciels de collecte, l'IFIP et AGEPORC.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Des formations sont proposées chaque année dans le catalogue des formations de l'IFIP pour la mise en place des outils et l'analyse des résultats.

L'IFIP a rédigé une notice explicative intitulée « Consignes d'enregistrement en GTE » (voir annexe). De plus, les sociétés qui commercialisent les logiciels de collecte forment les utilisateurs à la méthode, à l'enregistrement et à l'analyse.

L'outil GTE est parfois présent chez les éleveurs qui l'utilisent comme un outil d'aide à la conduite de la reproduction.

Quels sont les outils de collecte (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?) ?

Les outils de collecte sont les mêmes qu'en GTTT, c'est-à-dire deux logiciels commerciaux créés par deux sociétés privées : SO'NEO (35) et ISAGRI (60) aujourd'hui regroupées. Leur conformité aux normes du dispositif est assurée selon une procédure couverte par une convention entre ces éditeurs, l'IFIP et AGEPORC.

C'est AGEPORC qui définit les cahiers des charges des outils informatiques que doivent respecter les sociétés privées pour la réalisation de leurs logiciels. AGEPORC définit les critères, les tests à appliquer et assure la maintenance sur les formats de présentation des critères et les formats d'échange de données. Les évolutions majeures sont examinées au sein de la Commission technique d'AGEPORC. Elles sont ensuite proposées aux sociétés éditrices de logiciels pour être intégrées dans les logiciels commerciaux et dans la chaîne nationale de collecte et la base nationale. Avant diffusion, les logiciels contenant des innovations touchant au champ des références sont soumis à une validation par l'IFIP.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

L'IFIP indique que le meilleur choix est de réaliser un bilan GTE sur une période de 3 à 6 mois, selon la taille de l'élevage. Les bornes de l'exercice sont libres : elles ne doivent pas obligatoirement correspondre à des débuts ou fin de mois mais plutôt à des dates réelles d'inventaire.

Les bilans GTE sont calculés globalement sur l'élevage sur la période définie par une date début et une date fin. Ils prennent en compte tous les mouvements enregistrés au sein de l'atelier porcin duquel est réalisée la GTE. Les logiciels permettent de calculer des résultats partiels sur l'élevage (par bande, par salle, ...). Des résultats consolidés, regroupant n périodes élémentaires peuvent être calculés.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Il n'y a pas de constitution *a priori* de l'échantillon selon des critères définis. Les données qui remontent dans la base nationale sont issues d'élevages réalisant un suivi GTE et volontaires pour faire remonter leurs données.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, la base de données de GTE comprenait les données de 3 591 exploitations, dont 2714 avec truies.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale (cf. carte en Annexe 1). Le taux d'élevages suivis en GTE est différent selon les régions. Il va, par exemple, de moins de 30 % des élevages en Aquitaine et Poitou-Charentes, à 41 et 50 % en Bretagne et Pays de la Loire, et à plus de 60% en Basse-Normandie.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

En 2010, la GTE contient des données relatives à 42 % des élevages français de plus de 49 truies (2 714 sur 6 394), avant épuration lors de la vérification de la qualité des bases de données par l'IFIP. Toujours en 2010, après épuration, 76.3% des élevages présents dans la base sont conservés dans les références.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Etant basé sur le volontariat, la représentativité qualitative est difficile à évaluer mais le ressenti du gestionnaire est que les résultats sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Stabilité de l'échantillon

Une analyse à échantillon constant est effectuée pour la GTE (la part de l'échantillon constant de l'ensemble de la population n'est pas connue).

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle de réalisation du bilan GTE est celle de l'atelier porc.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Les identifiants des élevages sont communs aux trois dispositifs de gestion, gérés dans une base « Elevage » unique.

Si l'éleveur n'est pas connu dans la base Eleveur (GTTT-GTE) lors du 1er envoi de données GTE aux bases de données nationales, une « Fiche éleveur » est remplie. Elle comprend :

4. Un indicatif de marquage du site d'élevage : chaque site d'élevage est obligatoirement identifié par son indicatif de marquage, du type FR35ABC. Le même indicatif doit être utilisé en GTTT et en GTE pour un même site d'élevage.
5. Les coordonnées de l'éleveur et l'adresse de l'élevage : raison sociale, adresse de l'élevage, numéro d'exploitation (numéro à 8 chiffres, précédés du code FR pour la France, attribué par l'EDE du département du siège de l'exploitation. Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la commune).
6. Le numéro ou le libellé du groupement et la date d'adhésion : il reprend les quatre derniers caractères du numéro de reconnaissance du groupement.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

La GTE fournit des résultats de marges sur charges opérationnelles, en relation avec les critères techniques et les éléments de conjoncture qui l'expliquent. Elle permet l'analyse technique de l'atelier au-delà du poste de reproduction traité par la GTTT et un diagnostic du fonctionnement courant.

En 2010-2011, la base de données de GTE a été sollicitée pour répondre aux questions liées à l'actualité des élevages et plusieurs thèmes ont fait l'objet de travaux particuliers :

- La mise en groupe des truies, ses conséquences sur les performances de reproduction selon le système choisi ;
- L'analyse ses dépenses de santé et ses relations avec les pratiques de biosécurité mises en place dans les élevages.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Chaque donnée à collecter est précisément définie dans une notice créée par l'IFIP et intitulée « Consignes d'enregistrement en GTE » (cf. Annexe 2).

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Non évalué.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données récoltées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données des élevages sont transmises électroniquement à l'IFIP de Rennes – Le Rheu, qui les centralise. Chaque opérateur peut également organiser les données qu'il a collectées en une base locale.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Comme pour la GTTT, des systèmes de vérification sont mis en place à plusieurs niveaux :

- à la saisie par des tests standardisés mis en place dans les logiciels commerciaux et validés par Ageporc ;
- par le technicien de l'organisme collecteur qui valide les données après réception ;
- à la réception par l'Ifip qui envoie un compte rendu de chargement ;
- avant le calcul des références qui donne lieu à une transmission d'un bilan des anomalies.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est aujourd'hui réservé :

- aux éleveurs qui peuvent uniquement accéder à leurs propres résultats ;

- aux organismes de producteurs qui ne peuvent accéder uniquement qu'aux données qu'ils ont collectées.
- à l'IFIP qui a accès à la totalité des données ;
- à d'autres organismes (FranceAgriMer notamment) en réponse à des demandes pour des besoins d'études mais sous conditions et après banalisation des résultats.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Des références sont calculées par l'IFIP.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

- Orientation de l'élevage : naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur, post-sevreur-engraisseur / sélection et multiplication ;
- Localisation géographique des élevages : France / région / départements ;
- Niveaux d'organisation : groupements de producteurs / fournisseurs de reproducteurs ;
- Caractéristiques d'élevage : plein air / type de conduite en bandes / mode de renouvellement / élevage sur litière / signes de qualité / maternités collectives / truies conduite en troupeau...

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Plusieurs indicateurs sont calculés.

Le mode de calculs de ces différents indicateurs de la GTE (comme de la GTE-TB) est disponible sur le site de l'IFIP. Chaque critère y est défini, ainsi que son mode de calcul, les précautions particulières à observer dans son utilisation et une estimation de l'incidence économique de ce critère sur la marge sur coût alimentaire.

Les principaux indicateurs sont :

- Des critères globaux sur l'atelier
 - o Le nombre de procs produits et le nombre de kilos vifs produits/truie présente/an ;
 - o L'indice de consommation global...
- Des critères par stade (post-sevrage, engraissement)
 - o Taux de pertes et saisies
 - o Indice de consommations techniques, standardisés
 - o GMQ techniques, standardisés
 - o Consommation d'aliment / porc et / porc et / jour
- Des résultats économiques
 - o Produit total
 - o Marge sur coût alimentaire et renouvellement
 - o Charges de renouvellement

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats technico-économiques sont présentés par exploitation sur la période considérée. Les références sont constituées des moyennes d'élevages et des écarts-types, calculés sur les élevages retenus au sein du groupe constitué pour l'analyse (national, ou par département, par région, par groupement de producteurs, etc.). Les références sont toujours calculées pour une orientation

donnée (naiseur, naisseur-engraisseur, engraisseur, post-sevreur-engraisseur / sélection et multiplication).

Un tri des élevages est effectué selon leur productivité, qui est un indicateur d'analyse qui présente la marge de progrès la plus importante dans les élevages qui souhaitent améliorer leur marge sur coût alimentaire. Des moyennes sont ensuite calculées pour les groupes extrêmes, c'est-à-dire pour les 33%, 10% et 1% les plus productifs et les moins productifs (sous réserve d'effectifs suffisants dans ces groupes là).

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les résultats d'élevages sont mis en forme par l'IFIP : tableaux + graphiques et 'profils' d'élevages, situant graphiquement le résultat de l'élevage, critère par critère par rapport aux élevages du groupe de référence.

Par ailleurs, à partir des données récoltées, de nombreuses diffusions sont réalisées. Ces publications portent le plus souvent sur les données GTTT comme GTE, et parfois GTE-TB :

- 2 publications annuelles (Porc Performances, Porcs par les chiffres) ;
- Les références annuelles et semestrielles sont remises aux interlocuteurs concernés : groupements de producteurs, EDE-Chambres d'agriculture, Organismes de Sélection Porcine (OSP);
- Présentations aux Journées de la Recherche Porcine (JRP) ;
- En région : en Bretagne, diffusion annuelle d'une plaquette « Résultats porcs Bretagne » ; dans les autres régions : diffusion de plaquettes régionales de présentation des résultats d'élevage.
- Mise en ligne sur le site de l'IFIP des principales références publiques calculées : dernières références et rétrospectives annuelles.

Des actions spécifiques sont réalisées pour FranceAgriMer. L'IFIP lui fournit :

- la liste des élevages éligibles à « l'appui technique » ;
- un fichier de données de gestion technico-économiques, par élevage suivi et rendu anonyme, permettant la réalisation d'analyse complémentaire ;
- des références spécifiques, calculées selon l'appartenance des élevages à une ZES, une zone défavorisée, une zone de montagne.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Par rapport à la GTTT, la GTE permet d'aller jusqu'au calcul de la Marge sur Coût Alimentaire et renouvellement, et dans certains cas à une marge brute. Ces résultats combinent des éléments techniques et la conjoncture économique.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

L'approche est uniquement centrée sur l'atelier et ne permet pas d'avoir des résultats sur l'ensemble de l'exploitation.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Il n'existe pas d'autres dispositifs de ce type en élevage porcin.

Liens avec RICA – RA

Les bases de données collectées du RICA étant difficilement accessibles, il est impossible d'utiliser les résultats publiés qui présentent les porcins au sein d'un OTEX « Granivores » regroupant les porcs avec les volailles, les lapins, etc....

Le Recensement Agricole permet de valider certaines évolutions observées par les dispositifs GTTT, GTE et GTE-TB.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Depuis 2010, le cahier des charges de l'accès par web aux bases de données nationales par les différents partenaires est en phase de construction. Il vise à faciliter l'accès aux références et aux résultats des élevages, à permettre les mises à jour de données directement dans la base, et à utiliser les nouvelles technologies informatiques pour la réalisation des opérations techniques d'échange de données.

Un modèle a été développé pour calculer des indicateurs de coûts et de résultats mensuels actualisés à partir des dernières données de conjoncture disponibles (prix de vente du porc ou prix d'achat de l'aliment) en relation avec les résultats techniques annuels. L'idée, formulée par les techniciens et proposée par l'IFIP, est de créer un outil informatique en ligne qui permette d'anticiper sur ses propres valeurs en combinant des références et l'évolution de la conjoncture.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Des critères agri-environnementaux seraient à intégrer mais le travail sur la définition de ces critères environnementaux sur la base des critères techniques est à effectuer. Il pourrait s'agir d'un outil complémentaire qui s'appuierait sur d'autres critères (volume d'azote mis en œuvre, production, aliment distribué...). A court-terme, l'objectif est d'affiner les enregistrements des composantes de :

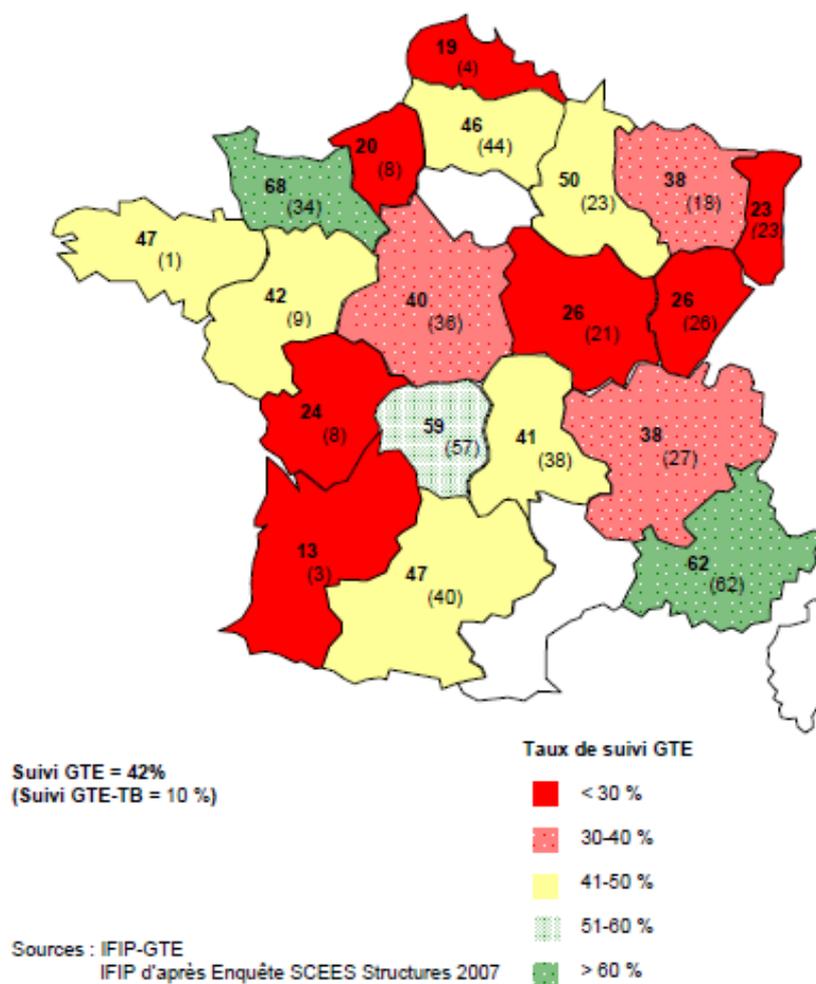
- la ration (maïs humide, soja...), en vérifiant les données saisies et en homogénéisant la méthode de reconstitution de la ration ;
- de la gestion des déjections pour aborder l'aspect environnemental.

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

L'objectif est d'ouvrir l'accès aux bases de données moyennant la mise en place de codes d'accès et sous conditions qui peuvent être variables en fonction de la nature des destinataires (ces destinataires ne sont pas encore déterminés, mais il devrait s'agir en premier lieu des destinataires du dispositif, à savoir les éleveurs et les techniciens des groupements de producteurs qui assurent le suivi technique de l'élevage). Ces données seraient complétées d'un logiciel permettant une analyse de l'évolution des résultats en fonction de la conjoncture.

Annexe 1 :

Taux de suivi moyen des élevages de plus de 49 truies en GTE en 2010
 Participation rate of over 49 sows-farms in GTE system in 2010



Version du 03-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

GTE - TB

Gestion Technico-économique – Tableau de Bord

Organisme gestionnaire – Responsable

IFIP

Date de création

Création en 1977.

Motivations de la création

La GTE-TB est née fin des années 70, comme un module complémentaire à la GTE pour appréhender l'ensemble des charges de l'atelier.

Objectifs

L'objectif de GTE-TB est de prolonger GTE en gérant les autres postes du coût de revient au delà du coût alimentaire et du renouvellement. Elle permet de faire le lien entre les performances techniques (qui constituent des variables d'action pour l'éleveur) et les résultats économiques. GTE-TB va plus loin que le seul coût alimentaire en travaillant sur l'ensemble des postes de charges qui constituent le coût de production qui peut être rapproché du produit des ventes. L'intérêt est de pouvoir statuer sur les niveaux d'emploi et d'efficacité des principaux facteurs de production.

Avec GTTT et GTE, la GTE-TB constitue un dispositif d'ensemble producteur de références en production porcine répondent à trois objectifs :

- fournir des résultats calculés selon des méthodes harmonisées au sein de la filière et permettant l'analyse des différents postes de l'atelier et la comparabilité des résultats entre eux et à des références ;
- élaborer des références sur ces résultats, avec des valeurs moyennes et leur variabilité ;
- constituer des banques de données nationales pour des analyses réalisées par l'IFIP ou ses partenaires.

Plus généralement, ces dispositifs permettent d'apprécier la situation de la production porcine française, de mesurer ses évolutions pour opérer des choix politiques, de décider des axes de recherche, et d'agir pour se prémunir contre les effets des facteurs ayant les impacts les plus négatifs

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

sur les résultats (prix du porc et de l'aliment, problèmes sanitaires, climat, défaut de technicité, état des élevages...).

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non

Destinataires

Les premiers destinataires sont les éleveurs et les techniciens des groupements de producteurs qui assurent le suivi technique de l'élevage. Les autres destinataires sont les organismes de R&D pour la réalisation d'études, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles pour connaître l'état de santé de la production porcine, la situer par rapport aux pays compétiteurs et évaluer la portée de décisions politiques.

Usagers

Les banques et assurances s'en servent aussi pour faire des choix sur la base de références « objectives ».

Gouvernance

L'IFIP assure la gestion et l'animation du dispositif de GTTT (tout comme GTE et GTE-TB).

Les évolutions de méthodes sont discutées par le Comité Technique d'AGEPORC. AGEPORC est une association regroupant des représentants des utilisateurs (techniciens de groupement de producteurs et des EDE-Chambres d'agriculture), les éditeurs de logiciels, l'IFIP. Elle est présidée Coop de France, filière bétail et viande. Il n'y a pas à AGEPORC de représentants des éleveurs. En plus du Comité Technique, AGEPORC est constitué d'un autre comité regroupant les présidents des différentes structures participantes. Il s'est notamment réuni lors de la mise en place des dispositifs.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le dispositif reçoit l'appui de FranceAgriMer qui finance l'activité de l'IFIP et apporte, dans le cadre des programmes pluriannuels Etat-Région, une aide aux organismes qui réalisent la collecte des informations. Chaque opérateur reçoit 200€ par an par exploitation suivie en GTTT et GTE et 300€ par an par exploitation suivie en GTTT, GTE et Tableau de Bord.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les données sont très rarement enregistrées par l'éleveur lui-même à l'aide d'un logiciel commercial de GTE-TB car il est plus délicat à utiliser que celui de la GTTT. Le plus souvent, l'enregistrement des données et le calcul des résultats sont réalisés au siège de l'organisation de producteurs. Contrairement à la GTTT et à GTE-TB, l'éleveur ne reporte pas ses données sur des pré-imprimés pour la GTE-TB.

Les données transmises à la base de données nationale proviennent essentiellement des organisations de producteurs (pour 90% des exploitations suivies). D'autres organismes participent aussi à la collecte des données, des EDE et Chambres d'agriculture, des prestataires de services (fabricants d'aliment, organisations de sélection porcine...).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Concernant les outils de collecte, il existe une convention entre les éditeurs des logiciels de collecte, l'IFIP et AGEPORC.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Des formations sont proposées chaque année dans le catalogue des formations de l'IFIP pour la mise en place des outils et l'analyse des résultats.

L'IFIP a rédigé une notice explicative intitulée « Consignes d'enregistrement en GTE-TB » (voir annexe). De plus, les sociétés qui commercialisent les logiciels de collecte forment les techniciens à la méthode, à l'enregistrement et à l'analyse.

Quels sont les outils de collecte (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien) ?

Comme pour la GTE, les outils de collecte sont deux logiciels commerciaux créés par deux sociétés privées : SO'NEO (35) et ISAGRI (60) aujourd'hui regroupées. Leur conformité aux normes du dispositif est assurée selon une procédure couverte par une convention entre ces éditeurs, l'IFIP et AGEPORC.

C'est AGEPORC qui définit les cahiers des charges des outils informatiques que doivent respecter les sociétés privées pour la réalisation de leurs logiciels. AGEPORC définit les critères, les tests à appliquer et assure la maintenance sur les formats de présentation des critères et les formats d'échange de données. Les évolutions majeures sont examinées au sein de la Commission technique d'AGEPORC. Elles sont ensuite proposées aux sociétés éditrices de logiciels pour être intégrées dans les logiciels commerciaux et dans la chaîne nationale de collecte et la base nationale. Avant diffusion, les logiciels contenant des innovations touchant au champ des références sont soumis à une validation par l'IFIP.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Le recueil des données se fait à la même fréquence que les bilans GTE, puisqu'il se fait en même temps, sachant que pour la GTE, l'IFIP indique que le meilleur choix est de réaliser un bilan sur une période de 3 à 6 mois, selon la taille de l'élevage. En cas de traitements semestriel, les informations comptables sont estimées à partir de la comptabilité de l'année précédente et sont régularisées sur la deuxième période.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Il n'y a pas de constitution *a priori* de l'échantillon selon des critères définis.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, GTE-TB contient les données de 655 exploitations.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale (cf. Carte en annexe 1). Le taux d'élevages suivis en GTE-TB est différent selon les régions. Il va, par exemple, de moins de 10 % des élevages en Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine et Poitou-Charentes, à plus de 40% en Picardie, Midi-Pyrénées ou Limousin.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

En 2010, GTE-TB contient 10 % des élevages français de plus de 49 truies, avant épuration lors de la vérification de la qualité des bases de données par l'IFIP. Toujours en 2010, après épuration, 79.7 % des élevages présents dans la base sont conservés dans les références. A noter, l'écart important de suivi en Bretagne entre la GTE (47 % des élevages) et la GTE-Tb (1% des élevages). Cela peut s'expliquer par l'existence d'outils de suivi individuel développés par les centres de gestion locaux.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Il s'agit plutôt d'élevages ayant peu d'investissements et donc des charges de structures qui pourraient être inférieures aux autres élevages.

Stabilité de l'échantillon

En GTTT, la stabilité de l'échantillon n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les gestionnaires.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle de réalisation de la GTE-TB est celle de l'atelier porc.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'outil de collecte, GTE-TB est un module complémentaire de la GTE, les identifiants sont les mêmes (cf. fiche GTE).

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

GTE-TB est le prolongement de la GTE, et permet d'aller jusqu'au coût de production. Elle permet l'enregistrement et/ou le calcul de l'ensemble des charges opérationnelles autres que celles gérées en GTE, des charges de structure, des investissements, des emprunts en cours, des charges de main d'œuvre.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Oui, chaque donnée à collecter est précisément définie dans une notice rédigée par l'IFIP et intitulée « Consignes d'enregistrement en GTE-TB » (cf. annexe 2).

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Non évalué.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données récoltées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données des élevages sont transmises électroniquement à l'IFIP de Rennes – Le Rheu, qui les centralise. Chaque opérateur peut également organiser les données qu'il a collectées en une base locale.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Comme pour la GTE, des systèmes de vérification sont mis en place à plusieurs niveaux :

- à la saisie par des tests standardisés mis en place dans les logiciels commerciaux et validés par AGEPORC ;
- par le technicien de l'organisme collecteur qui valide les données après réception ;
- à la réception par l'Ifip qui envoie un compte rendu de chargement ;
- avant le calcul des références qui donne lieu à une transmission d'un bilan des anomalies.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est aujourd'hui réservé :

- aux éleveurs qui peuvent uniquement accéder à leurs propres résultats ;
- aux organismes de producteurs qui ne peuvent accéder uniquement qu'aux données qu'ils ont collectées.
- à l'IFIP qui a accès à la totalité des données ;
- à d'autres organismes (FranceAgriMer notamment) en réponse à des demandes pour des besoins d'études mais sous conditions et après banalisation des résultats.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Des références sont calculées par l'IFIP.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

- Orientation de l'élevage : naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur, post-sevreur-engraisseur / sélection et multiplication ;

- Localisation géographique des élevages : France / région / départements ;
- Niveaux d'organisations : groupements de producteurs / fournisseurs de reproducteurs ;
- Caractéristiques d'élevage : plein air / type de conduite en bandes / mode de renouvellement / élevage sur litière / signes de qualité / maternités collectives / truies conduite en troupeau...

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Plusieurs indicateurs sont calculés. Le mode de calculs de ces différents indicateurs de la GTE-TB (comme de la GTE) est disponible sur le site IFIP. Chaque critère y est défini, ainsi que son mode de calcul, les précautions particulières à observer dans son utilisation et une estimation de l'incidence économique de ce critère sur la marge sur coût alimentaire.

Ils portent sur :

- le Coût de revient et ses composantes
- le Prix de fonctionnement ou prix seuil
- les charges réelles
- les différents niveaux de marges et résultats de l'atelier
- le temps de travail par unité de main d'œuvre
- le revenu de l'éleveur
- le rendement des immobilisations et des stocks (rentabilité économique).

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Comme pour la GTE, les résultats technico-économiques sont présentés par exploitation sur la période considérée.

Les références sont constituées des moyennes d'élevages et des écarts-types, calculés sur les élevages retenus au sein du groupe constitué pour l'analyse (national, ou par département, par région, par groupement de producteurs, etc.). Les références sont toujours calculées pour une orientation donnée (naissseur, naisseur-engraisseur, engraisseur, post-sevreur-engraisseur / sélection et multiplication).

De plus, un tri des élevages est effectué selon leur productivité, qui est un indicateur d'analyse qui présente la marge de progrès la plus importante dans les élevages qui souhaitent améliorer leur marge sur coût alimentaire. Des moyennes sont ensuite calculées pour les groupes extrêmes, c'est-à-dire pour les 33%, 10% et 1% les plus productifs et les moins productifs (sous réserve d'effectifs suffisants dans ces groupes là).

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les résultats d'élevages sont mis en forme par l'IFIP : tableaux + graphiques et 'profils' d'élevages, situant graphiquement le résultat de l'élevage, critère par critère aux élevages du groupe de référence.

Par ailleurs, à partir des données récoltées, des diffusions sont réalisées à destination des partenaires. Ces publications portent le plus souvent sur les données GTTT comme GTE, et parfois GTE-TB :

- 2 publications annuelles (Porc Performances, Porc par les chiffres) ;
- Les références annuelles et semestrielles sont remises aux interlocuteurs concernés : groupements de producteurs, EDE-Chambres d'agriculture,
- Présentations aux Journées de la Recherche Porcine (JRP) ;
- En région :
 - en Bretagne, diffusion annuelle d'une plaquette « Résultats Porcs Bretagne » ;
 - dans les autres régions : diffusion de plaquettes régionales de présentation des résultats d'élevage.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Par rapport à la GTE, la GTE-TB permet de prendre en compte l'ensemble des charges. Elle permet de calculer l'écart entre le coût de revient et le prix de vente, l'EBE de l'atelier porcin, le revenu du travail...

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- La mise en place du Tableau de bord en élevage est souvent jugée complexe du fait d'une quantité trop importante de données à saisir, notamment l'enregistrement de chaque facture et des caractéristiques de chaque investissement et de chaque emprunt. L'objectif actuel est de mettre en place une méthode permettant aux éleveurs de disposer du coût de revient de leur atelier porc, et d'autres critères économiques, sans passer par la mise en place du tableau de bord dans sa forme actuelle. C'est pourquoi, l'IFIP est en train de créer un Tableau de Bord simplifié qui permet l'enregistrement des charges opérationnelles et de structure non gérées en GTE et qui fournira un coût de revient pour l'atelier.

- L'approche est uniquement centrée sur l'atelier et ne permet pas d'avoir des résultats sur l'ensemble de l'exploitation.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Les CER calculent des coûts de revient ou coûts de production et présentent des synthèses régionales.

Liens avec RICA – RA

Les bases de données collectées du RICA étant difficilement accessibles, il est impossible d'utiliser les résultats publiés qui présentent les porcins au sein d'un OTEX « Granivores » regroupant les porcs avec l'ensemble des volailles, les lapins, etc.

Le RA permet de valider certaines évolutions observées par les dispositifs GTTT, GTE et GTE-TB.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Depuis 2010, le cahier des charges de l'accès par web aux bases de données nationales par les différents partenaires est en phase de construction. Il vise à faciliter l'accès aux références et aux résultats des élevages, à permettre les mises à jour de données directement dans la base, et à utiliser les nouvelles technologies de l'informatique pour la réalisation des opérations techniques d'échange de données.

Un modèle a été développé pour calculer des indicateurs de coûts et de résultats mensuels actualisés à partir des dernières données de conjoncture disponibles (prix de vente du porc ou le prix d'achat de l'aliment) en relation avec les résultats techniques annuels. L'idée, formulée par les techniciens et proposée par l'IFIP, est de créer un outil informatique en ligne qui permette d'anticiper sur ses propres valeurs en combinant des références et l'évolution de la conjoncture.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Des critères agri-environnementaux sont à intégrer mais le travail sur la définition de ces critères environnementaux sur la base des critères techniques est à effectuer. Il pourrait s'agir d'un outil complémentaire qui s'appuierait sur d'autres critères (volume d'azote mis en œuvre, production, aliment distribué...).

A court-terme, l'objectif est d'affiner les enregistrements des composantes de :

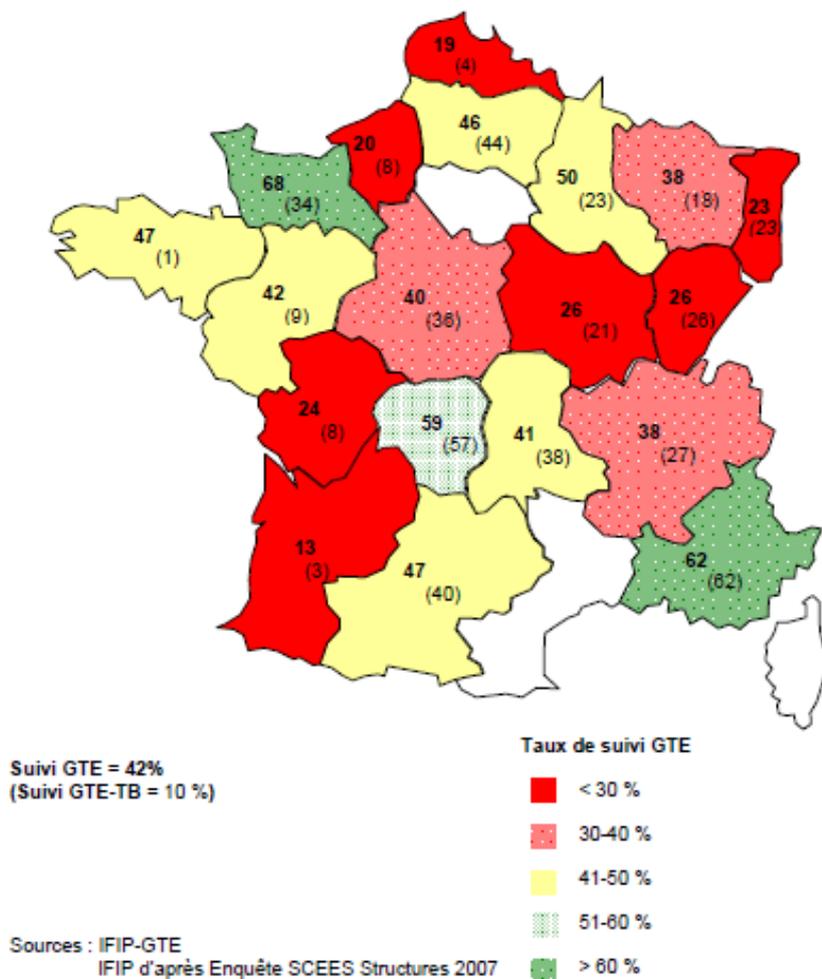
- la ration (maïs humide, soja...), en vérifiant les données saisies et en homogénéisant la méthode de reconstitution de la ration ;
- de la gestion des déjections pour aborder l'aspect environnemental.

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

L'objectif est d'ouvrir l'accès aux bases de données moyennant la mise en place de codes d'accès et sous conditions, qui peuvent être variables en fonction de la nature des destinataires (ces destinataires ne sont pas encore déterminés, mais il devrait s'agir en premier lieu des destinataires du dispositif, à savoir les éleveurs et les techniciens des groupements de producteurs qui assurent le suivi technique de l'élevage). Ces données seraient complétées d'un logiciel permettant une analyse de l'évolution des résultats en fonction de la conjoncture.

Annexe 1 :

Taux de suivi moyen des élevages de plus de 49 truies en GTE en 2010
Participation rate of over 49 sows-farms in GTE system in 2010



Version du 01/02/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Systeme d'information et de traçabilité chez les porcins

BD PORC - BDNI

Organisme gestionnaire – Responsable

Le système d'information et de traçabilité des porcins est constitué :

- D'une base de données sécurisée BDPORC accessible via Internet grâce à un code abonné et un mot de passe ;
 - D'une association BD PORC qui collecte et valorise des informations au service de l'ensemble des professionnels de la filière porcine
- L'association BD PORC est gestionnaire de la base de données BDPORC.

Date de création

- Février 2004 : création de l'association BD PORC ;
- Septembre 2005 à janvier 2006 : conception de l'application en collaboration avec les représentant de la filière porcine ;
- Février à octobre 2006 : réalisation informatique ;
- Octobre à décembre 2006 : phase pilote et test en conditions réelles sur 4 régions ;
- Depuis janvier 2007 : la base BDPORC est opérationnelle et le dispositif se déploie progressivement ;
- Juillet 2009 : mise en place de l'arrêté d'application sur la notification des mouvements dans BDPORC.

Motivations de la création

Avant 2009, un système d'enregistrement des mouvements d'animaux, appelé Infoporc, a été créé en Bretagne par l'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB) pour participer à l'éradication de la maladie d'Aujeszky.

Au plan national, la création du dispositif BD PORC et son agrément en 2009 répond aux obligations réglementaires en matière d'identification et traçabilité des porcins :

- Réglementation européenne sur la traçabilité des animaux d'élevages porcins (Directives CE 92-102, 97-12 et 2000-15) ;
- Arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcine ;
- Trois arrêtés du 17 juillet 2009 :
 - o modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcine, il impose la notification des mouvements de porcins dans la base de données nationale d'identification des porcins ;
 - o agréant le gestionnaire de la base de données nationale d'identification des porcins (BDNI) ;
 - o fixant les modalités de gestion et de fonctionnement de la base de données nationale d'identification des porcins.
- Arrêté du 20 octobre 2010 : étend la mission de BDPORC à la gestion de la déclaration d'activité porcine.

Objectifs

Les objectifs de BDPORC sont :

- Faciliter les démarches réglementaires liées à l'identification des porcins ;
- Etre un outil de surveillance sanitaire, permettant de :
 - o Limiter la propagation des maladies au sein des élevages français ;
 - o Réagir efficacement en cas d'incident sanitaire.
- Favoriser la traçabilité au sein de l'ensemble de la filière.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs de traçabilité des porcins ont été conservés et BDPORC a évolué en allant au-delà des obligations sanitaires pour être également un outil utile aux acteurs de la filière.

Destinataires

BDPORC ayant une origine réglementaire, le premier destinataire est la DGAL (Direction générale de l'Alimentation) du ministère en charge de l'Agriculture.

Autres Usagers

La base BDPORC est utilisée par l'association BD PO RC et ses correspondants régionaux et par un grand nombre d'acteurs de la filière porcine qui sont usagers et apporteurs de données : éleveurs, centres de rassemblement, opérateurs de transports (sous statuts de groupements de producteurs ou d'entreprises indépendantes), organismes de Pesée-Classement-Marquage, organismes de sélection porcine, abattoirs et EDE. Les unions régionales de producteurs, INAPORC, l'IFIP, les DDPP sont des usagers mais n'apportent pas de données dans la base.

Gouvernance

Selon les conditions et modalités fixées par les arrêtés du 17 juillet 2009, l'association BDPORC a été désignée gestionnaire de la base de données nationale d'identification des porcins à l'issue d'un appel à candidatures. Elle doit mettre matériellement en œuvre les missions qui lui sont confiées dans les conditions définies dans le cahier des charges défini par cet arrêté. Ces missions portent sur :

1. La gestion de la base de données nationale d'identification des porcins ;
2. La mise en place et la gestion des outils permettant aux personnes autorisées de saisir, mettre à jour et/ou consulter les données ;
3. La collecte des données réglementaires des mouvements de porcins et leur transfert en base de données nationale d'identification (BDNI).

L'association BD PORC, maître d'œuvre, est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour collecter et gérer les données publiques. Elle rassemble un ensemble d'acteurs de la filière porcine au sein de son conseil d'administration : Coop de France Bétail et Viandes représentant les groupements de producteurs, l'APCA représentant les EDE, le syndicat des producteurs de porcs (FNP), l'interprofession porcine (Inaporc), les structures régionales porcines et les fédérations d'abattage (SNIV-SNCP et FNICGV).

Un comité technique comprend les mêmes structures que le conseil d'administration plus l'IFIP, l'ASP (Agence de la Sélection Porcine, association loi 1901 qui fédère les différents opérateurs du secteur de la génétique porcine, à savoir les Organisations de Sélection Porcine et les Centres d'Insémination Artificielle) et Uniporc (organisme régional de Pesée-Classement-Marquage, Grand-Ouest et Nord). Ce comité technique formule des propositions qui sont ensuite soumises au conseil d'administration de BD PORC pour validation.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Jusqu'à juin 2009, BDPORC était en phase d'investissement et son financement était assuré à 80% par la DGAL et à 20% par l'interprofession Inaporc. A partir de 2009, BDPORC étant fonctionnelle, la DGAL a diminué sa part de financement en se concentrant sur les derniers investissements à réaliser. A terme, lorsque que le dispositif sera entièrement fonctionnel, le financement proviendra uniquement d'Inaporc.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

En porcins, l'identification est obligatoire mais elle n'est pas individuelle, elle se fait à l'échelle d'un site d'élevage (cf. 2.3). La notification des mouvements est obligatoire, sachant qu'un mouvement est un déplacement d'un lot d'animaux.

Quelle que soit l'espèce concernée, chaque élevage doit être déclaré à l'EDE de son Département. Quotidiennement, les EDE remontent ces déclarations à la BDNI (cf. Annexe 1). Si l'élevage possède des porcins, la BDNI envoie à BDPORC des « fichiers d'identification » des élevages. Cette mise à jour de la BDNI vers BDPORC est également quotidienne. BD PORC se charge ensuite de récolter les données sur chaque nouveau site d'élevage actif.

Les informations contenues dans la fiche d'identification envoyée par la BDNI à BDPORC sont les suivantes:

1. Informations relatives au détenteur :

- numéro du détenteur délivré par l'EdE ;
- raison sociale ou situation civile ;
- nom, prénom, civilité du détenteur ;
- adresse, code postal, commune du détenteur ;
- téléphone, adresse électronique du détenteur, fax ;
- le numéro SIREN du détenteur ou le numéro NUMAGRIN.

2. Informations relatives à l'exploitation :

- numéro d'exploitation attribué par l'établissement de l'élevage à un détenteur ;
- raison sociale ou situation civile ;
- dénomination de l'exploitation ;
- adresse, code postal, commune de l'exploitation ;
- le numéro de SIRET de l'exploitation ou le numéro NUMAGRIT.

3. Informations relatives aux sites d'élevage :

- numéro d'identification du site d'élevage porcin ;
- adresse, code postal, commune du site d'élevage.

L'association nationale BD PORC, collecte les informations grâce un maillage de correspondants régionaux qui sont des agents des Union Régionales de groupements de producteurs en majorité, voire d'Interprofessions, ou à défaut d'EDE. Les correspondants régionaux BDPORC assurent les missions suivantes :

- Assurer les déclarations d'activité (caractéristiques de l'élevage : nombre de places, plein air ou hors-sol...)
- Transmettre toute information relative à la gestion et au fonctionnement de la base de données BDPORC ;
- Former à l'utilisation de la base de données BDPORC ;
- Assurer le suivi des abonnements et des données saisies ;
- Assurer un service d'assistance aux utilisateurs ;
- Assurer la gestion et la résolution des alertes ;
- Assurer la saisie et la mise à jour des données professionnelles et des données relatives aux indicateurs qualité et sanitaire.

Lors d'un mouvement (entre le site d'élevage et un autre site d'élevage, vers un centre de rassemblement, vers un abattoir, vers un centre d'équarrissage...), l'ensemble des porcins doivent être accompagnés d'un document d'accompagnement pour le lot (cf. Annexe 2).

Le détenteur des animaux est responsable de la notification des mouvements. Il doit transmettre tous les mouvements d'entrée et de sorties des animaux à la base de données nationale BDPORC qu'ils soient de son exploitation vers l'abattoir, le centre de rassemblement ou même entre deux sites d'élevage de la même exploitation. Le délai maximum de notification est de 7 jours.

Pour notifier, l'éleveur a trois solutions :

- Soit il envoie un courrier à l'EDE ;
- Soit il saisie directement sur Internet (via le site web Agranet.fr) ;
- Soit il délègue la tâche à un opérateur de transport (groupement, abattoir...).

Ces intermédiaires se chargent ensuite d'envoyer les données à la base BDPORC.

D'autres acteurs interviennent dans la filière porcine. Ils sont eux aussi chargés de notifier des informations, suivant le type de mouvement :

- entre élevages ou à destination d'un centre de rassemblement, les mouvements sont notifiés par les opérateurs de transport (groupements de producteurs, négociants...), par les éleveurs ou par les EDE pour les éleveurs ;
- vers l'abattoir, les mouvements sont notifiés par les organismes de Pesée-Classement-Marquage et par les abattoirs ;
- l'équarrissage est notifié par les équarrisseurs.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il plusieurs types de conventions :

- entre BD PORC et chaque usager sous la forme d'une adhésion à la charte de BDPORC signée préalablement à l'attribution des codes d'accès ;
- entre BD PORC et ses correspondants régionaux, afin de définir les missions de chacun ;
- entre BD PORC et la DGAL ;
- entre BD PORC et chaque utilisateur ponctuel des données, non abonné, pour des besoins spécifiques et afin de garantir la confidentialité.

Concernant le financement, une convention financière est signée entre la DGAL et Inaporc.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Il n'y a pas d'enquêteurs collectant des données chez les éleveurs car c'est à chaque acteur de notifier ses mouvements (éleveurs, OP, négociants, transporteurs, etc.). Néanmoins, ces acteurs reçoivent une formation de la part des correspondants régionaux de BD PORC, eux-mêmes formés par un animateur national de BDPORC.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Le premier outil de collecte est le document papier d'accompagnement (cf. Annexe 2) qui suit chaque lot en mouvement (entre le site d'élevage et un autre site d'élevage, un centre de rassemblement, un abattoir, un centre d'équarrissage...).

Plusieurs outils sont proposés pour la notification de ces mouvements :

- L'éleveur a deux outils à sa disposition : un courrier qu'il envoie à l'EDE ou un site web (Agranet.fr) sur lequel il peut saisir directement ;
- L'abattoir peut réaliser ses notifications par transfert de fichiers à BDPORC ou sur Internet via le site www.bdporc.com (ou en déléguant la notification à l'organisme de Pesée-Classement-Marquage présent sur l'abattoir) ;

- Le centre de rassemblement notifie ses mouvements sur Internet via le site www.bdporc.com (ou en déléguant la notification à un délégataire) ;
- Le délégataire notifie ses mouvements par transfert de fichiers à BDPORC ou sur Internet via le site www.bdporc.com.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Dans tous les cas, la notification doit être réalisée dans un délai maximum de 7 jours calendaires (délai calculé entre la date du mouvement et la date de saisie dans BDPORC).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

La réglementation concerne l'ensemble des mouvements de porcins, il n'y a pas de constitution d'échantillon.

Taille de l'échantillon observé

Fin 2011, 23 000 sites d'élevage sont identifiés.

En 2011, ont été notifiés :

- près de 200 000 mouvements par les EDE, les organismes de transport et les éleveurs ;
- 435 000 lots d'abattage.

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale mais, dans les DOM, le dispositif est en cours de déploiement.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Selon la réglementation, tous les mouvements de porcins sont concernés. La représentativité quantitative théorique est donc de 100% des mouvements.

Or :

- Un petit nombre de mouvements n'est pas déclaré ;
- un nombre inconnu d'élevages est non déclarés aux EDE ;
- certains élevages sont dans la BDNI, et par conséquent dans BDPORC, mais ils ne déclarent aucun mouvement dans BDPORC depuis un certain temps. Cela peut s'expliquer par des cessations d'activité, des retraites ou des décès non déclarés aux EDE. Décembre 2011, 50% des sites d'élevages présents dans BDPORC ont au moins un mouvement.

En comparant les données de la base BDPORC à celles fournies par INAPORC (pour la gestion de la CVO, Contribution Volontaire Obligatoire), 98% des porcs déclarés abattus ont été notifiés à BDPORC.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Il s'agit de notification de mouvements et aucune analyse quantitative n'est réalisée. De plus, le dispositif étant à visée exhaustive, la représentativité ne se pose pas.

Stabilité de l'échantillon

Il s'agit de notification de mouvements, la stabilité de l'échantillon n'a pas lieu d'être calculée.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (*animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...*)

L'échelle d'observation est le mouvement entre deux lieux d'un lot d'animaux.

Quels sont les identifiants de l'individu (*permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?*)

Il y a plusieurs niveaux d'identification :

- les détenteurs, les exploitations et les sites d'élevage : un détenteur peut avoir une ou plusieurs exploitations et une même exploitation peut être subdivisée en plusieurs sites d'élevage identifiés un par un Indicatif De Marquage (cf. Annexe 3). Un site d'élevage comprend tous les bâtiments ayant moins de 500 m d'écart entre eux ; deux sites d'élevage doivent être distants de plus de 500 m. L'identifiant utilisé est l'Indicatif De Marquage (IDM) composé de 7 caractères :

- FR pour France ;
- Deux chiffres pour le numéro de département ;
- Trois caractères alphanumériques pour l'identification du site d'où viennent les animaux.

- les animaux : tous les porcins issus d'un même élevage sont tatoués du même numéro d'indicatif de marquage (exemple : FR 29 ABC pour un élevage situé dans le département du Finistère). Il existe deux systèmes d'identification :

- Les boucles qui sont accrochées à l'oreille et qui servent généralement pour identifier les jeunes porcelets ;
- Le tatouage qui est de loin le système d'identification des animaux qui est le plus répandu.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Le détail des données collectées et contenues dans BDPORC est en annexe 4. BDPORC contient des données d'identification, originaires de la BDNI :

- 1-A Données relatives au détenteur des animaux
- 1-B Données relatives à l'exploitation
- 1-C Données relatives au site porcin
- 1-D Données relatives à l'identification des animaux

BDPORC contient également des données récoltées pour chaque mouvement :

- 1-E Données relatives aux mouvements des animaux :
 - 1-E.1 Références du transporteur et de l'opérateur de transport
 - 1-E.2 Le chargement et le déchargement
 - 1-E.3 Réponses aux questions
 - 1-E.4 Informations concernant les animaux

A ces données réglementaires, s'ajoutent quelques données qui sont collectées sur demande des professionnels :

- Des données sanitaires : informations sur des maladies suivies volontairement par les professionnels (par exemple sur le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire du Porc, SDRP) et sur les mises en limitation des élevages décidées par les DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations);
- Des données sur les démarches « qualité » : informations sur les démarches « qualité » d'un élevage (ex : indicateur Viande de Porc française, VPF, qui garantit entre autres l'origine française des produits avec des animaux nés et élevés en France).

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données collectées sont des données simples et connues de tous, pour lesquelles il n'y a pas de problème d'interprétation : numéro d'immatriculation du camion, nombre d'animaux déplacés, indicatif de marquage du site d'élevage, etc.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Pour chaque mouvement ou abattage, le nombre de données saisies est d'une quinzaine. En 2011, ont été notifiés :

- près de 200 000 mouvements par les EDE, les organismes de transport et les éleveurs ;
- 435 000 lots d'abattage.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données collectées sont centralisées dans la base de données informatique BDPORC. La Charte précise que « ces données seront conservées pendant 5 années à partir de l'année en cours échue, et stockées de la façon suivante : les données sont consultables pendant 5 ans et sont purgées à l'expiration de ce délai, étant entendu que l'association BD PORC s'engage à détruire systématiquement les données nominatives contenues dans la base ».

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Un système d'alertes est composé de messages contextuels qui informent de tout évènement ou incident. Les alertes sont mises à jour quotidiennement sur la page d'accueil personnalisée, classées par rang de gravité : information de priorité 3, action à prévoir de priorité 2 et action urgente de priorité 1 (cf. Annexe 5).

Sur demande des professionnels, certaines alertes ont été mises en place concernant les données portant sur la démarche qualité VPF. Elles permettent de repérer un élevage VPF (Viande de Porc

française) au sein duquel entrent des animaux qui ne seraient pas d'origine française, idem pour les Indications Géographiques Protégées.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

La Charte de BDPORC régit l'accès aux données. On peut y lire « *l'association BD PORC est l'unique propriétaire de la base de données BDPORC. Elle est et demeure l'unique propriétaire de l'ensemble des données présentes et à venir consultables sur cette base informatique, à l'exception des données réglementaires qui sont et demeurent la propriété du Ministère en Charge de l'Agriculture.* »

« Est considéré comme adhérent à la présente Charte tout utilisateur et/ou apporteur de données qui y aura souscrit individuellement. En contrepartie, l'adhérent se voit attribuer le statut d'abonné à la base de données BD PORC, ainsi qu'un code d'accès individuel. »

Chaque adhérent est informé que plusieurs types de données informatiques composent la base de données BD PORC, alimentées et/ou consultables en fonction du profil de chaque adhérent. Ces profils ont été définis et validés par le Conseil d'administration de BD PORC selon des règles éthiques visant à s'assurer du respect :

- de la confidentialité des données,

- de la loyauté des transactions commerciales et de la concurrence entre les différentes parties. »

Des règles de droit d'accès dans l'application BDPORC ont été mises en place pour la consultation et la mise à jour (création, suppression, modification). A chaque profil d'utilisateurs sont associés des droits d'accès définis après analyse juridique. Une entité peut revêtir plusieurs profils à la fois et ainsi cumuler plusieurs habilitations. Ces profils sont validés par le Conseil d'Administration de BD PORC. Ces droits d'accès dépendent des besoins des différents acteurs utilisateurs de BDPORC pour remplir les missions qui leur incombent :

- Les éleveurs-détenteurs sont les interlocuteurs responsables des notifications des entrées et sorties d'animaux dans les sites d'exploitations. Ils ont accès aux données de leur(s) site(s) d'exploitation et à ses mouvements ;
- Les opérateurs de transports (OT), organismes donneurs d'ordre des transports et apporteurs de tournées dans BDPORC ont accès aux mouvements que l'OT a notifié ;
- L'Interprofession Pesée - Classement - Marquage, apporteur dans BDPORC sous forme de lots d'abattage n'a pas d'accès en consultation dans BDPORC mais se voit transmettre des informations par transfert de fichiers ;
- Les abattoirs, apporteur dans BDPORC sous forme de lots d'abattage ont accès à tous les sites d'élevage à condition de connaître l'IDM et aux lots d'abattage que l'abattoir a notifié.
- Les groupements ont des droits basés sur les liens d'adhésion (visibilité de leurs adhérents). Ces groupements peuvent également être des OT, dans ce cas ils ont également les droits associés aux OT ;
- Les acteurs départementaux, comme les EDE, ont des droits basés sur le périmètre géographique de responsabilité.

Les conditions d'accès sont également définies pour la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), les acteurs régionaux de transport...

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données sont traitées par BD PORC. Potentiellement chaque utilisateur qui a accès aux données peut réaliser une analyse mais cela est peu courant.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

La principale analyse réalisée par BD PORC porte sur la quantité de mouvements transmis par abonné. Ce résultat est ensuite comparé aux données d'abattage et aux déclarations d'activité qui recensent notamment les capacités d'élevage de chaque site.

Certaines demandes de traitement ponctuelles sont également satisfaites (instituts techniques, thèse, etc.).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

La quantité de mouvements transmis par abonné est un indicateur spécifique de BD PORC.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les données traitées sont automatiquement envoyées par mail aux correspondants régionaux sous forme de tableau de bord.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Un des atouts de BD PORC est inhérent à la filière porcine qui se caractérise par sa forte part d'éleveurs en groupement et sa forte organisation. Cela permet une remontée plus facile des informations au sein d'une seule et unique base de données ;
- La mobilisation de la profession avant l'obligation réglementaire de 2009 a permis une meilleure mise en route de BD PORC. Moins de deux ans après le texte réglementaire de 2009, BD PORC est déjà fonctionnel.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- BD PORC n'a qu'un pouvoir d'incitation mais pas de pouvoir de répression pour arriver à une exhaustivité complète des remontées de mouvements.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

BDPORC est la seule base de données de traçabilité des porcins. Elle est en lien avec d'autres dispositifs :

- La BDNI transmet à BDPORC les données d'identification. A l'inverse, BDPORC doit transmettre les mouvements à la BDNI mais dans ce sens, le lien n'est pas encore fonctionnel ;
- BDPORC transmet des données vers SIGAL, le système d'information sanitaire de la Direction générale de l'alimentation ;
- BDPORC est également en lien avec TRACES, l'outil de gestion des mouvements d'animaux et de produits d'origine animale de l'Union européenne. Cet outil gère les mouvements intracommunautaires et quelques mouvements avec quelques autres pays hors-UE, avec lesquels des conventions ont été signées.

Liens avec RICA – RA

BDPORC n'a aucun lien avec le RICA, ni avec le RA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

La révision se fait en continu pour répondre aux besoins des utilisateurs.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

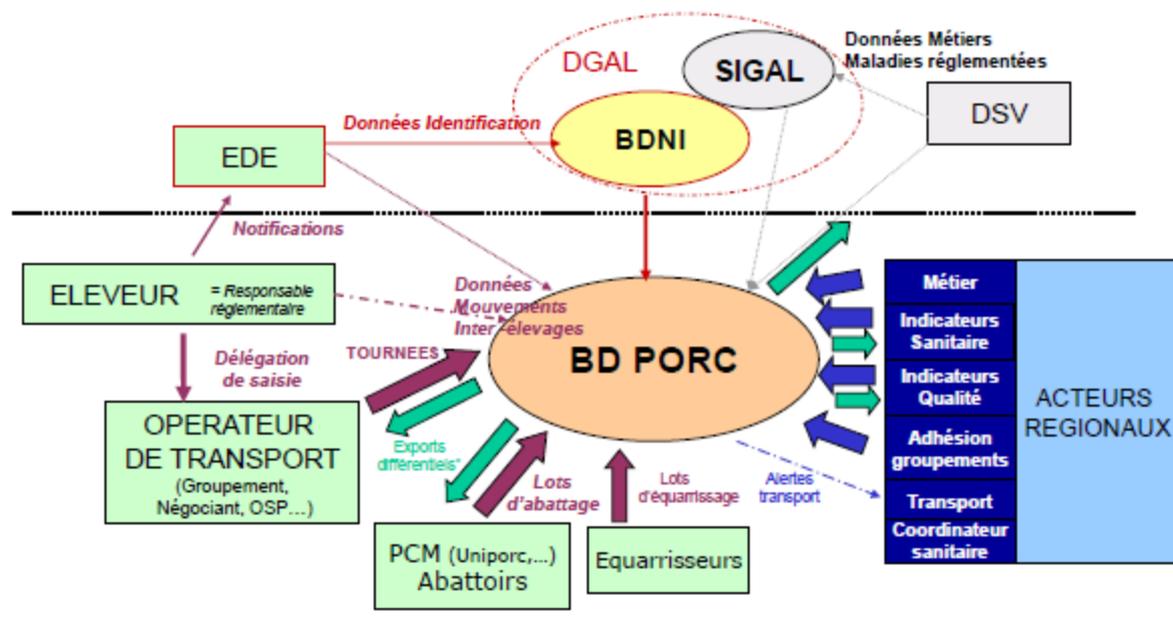
- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

Outre les données réglementaires à fournir, la profession a la possibilité de collecter d'autres données via BDPORC. Fin 2011, ces besoins en données sont essentiellement en lien avec les signes de qualité.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

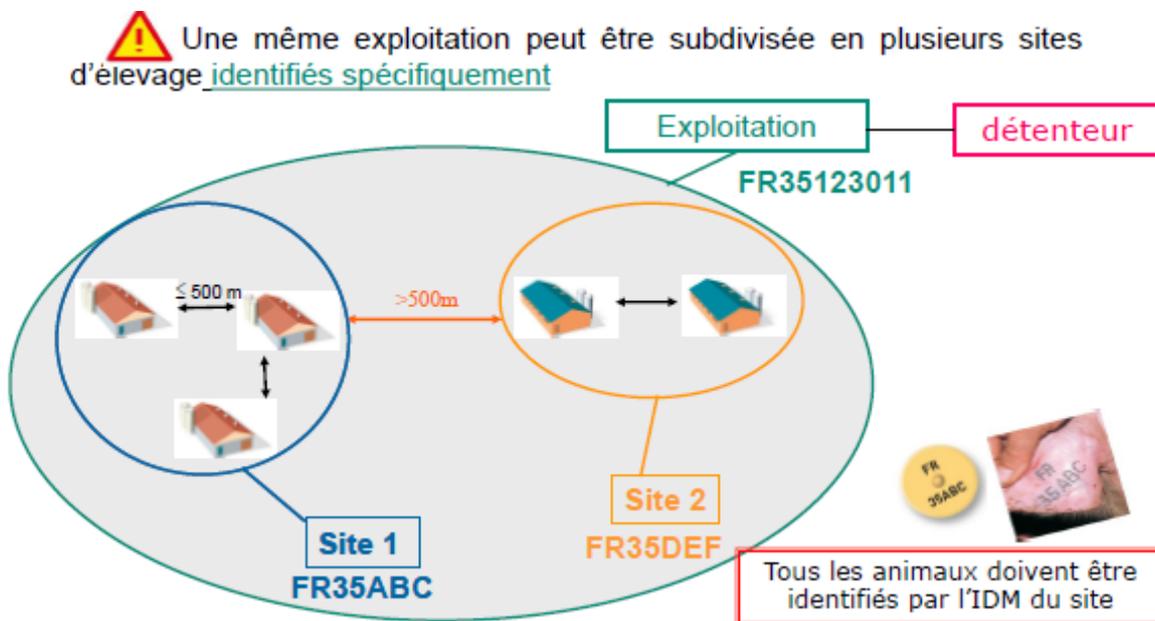
Le dispositif de récolte ne semble pas avoir de besoins particuliers, si ce n'est d'améliorer constamment la fiabilité et la complétude des informations remontées, avec un objectif d'exhaustivité, garant d'une meilleure efficacité en cas de problème sanitaire.

Annexe 1 : Schéma de fonctionnement de BDPORC



Source : Identification et traçabilité des porcins en France, Diaporama, BDPORC.

Annexe 3 : Identification des sites d'élevage porcins :



Source : Identification et traçabilité des porcins en France, Diaporama, BDPORC.

Annexe 4 : Les données collectées dans BDPORC

Les données ci-dessous sont contenues dans la base de données nationale d'identification des porcins :

1-A Données relatives au détenteur des animaux :

- date et heure de mise à jour ;
- code pays détenteur ;
- numéro détenteur (= numéro attribué par l'EdE) ;
- raison sociale ou situation civile ;
- dénomination du détenteur ;
- adresses du détenteur ;
- code localisation du détenteur (= code postal) ;
- commune du détenteur ;
- numéro de SIREN du détenteur ou numéro NUMAGRIN du détenteur ;
- code pays de résidence du détenteur.

1-B Données relatives à l'exploitation :

- date et heure de mise à jour ;
- code pays d'exploitation ;
- numéro d'exploitation (= numéro EdE) ;
- date de début d'activité de l'exploitation ;
- date de fin d'activité de l'exploitation ;
- type d'exploitation (cf. cahier des charges du 30 juin 2006) ;
- raison sociale ou situation civile ;
- dénomination de l'exploitation ;
- adresses de l'exploitation ;
- code localisation de l'exploitation (= code postal) ;
- commune de l'exploitation ;

- code pays du détenteur ;
- numéro du détenteur actif ;
- numéro de SIRET de l'exploitation ou numéro NUMAGRIT de l'exploitation ;
- coordonnées géographiques de l'exploitation.

1-C Données relatives au site porcin :

- date et heure de mise à jour ;
- code pays du site porcin ;
- numéro d'identification du site porcin (= numéro attribué par l'EdE) ;
- code espèce (= P) ;
- date de début d'activité du site porcin ;
- date de fin d'activité du site porcin ;
- adresses du site porcin ;
- code localisation du site porcin (= code postal, Cedex, INSEE) ;
- commune du site porcin ;
- code pays du détenteur.

1-D Données relatives à l'identification des animaux :

- indicatif de marquage (= numéro attribué au site porcin) ;
- type de porcins : porc/sanglier.

1-E Données relatives aux mouvements des animaux :

1-E.1 Références du transporteur et de l'opérateur de transport :

- nom du transporteur ;
- numéro d'agrément du transporteur ;
- numéro d'immatriculation du camion ;
- nom de l'opérateur de transport.

1-E.2 Le chargement et le déchargement :

Lieu du chargement ou du déchargement avec, selon le cas :

- indicatif de marquage du site d'élevage ;

- numéro d'exploitation du centre de rassemblement ou de l'abattoir ;
- numéro d'immatriculation du camion en cas de transfert d'animaux de camion à camion.

Date et heure du chargement ou du déchargement.

1-E.3 Réponses aux questions :

- « le camion était-il vide avant ? » ou « le camion est-il vide après ? » selon le cas ;
- le détenteur donne délégation pour notifier les mouvements : oui/non.

1-E.4 Informations concernant les animaux :

- le nombre d'animaux déplacés ;
- le type d'animaux (porcelets 8 kg, porcelets 25 kg, porcs charcutiers, reproducteurs, réformes, morts transport).

Source : Arrêté du 17 juillet 2009 fixant les modalités de gestion et de fonctionnement de la base de données nationale d'identification des porcins

Annexe 5 : Les anomalies détectées par BDPORC

Priorité	Anomalie relevée	Objectifs de délais (en jours ouvrés)		
		Prise en charge (CCOT)	Résolution	Dont Saisie en BDNI par EDE
1	Exploitation inexistante en B.D.N.I. (non déclarée ou sans activité porcine)	1	4	1
	Exploitation sans site d'élevage rattaché (IDM)	1	4	1
2	Mouvement dans un site en cessation d'activité	3	7	1
	Notifications manquantes au niveau d'un Centre de Rassemblement (délai de transit max: 10j.)	3	7	
	Tournée sans validation d'un mouvement par le détenteur (pour un mouvement sans délégation)	3	7	
	Mouvement dans un site en arrêt temporaire d'activité (METIER)	3	7	
	Mouvement isolé sans correspondance avec une tournée	3	7	
	Problèmes de rapprochement de tournées entre camions	3	7	
	Tournée d'abattage avec rupture de charge <i>sans rapprochement avec une tournée</i>	3	7	
	Divergences de déclaration Tournées Camion à Camion	3	7	
	Divergences de déclaration Mouvement isolé - Tournée	3	7	
3	Pas de mouvement sur site actif depuis plus de 8 mois	5	15	3
	Non déclaration entrées de porcelets chez un engraisseur ou un post-sevreur engraisseur	5	15	

Source : Identification et traçabilité des porcins en France, Diaporama, BDPORC.

Dispositifs volailles – lapins

Version du 24-01-2012

Nom du dispositif

Réseau de Fermes de Références Cunicoles

CUNIMIEUX

1 Présentation du dispositif

Organisme gestionnaire – Responsable

ITAVI – Guillaume COULETEL

Date de création

1997

Motivations de la création

A la demande de FranceAgriMer et des professionnels pour disposer de références.

Objectifs

- Caractériser les systèmes de production d'ateliers représentatifs de la production nationale tant au niveau du mode de production que de la répartition régionale ;
- Constituer des références détaillées complétant les résultats de gestion technico-économique (GTE RENACEB et RENALAP), notamment sur la partie comptable jusqu'au coût de production du kilogramme vif de lapin ;
- Distinguer les résultats des élevages de lapins selon le mode de reproduction, la taille de l'atelier, le type de production ou le niveau d'investissement ;
- Mesurer et expliquer l'évolution des résultats économiques des élevages cunicoles d'une année sur l'autre ;
- Chercher à prévoir et orienter les évolutions des exploitations.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué, mais le questionnaire intègre désormais des informations concernant des aspects sociaux et environnementaux liés à l'activité cunicole.

Destinataires

FranceAgriMer, FENALAP, ITAVI, Interprofession, Eleveurs internes au réseau, Maîtres d'œuvre du réseau.

Autres usagers identifiés

L'INRA, les centres de gestion, les firmes services et les banques utilisent également les références du réseau.

Gouvernance

L'ITAVI est chargé de l'animation. Il s'appuie sur un Comité de pilotage commun avec la GTE cunicole (cf. fiche descriptive correspondante) et qui se réunit une fois par an.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

France Agri Mer contribue au financement du dispositif. Environ 50% sert à financer l'activité de l'ITAVI (centralisation puis traitement et synthèse des données) et 50% à financer la collecte des données.

CUNIMIEUX regroupe 100 fermes avec un budget de 434 € par ferme. Ces 434 € sont versés aux maîtres d'œuvre (agents / organisations de producteurs) qui choisissent ou non de les reverser aux éleveurs.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le recueil des données est réalisé chez l'éleveur par des techniciens agissant pour le compte de 12 maîtres d'œuvre. Ces techniciens peuvent être salariés d'une Union régionale d'OP (souvent salarié à temps partiel à la Chambre d'Agriculture et à l'Interprofession) ou un technicien d'OP. Cependant, il peut arriver que l'éleveur remplisse lui-même la fiche descriptive.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Une convention existe mais elle ne définit pas précisément les relations entre les acteurs du dispositif.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Non, mais l'ITAVI a pour objectif de rédiger un guide destiné à chaque enquêteur.

Quels sont les outils de collecte (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?) ?

L'outil de collecte est un questionnaire papier (16 pages) auquel l'éleveur joint son bilan comptable et son compte de résultat, ainsi qu'une synthèse de ses résultats GTE de l'année concernée (cf. §2.2).

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Le recueil des données est effectué une fois par an. 60 % des exploitations du réseau possèdent les mêmes dates d'exercice comptable qui correspondent à l'année civile (du 01/01 au 31/12).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Les ateliers suivis, tous naisseurs-engraisseurs, sont sélectionnés par les maîtres d'œuvre. L'échantillon est constitué au niveau de chaque région, de façon à être représentatif des différents modes de reproduction (insémination artificielle ou saillie naturelle), des conduites d'élevage (bande unique, bandes multiples, ou conduite individuelle, tout plein - tout vide) et des types de production (standard, certifiée). Le chiffre d'affaires de l'exploitation doit provenir pour une part significative de l'activité cunicole (> 50% sauf exception). Leur Marge sur Coût Alimentaire doit être supérieure à la MCA du ¼ inférieur d'après les résultats GTE. Ces ateliers, adhérents d'un groupement reconnu par le Ministère de l'Agriculture, sont aussi suivis en programme GTE.

Taille de l'échantillon observé

Une centaine d'ateliers est suivi par CUNIMIEUX.

Couverture et répartition géographique

Les exploitations du réseau sont situées dans les douze principales régions françaises de production.

Le grand Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Bretagne) représente plus de 77 % de la production nationale mais ne représente que 55 % environ dans CUNIMIEUX (54 sur 95). Pour le reste du territoire, la répartition est proportionnelle à la répartition nationale.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale ?

Les 100 ateliers suivis par CUNIMIEUX représentent 6.25 % de l'ensemble des 1 600 ateliers lapins existant en France

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale ?

La représentativité qualitative est difficile à évaluer, le choix des exploitations enquêtées étant pour une grande partie laissé au libre choix du maître d'œuvre régional.

Stabilité de l'échantillon

La composition du réseau peut varier d'une année sur l'autre. Certains élevages sortent en effet du réseau pour des raisons techniques ou pour cause d'arrêt de l'activité cunicole et sont remplacés par d'autres. Par exemple en 2009-10, sur 90 élevages, 81 étaient déjà présents en 2008-09, 9 sont entrés dans le réseau et 12 en sont sortis.

De ce fait, l'échantillon n'est pas strictement constant et cela peut expliquer en partie certaines variations. Une analyse à échantillon constant est donc réalisée en ce qui concerne les résultats économiques.

2.3 Les données récoltées

Quelles est l'échelle d'observation (parcelle / animal / bande / atelier / exploitation / territoire...) ?

Les données concernent le fonctionnement l'atelier sauf exception (gestion des effluents d'élevage par exemple).

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Les ateliers sont identifiés par :

- un code propre au dispositif ;
- les coordonnées de l'éleveur : Nom, Prénom, Nom de la société, Adresse postale.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

- l'environnement de l'atelier cunicole (zone géographique, forme juridique, autres productions, main-d'œuvre) ;
- l'éleveur (âge, formation) ;
- la description de l'atelier cunicole (conduite, bâtiments) ;
- les pratiques d'élevage (alimentation, sanitaire, renouvellement, environnement) ;
- la production cunicole (type de production, commercialisation) ;
- le temps de travail consacré à l'atelier cunicole (détaillé par type de tâches) ;
- les investissements réalisés pour l'activité cunicole et leur mode de financement ;
- le détail des produits, charges opérationnelles et charges de structure propres à l'activité cunicole ;
- les soldes intermédiaires de gestion de l'ensemble de l'exploitation.

Les données collectées sont-elles précisément définies (Par ex. avec une annexe aux enquêteurs)?

Non, sauf pour la Partie sur le « Temps de travail » où chaque catégorie de tâche est décrite.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Environ 400 données, quantitatives, qualitatives ou subjectives.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Chaque maître d'œuvre centralise les données issues de ses producteurs puis les transmet à l'ITAVI.

Cette base de données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Une vérification manuelle est faite par l'ITAVI lors de l'analyse. En cas d'erreur ou d'oubli, l'ITAVI s'adresse au maître d'œuvre, voire directement à l'éleveur pour compléter les bases de données.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est aujourd'hui réservé :

- aux éleveurs qui peuvent uniquement accéder à leurs propres résultats et à la moyenne des groupes formés selon les tailles d'élevage ;
- aux organismes de producteurs qui peuvent accéder uniquement aux données qu'ils ont collectées,
- à l'ITAVI pour faire des synthèses nationales,
- à des demandeurs extérieurs mais sous conditions et après extraction et retraitement des résultats présentés de manière anonyme et/ou sous forme de moyenne notamment.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui.

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données brutes sont traitées par l'ITAVI.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Une analyse est faite suivant :

- Le mode de reproduction
- La spécialisation : 100 % vs – 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation
- L'utilisation du système Tout plein – tout vide ou non
- La taille de l'élevage : < 400 femelles / 400 << 650 femelles / > 650 femelles
- L'origine géographique : Grand Ouest / Reste de la France.
- Le cahier des charges (Standard, CCP, autre)

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Moyenne et comparaison des quartiles inférieurs et supérieurs.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Retour personnel à l'éleveur des résultats techniques et économiques (jusqu'au coût de production) ce qui lui permet de se comparer au groupe ;
- Retour papier au maître d'œuvre ;
- Rapport annuel remis aux maîtres d'œuvre, aux membres du comité de pilotage et à FranceAgriMer;
- Diaporama du comité de pilotage (commun avec celui du GTE) ;
- Demandes particulières de la FENALAP et du CLIPP.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Par rapport à la GTE, les données économiques de CUNIMIEUX sont plus complètes et permettent d'aller jusqu'au calcul du coût de production.

Le réseau permet un suivi détaillé de l'évolution des systèmes, des pratiques et de la situation économique des éleveurs au niveau national.

Limites - Défautes – Points d'améliorations

Les données sur les charges de structures ne sont pas toujours très fiables.

Le décalage d'un an et demi entre le passage sur le terrain des maîtres d'œuvre et la fin de l'analyse est un point négatif : l'outil manque de réactivité.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

A priori il n'existe pas de dispositif produisant des données analogues. Les données sur la filière cunicole sont rares.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Tous les ans, un bilan est effectué au comité de pilotage et les modifications à apporter y sont discutées.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Un besoin de nouveaux critères sur la consommation d'antibiotiques et sur la durabilité a fait l'objet de demandes de l'Inra et de l'Interprofession CLIPP. Un programme Casdar CUNIPALM, commun aux productions cunicole et de palmipèdes gras est en cours (2010 – 2012) pour établir les critères pertinents à prendre en compte. D'ores et déjà certains critères ont été ajoutés dans les versions 2009, 2010 et 2011 du questionnaire.

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Le rapprochement de la GTE cunicole et du Réseau de références cunicole est posé pour le recueil des données ? Les comités de pilotage se déroulent déjà sur la même journée.

Version du 24-01-2012

Nom du dispositif

GTE Cunicole

Programmes RENACEB et RENALAP

1 Présentation du dispositif

Organisme gestionnaire – Responsable

ITAVI - Guillaume COULETEL

Date de création

- 1983 pour RENALAP = mise en place de la collecte des données GTE pour les élevages en conduite individuelle (ce type d'élevage est aujourd'hui en phase de disparition au profit de la conduite en bande. Sa disparition totale est envisagée dans 5 ans environ, quand les éleveurs adeptes cette technique, et qui sont parmi les plus âgés, arrêteront) ;
- 1995 pour RENACEB = concerne les élevages en conduite en bande.

Aujourd'hui les programmes sont communs, seules quelques données diffèrent.

Motivations de la création

La filière cunicole est petits mais dynamique et les professionnels se sont toujours intéressé très fortement à la technique et ont souhaité disposer de références en s'appuyant sur l'ITAVI.

Objectifs

- Etablir chaque année des références nationales techniques et économiques ;
- Mesurer l'évolution des performances et des résultats jusqu'à la marge sur coût alimentaire (MCA) ;
- Analyser l'origine de la variabilité des résultats technico-économiques et les relations entre les critères ;
- Mesurer l'évolution saisonnière des résultats de l'année en cours.

Les objectifs ont-ils évolués depuis la création ?

Non, mais il y a eu une évolution des données récoltées et, comme dit plus haut, la disparition progressive de RENALAP

Destinataires

Les destinataires sont : l'ITAVI, FranceAgriMer, les organismes de producteurs et la fédération des producteurs la FENALAP (Fédération Nationale des groupements de producteurs de LAPins).

Autres usagers

D'autres acteurs de l'environnement technique utilisent ces références : l'interprofession le CLIPP (Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits français), les fabricants d'aliment et les firmes services, la presse professionnelle. D'autres acteurs extérieurs à la filière peuvent s'en servir pour des objectifs particuliers. L'association L214 (Association de protection animale) a notamment utilisé pour défendre ses positions les données publiées sur le site.

Gouvernance

L'ITAVI est l'organisme gestionnaire. Il s'appuie sur un comité de pilotage composé des OP, de FranceAgriMer, de l'INRA, du CLIPP (Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits), de la FENALAP, d'EVIALLIS notamment en tant que gestionnaire d'un logiciel de collecte, et qui se réunit 1 fois par an.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

FranceAgriMer contribue au financement de l'ITAVI pour cette action (collecte, traitement et synthèse des données).

Aucun financement national n'est destiné aux organisations de producteurs (OP) qui effectuent le recueil des données. Certaines OP reçoivent cependant des financements locaux dans le cadre des CPER.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Une vingtaine d'OP collectent les données chez leurs éleveurs puis les transmettent à l'ITAVI

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Une convention cadre existe entre l'ITAVI et les OP.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Il n'existe pas de formation des enquêteurs mais ceux-ci disposent d'une notice d'instructions qui définit chaque donnée à récolter.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?)

Cinq logiciels de collecte, proposés par trois fabricants d'aliments, un éleveur et une interprofession régionale, permettent de récolter les données auprès des éleveurs. Chaque logiciel a une base commune représentant 80 à 90 % des questions. C'est cette base commune qui remonte à l'ITAVI. Néanmoins, chacune des OP est libre de collecter les informations supplémentaires qui l'intéressent.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

- Un **Fichier Période** est renseigné par bande pour la conduite en bande ou par trimestre pour la conduite individuelle. Il rassemble la plupart des données : Identification de l'atelier / Données descriptives / Données techniques et économiques brutes
- Un **Fichier Annuel** est renseigné pour les données relatives à la consommation et au coût de l'aliment, parfois difficiles à répartir par bande ou par trimestre. Dans ce fichier, les données relevées sont : Identification de l'atelier / Consommation et coût de l'aliment / Dépenses de santé

Certaines données sont relevées tous les jours par l'éleveur (la mortalité, le poids par exemple) et stockées dans une fiche de bande, sachant qu'une bande dure 6 semaines. Une analyse par bande permet de voir les variations saisonnières.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Les OP participent sur la base du volontariat. Chaque OP s'efforce de récolter les données d'un maximum de ses éleveurs soit 95% de leurs éleveurs en 2010.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, les données portent sur 914 ateliers sur les 1600 environ présents en France.

Seuls les naisseurs-engraisseurs sont pris en compte dans le traitement des données (99% des élevages de lapins d'après l'étude ITAVI pour la production cunicole française en 2005).

Les élevages de taille inférieure à 50 lapines ne sont pas pris en compte.

Au final 7500 bandes sont collectées, une centaine est rejetée car jugée non fiable ou non complète par l'ITAVI.

	Nombre d'ateliers	Nombre de bandes trimestres ou	Nombre de femelles suivies
RENACEB	886	7423	515600
RENALAP	28	112	4700
TOTAL	914		520300

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale même si la production cunicole française est fortement concentrée dans le grand Ouest : plus de 70 % de l'échantillon est situé dans les régions Pays de la Loire (47%), Poitou-Charentes (13%) et Bretagne (12%).

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

900 élevages sont suivis sur les 1600 présents en France soit 56%. La part des élevages non suivie est composée essentiellement de petits élevages. Cet échantillon représente 520 000 femelles suivies, soit plus de 80 % des femelles en production organisée (source FENALAP). En 2011, deux groupements de producteurs supplémentaires devraient entrer dans le dispositif qui intègre désormais 21 groupements sur les 24 existants.

Selon l'ITAVI, ce taux de réponse élevé peut s'expliquer par la petite taille de la filière, le contexte de professionnalisation des éleveurs et les crises récentes qui font que tout le monde se mobilise pour progresser.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Il est difficile d'évaluer qualitativement ce que remontent les OP. Sélectionnent-elles les meilleurs ou excluent-elles les moins bons pour ne pas dégrader leurs chiffres ?

Stabilité de l'échantillon

La stabilité de l'échantillon n'est pas connue car l'analyse se fait par OP et non par exploitation. Il serait néanmoins possible de le savoir car l'ITAVI dispose des noms des producteurs mais la stabilité de l'échantillon n'est pas vérifiée atelier par atelier. Mais si l'échantillon reste numériquement constant la production quant à elle diminue.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...) ?

L'échelle d'observation est la bande et l'atelier pour les résultats techniques comme économiques.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs) ?

Les individus, c'est à dire les ateliers sont repérés par :

- Un code GTE propre au dispositif ;
- Le code postal de l'exploitation.

Quels sont les thèmes abordés – champs couverts ?

- 1- Caractéristiques de l'exploitation : groupement, N° d'élevage, Nom éleveur, N° bâtiment, Dates de début et fin de période, type de conduite, mode de reproduction...
- 2- Données techniques : Nb de cages mères, nb de femelles de reproduction, nb d'IA ou de saillies, nb de mises bas, nb nés totaux...
- 3- Données économiques : dépenses d'aliment, dépenses de supplémentation des aliments, coût des traitements préventifs, ...

Plus récemment, les dépenses de santé ont été intégrées avec trois critères : dépenses de la supplémentation en antibiotiques dans l'aliment, dépenses pour les traitements curatifs et des traitements préventifs. Ces indicateurs pourraient être amenés à évoluer en concertation avec la GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

filière, pour apporter une analyse plus pertinente de l'utilisation des médicaments en élevages. En effet les données monétaires ne sont pas forcément les plus pertinentes pour mesurer une évolution sur les volumes utilisés. A ce jour, les informations issues de la collecte de ces données ne sont pas diffusées en dehors de la filière.

Les données collectées sont-elles précisément définies (Par exemple avec une annexe destinée aux enquêteurs)?

Une notice rédigée par l'ITAVI est fournie aux OP. Elle précise les critères récoltés avec leur définition.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

- 53 données sont récoltées dans le fichier PERIODE (dont 18 données descriptives + 35 données technico-économiques)
- 10 données sont récoltées dans le fichier ANNUEL (données descriptives et technico-économiques)

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ITAVI centralise les données de toutes les OP mais chaque OP peut garder les informations qu'elle a récoltées chez ses éleveurs.

Cette base de données fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)

Au vu de certains indicateurs calculés apparaissant anormaux, une vérification « manuelle » est effectuée par l'ITAVI.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est aujourd'hui réservé :

- aux éleveurs qui peuvent simplement accéder à leurs résultats ;
- aux organismes de producteurs qui peuvent accéder uniquement aux données qu'ils ont collectées.
- à l'ITAVI pour l'analyse nationale
- à des demandeurs autres mais sous conditions et après extraction et retraitement des résultats présentés sous forme de moyenne et toujours en anonymisant l'origine (éleveurs et groupement).

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données brutes sont traitées par l'ITAVI

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Analyse de groupes selon:

- Conduite de l'élevage (42 jours en bande unique / 49 j bande en unique / 42 j en 2 ou 3 bandes et parmi les bandes uniques, ceux qui sont en système tout plein – tout vide) ;
- Démarche qualité (standard / CCP / marque commerciale) ou certification (Agri-Confiance®)
- Type de renouvellement des femelles : parental / grand-parental / auto-renouvellement
- Régions de production

Ou en comparant les quintiles inférieur et supérieur selon :

- La productivité ;
- La Marge sur Coût Alimentaire (MCA).

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

La Marge sur Coût Alimentaire est le principal indicateur calculé et qui est spécifique au dispositif.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats sont présentés sous forme de moyennes et par comparaison des quintiles inférieur et supérieur.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Restitution aux comités de pilotage (validation, analyse et diffusion des résultats auprès des maîtres d'œuvre) avec présentation d'un diaporama complet ;
- Un rapport annuel remis à FranceAgriMer ;
- Un rapport annuel distribué aux OP : l'OP a ses résultats et peut les comparer à ceux des autres OP sans pouvoir les identifier les autres résultats étant rendus anonymes ;
- Dans des études spécifiques pour des demandes particulières pour des utilisateurs ponctuels.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Données de très nombreux lots et ateliers ; outil réactif.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Moins détaillé que le Réseau de références CUNIMIEUX.

Les données sont essentiellement techniques et peu économiques (peu ou pas de suivi des charges)

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

A priori il n'existe pas de dispositif équivalent. Les données sur la filière cunicole sont rares.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien pour l'instant : la filière cunicole dans les dispositifs RICA ou RA est inexistante aujourd'hui.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Il y a une révision du dispositif tous les ans lors du comité de pilotage pouvant conduire à l'ajout ou à la suppression de données. Récemment il y a eu ajout de données sur les dépenses de santé. A l'avenir il pourrait y avoir ajout de données sur les cages relativement au bien-être animal, ainsi que de nouvelles données sur la consommation de médicaments.

Ponctuellement, en 2005, une révision importante a été faite avec pour objectifs :

- d'améliorer la fiabilité et la cohérence des résultats GTE en homogénéisant les données demandées et les critères calculés dans les programmes RENACEB et RENALAP ;
- de simplifier les envois de données par les organisations recueillant des critères bruts non calculés et identiques dans les deux programmes ;
- d'actualiser les critères calculés, certains n'étant plus utilisés aujourd'hui tandis que d'autres plus récents n'étaient pas encore présents dans les GTE, tout en veillant à conserver l'historique des résultats.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Des besoins de données sur les aspects environnementaux ont été exprimés. Des ajouts sont en cours sur les données concernant les antibiotiques. La question sera posée au prochain comité de pilotage annuel mais le constat est que les aspects sociaux et environnementaux prennent de l'importance.

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

La question du rapprochement de la GTE cunicole et du Réseau de références cunicole se pose pour le recueil des données (d'autant plus que les comités de pilotage des deux dispositifs se font conjointement sur la même journée).

Version du 24/01/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Réseau de fermes de références Palmipèdes à foie gras

Organisme gestionnaire – Responsable

ITAVI

Date de création

1995

Motivations de la création

Constituer un réseau de références détaillées à l'échelle de l'atelier.

Objectifs

- Caractériser les systèmes de production d'ateliers représentatifs de la production nationale (main d'œuvre, SAU, production annexe,...) ;
- Constituer des références nationales détaillées complétant les GTE avec un descriptif complet des charges permettant d'aller jusqu'à la marge nette ;
- Mesurer et expliquer l'évolution des résultats d'une année sur l'autre ;
- Prévoir et orienter les évolutions des exploitations

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non, mais des observations dans le domaine de la durabilité ont été ajoutées avec CUNIPALM en 2010.

Destinataires

Les destinataires sont : FranceAgriMer, les Chambres d'Agriculture, les Organisations de Producteurs (OP), l'ITAVI, l'Interprofession, le syndicalisme.

Autres usagers

Les autres usagers sont la Recherche, les banques...

Gouvernance

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

L'animation est réalisée par l'ITAVI avec un comité de pilotage commun avec le comité de pilotage des GTE et composé de 13 Organisations de producteurs, de FranceAgriMer, des Chambres d'agriculture. Sont également invités, le CIFOG (Comité Interprofessionnel du FOie Gras), la Fédération Nationale des Producteurs de Foies gras, l'ENITA de Bordeaux et l'INRA...

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

FranceAgriMer finance l'ITAVI pour la partie animation *via* une convention qui intègre également les fonds destinés à la collecte des données. L'ITAVI les reverse aux Chambres d'agriculture à hauteur de 720 € / ferme suivie. En 2011, le financement a diminué de 25 %.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Douze Chambres départementales d'Agriculture, appelées maîtres d'œuvre, sont chargées de recueillir auprès des producteurs, les données techniques et économiques, de les saisir et de les transmettre à l'ITAVI (après exécution de contrôles de cohérence).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il existe des conventions :

- Entre l'ITAVI et FranceAgriMer ;
- Entre l'ITAVI et les chambres d'agriculture qui fixe les modalités de collecte (délais, financement...).

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Une formation est réalisée par l'ITAVI lors de l'arrivée de nouveaux enquêteurs. Aucune formation n'a été refaite pour les anciens depuis 2000, année de la mise en place de la nouvelle base de données. Les derniers arrivants ont été formés en 2007 au moment de leur entrée dans le réseau.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?)

L'ITAVI propose un outil de collecte commun sous format Access pour la filière longue* (commercialisation par circuit classique) et Excel pour la filière courte* (commercialisation par la vente directe).

* En production de palmipèdes gras, on distingue les filières selon le mode de commercialisation : courte = vente directe – circuits courts, longue = circuit commercial classique

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

La fréquence de visite et de recueil des données est annuelle mais peut se faire en plusieurs fois selon la volonté et l'organisation de chacun. On estime le temps nécessaire pour le suivi à 1 jour par ferme en filière longue (*un peu plus en filière courte*).

Les données recueillies sont relatives aux exercices comptables qui ne suivent pas nécessairement l'année civile. De ce fait la synthèse d'une campagne d'une année n présente les résultats liés aux exercices clos entre le 1^{er} septembre de l'année n et le 30 juin de l'année n+1. Néanmoins, 90 % des fermes clôturent au 31/12 de l'année n (cas de l'année 2010).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Différents systèmes sont décrits en combinant le mode de commercialisation, l'espèce (canards / oies), l'activité (éleveurs / gaveurs / éleveurs – gaveurs) et le cahier des charges (France, IGP, Label Rouge). La répartition des exploitations de l'échantillon au niveau départemental tient compte à la fois du « poids » de ces derniers au niveau de la production nationale et de la diversité des systèmes représentés.

L'ITAVI fixe des conditions supplémentaires à remplir. Les exploitations doivent :

- Disposer de données techniques et économiques nécessaires à l'analyse ;
- Avoir un chiffre d'affaires qui provient pour une part significative de l'activité « palmipèdes » (taux de spécialisation > 30 %) et le nombre de places de l'atelier doit être pour les filières longues d'au moins 500 places pour les éleveurs-gaveurs et les gaveurs en CCP et Standard et d'au moins 250 places en Label rouges.
- Etre en phase d'amortissement. Celles n'ayant pas d'amortissement sont rejetées.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, 144 fermes sont suivies dont 38 en filière courte et 106 en filière longue.

Couverture et répartition géographique

Ce réseau concerne 12 départements dont 10 dans le Sud-ouest à savoir : Aquitaine (24, 40, 47, 64), Midi-Pyrénées (12, 32, 46, 65, 81, 82), plus les Deux-Sèvres et la Vendée.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Le réseau centralise les données de 144 fermes dont 118 seulement font partie du dispositif national, les autres étant des compléments régionaux. L'ensemble des exploitations produisant du foie gras en France est estimé à environ 3 500.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Le choix a été fait de décrire un grand nombre de systèmes : il y a donc une bonne représentativité qualitative.

Stabilité de l'échantillon

L'échantillon n'est pas rigoureusement constant. D'une année sur l'autre, quelques fermes peuvent entrer et d'autres peuvent sortir.

Une analyse à échantillon constante est réalisée chaque année.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (*animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...*)

L'analyse est faite à l'échelle de l'atelier mais quelques données générales sur l'exploitation sont récoltées.

Quels sont les identifiants de l'individu (*permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?*)

Pour chaque atelier, les identifiants sont :

- Le numéro de SIRET ou de SIREN : Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET ; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET.
- Les coordonnées de l'exploitant avec son nom, prénom et adresse postale.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Les thèmes abordés sont :

- Données générales de l'exploitation ;
- Données techniques de l'élevage et/ou de gavage ;
- Données économiques :
 - o Les investissements réalisés en lien avec l'activité palmipèdes ;
 - o Le détail des produits, charges opérationnelles et charges de structure propres à l'activité palmipèdes ;
 - o Le détail des charges de structure non spécifiques ;
 - o Les soldes intermédiaires de gestion.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (*Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs*)

Un glossaire définit les données collectées (cf. annexe).

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Non calculé.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ITAVI assure la compilation des données mais chaque Chambre d'agriculture conserve celles qu'elle a récoltées.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Des vérifications sont faites par l'ITAVI à la réception des données. Des bornes permettent de détecter des erreurs de saisie de grande ampleur. Des corrections sont apportées, certaines bandes ou certains ateliers qui contiennent des résultats anormaux sont écartés de l'analyse.

L'accès aux données collectées est-il possible? Si oui, sous quelle(s) condition(s)? Sous quelle(s) forme(s)?

Avant toute diffusion les données doivent être rendues anonymes. L'accès aux données collectées brutes n'est possible que pour chaque maître d'œuvre qui a accès exclusivement aux données qu'il a collectées. Dans le cas de demande extérieure, un retraitement préalable est effectué, voire une extraction.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées?

Oui.

Si oui, par qui? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données brutes sont traitées par l'ITAVI.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données?

Selon :

- le mode de commercialisation : longue / courte ;
- l'espèce : canards / oie ;
- l'activité : élevage / gavage / élevage – gavage ;
- le cahier des charges : CCP / LR / Standard
- le statut : intégrés / indépendants ;
- analyse à échantillon constant.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif?

Oui ceux spécifiques à l'atelier palmipèdes.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats présentés sont des moyennes.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Une synthèse annuelle, présenté aux comités de pilotage ;
- Une publication pour les Journées de la Recherche Palmipèdes à Foie Gras (tous les deux ans)
- Une parution dans TeMA (Technique et Marchés Avicoles), la revue de l'ITAVI ;
- Une présentation à l'AG de l'interprofession (CIFOG) ;
- Une formation dispensée auprès des étudiants de l'ENITA ;
- En réponse à des demandes particulières.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Outil complémentaire des GTE ;
- Large panel d'exploitations décrites ;
- Données économiques jusqu'à la Marge Nette ;
- Vue de l'exploitation dans sa globalité ;
- Permet de suivre l'évolution de la production de palmipèdes gras dans le temps.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Echantillon limité ;
- Données sur un exercice entier donc ne permet pas de suivre les variations au cours de l'année ;
- La publication des résultats d'une année n se fait l'année n+2.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Il existe peu de dispositifs technico-économiques sur la filière palmipèdes gras : deux nationaux (GTE et fermes de références) déclinés au niveau régional pour les fermes de références et un dispositif propre à l'Aquitaine qui ressemble à l'observatoire GTE.

Liens avec RICA – RA

Il n'y a pas de lien avec le RICA car les volailles n'y sont pas repérables, à moins d'avoir les données individuelles. Elles se retrouvent dans l'OTEX Granivores, avec les porcs notamment.

Pour le Recensement Agricole, les données de 2000 sont trop lointaines. A voir avec celui de 2011.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

En 2007, le dispositif a été rénové.

Un programme Casdar CUNIPALM, commun aux productions cunicole et de palmipèdes gras est en cours (2010 – 2012) pour établir les critères pertinents à prendre en compte en matière de durabilité.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Il est prévu de faire évoluer l'outil de saisie pour développer l'approche « coûts de production » et la part de la durabilité.

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Problème de financement : - 25 % donc l'ITAVI demande *a minima* d'un maintien du financement.

Version du 24-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

RENAPALM

Gestion Technico-économique des éleveurs et gaveurs de palmipèdes à foie gras

Organisme gestionnaire – Responsable

ITAVI

Date de création

1987

Motivations de la création

Créer un suivi des performances zootechniques et économiques des ateliers à l'échelle de la bande.

Objectifs

- Fournir des informations détaillées sur les bandes d'élevage et de gavage en filière longue* sur les performances zootechniques et les résultats économiques avec des indications sur les niveaux de marge (marge sur cout aliment animaux).
- Appréhender les variations saisonnières et conjoncturelles et tenter de les anticiper.

* *En production de palmipèdes gras, on distingue les filières selon le mode de commercialisation : courte = vente directe – circuits courts, longue = circuit commercial classique.*

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non mais les données collectées ont été plusieurs fois révisées, en 2005 notamment

Destinataires

Les destinataires sont FranceAgriMer, les Organisation de producteurs, le syndicalisme et l'ITAVI.

Les autres Usagers

Les autres usagers sont les Chambres d'agriculture, la Recherche (INRA), l'Interprofession et les banques...

Gouvernance

L'animation est réalisée par l'ITAVI. Un comité de pilotage a lieu chaque année. Y sont invités les 13 Organisations de productions participant au réseau ainsi que FranceAgriMer. La liste des invités est élargie aux Chambres d'agriculture participant au réseau Fermes de références, au CIFOG (Comité Interprofessionnel du FOie Gras), à la Fédération Nationale des Producteurs de Foies gras, à l'ENITA de Bordeaux et à l'INRA dans le cadre du projet en cours *Cunipalm*.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

FranceAgriMer finance l'ITAVI pour l'animation. Le financement de la collecte des données est assuré pour les OP collectrices dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région à hauteur de 120-150 € par atelier suivi.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le recueil des informations est effectué par les 13 organisations de production du Grand Sud-ouest (principalement Aquitaine et Midi-Pyrénées), appelées maîtres d'œuvre, qui sont chargées du recueil et de la saisie.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il y a deux types de conventions :

- Entre l'ITAVI et FranceAgriMer ;
- Entre les OP et les maîtres d'œuvres régionaux.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Il n'y a pas de formation proprement dite mais une mise au point et des précisions sur certaines données à récolter sont effectuées à chaque comité de pilotage annuel. Les critères à renseigner sont précisés dans un fichier Excel type avec les correspondances des champs explicités précisément dans un document Word annexé.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?)

L'ITAVI propose un outil de collecte commun sous Access, ou Excel pour des problèmes de compatibilité de versions mais certaines OP ne l'utilisent pas et renvoient à l'ITAVI leur fichier interne adapté sous Excel.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

La remontée des données des OP à l'ITAVI est trimestrielle mais le recueil se fait à la bande pour chaque éleveur.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Le suivi concerne uniquement des ateliers en filière longue et quasi exclusivement des canards mulards mais aussi des oies. Le nombre de bandes de canards de Barbarie, rarement utilisé en circuits longs, est insuffisant pour publier des résultats (environ 15 bandes par an...). Les données sur les éleveurs pratiquant uniquement le démarrage ou la finition sont centralisées mais sont exclues par la suite du traitement.

Taille de l'échantillon observé

En 2010 : 405 ateliers en élevage sont suivis et 662 en gavage (une exploitation pouvant regrouper un atelier d'élevage et un de gavage). Soit, 2313 bandes en élevage (dont 98.4 % en canard mulard) et 9574 en élevage (dont 96.6% en canard mulard)

Couverture et répartition géographique

Les ateliers suivis proviennent pour l'essentiel d'OP localisées dans le Grand Sud Ouest, c'est-à-dire Aquitaine et Midi Pyrénées qui représentent 73 % de la production nationale de foie gras de canard et d'oie. Une partie des OP sont localisées en bordure de ces régions (Limousin, Auvergne, Languedoc-Roussillon).

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

L'échantillon représente près de 21 % des abattages contrôlés de canards gras en France en 2010 en nombre de têtes (ITAIVI selon sources SCEES)

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

La quasi-totalité des bandes transmises est produite sous CCP ou Label rouge alors qu'à l'échelle nationale seulement 49 % de canards gras étaient produits sous signe de qualité en 2008 selon l'enquête Aviculture toutes filières confondues (SCEES – ITAVI, 2008). C'est le résultat d'un choix fait volontairement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Stabilité de l'échantillon

Aucune analyse n'est faite à échantillon constant. Toutefois on peut supposer qu'une bonne partie de l'échantillon reste stable, les maîtres d'œuvre restant les mêmes avec un nombre d'ateliers financés constant et une collecte récurrente. Cependant, cela n'est pas vérifié.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

Les données sont collectées à l'échelle de la bande et pour l'ensemble des bandes des ateliers suivis.

Quels sont les identifiants de l'individu? (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Pour chaque bande saisie, on retrouve :

- Un N° de groupement, qui correspond à l'organisme de producteurs qui a collecté les données (ce numéro est un code propre au dispositif) ;
- Un numéro d'éleveur qui correspond à un numéro interne créé par l'OP ;
- Les coordonnées de l'exploitant avec son nom, prénom et code postal.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

- Données générales : dates entrée-sortie des animaux, signe de qualité (Label rouge / CCP / Standard) ; types de logement ;
- Indicateurs techniques : taille des bandes, durée d'élevage-gavage, âge de mise en gavage, poids des canards Prêts à Gaver (PAG) /poids de foie, quantités d'aliment/quantités de maïs consommées ;
- Indicateurs économiques : valorisation, coût caneton (oison)/PAG, prix aliment et consommation, coût sanitaire/chauffage/litière, coût transport et abattage, cotisations ;

Les données collectées sont-elles précisément définies? (Par exemple avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Un glossaire est fourni par l'ITAVI (cf. annexe).

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Non calculé.

3 Analyse et résultats

3.1 Le traitement des données

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ITAVI centralise les données mais chacune des OP garde celles qu'elle a récoltées.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

Des vérifications sont faites par l'ITAVI à la réception des données. Des bornes permettent de détecter des erreurs de saisie de grande ampleur. Des corrections sont apportées, certaines bandes ou certains ateliers qui contiennent des résultats anormaux sont écartés de l'analyse.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données collectées est possible uniquement pour chaque maître d'œuvre qui a accès exclusivement aux données qu'il a collectées.

Dans le cas de demande extérieure, un accès est possible sous conditions et après anonymisation des résultats. Compte tenu du nombre de bandes les réponses sont données après compilation.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Oui

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données brutes sont traitées par l'ITAVI.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les résultats techniques et économiques sont étudiés selon :

- le niveau de Marge sur Coût Aliment ;
- la démarche qualité engagée : IGP-CCP / Label Rouge / Standard / Autres (circuits de commercialisation spécifiques) ;
- le type de logement en gavage : Cages individuelles / Collectif en mini-parcs / Collectif en parcs caillebotis / Collectif en parcs au sol ;
- l'activité : Eleveurs / Gaveurs / Eleveurs-Gaveurs ;
- la période de l'année : la saison ou le trimestre.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

- Indicateurs techniques : taux de pertes, quantités d'aliment/animal, indice de consommation ;
- Indicateurs économiques (ramenés à l'animal sorti) : valorisation, coût caneton (ou oison) / PAG, coût alimentaire, coût sanitaire, coût chauffage, coût litière, cotisations, MCAA (Marge sur Coûts Aliments et Animaux –MBA (Marge Brute Approchée)

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats présentés sont des moyennes.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Une synthèse annuelle est présentée aux comités de pilotage ;
- Une publication est faite pour les Journées de la Recherche Palmipèdes à Foie Gras (tous les deux ans)
- Une parution dans TeMA (Technique et Marchés Avicoles), la revue de l'ITAVI ;
- Une présentation à l'AG de l'interprofession (CIFOG) ;
- Une formation dispensée auprès des étudiants de l'ENITA ;
- En réponse à des demandes particulières.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Complémentaire du réseau de fermes de références ;
- Echantillon important et représentatif ;
- Données jusqu'à la Marge sur Coût Aliment ;
- L'unité statistique étant la bande, cela permet d'analyser finement les variations au cours de l'année et à plus long terme, ainsi de relativiser l'impact des mauvais résultats (contrairement au Réseau de fermes de références qui livre une donnée annuelle).

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Pas ou peu de données en production Standard ;
- Outils de saisie différents selon les groupements, toujours en voie d'harmonisation ;
- Certains critères sont renseignés de façon forfaitaire (poids ou prix des animaux prêts à gaver par exemple).

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Il existe un indicateur économique mensuel piloté par le CEPSCO et réalisé par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, proche sur certains points du GTE Palmipèdes gras.

Liens avec RICA – RA

Il n'y a aucun avec le RICA car les volailles ne sont pas repérables, à moins d'avoir les données individuelles. Elles se retrouvent dans l'OTEX Granivores, avec les porcs notamment.

Pour le Recensement Agricole, les données de 2000 sont trop lointaines. A voir avec celui de 2011.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Certains critères ont été révisé en 2005 avec comme objectif de simplifier et de définir plus précisément les critères afin de mieux prendre en compte les différences entre GTE des différentes organisations, et ainsi de fiabiliser les résultats. La remontée des données par les OP a été fixée au trimestre.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Le RMT Economie des filières va permettre d'homogénéiser les méthodes ;

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Version du 24-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Observatoires Economiques Avicoles

Suivi des coûts de production

Organisme gestionnaire – Responsable

ITAVI

Date de création

Le début date des années 1970 mais a été conforté au début des années 1990.

Motivations de la création

Demande des producteurs et de FranceAgriMer de disposer de références technico-économiques et de coûts de production.

Objectifs

- Apporter aux filières avicoles les informations économiques leur permettant de mieux apprécier la situation et l'évolution prévisible de la production des marchés avicoles ;
- Elaborer des indicateurs technico-économiques par systèmes de production via des enquêtes auprès des organisations de production dans les différentes régions, dont une estimation du coût de production.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué depuis la création.

Destinataires

Les destinataires sont : FranceAgriMer et l'Administration, les Organisations de productions, l'ITAVI et le syndicalisme agricole.

Les autres usagers

Les autres usagers sont les Chambres d'agriculture, les éleveurs (internes ou externes au réseau), les interprofessions, les centres de gestion, la Recherche, les banques et assurances.

Gouvernance

Le dispositif est piloté par l'ITAVI. Le volet sur les volailles de « qualité » est réalisé en collaboration avec le SYNALAF (SYndicat NAtional des Labels Avicoles de France).

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

FranceAgriMer contribue au financement de l'ITAVI pour la centralisation, le traitement et la synthèse des données. Ce financement couvre environ 50 à 60 % du coût total, mais cette part est en diminution. Il n'y a aucun financement pour la collecte des données. La participation des apporteurs de données et des éleveurs se fait sur la base du volontariat.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le fonctionnement peut différer sur quelques points en fonction des types de productions :

- Volailles de chair (Volailles de chair « Standard » et Volailles de chair de « Qualité ») ;
- Pondeuses : œufs de consommation.

Pour les Volailles de chair : les organisations de production et quelques firmes services transmettent leurs données à l'ITAVI. Les OP concernées par les volailles « Standard » sont souvent distinctes de celles concernées par les volailles de « Qualité », mais il existe des OP polyvalentes (souvent les plus grosses). Les productions sont très distinctes, mais les circuits de commercialisation souvent similaires, voire complémentaires (gamme complète).

Pour les Pondeuses : les résultats sont collectés auprès des organisations de production et parfois directement auprès des éleveurs (fermes de pontes).

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Une convention est signée entre l'ITAVI et FranceAgriMer, co-financier du dispositif.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les collecteurs de données ne reçoivent pas de formation spécifique.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?)

La collecte est organisée sous forme de questionnaires (papier ou informatisés). Des questionnaires spécifiques sont élaborés pour les volailles « standard », les volailles sous signe de qualité et les pondeuses. Malgré les quelques variantes inhérentes aux caractéristiques des types de productions suivies, les différents outils de saisie et de stockage ont tous une même architecture sous ACCESS, par ailleurs utilisée pour le stockage. Le traitement se fait lui sous EXCEL le plus fréquemment.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Le recueil des données est annuel pour les Pondeuses, pour les Volailles de « Qualité », et pour une partie des Volailles « Standard ».

En effet, en « Standard » et seulement pour la partie Grand Ouest, le recueil est trimestriel. Pour cette zone, il y a donc quatre recueils trimestriels, plus une synthèse annuelle. Cette fréquence, instituée à la fin des années 90 à l'occasion d'une crise ponctuelle, a finalement été pérennisée pour ses qualités d'observation et de suivi des évolutions au cours de l'année.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Chaque organisation de production remonte ses données moyennes, calculées à partir de ses élevages. L'échantillon observé est donc constitué d'OP, sachant que ces dernières participent au dispositif sur la base du volontariat.

Taille de l'échantillon observé

La taille de l'échantillon observé est très variable selon le type de production suivie (cf. Annexe 1).

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale (pour les enquêtes annuelles) ou concentrée dans le Grand Ouest (pour l'enquête trimestrielle). Le dispositif repose sur trois observatoires régionaux situés dans le Grand-Ouest, le Sud-ouest et le Sud-est, qui contribuent à la collecte régionale des données.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Le part de l'échantillon dans l'effectif national en nombre de têtes est présenté en Annexe 1. Il varie, selon les productions, de 37 % à 74 % en volailles standard et de 19 % à 95 % en volailles sous signes de qualité. En pondées il est en moyenne de 47 %. Lors du traitement, les données de performances moyennes d'OP sont pondérées par le volume de production de chaque organisation.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Sachant que les OP participantes sont celles volontaires et que chaque OP est maître des résultats qu'elle transmet, la représentativité qualitative est difficile à évaluer. Néanmoins, le dispositif se base sur de grands nombres avec un petit bémol pour la production « Standard » dont les OP sont moins impliquées, notamment en raison d'une forte part d'intégration.

Stabilité de l'échantillon

Si l'on raisonne à l'échelle des OP, l'échantillon est relativement stable. D'une année sur l'autre, les OP participantes sont globalement les mêmes. Les mouvements des élevages au sein des OP et entre OP ne sont pas repérables.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est celle de l'atelier. Les données transmises à l'ITAVI sont les données moyennes de l'OP.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Seule l'OP est identifiée, par la localisation de son siège notamment.

Quels sont les thèmes abordés – Champs couverts ?

Pour les volailles de chair « Standard », les thèmes abordés sont :

- Données techniques ;
- Données économiques : prix contractuels de l'aliment et du poussin, coût du bâtiment, les charges opérationnelles utilisées dans le calcul du coût de production proviennent du réseau des chambres d'agriculture de l'Ouest.

Pour les Volailles de chair de « qualité » :

- Données techniques ;
- Données Économiques : prix contractuels de l'aliment et du poussin, charges opérationnelles et quelques charges de structure ;

Pour les Pondeuses :

- Données techniques ;
- Données économiques : prix d'aliment, de poussin (ou de poulette), charges opérationnelles, quelques charges de structure.

En complément, un suivi mensuel du coût des matières premières est réalisé (cf. Annexe 2). Il est également utilisé pour le calcul des coûts de production.

Par ailleurs, l'ITAVI réalise un suivi du développement et de l'état du parc de bâtiments qui est abordé dans une enquête spécifique (cf. Annexe 3).

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par exemple avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Il n'y a pas de notice spécifique.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

- Pour les Volailles « standard » - Enquête annuelle : entre 20 et 25 données ;
- Pour les Volailles « standard »- Enquête trimestrielle : entre 15 et 20 données ;
- Volailles sous signe de qualité : une trentaine de données ;
- Pondeuses : entre 35 et 40 données.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données brutes

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ITAVI centralise les données.

Cette base de données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Une partie des outils a été conçue avec une vérification des erreurs (à la saisie), et une vérification de cohérence des informations (continuité avec les périodes précédentes et/ou cohérence dans l'absolu).

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Les données sont restituées aux OP mais chaque OP n'a accès qu'aux données qu'elle a transmises ainsi qu'aux données moyennes de l'ensemble des OP. L'ensemble des données collectées n'est accessible qu'aux ingénieurs du Pôle Economie de l'ITAVI.

Cependant, la remobilisation des données brutes de la base de données brute est rare, les valorisations reposent essentiellement sur les résultats obtenus (moyenne pondérée des OP).

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ?

Les données fournies par les OP (cf. 2.3, il s'agit de moyennes par OP) sont traitées et analysées par l'ITAVI.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

L'analyse se fait séparément suivant le type de production déjà présenté plus haut : Volailles de chair de « Qualité », Volailles de chair « Standard », Pondeuses...

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

En volailles de chair il y a des indicateurs calculés comme :

- Marge Poussin Aliment = Produit Brut – Charges de poussins - Coût total de l'aliment
- Productivité = densité * rotation * poids vif * viabilité
- Rythme des rotations (dans certains)
- Index de Performance = GMQ (g/j) * Viabilité * 10 / IC

Il y a aussi des indicateurs calculés en pondeuses.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Les résultats sont présentés sous forme de moyenne et permettent essentiellement d'évaluer les évolutions. En volaille de chair standard et label la valorisation des données économiques porte en premier lieu sur un coût de production simulé. Il est possible d'aller jusqu'à un revenu simulé en utilisant des données d'un système type. Les données sont pondérées par la part de production de chaque OP.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Restitution au Comité de pilotage pour les volailles sous signe de qualité (validation, analyse) et diffusion des résultats auprès des maîtres d'œuvres ;
- Publications d'une synthèse annuelle sur les coûts de production et l'évolution des revenus en production « label » ;
- valorisation de thématiques spécifiques à travers des articles ou des journées scientifiques ;
- Etudes spécifiques, en partenariat avec des utilisateurs ponctuels.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- La participation de 50 à 70 OP permet de prendre en compte une grande part de la production ;
- Dispositif moins coûteux que ceux du type « réseau fermes de références ».

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- En production Standard, les OP sont moins impliquées, notamment car la production est plus intégrée ;

- Pas de connaissance de la variabilité entre élevages ou entre lots
- Le prix de l'aliment ne peut être récolté, or il représente 50 à 60 % du coût de production. Les OP transmettent des prix contractuels, or ces prix ne sont pas toujours significatifs de la réalité. En effet, trois éléments composent la marge Poussin-Aliment : le prix du Poulet payé à l'éleveur duquel sont déduits les prix du Poussin et de l'Aliment. Or, derrière une même marge pour l'éleveur peuvent se cacher trois prix très hauts tout comme trois prix très bas. Ainsi, plus que le niveau de prix, c'est la différence entre eux trois qui importe. Du coup, pour ce type de production, les résultats sont essentiellement techniques. Les résultats économiques restent de moins en moins transmis et font l'objet de négociations ;
- Il n'y a pas de règles d'échantillonnage des élevages ce qui pose la question de la représentativité, malgré le nombre important ;
- La grande quantité d'informations générées par toutes les catégories de production pourrait être mieux valorisée.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

- L'enquête des Chambres d'agriculture de l'Ouest permet de comparer certains résultats et d'apporter des compléments d'information sur les charges.
- En complément, dans le Sud-ouest, une correspondante locale de l'ITAVI mène deux dispositifs :
 - un GTE sur un échantillon d'élevage de 270 lots Volailles sous label ;
 - un réseau de fermes de références Volailles sous label du Sud Ouest permet de suivre les principaux indicateurs techniques et marge sur coût alimentaire en poulet label. Co-animé avec quelques chambres d'agriculture du Sud-ouest, il est constitué de trente-cinq fermes et permet un suivi jusqu'à la marge nette.

Liens avec RICA – RA

Les bases de données collectées du RICA étant difficilement exploitables (échantillon avicole trop modeste, informations sur le système de production trop imprécises), il est impossible d'utiliser les résultats du RICA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Cliquez ici pour taper du texte.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Aujourd'hui, aucun besoin de données n'est exprimé.

Concernant la charge d'aliment, qui représente une part majeure dans le coût de production, son obtention est quasi-impossible. Quand bien même elle serait transmise par les OP, nous avons vu plus haut que cette information ne serait pas forcément utilisable.

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

Une piste d'évolution serait peut-être de se rapprocher du fonctionnement des Réseaux d'élevage, avec une meilleure coordination Institut-Chambres et un rapprochement des dispositifs. Cette organisation est mise en place sur le réseau DOM qui intègre l'aviculture. Un projet collectif de construction et de suivi de cas-types avicoles pourraient avoir un effet déclencheur.

Annexe 1 : Représentativité quantitative de l'échantillon

En volailles de chair : Représentativité des différentes productions

Production	Taille échantillon	Part de la production nationale
Poulet standard	132 965 377	37,0 % ⁽¹⁾
Dinde medium	21 310 068	37,0 %
Canard de Barbarie st.	16 824 516	41,6 %
Pintade standard	6 663 974	33,9 %
Poulet certifié	31 554 990	65,2 %
Poulet label	65 032 156	71,2 %
Pintade label	5 585 302	74,4 %

⁽¹⁾ En pourcentage de la production standard hors poulet lourd et poulet export

Précision pour les Volailles « Qualité » : Représentativité de l'échantillon de l'enquête depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	08/09
Poulet label :	69%	82%	80%	74%	73%	73%	76%	71%	-7%
Dont poulet blanc	51%	64%	61%	60%	65%	65%	76%	58%	-24%
Dont poulet jaune	69%	90%	97%	89%	80%	82%	75%	74%	-1%
Dont poulet noir	61%	97%	87%	72%	79%	67%	73%	88%	+20%
Pintade label	95%	94%	90%	77%	93%	80%	80%	74%	-7%
Dinde fermière	43%	41%	44%	30%	41%	35%	29%	32%	+12%
Chapon label	36%	51%	48%	40%	42%	45%	37%	38%	+3%
Poularde label	-	39 %	35%	35%	17%	11%	7%	17%	+134%
Poulet biologique	-	24%	22%	25%	35%	35%	34%	45%	+32%

Source : ITAVI-SYNALAF

En poudeuses : Estimation des effectifs de poudeuses et représentativité de l'échantillon enquêté par mode d'élevage

Mode d'élevage	Effectifs enquêtés en 2008	Effectifs enquêtés en 2009	Estimation des effectifs nationaux 2009	Part de l'échantillon dans l'effectif national
Sol	292 814	254 244	1 316 000 (1)	19 %
Plein-air	1 149 934	1 371 833	3 867 000 (1)	35 %
Standard (cages 550 cm ² /poule)	13 448 325	15 299 900	35 523 000 (4)	46 %
Cages aménagées	1 687 378	1 029 774		
Biologique	737 155	1 175 670	1 969 000 (2)	60 %
Label Rouge	1 583 847	1 616 440	1 698 000 (3)	95 %
Total	18 900 000	20 739 000	44 373 000 (4)	47 %

(1) Les données concernant les effectifs de poules au sol et de poules plein air (hors label) sont estimées par l'ITAVI d'après les données DGAL

(2) Agence Bio

(3) SYNALAF

(4) ITAVI d'après SSP (Nb de poules entrées en ponte en 2009 estimé à partir de l'enquête accoueurs)

Annexe 2 : Le Suivi mensuel du coût matières de l'aliment

Depuis de nombreuses années, l'étude des prix d'aliments, résultant d'enquêtes auprès des organisations de production, correspond à des prix de contrat. Mais ces dernières années, la collecte de ces prix de contrat s'avère plus difficile. Par ailleurs, la volatilité des marchés de matières s'étant accrue, il est apparu une relative déconnexion entre les évolutions des séries de prix de contrats et les cours des matières premières. Cette situation complique certaines analyses, et notamment les comparaisons internationales des coûts de production. A partir d'un suivi mensuel de l'évolution des marchés de matières premières nécessaires à l'alimentation des volailles, l'ITAVI calcule un indice « formulation au moindre coût » qui permet de suivre le coût matières premières de l'aliment incluant les coûts de transport jusqu'à une usine fictive située en Bretagne. En 2009, l'ensemble du dispositif a été revu pour tenir compte des évolutions des pratiques des formulateurs, des nouvelles connaissances disponibles concernant les valeurs nutritionnelles des matières premières, de la disponibilité de nouvelles matières premières, etc.... La localisation de l'usine fictive où sont formulés ces aliments a été recentrée sur l'Ille et Vilaine, afin que l'indice prenne mieux en compte, à travers les prix des cotations des matières premières utilisées (rendues usine), l'importance de la Région des Pays de la Loire dans la production française d'aliment. Une nouvelle série d'indices basée en janvier 2006 a ainsi remplacé les indices précédents basés en janvier 2001.

Cette méthode est appliquée aux productions pour lesquelles il existe un indice aliment ITAVI, soit pour le poulet de chair standard, la dinde standard, la pintade standard et le canard standard. Concernant les productions pour lesquelles aucun indice aliment n'a été mis en place (poulets et dindes certifiés), le prix est indexé sur l'évolution du prix d'aliment de chaque espèce standard.

Il est important de noter que ce nouveau prix calculé est plus proche d'un prix filière que d'un prix d'aliment contractuel, car celui-ci suit directement les variations du cours des matières premières. Il n'y a donc plus l'effet « lissage » comme cela aurait pu l'être pour un prix d'aliment contractuel, à l'exception du lissage du prix sur 3 mois.

Annexe 3 : Un suivi du développement et de l'état du parc de bâtiments avicole

Jusqu'en 1999, ce travail s'appuyait sur les statistiques recueillies au niveau des Directions Régionales de l'Équipement. Suite à l'arrêt de cette source, le suivi du développement et de l'état du parc de bâtiments avicoles a été créé en 2000. Il permet de suivre les constructions et les réformes de bâtiments, par région et pour les principales productions. Il complète les données sur les structures de production des volailles de chair.

Cette enquête annuelle se fait auprès d'organisation de production gérant les plannings de mise en place de volailles de chair. Elle suit l'évolution des superficies de bâtiments en production ainsi que les taux de construction et disparition sont analysées suivant deux critères :

- *Par types de bâtiments* : « standard et certifié », « label et bio », « canard à rôtir » ;
- *Par régions de production* : avec les quatre principales régions que sont l'Aquitaine, la Bretagne, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes, et les bassins secondaires que sont la Bourgogne, le Centre, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Nord-Pas de Calais et Picardie.

Version du 05-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Enquête avicole des Chambres d'Agriculture de l'Ouest

Organisme gestionnaire – Responsable

Chambres d'agriculture du Grand Ouest – Animation et traitement des résultats par la Chambre d'agriculture de Bretagne

Date de création

Création en 1981. Dispositif initié par la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

Objectifs

Permettre de situer les élevages d'un point de vue technique et économique, et identifier les marges de progrès.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Au fur et à mesure de nouveaux objectifs sont apparus : évaluer les pratiques, connaître le matériel utilisé, comparer les structures de production, suivre l'évolution des prix de l'énergie... L'enquête avicole est également utilisée dans de nombreux projets de recherche.

Destinataires

Les premiers destinataires du dispositif sont les éleveurs et les Chambres d'agriculture.

Autres usagers

ITAVI, Interprofessions (CIP), Syndicats (SYNALAF) et autres acteurs de la filière avicole, Pouvoirs publics.

Gouvernance

Le dispositif est piloté par les chambres d'agriculture du grand Ouest à savoir :

- Les quatre chambres départementales de Bretagne : Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan ;
- La chambre régionale des Pays de la Loire et ses cinq chambres départementales : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée ;

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

- Les cinq chambres départementales du Centre : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher et Loiret ;
- La chambre régionale de Normandie et les chambres départementales de l'Eure, de la Manche et de l'Orne ;
- La chambre régionale du Nord-Pas-de-Calais ;
- La chambre départementale des Deux-Sèvres ;
- La chambre départementale de l'Aisne.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement provient des Chambres d'agriculture elles-mêmes avec une refacturation et une mutualisation des frais au *pro rata* du nombre d'atelier présents sur le département.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les enquêtes sont réalisées par les conseillers avicoles des chambres départementales d'agriculture. Les données sont fournies par les éleveurs (feuilles de synthèse des lots, factures, grand livre ...) et saisies dans un logiciel dédié : Plum'Eco

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il n'existe pas de convention entre les chambres et les éleveurs. La participation est basée sur le volontariat des éleveurs.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

En plus du guide servant à la saisie des données, les enquêteurs se réunissent une fois par an pour échanger sur l'enquête avicole. Le logiciel ayant évolué, une remise à niveau est prévue cette année pour tous les collecteurs de données.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien ?)

Le logiciel Plum'Eco, développé par SO'NEO (35), filiale des CER, permet la collecte de données et possède un module de traitement des données ou d'export vers Excel.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Certains éleveurs, parmi les plus impliqués, transmettent leurs données au fil de l'eau aux chambres d'agriculture. Ces dernières n'ont qu'à effectuer un passage dans l'année afin de recueillir les données manquantes, économiques notamment. Pour les autres éleveurs, un travail plus conséquent de recueil est à effectuer. Le calendrier de récolte des données est le suivant :

- 1- Recueil des données sur les abattages du 1 juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 ;
- 2- Export des données en septembre N+1 ;

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

L'échantillon est constitué à dire d'experts et doit représenter 10 % de l'effectif du département.

Chaque département choisit de suivre des ateliers qui correspondent à la réalité de son département et qui sont représentatifs des productions majoritaires. La typologie est construite pour chaque département selon les critères suivants :

- Espèce : poulet / dinde / pintade / canard ;
- Signe de qualité ;
- Taille des ateliers ;
- Taux de spécialisation de l'exploitation.

Taille de l'échantillon observé

En 2009, 664 aviculteurs ont participé, soit plus de 1.1 million de m² et près de 5 000 lots.

Couverture et répartition géographique

Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Pas de Calais sont concernées en totalité, plus un département de Poitou-Charentes, deux de Normandie et la Picardie soit au total une vingtaine de départements répartis sur 7 régions.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

L'échantillon représente 1.1 m² sur un total de 9 250 000 m² présents dans le territoire d'enquête (Superficies de bâtiments dans les différentes régions enquêtées issues de l'enquête aviculture 2009 du SSP, moins 0,5% qui est le chiffre de l'évolution du parc français selon la source ITAVI - Sylvain Gallot, ce qui nous donne 9,25 millions de m² environ.). L'objectif est de représenter 10% de l'échantillon du département.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Difficile à évaluer, le dispositif étant basé sur le volontariat des éleveurs.

Stabilité de l'échantillon

Le souhait est de ne pas avoir trop de turn-over pour avoir une continuité. Environ 4 à 5 % d'exploitations sont renouvelées chaque année.

Certaines études sont réalisées à échantillon constant, sur les dépenses de santé notamment.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (parcelle / bande / atelier / exploitation...)

Il y a différentes échelles d'observations :

- le lot : résultats technico-économiques (jusqu'à la marge brute)

- le bâtiment : résultats techniques et économiques annuels (marge brute)
- l'atelier : résultats économiques annuels (marge brute, EBE, solde disponible ...)

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs)

Les exploitations sont repérées par leur numéro d'identification attribué par l'EDE et composé de 8 chiffres. Les 5 premiers désignent les numéros du code INSEE du département et de la commune, les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

- Données Techniques ;
- Données Economiques marge brute, EBE et solde disponible ;
- Des modules sont ajoutés chaque année au choix sur le travail, les dépenses de santé ou l'énergie.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données collectées sont définies et précisées dans un guide destinée aux collecteurs de données.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

- Données relatives à l'exploitation (autres ateliers, travail ...) : 33 paramètres renseignés ;
- Données relatives à l'atelier avicole (spécialisation, postes de charges fixes) : 14 données ;
- Données relatives au bâtiment : 80 paramètres ;
- Données relatives au lot : 50 données.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ensemble des données collectées est centralisé par la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Cette base de données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur ? (de saisie, d'incohérence, de manques...)

Lors de la saisie, le logiciel met en évidence des données anormales ou des erreurs de saisie qui peuvent être corrigées par le collecteur.

Lors du traitement, certains lots incomplets ou anormaux sont éliminés afin d'épurer la base de données.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

L'accès aux données brutes n'est pas possible. Les demandes particulières des interprofessions (CIP, SYNALAF...), du Ministère... font l'objet d'une anonymisation des résultats et d'une extraction des données demandées.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

L'analyse est réalisée par deux ingénieurs de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Pour des données recueillies sur les abattages du 1 juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1, le traitement des données se fait de fin septembre – octobre N+1.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

La principale entrée est celle du type de production. Dans le rapport annuel (Résultats de l'enquête avicole 2008-2009), la même fiche de présentation des données techniques et économiques est déclinée pour chaque production en une vingtaine de fiches : Poulet « export », Poulet « export » souches JA, Poulet « standard », poulet « standard » souches JA, Poulet « lourd » non sexé, Poulet « lourd » sexé, Poulet « très lourd » , Poulet « certifié »...

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

On peut citer la Marge Poussin – Aliment, qui n'est pas spécifique au dispositif, mais qui est couramment utilisée pour les volailles : Marge P.A. = Vente H.T. + éventuelles ristournes, avoirs... - dépenses en poussins, aliments et agios.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

Pour chaque type de production, les données présentées sont des moyennes par lot. Pour certains types de production, une présentation est faite par bâtiments, en croisant les données techniques de trois groupes classés selon leur marge brute annuelle croissante : 25 % inférieurs, moyenne et 25% supérieurs.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Pour des données recueillies sur les abattages du 1 juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 (et un traitement des données de fin septembre – octobre N+1), la communication intervient fin novembre. De plus, en janvier et en juillet, des résultats intermédiaires sont diffusés en fonction du nombre d'éleveurs ayant envoyé leurs résultats.

Les formes de diffusion sont les suivantes :

- Etude complète publiée en fin d'année ;
- Brochures de synthèse ;
- Retour aux éleveurs avec ses résultats individuels et, pour se comparer, la moyenne du même type que son atelier.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

L'avantage de ce dispositif est d'avoir en parallèle des performances technico-économiques, un descriptif des outils de production et des caractéristiques des producteurs (UTH, âge, niveau de formation, caractéristiques des bâtiments...). C'est également l'une des seules références neutres que possède la profession.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Etant basé sur le volontariat des éleveurs, et malgré un objectif de représentation de 10%, la représentativité peut-être une limite du dispositif. De plus, l'enquête étant basée sur de l'autofinancement, les moyens humains pour la réalisation de l'enquête sont en diminution.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Ce dispositif étant plus approfondi sur le recueil des charges, elles permettent un calcul du coût de production pour les Observatoires avicoles de l'ITAVI.

Le dispositif sert également à alimenter :

- l'Observatoire des prix du gaz (par une enquête chez les éleveurs) ;
- la négociation des contrats pour une installation ou d'une reprise et lors de laquelle est souvent fixée une marge à dégager.

Liens avec RICA – RA

Aucun lien.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Chaque année, de nouvelles données sont intégrées au dispositif en fonction de l'évolution des techniques d'élevage.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

Vers une approche « système d'élevage » sur un échantillon d'élevages.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Plus de moyens humains à prévoir.

Dispositifs non spécialisés

Version du 01/02/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Recensement Agricole

Enquêtes Structure

Organisme gestionnaire – Responsable

MAAPRAT-SSP : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et son Service de la Statistique et de la Prospective.

Date de création

Les recensements agricoles ne sont pas nouveaux. Plusieurs ont été réalisés tout au long du XIXème siècle. D'autres furent conduits en 1929 et en 1955, mais le premier recensement agricole "moderne" date seulement de 1970. Il comprenait déjà une phase préalable de constitution des listes d'exploitations à enquêter, avant la phase de collecte proprement dite. Les recensements suivants, en 1979, 1988, 2000 et 2010 furent marqués par une utilisation croissante de l'informatique.

Motivations de la création

Le Recensement Agricole est une obligation statistique. Les recensements agricoles sont organisés pour chaque pays de l'Union européenne, dans le cadre :

- des recommandations des Nations Unies (FAO) au 9ème programme mondial de recensement de l'agriculture ;
- des règlements communautaires : Règlement européen de 2008 du Parlement européen et du Conseil.

Le recensement agricole 2010 a été prescrit par le décret du Premier Ministre du 11 mai 2009 et par l'arrêté du 11 mai 2009.

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles, appelée Enquête Structure, est également une enquête statistique obligatoire, couverte par les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 juin 1951 modifiée relative au secret statistique.

Objectifs

Le Recensement Agricole permet de :

- faire le portrait instantané de l'agriculture et de suivre son évolution en fournissant des données sur la population agricole, l'utilisation du sol, les effectifs animaux, les moyens de production... ;
- disposer de résultats à des niveaux géographiques très fins : canton, commune ;
- préparer l'avenir : mesurer l'impact des évolutions, aider les choix stratégiques et politiques, définir les orientations à donner, cibler les aides...

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

En concernant la totalité des exploitations agricoles, le recensement agricole permet d'évaluer l'état de notre agriculture, sa position en Europe et dans le monde. Il permet de comparer les données avec d'autres pays, et de voir les évolutions entre les précédents recensements.

Les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles répondent traditionnellement à trois objectifs :

- connaître la structure des exploitations et mesurer son évolution ;
- connaître l'évolution des productions agricoles ;
- suivre la population agricole.

Menées par sondage en 2003, 2005 et 2007, les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles permettent d'actualiser les données récoltées par le Recensement Agricole.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué mais les types de données récoltées se sont enrichis.

Destinataires

Etant une obligation établie au niveau européen, le destinataire est l'Union Européenne et l'Etat français.

Usagers

Ces bases sont utilisées par différents acteurs du monde agricole : exploitants agricoles, organisations professionnelles, chercheurs, diverses administrations, etc.

Gouvernance

En France, le recensement agricole et l'enquête structure sont organisés par le Ministère en charge de l'agriculture. Les services du ministère impliqués dans sa mise en œuvre sont :

- au niveau central, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) ;
- au niveau régional, les SRISE (Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique) au sein des DRAAF (Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

La révision du dispositif et l'introduction des nouvelles données récoltées sont établies après consultation des parties-prenantes, regroupées au sein d'un Comité des utilisateurs : syndicats agricoles, chambres d'agriculture, DRAAF, directions du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, chercheurs de l'Inra... D'autres comités existent mais ils s'occupent de l'organisation pratique des enquêtes sur le terrain.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Pour la France, les dispositifs sont cofinancés par l'UE (15%) et par le Ministère en charge de l'Agriculture (85%). La part de l'UE est en diminution, au profit des nouveaux pays européens. Un recensement agricole coûte environ 50 millions d'euros sur 5 ans, alors qu'une enquête structure coûte autour de 2 millions d'euros.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Dans chaque région, des enquêteurs sont recrutés localement en vue de réaliser l'enquête de terrain. On attribue à chacun une zone géographique d'enquête. Dans chaque commune, le passage de l'enquêteur dure quelques jours. L'enquêteur est invité à se présenter en mairie avant son passage dans la commune, et à y déposer une affiche informant les habitants du déroulement prochain du recensement dans leur commune. Il visite l'ensemble des exploitations agricoles et y remplit un questionnaire en interrogeant le chef d'exploitation. Les chefs d'exploitation sont interrogés individuellement (par convention, on en retient un et un seul par exploitation). L'entretien dure 1 heure en moyenne. Les données sont saisies directement sur des tablettes PC puis sont transmises à un serveur central.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

Il n'y a pas de convention entre les parties. Les exploitants ont obligation de participer au Recensement Agricole.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Près de 3 000 enquêteurs agréés ont participé en 2010. Ils ont été sélectionnés sur leur connaissance du monde agricole et de la région, puis ont été formés par les SRISE à tous les aspects de leur mission. Ils étaient munis d'une carte officielle d'accréditation afin de pouvoir les identifier.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

La saisie des données se fait directement sur une tablette PC lors de l'entretien. Puis elles sont transférées sur un serveur central. Depuis 2010, des innovations permettent le recours aux données déjà collectées par ailleurs dans les fichiers administratifs, pour éviter de reposer ces questions aux exploitants. Ces données sont pré-remplies et sont simplement vérifiées par l'exploitant.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Le Recensement Agricole a lieu environ tous les 10 ans (1955, 1970, 1979, 1988, 2000, 2010). La campagne de collecte d'informations du recensement agricole 2010 s'est déroulée de septembre 2010 à avril 2011. Les premiers résultats ont été disponibles dès septembre 2011 (données de cadastre disponibles à l'échelle de la commune, du canton, du département et de la région).

L'Enquête Structure s'est déroulée trois fois entre les RA 2000 et 2010 : 2003, 2005 et 2007. Pour 2007 et pour toutes les caractéristiques générales de l'exploitation (main d'œuvre et cheptel), la situation prise en compte a été celle du jour du passage de l'enquêteur, au cours de la période qui s'étend du 1er octobre 2007 au 31 janvier 2008. L'étude de l'utilisation du sol porte sur toutes les superficies, agricoles ou non, dont l'exploitation a disposé au cours de la campagne agricole 2007 (1er novembre 2006 au 31 octobre 2007).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Le Recensement Agricole concerne tous les exploitants agricoles. Il prend en compte tous les aspects de l'activité agricole et tous les types d'agriculture, hormis la pêche et la sylviculture. Les enquêteurs recensent toutes les unités de production remplissant 3 critères :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux. Ce seuil a été défini de la façon suivante :
 - o une surface agricole utilisée (SAU) supérieure ou égale à 1 hectare ;
 - o ou une surface en cultures spécialisées supérieure ou égale à 20 ares ;
 - o ou une activité suffisante de production agricole, estimée en nombre d'animaux, en surface de production ou en volume minimal de production.

Ces 3 critères sont communs aux précédents recensements agricoles français et aux recensements des autres pays de l'Union européenne, afin de permettre des comparaisons. L'agriculture peut-être l'activité principale ou secondaire de l'exploitant.

La liste des exploitations à recenser a été établie lors de l'opération Source (Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter) qui s'est déroulée fin 2009. Les statisticiens du ministère ont établi une première liste des exploitations agricoles à enquêter, à partir de fichiers nationaux à leur disposition. Puis chaque mairie a réuni, en liaison avec les SRISE, une commission consultative communale, comprenant exploitants agricoles, représentants de la profession, membres du conseil municipal, représentants de l'association foncière ou de la mutualité sociale agricole (MSA), etc. La commission a amendé la liste préétablie des exploitations, au vu de sa connaissance de terrain. Les enquêteurs disposent de cette liste d'exploitants agricoles triés par commune afin de connaître les personnes à interroger.

Pour l'Enquête Structure : à l'occasion de l'Enquête Structure 2007, 74 220 exploitations de France métropolitaine ont été interrogées après tirage au sort parmi celles existant au recensement agricole 2000 en respectant un plan de sondage stratifié selon les trois critères suivants : orientation technico-économique, taille économique et département. Il s'agit de toutes les exploitations qui avaient été interrogées et actives en 2005. Les exploitations créées à partir de celles-ci seront également interrogées.

Taille de l'échantillon observé

Plus de 500 000 exploitations agricoles ont été concernées par le RA 2010.

A l'occasion de l'Enquête Structure 2007, 74 220 exploitations de France métropolitaine ont été interrogées.

Couverture et répartition géographique

Le Recensement Agricole concerne l'ensemble du territoire national : métropole et départements d'Outre-mer.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Le Recensement Agricole est exhaustif alors que l'Enquête Structure ne concerne qu'une partie des exploitations, environ 15 %.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Le Recensement Agricole est exhaustif. Pour l'Enquête Structure, la stratification par orientation technico-économique, par taille économique et par département, sur le même principe que pour le RICA, puis le sondage permettent d'être représentatif de l'ensemble des exploitations.

Stabilité de l'échantillon

Le Recensement Agricole est exhaustif mais, se réalisant tous les 10 ans, la population varie entre les deux. Un système de mise à jour est en cours d'implémentation au SSP à partir de SIRENE afin de maintenir à jour la base constituée à l'occasion du RA2010.

L'Enquête Structure : l'Enquête Structure est un enquête réalisée sur le même panel tous les deux ans : elle se fait donc à échantillon constant. Les prochaines auront lieu en 2013 et 2016.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (*animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...*)

L'unité d'observation est l'exploitation agricole.

Quels sont les identifiants de l'individu (*permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?*)

L'identifiant se compose de trois parties : le code département, le code commune et le numéro d'ordre :

- Le département est codé selon le code officiel de l'Insee ;
- Le code commune se réfère à la situation au 1er janvier 2000 de la liste officielle des communes de l'Insee ;
- Le numéro d'ordre est un numéro attribué par le SSP pour identifier l'exploitation dans la commune. Il est propre à chaque exploitation enquêtée. Il figure sur la "Liste des exploitations à enquêter" remise à l'enquêteur.

Des croisements avec d'autres bases de données (*cf.* 4.1) sont possibles grâce aux identifiants suivants :

- Le n° SIRET (INSEE). Sur 500 000 exploitations, seules 25 000 ne disposent pas de n° SIRET, ce qui est peu, d'autant plus que cela concerne très probablement des exploitations conduites par des exploitants proches de la retraite ou qui y sont déjà;
- Le numéro d'Établissement Départemental d'Élevage permet un croisement avec la BDNI ;
- L'identifiant Pacage (ASP) ;
- Le numéro de certificat pour les Organismes certificateurs Bio ;
- Hors élevage : numéro d'Entreprise Vitivinicole CVI (Casier Viticole Informatisé).

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Le questionnaire du Recensement Agricole 2010 comprend un socle européen, identique à tous les pays auxquels s'ajoutent des questions librement choisies par les Etats. Le questionnaire français comprend :

- un tronc commun national de questions identiques pour tous, portant sur les rubriques suivantes :
 - o la population agricole et la main d'œuvre familiale ou non ;
 - o les superficies, les cheptels ;
 - o les bâtiments, les matériels ;
 - o les activités annexes (liées au tourisme rural par exemple) ;
 - o les pratiques culturelles ;
 - o la qualité des produits (signes de qualité, agriculture biologique).

- une soixantaine de questions adaptées aux spécificités régionales, y compris à celles des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Il ne contient aucune question sur les résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs.

L'Enquête Structure a le même socle que le Recensement Agricole mais quelques données supplémentaires sont ajoutées ou enlevées selon les besoins des utilisateurs.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données sont précisément définies dans une annexe rédigée par le SSP et destinée aux enquêteurs.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

700 données sont recueillies par exploitation pour le Recensement Agricole, à peu près autant pour l'Enquête Structure, selon les besoins.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

L'ensemble des données nationales sont centralisées au SSP sous forme informatique (dans une base de données du fabricant SYABSE).

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Un contrôle des données est effectué dès la saisie par les agents, puis par les SRISE au niveau régional et enfin par le SSP au niveau national.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Le recensement relève de la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Les renseignements recueillis ne doivent être communiqués à personne. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel, sous peine de sanction. En contrepartie de cette garantie de confidentialité, les exploitants agricoles sont soumis à l'obligation de répondre. Les refus éventuels doivent être signalés. Les informations individuelles recueillies ne sont transmises à aucun autre service de l'Etat. Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée et anonyme.

Le recensement agricole produit des données de référence accessibles à tous gratuitement. Certaines sont des données collectées brutes, d'autres sont des variables calculées et/ou importées depuis des fichiers administratifs.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

L'essentiel du traitement est effectué de façon centralisée par le SSP. Les DRAAF effectuent quelques traitements, à la demande.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Il n'y a pas de critères d'analyse particuliers même si trois critères principaux servent à stratifier la population pour réaliser l'Enquête Structure : orientation technico-économique, taille économique et département.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Pour le RA 2010, certaines données ont été disponibles dès septembre 2011. Les premiers résultats ont été des données de cadrage disponibles à l'échelle de la commune, du canton, du département et de la région. Des données plus détaillées, classées par thématique, ont ensuite été progressivement publiées avec des études spécifiques à l'échelon national et local. Ces informations diffusées sont adaptées par public :

- Grand public : une cartographie interactive depuis le niveau de la commune jusqu'à la France entière; des fiches par thème et des études thématiques ;
- Public averti : des tableaux multidimensionnels en ligne, exportables pour traitement avec outils de cartographie ou tableur, des bases de données téléchargeables pour des études, des simulations de politiques, des évaluations...

Tout ceci est accessible gratuitement sur internet.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

Recensement Agricole :

- Photographie complète de l'agriculture française avec une exhaustivité des exploitations ;
- Bonne qualité des résultats et incertitude faible.

Enquête Structure :

- Dispositif moins lourd et moins coûteux que le Recensement agricole ;
- Permet une actualisation de certaines données ciblées ;
- Pas de temps d'enquête plus fréquent.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

Recensement Agricole :

- Dispositif lourd à mettre en place et coûteux.
- Ecart de 1 à 2 ans entre la récolte des données et leur analyse et leur diffusion.
- Absence de données économiques.

Enquête Structure :

-...

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Le Recensement Agricole est le seul dispositif en France qui permet d'avoir des informations sur l'ensemble des exploitations.

Liens avec RICA – RA

Lorsque des données sont disponibles par ailleurs dans d'autres bases de données, le Recensement Agricole les utilise afin de ne pas reposer les questions aux exploitants :

- Insee : informations de base sur les exploitations, recueillies via le numéro Siret ;
- ASP (Agence de Service et de Paiement) : données sur les surfaces cultivées et sur les aides du deuxième pilier (développement rural), via l'identifiant Pacage ;
- BDNI (Base de Données Nationale d'Identification) : informations sur le cheptel (en particulier bovin), via le numéro d'Établissement départemental d'élevage ;
- CVI (Casier Viticole Informatisé) : données sur le cépage et l'âge de la vigne, via le numéro d'Entreprise Vitivinicole ;
- Organismes certificateurs Bio : données sur les cultures et élevages bio via le numéro de certificat.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Le questionnaire du recensement agricole est remanié à chaque nouvelle enquête, afin de prendre en compte l'évolution du secteur. Une part des questions découle du règlement européen, l'Union européenne ayant besoin d'informations homogènes pour tous les pays. Elle établit donc une liste des questions communes. Les autres questions, spécifiquement françaises, sont établies après consultation des parties-prenantes : syndicats agricoles, chambres d'agriculture, DRAAF, directions du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, chercheurs de l'Inra... Puis le questionnaire est validé par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique), où siègent des représentants de la profession.

Le Recensement Agricole a été profondément modernisé en 2010. Les innovations sont nombreuses et de deux ordres : technologiques et de contenu.

Au niveau technologique, la modernisation effectuée vise à simplifier le processus pour les agriculteurs recensés et à diffuser les résultats de l'enquête en améliorant à la fois la qualité du service rendu et la rapidité :

- o La collecte informatisée des données remplace le questionnaire « papier » ;
- o Le recours aux fichiers administratifs collecte des données déjà connues, au lieu de reposer les questions aux agriculteurs ;
- o L'harmonisation des nomenclatures, avec un questionnaire unique pour toute la France, permet de comparer plus facilement les données ;
- o Les résultats sont diffusés sur internet, dans des formats innovants.

Au niveau du contenu, le questionnaire a été profondément renouvelé pour prendre en compte l'évolution rapide de l'agriculture et les attentes de la société vis-à-vis de ce secteur. Au total, il y aura plus de données disponibles qu'auparavant. En dehors des questions de base sur la structure de l'exploitation, le questionnaire de 2010 intègre de nombreuses thématiques émergentes, liées au Grenelle de l'environnement ou la commercialisation des produits :

- méthodes de travail et de protection des sols avant la culture de printemps ;
- pratiques liées aux fertilisants (nature et type d'installation) ;
- pratiques liées à la protection des cultures ;
- installations de production d'énergies renouvelables ;

- cultures énergétiques : production d'agro-carburants ou autre ;
- gestion de l'eau ;
- diversification des modes de commercialisation (AMAP, vente directe et circuits courts) ;
- certification Bio ;
- niveau de formation et formation continue de l'exploitant ;
- équipement Internet et utilisation de logiciels spécialisés gestion des risques sur l'exploitation : assurance multirisque, assurance récolte contre les risques climatiques ;
- adhésion à un mécanisme de solidarité courant des risques sanitaires ou environnementaux.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- **besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?**

Un besoin en données environnementales se fait sentir. L'UE souhaite notamment ajouter des données sur les achats et les quantités de matières actives, mais cela reste difficile à recueillir.

- **besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?**

Le Recensement Agricole reste énormément coûteux alors que des enquêtes sur des échantillons comme pour l'Enquête Structure donnent de bons résultats tout en étant beaucoup moins coûteux, plus rapides à réaliser. De plus, elles permettent des investigations sur certains sujets à des intervalles de temps plus courts.

Version du 22/02/2012 - Document de travail

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Enquêtes Cheptels bovins, ovins, caprins et porcins

Organisme gestionnaire – Responsable

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous direction des statistiques agricoles et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales (BSVA).

Date de création

Création en 1993.

Motivations de la création

Les enquêtes cheptel ont été mises en place pour répondre aux directives communautaires 93/23/CEE (statistiques sur le cheptel et la production du secteur porcin), 93/24 (statistiques sur le cheptel et la production du secteur bovin) et 93/25 (statistiques sur le cheptel et la production du secteur des ovins et des caprins) demandant aux Etats membres de transmettre des informations statistiques sur les effectifs des cheptels bovins, porcins, ovins et caprins. Ces directives ont été remplacées par le règlement (CE) N°1165 /2008 du 19 novembre 2008. Les données collectées dans le cadre des enquêtes « cheptels » permettent de répondre à ce règlement.

Objectifs

Ces enquêtes ont pour but de donner une connaissance précise des cheptels par catégorie d'animaux afin de réaliser des prévisions de production de viande. Elles concernent les bovins, les ovins, les caprins et les porcins. Ne font pas partie de ce dispositif d' « Enquêtes Cheptel » les volailles pour lesquelles une enquête avicole est réalisée environ tous les quatre ans (2004, 2008) et permet de faire une photographie de la production avicole.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création

Non

Destinataires

Le premier destinataire est Eurostat qui est commanditaire du dispositif au travers du règlement européen.

Autres usagers

Hormis Eurostat, d'autres acteurs sont utilisateurs des résultats : les services régionaux des statistiques agricoles (Srise) dans les DRAAF pour l'élaboration de la statistique agricole annuelle (SAA) et les organisations professionnelles agricoles ainsi que les organismes techniques et de recherche comme les Instituts techniques.

Gouvernance

En France, la gouvernance est assurée par le SSP en collaboration avec les DRAAF.

Les enquêtes « cheptels » sont présentées à la Commission Consultative de la Statistique Agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du Ministère de l'agriculture, FranceAgriMer) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs, ...). Cette commission constitue un lieu d'échanges au cours duquel le principe d'intégrer ou non des questions complémentaires aux enquêtes cheptels est abordé. Les propositions, le mode de questionnement et les questions à poser sont présentés, discutés et validés par ces comités.

Le dispositif étant en cours d'évolution, présentée dans la suite de la fiche, les futures thématiques retenues, le contenu des questions, la périodicité des thèmes étudiés seront à l'avenir discutés au sein de comités d'utilisateurs réunis par filière qui restent à créer (administration, FranceAgriMer, organisations professionnelles, chercheurs, service enquêteur).

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Les Enquêtes Cheptel sont, pour l'instant, financées en totalité par le ministère de l'agriculture.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

La collecte est réalisée par les Services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE), implantés au sein des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Pour les enquêtes cheptel « ovins, caprins et porcins », la collecte est réalisée par téléphone par un agent du SRISE. Un courrier est envoyé au préalable par le service enquêteur afin d'informer l'exploitant de sa participation obligatoire à l'enquête. Un questionnaire est joint pour que l'enquêté prenne connaissance des questions qui lui seront posées. La durée de l'entretien est estimée à environ 10 minutes. A partir de 2013, les exploitants enquêtés auront également la possibilité de répondre par Internet s'ils le souhaitent.

Pour les enquêtes cheptel bovins, à compter de 2012, la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) bovine sera utilisée pour les enquêtes de mai et de novembre. Seules quelques données non présentes dans la BDNI (effectifs de mâles castrés et destination des génisses) feront l'objet d'enquêtes téléphoniques tous les 5 ans.

A l'avenir, l'utilisation de la BDNI ovine et caprine pourrait permettre d'alléger le dispositif de collecte mais ceci est en cours d'expertise par le SSP afin d'évaluer dans quelle mesure cette BDNI permettrait de disposer des données demandées par le règlement européen.

Lorsqu'un exploitant est contacté par téléphone, l'enquête ne porte que sur les animaux de la filière pour laquelle il a été contacté. L'enquête ne s'intéresse pas aux animaux des autres filières présents sur l'exploitation. Les exploitations à enquêter sont tirées au sort indépendamment selon les espèces.

Existe-t-il une convention entre les parties ?

Il n'y a pas de conventions entre les éleveurs et les DRAAF ou le SSP car répondre à l'enquête cheptel est une obligation réglementaire.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

La majorité des enquêteurs sont des agents des SRISE qui sont donc rompus à l'enquête et à son exploitation. Une faible minorité des enquêteurs est composée d'agents recrutés, sur le même principe que pour le Recensement Agricole. Ces derniers sont formés par les agents des SRISE.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Un questionnaire sous forme informatique constitue l'outil commun de collecte.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Le règlement européen impose des périodes de collecte :

- Enquêtes cheptel ovine et caprine : enquêtes annuelles, réalisées au 1er novembre de l'année n ;
- Enquête cheptel porcine : enquête semestrielle, réalisée aux 1er mai et 1er novembre de l'année n ;
- Enquête bovine : collecte des données à partir de la BDNI semestrielle, réalisée au 1er mai et 1^{er} novembre plus une enquête aperiodique pour déterminer les coefficients de répartition appliqués aux données de la BDNI tous les 5 ans.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

- Cheptel bovin : à partir de 2012, il n'y aura plus d'échantillonnage pour le cheptel bovin puisque les données de la BDNI seront utilisées. La BDNI rassemble les données de l'ensemble de l'élevage bovin français (voir fiche descriptive correspondante).

Pour les autres espèces, les unités enquêtées sont les exploitations agricoles détenant les animaux de l'espèce enquêtée, avec des seuils minimums variables selon les espèces :

- Cheptel ovine : au moins 10 ovins ou capacité d'agneaux à l'engraissement supérieure ou égale à 100 ; a 2010 :
- Cheptel caprine : au moins 10 caprins ou capacité de caprins à l'engraissement supérieure ou égale à 100 ;

- Cheptel porcin : au moins 50 porcins ou une capacité en truies supérieure ou égale à 25 ou une capacité en engraissement (post-sevrage et engraissement) supérieure ou égale à 100.

La stratification est basée sur la région, la spécialisation de l'élevage, et à l'intérieur de celle-ci, sur la taille de l'effectif de la spéculation principale : 20 strates possibles sont ainsi créées. Chaque exploitation enquêtée se voit affecter un poids, qui est pour une strate donnée le rapport entre le nombre d'exploitations dans l'univers, connu par le RA, et le nombre d'exploitations de l'échantillon (cette méthode d'extrapolation est également utilisée par le RICA).

A partir de 2012, les enquêtes cheptels seront basées sur la méthode de l'échantillonnage rotatif toujours à partir des effectifs du Recensement Agricole de 2010. Cette méthode permettra de cumuler les avantages du panel, à savoir gain de précision pour estimer des évolutions et réduction de l'erreur d'observation, sans en subir les deux principaux inconvénients : d'une part, la charge d'enquête d'un individu est limitée dans le temps, et d'autre part le renouvellement partiel de l'échantillon à chaque enquête à partir d'un univers régulièrement mis à jour permet de rester représentatif de cet univers, sans besoin de redressement. Les échantillons de mai et novembre pour l'enquête cheptel porcin seront indépendants mais pas forcément disjoints. L'existence d'une base de sondage de bonne qualité, dans laquelle les exploitations nouvelles sont détectées est indispensable. L'utilisation de la BDNI devrait permettre cette actualisation régulière de la base de sondage, et donc une bonne détection des nouvelles exploitations.

Taille de l'échantillon observé

Concernant les bovins, les chiffres issus de la BDNI ne sont pas encore connus.

Pour les autres espèces, en novembre 2011 les échantillons sont les suivants :

- en porcins, 3 750 exploitations constituaient cet échantillon sur les 24 791 présentes dans le RA ;
- en ovins, 4 450 exploitations constituaient cet échantillon sur les 56 624 présentes dans le RA ;
- en caprins, 2 100 exploitations constituaient cet échantillon sur les 17 580 présentes dans le RA ;

Couverture et répartition géographique

Les enquêtes « cheptel » couvrent la France métropolitaine et les DOM. Le champ géographique doit permettre de couvrir, après extrapolation, au moins 95% du total des animaux de chaque espèce estimé par le recensement agricole de 2010. Ce taux de couverture est défini par le règlement européen.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Avec la BDNI, le cheptel bovin français est représenté à 100 %. Pour les autres filières, l'objectif est de représenter, après extrapolation, 95% des effectifs totaux.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Pour les autres productions que les bovins, la partie de la population non prise en compte est celle des tous petits élevages.

Stabilité de l'échantillon

Auparavant, le même échantillon était suivi pendant plusieurs années. A partir de 2012, la méthode de l'échantillonnage rotatif renouvellera une partie de l'échantillon suivi.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est le cheptel de l'exploitation mais uniquement pour la filière concernée. Lorsqu'un exploitant est contacté par téléphone, l'enquête ne porte que sur les animaux de la filière pour laquelle il a été contacté. L'enquête ne s'intéresse pas aux animaux des autres filières présents sur l'exploitation.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs) ?

L'identifiant commun le plus couramment utilisé est le numéro d'élevage attribué par l'EdE. A terme, l'objectif est de faire du numéro SIRET l'identifiant unique car il se généralise dans d'autres dispositifs, le RICA notamment. Le problème est que, fin 2011, certaines exploitations ne disposent pas de numéro SIRET, mais cela concerne généralement les exploitations dont les exploitants sont proches de la retraite.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat s'agissant des données des effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque état membre. Pour chaque espèce (bovine, ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie).

Par ailleurs, une dizaine de questions complémentaires sont prévues de façon à disposer d'informations sur des thématiques concernant les pratiques d'élevage (alimentation des animaux, santé animale, mode de commercialisation, etc.). Les thèmes retenus sont arrêtés annuellement en concertation avec les utilisateurs.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données collectées sont définies précisément au sein de l'outil de collecte.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Le nombre de données collectées n'a pas été calculé.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données sont centralisées par le SSP.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Une vérification d'erreurs se fait lors de la saisie par les agents du SRISE. Puis, toujours au niveau des SRISE, des « applications de confirmation » détectent et mettent en évidence par des messages automatiques des écarts de résultats apparaissant élevés d'une année sur l'autre.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si, oui sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat s'agissant des données des effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque état membre. Les résultats des enquêtes cheptel sont communiqués à Eurostat pour diffusion. Des données agrégées sont accessibles sur le site d'Eurostat, au niveau national pour les enquêtes de mai et au niveau national et régional pour les enquêtes de novembre.

Les données des effectifs sous forme agrégées sont également diffusées sous forme de publications (au format .PDF) mises en ligne sur le site Agreste du SSP.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Les données brutes sont utilisées par les services régionaux de statistiques agricoles (SRISE) pour réaliser des traitements, pour établir les résultats de la statistique agricole annuelle (SAA). Le SSP (BSVA) les utilise pour effectuer des prévisions de production. Les résultats de novembre 2011 servent à effectuer des prévisions de production sur :

- les 3 semestres à venir pour les bovins (2012 et le premier de 2013) ;
- les quatre trimestres à venir pour les porcins ;
- les deux semestres à venir pour les ovins et les caprins.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Pour une espèce donnée les critères d'analyse sont les différentes catégories d'animaux. Une analyse par zone géographique (pays, régions) peut être faite.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques.

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

La demande d'Eurostat porte sur les effectifs. Les comptages sont donc la façon principale de présenter l'information.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Les différentes diffusions sont les suivantes :

- 1- Les statistiques d'Eurostat ...
- 2- Données détaillées, bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique
- 3- Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", indicateurs, indices...
- 4- Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multi sources (SAA)...
- 5- Valorisation, communication site internet dédié, séminaire, conférence...

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Permet de répondre au règlement européen de novembre 2008 ;
- L'échantillon rotatif permet une meilleure qualité des données car il évite les limites du panel, à savoir, une certaine érosion au cours du temps, avec une dégradation de la représentativité des exploitations tirées, et en conséquence, une précision des résultats qui diminue ;
- La périodicité des enquêtes donne l'opportunité d'introduire des questions ponctuelles, simples, sur un thème donné à définir (alimentation animale, santé, mode de commercialisation, mode d'élevage, ...) selon une périodicité à prévoir (même question posée tous les 3 ans, par exemple).

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Hormis pour les bovins pour lesquels la BDNI est utilisée, pour les autres espèces :
 - L'enquête n'est pas effectuée dans tous les départements. La méthode d'échantillonnage permet cependant une bonne représentation à l'échelle nationale mais a ses limites à l'échelle départementale.
 - Dans les départements enquêtés, seules les exploitations supérieures à un certain seuil d'effectif ou de capacité sont interrogées et, pour les autres questions que celles relatives aux effectifs présents, seuls les élevages d'une certaine importance ont été enquêtés. Là encore, la méthode d'échantillonnage permet d'un point de vue statistique de disposer des données d'effectifs au niveau national et régional, satisfaisant les contraintes européennes.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

De plus, les enquêtes « cheptels ovins, caprins et porcins » s'insèrent dans le système d'information du SSP (Statistique Agricole Annuelle, RICA, Enquêtes Structure, Recensement Agricole...) en utilisant le Recensement Agricole 2010 comme base de sondage. Ces dispositifs se déroulent selon une périodicité conditionnée par les dates de transmission des données définies par le règlement européen.

Pour les cheptels *ovins, caprins et porcins*, il n'existe pas encore de sources administratives suffisamment fines (au niveau des catégories d'animaux et des niveaux géographiques nationaux et infra nationaux) dont l'utilisation permettrait de disposer des données demandées par le règlement européen. Comme en bovins, l'utilisation de la BDNI ovine et caprine est également prévue mais elle est en cours d'analyse. Par contre, les informations présentes dans la BDNI porcine et les obligations de déclaration concernant cette espèce ne permettront probablement pas d'alléger les enquêtes porcines au même niveau que les enquêtes bovines puis ovines et caprines.

En effet, la BDNI *bovine* permet de satisfaire au règlement européen pour la quasi-totalité des catégories demandées. Seuls deux types d'information ne sont pas disponibles dans la BDNI (effectifs de mâles castrés et destination des génisses). Ils devront faire l'objet d'un questionnaire spécifique tous les 5 ans de façon à permettre la mise à jour d'un coefficient de répartition.

Liens avec RICA – RA

Les exploitations des enquêtes cheptel sont tirées dans l'échantillon du Recensement Agricole.

Il n'y a aucun lien de fait avec le RICA.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Concernant les ovins et les caprins, l'utilisation de la BDNI comme en bovin sera testée. Grâce au gain de temps et à la diminution des coûts engendrés par l'utilisation de la BDNI, des questions complémentaires concernant des thématiques d'élevage (alimentation, santé animale, mode de commercialisation, etc.) pourront être intégrées aux questionnaires, participant ainsi à l'amélioration du système d'information du SSP. Le choix des questions sera fait en concertation avec les partenaires institutionnels du SSP (Ministère de l'agriculture, organisations professionnelles, instituts techniques, etc.). Ces futures thématiques retenues, le contenu des questions et la périodicité des thèmes étudiés seront discutés au sein de futurs comités d'utilisateurs envisagés par filière (administration, FranceAgriMer, organisations professionnelles, chercheurs, service enquêteur).

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Des questions complémentaires sont prévues de façon à disposer d'informations sur des thématiques concernant les pratiques d'élevage (alimentation des animaux, santé animale, mode de commercialisation, etc.).

Par exemple, les enquêtes cheptel de novembre 2008 ont été complétées en France par des questions sur les bâtiments d'élevage, sur le stockage des effluents liquides et solides, sur l'utilisation des déjections animales, et sur des sujets divers pour répondre à des demandes particulières (achats et ventes de porcelets, aides aux investissements, installation de traite, équipements,...). Cependant, l'intégration de questions complémentaires se fera en s'assurant de ne pas alourdir de façon excessive la durée de l'entretien. Les thèmes retenus seront décidés annuellement en concertation avec l'ensemble des utilisateurs, les Instituts techniques, INRA, administration, FranceAgriMer.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

A partir de 2013, les exploitants enquêtés auront également la possibilité de répondre par internet s'ils le souhaitent.

Version du 17-01-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Réseau d'information comptable agricole (RICA)

Organisme gestionnaire – Responsable

- Pour l'Europe : Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne par son unité L3 (Analyses micro-économiques des exploitations agricoles) ;
- Pour la France : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et son Service de la Statistique et de la Prospective.

Date de création

Le RICA a été créé en 1965 par le Conseil de la Communauté Economique Européenne par le règlement 79/65/CEE. Les textes d'application ont été rédigés en 1966 et le premier exercice comptable ayant fait l'objet d'une observation a été 1968.

Mis à part la France qui était encore à un stade de réflexion au moment de la création du RICA, les 5 autres Etats fondateurs disposaient d'un réseau national de comptabilités. Le règlement de 1965 visait donc d'abord à fédérer des efforts et à harmoniser des concepts et des procédures plutôt qu'à construire un dispositif totalement nouveau.

Motivations de la création

Issu de la mise en place de la PAC, le RICA est un instrument dont le but est de mesurer l'état de l'agriculture et ses évolutions.

Objectifs

L'objectif principal est d'établir un diagnostic précis de la santé financière et économique du secteur agricole européen. Le réseau a pour but de recueillir les données comptables nécessaires à la constatation annuelle des revenus dans les exploitations agricoles et l'analyse du fonctionnement économique des exploitations.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs de suivi et d'évolution de la santé économique des exploitations agricoles n'a pas évolué mais le dispositif est de plus en plus utilisé pour le suivi d'indicateurs non prévus à l'origine.

Destinataires

Le RICA étant un dispositif réglementaire, les premiers destinataires sont la Commission Européenne et les Etats membres (gouvernements et services statistiques).

Usagers

Les usagers sont les économistes, la profession, les chercheurs, etc.

Gouvernance

La coordination européenne du RICA est exercée par deux entités :

- la Commission européenne par son unité L3
- un Comité communautaire, composé de représentants des Etats membres, présidé par un représentant de la commission.

Puis dans chaque pays interviennent :

- un comité national qui permet la concertation entre les parties prenantes (Administration, Profession agricole, Recherche, Offices comptables etc.). *En France*, il est désigné par le Ministère en charge de l'agriculture.
- un organe de liaison qui assure le lien entre les Etats membres et la Commission. Cela peut-être le ministère chargé de l'Agriculture, un institut d'économie rurale, voire l'institut national de statistique. *En France*, le Ministère a désigné son Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Celui-ci a créé un pôle RICA France avec des correspondants dans les services statistiques de 22 DRAAF et DAF. Il conduit l'ensemble des travaux depuis la collecte des données jusqu'à leur valorisation.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement est assuré par la Commission européenne, à hauteur de 20 à 30 % dans la plupart des pays, le reste étant à la charge des budgets nationaux.

Pour la France, la collecte seule représente un coût de 3.9 millions d'euros parmi lesquels 1,1 million provient de la Commission Européenne.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le recueil des données est effectué par des comptables spécialisés de structures comptables auprès des exploitations, avec qui l'organisme en charge du RICA passe des conventions.

Ces structures sont des centres de gestion et d'économie rurale liés à la Profession agricole ou des experts-comptables (Allemagne, France, Espagne), des organismes de vulgarisation agricole (Finlande, Portugal), des Universités (Royaume-Uni). Mais il peut y avoir intégration complète du processus (cas des Instituts d'économie rurale de Belgique et des Pays-Bas).

Pour la France : le recueil des données est essentiellement réalisé par des centres de comptabilité (CER ou autres), des experts comptables, voire très marginalement, par des agents des services déconcentrés de l'administration.

Existe-t-il une convention entre les parties ?

Une convention entre les Directions régionales de l'agriculture et les collecteurs de données décrit les tâches à accomplir et définit la rémunération des travaux accomplis. L'éleveur est informé de l'utilisation de ses résultats pour le RICA mais il n'y a pas de convention signée avec lui et il n'est pas rémunéré.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les enquêteurs sont des comptables issus d'offices comptables spécialisés. Pour les questions annexes qui se rajoutent au dispositif, les correspondants régionaux en charge du RICA dans les DRAAF assurent des formations auprès des collecteurs de données.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Une « fiche » communautaire est rédigée par l'unité L3 (Analyses micro-économiques des exploitations agricoles) de la direction générale Agriculture de la Commission européenne. Cette fiche constitue le modèle commun à tous les États membres pour le recueil de l'information.

Une fois définie au niveau européen, la fiche communautaire est déclinée au niveau national pour être conforme aux normes comptables de chacun des pays et pour répondre à des besoins particuliers exprimés notamment dans le cadre des comités nationaux.

Pour la France, le Plan Comptable Général Agricole, défini par arrêté ministériel du 11 décembre 1986, sert à la tenue des comptabilités servant au RICA.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par exemple : année civile / comptable / par bande...)

Le règlement européen stipule que la fréquence de recueil est annuelle et doit porter, sauf exception à justifier, sur l'exercice comptable de l'année civile. Les exercices comptables commencent à des dates différentes selon les États Membres mais en général, ils correspondent à l'année civile.

Pour la France : pour un petit nombre d'exploitations, le début de l'exercice comptable d'une année n se situe entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (comptabilités fiscales).

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Le RICA ne concerne que les exploitations dites « professionnelles » définies par un critère de dimension économique dont le seuil est variable selon les pays.

En France, avant 2009, la taille minimale d'une exploitation pour intégrer le RICA était de 12 hectares équivalent-blé et au moins 0.75 Unité de Travail Annuel (UTA). À partir de l'année comptable 2010, qui sera diffusée en 2012, la Marge Brute Standard (MBS) est remplacée par le produit brut standard (PBS), pour le calcul des tailles d'exploitation (Cdex) ainsi que pour la détermination de l'orientation principale de l'exploitation (Otex). En effet, la MBS est égale à la valeur de la production annuelle – y compris aides liées à cette production – d'un produit donné (par hectare ou tête d'animal) diminuée des coûts de production directement affectables. La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production obligeait à un nouveau calcul des coefficients de MBS en retirant le montant de ces aides, ce qui pouvait conduire à des coefficients très faibles, voire nuls ou négatifs, et rendre impossible le calcul de la structure de la MBS au niveau d'une exploitation. Une réforme a donc été décidée au niveau européen. Le dispositif reposera désormais sur la production brute standard (PBS) et non plus sur la MBS. Toujours à partir de l'année comptable 2010, selon les termes du nouveau règlement, le champ couvert par le RICA devra représenter environ 95 % de la PBS totale, champ défini par une limite d'une classe de dimension standard fixée dans le règlement. Dans ce cadre, les travaux de simulation ont amené la France à opter pour le montant minimal de 25 000 euros de PBS (et non plus de 12 ha équivalent-blé et moins 0.75 UTA) en France métropolitaine.

L'échantillon européen est divisé en échantillons nationaux. Ces échantillons sont constitués dans chaque État membre de façon autonome, en respectant la répartition régionale définie dans le règlement CEE n°1859/82 modifié. Dans chaque région, l'univers est connu grâce à l'Enquête structures communautaire (qui prend certaines années la forme d'un recensement). Il est stratifié selon les critères suivants :

- la région (22 régions en France métropolitaine) ;
- l'Otex (orientation technico-économique des exploitations) qui est un critère de type d'activité. La liste des Otex est en annexe 1. Sur les 17 Otex français, 9 concernent l'élevage : Otex 41 pour les « Bovins lait », Otex 42 pour les « Bovins élevage et viande », Otex 43 pour les « Bovins lait, élevage et viande », Otex 44 pour les « Ovins, caprins et autres herbivores », Otex 50 pour les « granivores », Otex 72 pour les « Polyélevage à orientation granivores », Otex 71 pour les « Polyélevage à orientation herbivores », Otex 81 pour les « Grandes cultures et herbivores » et Otex 82 pour les « Autres combinaisons cultures-élevage » ;
- la Cdex (classe de dimension économique des exploitations basée sur le PBS) qui est un critère de taille.

Certains pays (comme la Suède) tirent leur échantillon de façon aléatoire. Mais dans le cas de refus nombreux, les vertus du tirage aléatoire s'amenuisent. La plupart des pays recourent à la méthode des quotas, avec semble-t-il des résultats satisfaisants, même s'il n'est plus possible, en bonne théorie, de calculer des intervalles de confiance. En règle générale, l'échantillon du réseau national coïncide avec l'échantillon constitué pour Bruxelles. Mais certains pays ont des échantillons nationaux plus volumineux (Allemagne). Beaucoup introduisent des critères de stratification supplémentaires.

Lors de la constitution des fichiers destinés à être interrogés, chaque exploitation se voit affecter un poids, qui est pour une strate donnée le rapport entre le nombre d'exploitations dans l'univers, connu par l'enquête structures, et le nombre d'exploitations de l'échantillon. Par exemple, pour de très grandes (Cdex) exploitations spécialisées dans la production de lait (Otex) en Bretagne (Cdex), si l'échantillon RICA comprend 20 exploitations appartenant à cette catégorie et si la population en compte 1000, chaque exploitation de cette catégorie, dans l'échantillon, aura un poids individuel de $1000 / 20 = 50$. Dans le cas où une strate est mal représentée dans l'échantillon (voire pas représentée), cette strate est agrégée avec des strates proches. Le calcul des poids ou coefficients de pondération (ou d'extrapolation) est réalisé parfois de façon plus fine par les organes nationaux que par la Commission, car les premiers peuvent intégrer des critères supplémentaires de stratification et des enquêtes structures plus récentes.

Le résultat est une représentation à échelle réduite (au 1/60) de la population des exploitations professionnelles, sur laquelle peut se calculer toute une batterie d'indicateurs statistiques, de valeur centrale ou de dispersion, et que l'on peut segmenter selon les critères les plus variés.

En France : ce sont les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) des DRAAF qui sont chargés d'établir la liste précise des exploitations qui seront suivies dans le RICA.

Le recrutement des exploitations agricoles s'effectue dans trois sous-échantillons. Ceux-ci correspondent à un mode différent de récupération des comptabilités :

Sous-échantillon I : comptabilités d'exploitants volontaires tenues spécifiquement pour le RICA. Il faut donc rémunérer la réalisation de leur comptabilité. Il s'agit essentiellement d'exploitants au « forfait ». C'était, à l'origine du RICA, le seul mode de recrutement des exploitations.

Sous-échantillon II : récupération de comptabilités d'exploitants imposés au « réel » et donc tenus d'avoir une comptabilité destinée à calculer le revenu fiscal. Ce mode de collecte existe depuis

1987. Les plus grandes exploitations se trouvent dans ce sous-échantillon.

Sous-échantillon III : comptabilités d'exploitants en plan d'amélioration matérielle ou plan d'investissement. Ce mode de collecte existe depuis 1976 mais va disparaître dans l'exercice comptable 2012. Les exploitants du sous-échantillon III sont dans une phase de transformation de leur activité. Ils sont plutôt jeunes et plus endettés que la moyenne. Cette catégorie d'exploitations est en voie de disparition dans l'échantillon.

Taille de l'échantillon observé

En 2010, 85 000 exploitations sont suivies en Europe, 7 470 exploitations en France tous Otex confondus. Selon les Otex comprenant de l'élevage, le nombre d'exploitations variable (cf. page 6).

Couverture et répartition géographique

En France, le RICA couvre l'ensemble du territoire métropolitain. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion intégreront officiellement le RICA pour l'exercice comptable 2012, mais dès l'exercice 2009 des données ont été collectées.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Pour l'Europe, en 2009, et après extrapolation : 3 800 000 exploitations professionnelles sont représentées pour un total d'un peu moins de 7 000 000. Selon la réglementation, le champ couvert par le RICA doit représenter environ 95 % du poids économique du secteur, soit à partir de 2010, de la PBS totale. Le seuil de 25 000 euros de PBS fixé par la France correspond, après extrapolation, à 96,8 % de la production brute standard totale du champ complet. Toujours après extrapolation, la couverture est de 92 % en termes de surface et de 62,2 % en termes de nombre d'exploitations.

Pour la France :

Otex	Nombre d'exploitations dans l'échantillon RICA	Nombres d'exploitations représentées
Otex 41 : « Bovins lait »	1 008	53 050
Otex 42 : « Bovins élevage et viande »	712	39 657
Otex 43 : « Bovins lait, élevage et viande »	232	8 520
Otex 44 : « Ovins, caprins et autres herbivores »	394	19 217
Otex 50 : « Granivores »	182	8 062
Otex 71 : « Polyélevage à orientation herbivores »	102	5 212
Otex 72 : « Polyélevage à orientation granivores »	125	5 238
Otex 81 : « Grandes cultures et herbivores »	715	3 347
Otex 82 : « Autres combinaisons cultures-élevage »	126	6 673

Tout résultat moyen sur un sous-champ donné doit être calculé en pondérant chaque résultat individuel par le coefficient d'extrapolation affecté à l'exploitation considérée. Afin d'assurer une

représentativité correcte des résultats, il est recommandé de calculer et utiliser les résultats sur des effectifs bruts comprenant au moins 20 observations par croisement fin.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Le RICA, après extrapolation, représente plus de 95 % du poids économique du secteur.

Stabilité de l'échantillon

Les résultats calculés sur les échantillons complets définitifs sont relativement mal adaptés pour les estimations d'évolution sur courte période où il est préférable d'utiliser des échantillons constants, c'est-à-dire établis à partir des exploitations présentes les deux années consécutives.

Après 2010, date d'arrêt d'utilisation de la MBS, les données des années passées ont été recalculées en PBS. Les calculs ont été réalisés jusqu'aux données de 2000. L'objectif est de remonter jusqu'en 1988 pour observer les conséquences des évolutions majeures de la PAC.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est l'exploitation.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'identifiant d'individu est le N° de SIRET. Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET ; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET ;

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

- Des données physiques et structurelles de l'exploitation (siège de l'exploitation, superficies, main d'œuvre, forme juridique, etc.) ;
- Des données économiques et financières (valeur des ventes et des produits brut des cultures, des animaux... La fiche reprend la balance ou des éléments de la balance, mais pas l'ensemble des enregistrements comptables, ni le grand livre).
- Données environnementales (consommations d'énergie en terme physiques : quantités de produits pétroliers, d'électricité...).

Actuellement, la DG Agri a tendance à vouloir étendre les thèmes abordés et augmenter le nombre de données, notamment en matière d'environnement (cf. 4.2 sur les besoins futurs en matière de données collectées).

Les données collectées sont-elles précisément définies? (Par exemple avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Un règlement de la Commission fournit une liste des informations à recueillir, appelée « fiche d'exploitation » ainsi que les définitions à respecter.

Une directive comptable européenne fixe les structures générales du bilan et du compte de résultat et un certain nombre de principes comptables, mais ne donne pas de plan comptable détaillé. Or, elle ne concerne que les sociétés de type SA ou SARL et donc ne s'applique pratiquement pas dans le secteur agricole. Le RICA européen n'établit pas de lien particulier avec cette directive, fournit ses propres règles et, de manière implicite un plan comptable. Dans certains cas, les fiches nationales vont plus loin que la fiche communautaire. Pour la France : Les concepts purement comptables sont issus du Plan comptable agricole français. Ils peuvent différer quelque peu des concepts du RICA européen.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Le nombre de données collectées est de l'ordre de 900 variables environ.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

La fiche communautaire est issue d'un traitement et de la recodification de la fiche nationale. L'ensemble des informations collectées remonte sur un site central européen grâce à un logiciel spécifique.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Les procédures de contrôle sont effectuées à deux niveaux :

- Au niveau national français, par les offices comptables d'abord, puis les agents des SRISE et enfin par le SSP: les organes de liaison utilisent leurs propres procédures de contrôle afin de veiller à ce que les données respectent un certain niveau de qualité, lequel peut être supérieur ou inférieur à la norme requise par la Commission. Après contrôle, les organes de liaison transfèrent leurs données nationales dans la fiche d'exploitation RICA de la Communauté puis transmettent ensuite les données à la Commission ;
- Au niveau de la Commission : des procédures de contrôle sont appliquées au niveau de l'exploitation individuelle (test de cohérence et d'homogénéité). Ces données sont ensuite pondérées et agrégées au niveau de la région, de l'État membre, de la classe de dimension et de l'orientation technico-économique. Des tests de continuité sont alors effectués suivis de procédures de correction.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Seul le SSP a accès aux données collectées individuelles. En revanche, le SSP n'a pas accès aux données collectées individuelles des autres pays de l'Union Européenne mais uniquement à des données agrégées.

L'accès aux données collectées, pour les chercheurs par exemple, est possible pour des études particulières dans le cadre de conventions précisant les thèmes de recherche et justifiant la nécessité d'un recours aux données individuelles en complément des données déjà publiques.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Oui, les données brutes sont traitées par le SSP.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les critères principaux d'analyse sont :

- Des critères géographiques : régionaux ou nationaux ;
- L'orientation économique ;
- La classe de tailles économiques.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Non (la MBS et la PBS sont des outils statistiques utilisés dans l'analyse de toutes les enquêtes du SSP, dont le recensement agricole, et ne sont pas spécifique au RICA).

Comment sont traités ou agrégés les résultats et les informations ? (Moyenne / Ecart-type / Fourchette...)

En routine, les résultats sont présentés sous forme de moyenne mais d'autres traitements peuvent être réalisés.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

- Les bases de données européennes sont à la disposition de l'unité L3 de la direction générale de l'Agriculture et de certains services d'étude de la Commission ;
- Des copies ont été confiées à certaines agences de liaison ou à des unités de recherche, dans le cadre de conventions avec la Commission, pour accroître l'utilisation de ce matériau très riche ;
- Des données agrégées sont régulièrement publiées dans le rapport annuel sur la situation de l'Agriculture dans l'Union européenne et depuis quelques années proposées sur le site Internet du RICA (<http://europa.eu.int/comm/agriculture/rica>).

Les transmissions de certaines données doivent faire l'objet de conventions. Des données agrégées, ainsi que des données individuelles anonymisées sont publiées en ligne sur Internet, sur le site du SSP.

4 *Evaluation et perspectives*

4.1 *Evaluation qualitative*

Avantages - atouts

- Le RICA est l'une des seules sources annuelle régulière de données qui permet d'appréhender la situation économique et financière des exploitations agricoles et de la mettre en relation avec les structures d'exploitation ;
- Il est particulièrement adapté au suivi des disparités individuelles.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Aujourd'hui, le nombre de données collectées ne cesse d'augmenter sur demande de la Commission mais aussi sur demandes de pays, principalement nordiques, pour lesquels le RICA constitue la seule source d'information agricole. Pour plusieurs raisons, la position de la France pour analyser des thèmes particuliers est de faire des enquêtes *ad hoc*. Le RICA n'est pas forcément adapté pour aborder certains champs pour lesquels la représentativité n'est pas forcément suffisante. Tout ceci se faisant à budgets constants, la qualité des informations recueillies peut en pâtir. Un comptable va devoir renseigner un nombre croissant de données, qui de surcroît, sortiront de son domaine de compétence (cf. 4.2 Besoins futurs sur les données collectées). Qu'en sera-t-il de la qualité des nouvelles données collectées mais aussi des autres données dont la précision pourra également souffrir d'un dispositif trop lourd par ailleurs;
- Le sous-échantillon I composé essentiellement d'exploitations au « forfait » est doublement couteux car, pour celles-ci, il faut réaliser leur comptabilité. Déjà minoritaires, et au vu de l'évolution des budgets, leur recrutement diminue. Avec quelles conséquences sur les résultats ?
- La comparaison entre pays est parfois délicate au vu des différences dans les structures agricoles, le droit, la fiscalité, l'accès au crédit, les conditions pédoclimatiques etc. ;
- La fiabilité de la méthode des quotas est contestée par certains, notamment lorsque certaines catégories d'exploitation sont rares et faiblement représentées dans certains pays.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Cliquez ici pour taper du texte.

Liens avec RICA – RA

Le RA constitue l'univers d'extrapolation des données du RICA et peut constituer une source d'information complémentaire sur l'année commune.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Pour la France, le comité national a par exemple introduit en 2004 de nouvelles données sur les produits pétroliers puis sur l'électricité en 2007.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?

Au niveau européen, les discussions actuelles sur l'introduction de nouvelles données portent principalement sur les thèmes suivants :

- des données environnementales sur les unités de NPK, les quantités de matières actives ;
- le géo référencement ;
- les autres activités de l'exploitation (transformation et vente des produits, tourisme vert, les entreprises de travaux agricoles...) avec un recueil des produits, de la répartition de la main d'œuvre... ;
- la destination des animaux vendus,
- les signes de qualité des produits...

- besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?

Cliquez ici pour taper du texte.

Annexe 1 : Liste des Otex

Otex ad hoc à 11 postes (pour le rapport Rica)		Otex française à 17 postes	OTE européenne
Intitulés longs	Intitulés courts		
Grandes cultures	Grandes cultures	13 Céréales, oléagineux, protéagineux 14 Autres grandes cultures	13 14
Maraîchage, horticulture	Maraîchage, horti.	28 Maraîchage 29 Fleurs et horticulture diverse	201 202 + 203
Vins d'appellation d'origine	Vins d'appellation	37 Vins d'appellation d'origine	311
Autre viticulture	Autre viticulture	38 Autre viticulture	312 + 313 + 314
Fruits	Fruits	39 Fruits et autres cultures permanentes	32 + 33 + 34
Bovins lait	Bovins lait	41 Bovins lait	41
Bovins élevage et viande	Bovins viande	42 Bovins élevage et viande	42
Bovins lait, élevage et viande	Bovins mixtes	43 Bovins lait, élevage et viande	43
Ovins, autres herbivores	Ovins, autres herb.	44 Ovins, caprins et autres herbivores	44
Porcins, volailles	Porcins, volailles	50 Granivores 72 Polyélevage à orientation granivores	50 72
Polyculture, polyélevage	Mixtes	60 Polyculture 71 Polyélevage à orientation herbivores 81 Grandes cultures et herbivores 82 Autres combinaisons cultures-élevage	60 71 81 82

Source : Rica France, Tableaux Standard 2009, Agreste Chiffres et Données Agriculture, n° 214.

Version du 07-03-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Réseau CERFRANCE

Organisme gestionnaire – Responsable

Le réseau CERFRANCE est constitué d'un ensemble de centres de gestion locaux chacun juridiquement indépendants. Le conseil national du réseau est de taille réduite (15 personnes pour un réseau comptant 11 500 salariés). Il assure un rôle de tête de réseau : coordination, animation de réflexions communes au sein du réseau, conduite d'études à la demande des adhérents du réseau.

Il n'existe pas d'observatoire national pérenne dans le secteur de l'élevage. Lors de la dernière crise laitière, un observatoire de la production laitière avait été créé à la demande du Ministère. Il peut être réactivé mais n'est pas maintenu en permanence. Par contre des observatoires nationaux existent en grandes cultures d'une part pour le compte d'Arvalis et des filières de grandes cultures, et pour des productions particulières, viticulture, horticulture, légumes,... à la demande de FranceAgriMer d'autre part.

Date de création

Les centres de gestion comptable ont été créés avec le développement de l'agriculture moderne après la seconde guerre mondiale. Ils se sont coordonnés d'abord dans le cadre de l'IGER, organisme ayant un statut d'institut technique qui a disparu en 1990. Il a été remplacé en 1991 par le conseil national de CERFRANCE, structure totalement privée financée par les centres de gestion adhérents du réseau.

Motivations de la création

La finalité première des centres de gestion est de fournir un service individuel aux agriculteurs en matière de tenue de la comptabilité et de gestion de leur exploitation agricole.

Objectifs

Les objectifs des CERFRANCE sont d'abord ceux de répondre le mieux possible sur ce qui est dans leur objet même, comptabilité et gestion, et notamment en matière de conseil au plan fiscal.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Oui. De plus en plus de centres de gestion diversifient leur offre de services en proposant des services de nature plus technique comme les Plans Prévisionnels de Fumure, les déclarations PAC, les diagnostics énergétiques,

Dans le cadre du réseau certaines actions coordonnées au niveau national peuvent avoir comme objectifs de construire des observatoires économiques pour certaines filières.

Destinataires

Les premiers destinataires de l'activité de routine des centres de gestion sont les exploitants agricoles individuellement.

Pour les études et actions menées au niveau national, les destinataires dépendent des commanditaires. Le plus souvent les demandeurs sont les membres du réseau, mais cela peut être aussi les pouvoirs publics.

Pour les observatoires filières particuliers les destinataires sont les demandeurs soit FranceAgriMer et les filières, soit, dans le cas des Grandes Cultures, Arvalis.

Les autres usagers

Quand les études sont publiques tous les acteurs potentiellement intéressés (Recherche, profession, pouvoirs publics) peuvent utiliser les résultats.

Gouvernance

Chaque centre de gestion adhérent du réseau garde la maîtrise totale de ses données. Les travaux et notamment les études menées par la cellule nationale ne peuvent se faire qu'avec l'accord des adhérents locaux.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement est exclusivement un financement interne qui provient de la facturation aux agriculteurs des services proposés par CERFRANCE.

Pour les observatoires par filière le financement est le demandeur de l'étude, donc principalement FranceAgriMer, Arvalis et des organisations de filière ou de producteurs.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les CERFRANCE départementaux ou pluri départementaux sont au nombre de 70 en France. Dans le cadre des services qu'ils proposent aux agriculteurs, la collecte des données se fait :

- Pour la tenue la comptabilité, sur factures fournies par l'exploitant. En règle générale le comptable se rend chez l'exploitant environ deux fois par an, dont une fois au moins pour la

saisie. L'agriculteur peut aussi saisir lui-même les données à l'aide d'un logiciel fourni par le CER ou en ligne par Internet ;

- d'autres services comme la réalisation de Plan Prévisionnel de fertilisation (PPF), de déclarations PAC, etc., sont proposés, non pas par des comptables, mais par des conseillers spécialisés des CERFRANCE. Dans ce cas, c'est le conseiller qui va chez l'exploitant pour la réalisation des tâches, qui collecte les données saisies.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

C'est un service individuel privé qui est basé sur un contrat entre les parties prenantes.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les comptables et les conseillers sont recrutés sur la base de leur compétence a priori.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Chaque CERFRANCE a son outil de collecte avec ses spécificités, héritées des choix de collecte ou d'analyse pris par chaque CERFRANCE, et de leur adaptation au contexte des filières locales.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

La tenue de la comptabilité est annuelle mais, en moyenne, chaque comptable passe deux fois par an sur chaque exploitation.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

La population prise en compte n'est pas issue d'un échantillonnage. Elle est composée des exploitants qui sollicitent volontairement les CERFRANCE pour obtenir les différents services offerts. La réalisation d'une comptabilité est notamment une obligation fiscale pour les exploitations au régime du réel.

Taille de l'échantillon observé

Le nombre total des exploitations suivies dans le réseau CER France, toutes productions, est estimé à 185 000, soit environ les 2/3 des exploitations professionnelles. Il n'y a pas d'estimation du nombre des exploitations d'élevage.

Couverture et répartition géographique

France entière avec des « parts de marché » différentes d'une région à l'autre. En effet il existe d'autres réseaux de gestion comptable.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Si l'estimation de rassembler les 2/3 des exploitations professionnelles s'applique aussi pour l'élevage, cela va dans le sens d'une bonne représentativité. Mais elle n'a pas été estimée précisément.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Pour l'essentiel les exploitations suivies sont celles pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est nécessaire. Les exploitations au forfait sont très peu représentées.

Stabilité de l'échantillon

Pas d'information particulière mais *a priori* bonne.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est celle de l'exploitation pour la partie comptable.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

L'identifiant est le numéro d'adhérent. Seul le CERFRANCE local peut interconnecter avec des fichiers extérieurs.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Les données comptables sont complétées par des données structurelles (surface, assolement, UTH), des données d'effectifs animaux dans les exploitations d'élevage et des données d'investissement et de trésorerie.

Des données plus techniques peuvent être ajoutées comme les litres de fioul consommés, les KWatt consommés, les quantités d'éléments fertilisants utilisés quand ces données sont récoltées à l'occasion de services complémentaires rendus à l'agriculteur (diagnostic énergétique, plan de fumure, ...).

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Les données comptables sont parfaitement définies par le plan comptable. Les données extracomptables font l'objet de définitions communes lorsque cela est nécessaire.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Non défini.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données restent sous le contrôle de chaque centre de gestion adhérent. Pour la constitution des observatoires particuliers par filière, la cellule nationale centralise les données que les centres lui transmettent après passage d'accord avec eux.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

Les données étant essentiellement comptables et ayant des conséquences fiscales, la vérification des données fait partie des compétences et exigences de l'activité.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Les données sont de nature privées. Dans le cas d'observatoires elles sont fournies de façon anonyme et avec accord de confidentialité.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ?

Chaque CERFRANCE a l'habitude de publier des données agrégées, mais cela tend à se réduire.

Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Par chaque centre de gestion, au niveau national dans des cas particuliers.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Analyse selon les systèmes dominants.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

La spécificité des données comptables est d'aller assez finement jusqu'aux aspects fiscaux.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Sous la forme de tableaux d'analyse et d'illustration graphique.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- La représentativité quantitative (230 000 exploitations) et la finesse des données comptables et fiscales.
- La capacité à faire le lien entre technique et économique
- Les compétences de traitement des données : cohérence, tri, traitement multicritères,
- la possibilité de qualifier les données par la connaissance que le comptable a du dossier client.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

L'absence de centralisation, en tous cas pour ce qui concerne l'élevage. L'échelle uniquement locale (départementale ou pluri-départementale) des bases existantes et leur non standardisation.

Le nombre limité de données structurelles et surtout techniques enregistrées.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

C'est le seul dispositif à disposer de données comptables de cette ampleur.

Liens avec RICA – RA

Ce sont les centres de gestion qui alimentent le RICA. Ce dernier est un échantillon limité, en nombre d'exploitations et en nature des données, de l'ensemble des données recueillies dans le réseau des centres de gestion.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Cliquez ici pour taper du texte.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Version du 02-04-2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Observatoire du Développement Rural

Organisme gestionnaire – Responsable

INRA - Unité de Service de l'Observatoire du Développement Rural (US-ODR)

Date de création

Les débuts de l'Observatoire du Développement Rural datent de 2005 mais l'US-ODR (Unité de Service – ODR) a été créée le 1er janvier 2009 par l'INRA pour gérer et développer l'ODR et pour fournir une assistance technique aux utilisateurs (unités de recherche ou services d'études liés aux partenaires).

Motivations de la création

A la création, les principales motivations étaient de répondre aux besoins d'évaluation des règlements de développement rural (RDR) et aux besoins des chercheurs grâce à la mise à disposition d'outils et de données.

Objectifs

L'Observatoire du Développement Rural est un cadre à la fois matériel et humain pour le développement de "programmes", entre partenaires, et de "projets" (pour l'évaluation du Développement Rural ou pour des recherches sur les systèmes agricoles et la politique agricole).

L'Observatoire du Développement Rural (ODR) a pour objectifs de :

- contribuer à la préparation, au suivi et à l'évaluation en France des politiques communautaires du développement rural et plus particulièrement des mesures financées par les règlements de développement rural (RDR) de 1999 (programmation 2000-2006) et de 2005 (programmation 2007-2013) ;
- constituer un outil coopératif pour la recherche en Sciences Sociales sur les politiques agricoles, le Développement rural et l'agroenvironnement.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Les objectifs n'ont pas évolué mais le dispositif a pris de l'ampleur notamment grâce à l'ouverture de la plateforme à des bureaux des Ministères de l'agriculture et de l'environnement.

GIS Elevages Demain – Document de travail – Séminaire 24 avril 2012 – Paris

Destinataires

Les destinataires sont les partenaires fondateurs, INRA, MAAPRAT et ASP (Agence de Services et de Paiement), les partenaires conventionnés, MSA, INAO, Arvalis, Cetiom et plus récemment les nouveaux partenaires que sont certains bureaux des ministères de l'agriculture et de l'environnement. Le réseau comprend également des "partenaires non conventionnés" : il s'agit soit des équipes de recherche liées au CNRS, IRSTEA (ex-CEMAGREF), CIRAD, Universités, des services associatifs, des chambres d'agriculture, des instituts techniques, des Régions, etc. qui ont demandé une adhésion à l'ODR et à l'un ou l'autre des programmes hébergés sur la plateforme ODR.

Usagers

Il n'y a aucun usager hors du réseau.

Gouvernance

L'ODR est régi par une convention cadre et un comité de pilotage composé de chercheurs de l'INRA, de l'ASP, du Ministère de l'agriculture (DGPAAT, SSP), du Ministère de l'Environnement et de la MSA.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

Le financement de l'US-ODR est assuré à 20% par l'INRA. Les 80 % restants proviennent pour 60% du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et pour 20% d'autres sources : ANR, CASDAR...

L'US-ODR comprend 15 personnes dont 5 ingénieurs chercheurs titulaires et 2 secrétaires.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Les données déposées sur la plateforme ODR ont plusieurs origines :

- Données personnelles déposées par un utilisateur pour ses propres traitements et provenant de ses propres enquêtes ou sources. L'existence de ces données, éventuellement partagées dans le cadre d'un projet, n'est pas nécessairement connue des autres utilisateurs de l'ODR. Si ces données figurent dans le répertoire des données, l'accès à ces données doit directement être demandé à leur propriétaire, c'est-à-dire celui qui les a déposées ;
- Données déposées par les partenaires institutionnels de l'ODR (ASP, MSA, INAO). Ces données peuvent être mises à disposition de chercheurs (dans le cadre de projets créés par des utilisateurs titulaires) sous réserve d'un accord des partenaires concernés. Une demande d'accès aux données peut être faite via le formulaire figurant dans le menu de l'ODR. Les utilisateurs peuvent traiter les données sur la plateforme, mais non exporter les données individuelles. Seules sont exportables des cartes et des tables d'indicateurs agrégés avec un niveau autorisé d'agrégation pour l'exportation ;
- Données publiques statistiques ou administratives (INSEE, AGRESTE, DATA.GOUV, etc.) provenant d'autres sites utilisés dans certains projets ;

- Données détenues par l'US-ODR : l'US-ODR qui gère la plateforme ODR est aussi une unité de recherche disposant de sources de données particulières (RGA 1988, RA 2000 ou données ASP premier pilier, références laitières, etc.). L'information sur ces données ne figure pas nécessairement dans le répertoire des données. Elles sont dans des zones réservées, privatives et propres à un projet. Toutefois des indicateurs construits à partir de ces données peuvent être présentés sur l'ODR avec un niveau d'agrégation respectant le secret statistique (voir le programme "visite de l'observatoire").

Les partenaires de l'ODR sont responsables de différents programmes ouverts soit aux seuls membres accrédités soit plus largement. Ces programmes sont regroupés en réseaux. La plateforme ODR permet de stocker de façon indépendante différentes bases de données appartenant à différents fournisseurs.

Le site collaboratif regroupe donc les portails de plusieurs réseaux, gérés conjointement par l'ODR et des partenaires spécifiques. Chaque réseau donne accès à plusieurs programmes développés par les membres du réseau, qui sont également apporteurs de données :

- Réseau Recherche : INRA, CEMAGREF, CNRS. Ce réseau recherche donne accès à la présentation et aux résultats de programmes de recherche en rapport avec la Politique Agricole et le Développement Rural. Actuellement : PSDR, Farmbird, etc. ;
- Réseau Evaluation : l'activité principale de l'ODR est le développement d'une base d'indicateurs sur les programmes communautaires de Développement Rural, utilisables pour les réseaux «Recherche» et «Evaluation». L'Observatoire des programmes communautaires de Développement Rural a été créé par une convention entre l'ASP, l'INRA et le MAPRAAT ;
- Réseau Territoire : le réseau Territoire est géré par l'INRA en collaboration avec le RMT OAAT (Observatoire des Activités Agricoles sur les Territoires) ;
- Réseau Emploi : le réseau emploi est géré par l'INRA en collaboration avec les Caisses Centrales de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Réseau Qualité des produits et des filières : le réseau qualité est animé par l'INRA et l'INAO.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

L'ODR est régi par une convention cadre, signée entre l'INRA, l'ASP et le Ministère de l'agriculture, à la création de l'observatoire.

Les bases de données sont mises à disposition de différents utilisateurs titulaires selon des modalités et des conditions fixées par des conventions avec chaque fournisseur de données.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Au sein de l'ODR il n'y a pas d'enquêteurs proprement dits puisque l'ODR est une plateforme qui rassemble des données déjà récoltées par ailleurs, dans des programmes ayant leurs propres méthodes de collecte.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex.: trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Chaque programme dispose de ses outils de collecte. L'ODR constitue une plateforme de centralisation de données déjà collectées.

Il s'agit d'une plateforme unique mais les données sont stockées à des endroits différents, leur mise en forme dépend du fournisseur et l'état des données varie d'un partenaire à l'autre.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

La fréquence de recueil et la mise à jour des données dépendent des besoins d'évaluation et de recherche. Par exemple, les données MSA sont actualisées tous les ans et celle de l'ASP deux à trois fois par an.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Les dispositifs apporteurs de données dans l'ODR sont exhaustifs (cf. « Représentativité quantitative » ci-dessous).

Taille de l'échantillon observé

Les dispositifs apporteurs de données dans l'ODR sont exhaustifs (cf. « Représentativité quantitative » ci-dessous).

Couverture et répartition géographique

La couverture géographique est nationale. Elle n'est pas encore européenne mais c'est un objectif.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

Les dispositifs sont exhaustifs : pour les données MSA, l'ODR contient les données de l'ensemble des chefs d'exploitation et de l'ensemble des contrats ; pour l'ASP l'ODR contient les données de l'ensemble des mesures du 2nd pilier, etc. Concernant l'INAO, l'exhaustivité est en train de se construire auprès de l'ensemble des opérateurs certifiés.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Les dispositifs sont exhaustifs, la représentativité qualitative par rapport à la population nationale ne se pose pas.

Stabilité de l'échantillon

La population observée peut varier mais lorsque c'est le cas, une analyse à échantillon constant est systématiquement réalisée pour comparer les résultats à ceux de la nouvelle population.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'analyse de l'ODR est le territoire bien que les données qu'il contient sont d'échelle inférieure : échelle animale pour la BDNI, échelle parcellaire pour le RPG, échelle atelier-exploitation pour l'INAO et la MSA.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Il existe un identifiant ODR créé pour chaque individu car, selon les sources de données, les identifiants ne sont pas les mêmes : n° de pacage pour l'ASP, N° MSA... Néanmoins, les bases de données peuvent communiquer grâce au code INSEE qui permet une analyse territoriale. Les différentes échelles d'observation sont gérées par intégration (agrégation) des données individuelles.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

L'ODR rassemble des bases données qui concernent les thèmes suivants :

- La localisation des animaux (systèmes territoriaux d'élevage) (BDNI) ;
- Les systèmes de cultures et environnement (RPG);
- L'emploi et la démographie agricole (MSA) ;
- La qualité des produits et des filières (INAO) ;
- Les mesures de politiques agricoles et agro-environnementales (ASP).

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Pas dans tous les cas mais le plus souvent un dictionnaire existe. L'US-ODR travaille actuellement pour mettre de l'information (métadonnées) sur les données.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Plusieurs millions d'enregistrements (environ 100) sont stockés au sein de l'ODR ce qui représente un volume total de 600 Go.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

La plateforme ODR permet de stocker de façon indépendante différentes bases de données appartenant à différents fournisseurs. Pour chaque réseau, un responsable est désigné et est chargé de la mise en place des données et des relations techniques avec les fournisseurs.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...)?

L'ODR ne vérifie pas les données partant du principe que les dispositifs apportent des données qu'ils ont déjà vérifiées et validées eux-mêmes. Des incohérences peuvent toutefois être relevées. Dans ce cas, elles sont signalées au fournisseur et sont corrigées par ce dernier.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Les règles de l'observatoire concernent l'accès à l'utilisation de l'observatoire, l'accès aux données (par agrément de projets), l'accès aux fonctionnalités de l'observatoire (selon le statut de l'utilisateur) et enfin la publication des résultats obtenus avec des données de l'observatoire. Il y a deux types de règles :

- les règles écrites, définies par les partenaires de l'observatoire, consignées dans la convention signée entre les partenaires fondateurs et précisées dans les décisions du comité de pilotage créé par cette convention. Ces règles concernent les rapports contractuels entre partenaires et l'activité de l'administration ;
- les règles procédurales qui conditionnent les interfaces informatiques disponibles (ressources informatiques) pour les utilisateurs, selon leurs droits.

L'observatoire est accessible par internet. Il s'agit d'un serveur de données, complété d'une plateforme logicielle permettant diverses actions sur les données (importer/exporter, traiter, visualiser). Seules les personnes habilitées ont accès aux données collectées.

Du point de vue du secret et de la diffusion, les données enregistrées peuvent être déclarées :

- Personnelles et Non Publiables : aucune information publique ne sera disponible sur ces variables (elles ne sont pas recensées dans les répertoires du menu "accueil" de l'ODR). Ces données ne sont utilisables que par le créateur de la table ou le responsable du projet où elles sont référencées ;
- Personnelles et Publiables : ces variables sont mentionnées dans le répertoire, mais l'accès est réservé à celui qui a déposé ces données (ou aux responsables des projets pour lesquels elles ont été référencées par leur propriétaire) ;
- Privées et Non Publiables : l'accès à ces variables est possible pour les autres utilisateurs, membres du projet où elles ont été référencées, mais l'information n'est pas diffusée ;
- Privées et Publiables : l'accès à ces variables est possible pour les autres utilisateurs, membres du projet où elles ont été référencées et l'information figure dans les répertoires du menu "accueil" de l'ODR ;
- Publiques : ces variables deviennent accessibles à tout utilisateur dans tous les projets créés dans l'application.

Les données disponibles sont rattachées à des codes géographiques, en particulier aux communes ou groupes de communes, mais aussi à d'autres types d'entités géographiques comme les zones Natura 2000, les programmes d'action territoriaux pour l'eau, les unités de distribution d'eau potable, etc.

L'accès aux bases de données de l'ODR et aux résultats publiés (dossiers thématiques) est soumis à un enregistrement préalable comme membre. Cet enregistrement, via la création d'un compte permet d'avoir accès à des programmes développés dans le cadre des réseaux créés par les partenaires de l'ODR. Une fois la demande d'enregistrement effectuée, l'affiliation se fait en fonction de l'appartenance (unité de recherche, service du ministère, cabinet d'étude...) à un groupe rattaché à un partenaire et un réseau. Cette inscription est soumise à la validation d'un partenaire de l'ODR. Selon les autorisations qui sont attribuées par les administrateurs, il est possible de participer aux

programmes, d'éditer des articles ou d'utiliser des données présentes sur le site, d'en ajouter ou d'avoir en charge l'administration d'un groupe.

Un groupe d'utilisateurs correspond à des droits. Un groupe correspond aussi bien à l'unité de base d'inscription, qu'aux membres d'un programme ou encore à un groupe de fonctions (rédacteurs et administrateurs dans les programmes). Inscrit dans un groupe, un utilisateur peut demander à devenir membre d'autres groupes. Cette demande devra être ratifiée par l'administrateur du groupe pour lequel est effectuée la demande. Pour accéder aux bases de données il faut effectuer une demande pour devenir membre titulaire. Par la suite, des identifiants et mots de passe sont attribués. Il y a trois niveaux d'accès à la plateforme :

- PUBLIC : uniquement accès aux pages publiques du site, aucun accès à des données, ni à des résultats (dossiers dynamiques), ni aux outils de cartographie ;
- MEMBRE : un membre à accès à des documents, des dossiers dynamiques et à des outils informatiques en fonction de son inscription dans différents programmes gérés par les partenaires de l'observatoire, il a accès aux répertoires des données, aux dossiers et aux outils. Certains membres sont administrateurs de programmes ;
- TITULAIRE : un membre titulaire peut utiliser l'application cartographie dynamique, il peut importer et sauvegarder sur la plateforme des tables de données géocodées, dans le cadre de « projets » dont il est responsable, il peut traiter ses propres données ou des données mises à disposition, en fonction de ses droits il peut aussi « publier » ses résultats dans différents programmes sur l'ODR (c'est-à-dire créer des dossiers thématiques et les « publier » dans le répertoire des dossiers).

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Le serveur de données, accessible par internet, est complété d'une plateforme logicielle qui permet diverses actions sur les données : importer, exporter, traiter, visualiser. Les outils développés sur la plateforme permettent de traiter les données individuelles sans pouvoir les télécharger. Ces données permettent de créer des indicateurs, qui, ensuite, peuvent être publiés sous la forme de produits aisément consultables. Les tableaux et cartes sont dynamiques (ajustables sur différents types de territoire) et exportables (selon les droits des utilisateurs). Il n'y a que les données agrégées qui sont exportables.

L'application de cartographie dynamique offre une interface de traitement qui permet aux membres titulaires de l'observatoire ODR, et dans le cadre de projets dont ils sont membres, d'effectuer des calculs sur les données et d'organiser les résultats de ces projets. L'interface de traitement permet, aujourd'hui, de produire un indicateur, c'est-à-dire un résultat sous la forme d'une variable géocodée, à partir d'opérations arithmétiques et booléennes courantes effectuées sur des variables définies au niveau géographique voulu et d'en produire une carte. Si les variables entrant dans le calcul sont individuelles ou d'un niveau géographique inférieur à celui du calcul, elles sont agrégées, selon des modalités précisées dans la formule de calcul et par défaut lors de l'enregistrement des

variables primaires (voir agrégation). Une extension en cours de réalisation permettra de calculer en une seule opération plusieurs indicateurs.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

Les critères privilégiés pour l'analyse sont les critères de l'évaluation ou ceux liés à la recherche.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

Il existe par exemple des indicateurs surfaciques, de pratiques culturelles (sur les successions de culture) ou encore des indicateurs exploitant l'aspect longitudinal des données.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Le serveur de données permet soit l'accès à des données pour en réaliser un traitement (calcul et cartographie), soit la simple visualisation de résultats (cartes et tableaux déjà préparés), qui sont des données traitées. Il s'agit d'une visualisation dynamique (actualisation des calculs à chaque affichage), avec de larges possibilités de navigation entre échelles et types de territoires.

L'action des utilisateurs se déroule dans le cadre de projets. Un projet est créé par un utilisateur qui en devient responsable. Il peut y associer d'autres utilisateurs dont des propriétaires de données qui pourront donner un droit d'accès à certaines données. Tout utilisateur titulaire peut déposer des données, les traiter et les partager ou non avec d'autres utilisateurs. Les données gérées par les partenaires de l'observatoire peuvent être référencées (et donc utilisables) dans un projet créé par un utilisateur, pour cela les projets et la demande de données doivent être validés par le comité de pilotage.

La publication de résultats, sur l'observatoire ou hors de l'observatoire, doit respecter le secret statistique et mentionner les sources de données.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Travail sur données individuelles sans accès direct à ces données ;
- Possibilité d'intégration à différentes échelles ;
- C'est un serveur patrimonial, il conserve l'historique des travaux et des bases ;
- Mise à disposition d'outils spécifiques, même sur données personnelles ;
- Réactivité dans la réponse et la mise en place de programmes.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Besoin d'une emprise Européenne ;
- Besoins d'outils spécifiques à la recherche sur données individuelles.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

C'est un dispositif unique dans le domaine du développement rural. Par ces thématiques et le calcul d'indicateurs spécifiques, l'ODR complète les plateformes nationales de données d'enquêtes. Il apporte des informations que l'on ne retrouve pas ailleurs mais qui viennent en complément des plateformes mises en place au niveau national par AGRESTE par exemple.

Liens avec RICA – RA

Aucun de part nature car il n'y a pas de données Agreste sur l'ODR.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

La plateforme est basée sur le référentiel des communes de 1999 qu'il faudrait mettre à jour sur un référentiel plus récent. A terme, il faudrait également pouvoir gérer plusieurs référentiels géographiques.

4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***
- Besoins de données comparables du premier pilier ;
- Besoin de désanonymisation de certaines bases ;
- Besoin d'autorisation d'appariement de certaines bases.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***

Les besoins ne se situent pas dans la récolte mais dans la mise en place des données reçues. Il y a un besoin de main d'œuvre car le travail de mise en place des bases, de s'assurer de leur cohérence et de la mise à disposition d'informations sur les bases est très important.

Version du 26/03/2012

1 Présentation du dispositif

Nom du dispositif

Réseau FERME - DEPHY Ecophyto

Lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement, le plan ECOPHYTO est piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018. Il a pour but de réduire de 50 % d'ici 10 ans si possible l'utilisation de pesticides.

Le Plan Ecophyto comprend neuf axes de travail :

- Axe 1 : Suivre l'usage des pesticides ;
- Axe 2 : Diffuser les systèmes agricoles économes et les bonnes pratiques ;
- Axe 3 : Recherche : coordonner pour accélérer l'innovation ;
- Axe 4 : Former et encadrer pour une utilisation moindre et sécurisée ;
- Axe 5 : Surveiller pour traiter au plus juste ;
- Axe 6 : Prendre en compte les spécificités des DOM ;
- Axe 7 : Agir en zone non agricole ;
- Axe 8 : Organiser la gouvernance du plan et communiquer ;
- Axe 9 : Renforcer la sécurité pour les utilisateurs.

Au sein de l'axe 2 est prévue la mise en place d'un réseau d'acquisition de références, de démonstration et d'expérimentation sur les systèmes de culture économes en produits phytosanitaires. Ce réseau est appelé DEPHY Ecophyto : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires. DEPHY Ecophyto se structure en 5 dispositifs (cf. Annexe 1), organisés en deux parties :

1- un réseau d'expérimentation et de démonstration comportant :

- o « EXPE » comprend des expérimentations, en stations expérimentales ou sites ateliers : c'est un dispositif de recherche appliquée chargé de conduire des expérimentations de systèmes de culture économes en intrants ;
- o « FERME » est un réseau de démonstration et de référence composé de groupes d'exploitations : il s'agit d'un réseau d'exploitations agricoles de « production de références et de démonstration » engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires ;

- « DECI » est un dispositif de développement d'outils d'aide à la décision : il vise à mettre au point des outils d'aide à la décision, des règles de décision ou des modes de pilotage permettant la mise en œuvre de techniques et stratégies alternatives économes en intrants ;
- 2- un système d'information associé, comprenant :
- « BASE » sera la base de données dédiée à la collecte et la gestion des références expérimentales : base de données associée à un système d'information rassemblant les résultats des expérimentations et les données technico-économiques des fermes de démonstration ;
 - « GECO » sera un module de gestion et de partage de connaissances qui vise à mettre en commun l'ensemble des connaissances et à faciliter ainsi le déploiement de systèmes de production économes en produits phytosanitaires.

Cette fiche descriptive s'intéresse plus particulièrement au réseau FERME.

Organisme gestionnaire – Responsable

Le réseau FERME, tout comme le plan DEPHY Ecophyto, est piloté par le MAAPRAT.

Date de création

- 2010 : un dispositif de production de référence et de démonstration composé de 18 groupes d'exploitations a démarré dès 2010 lors de la phase « Test » ;
- 2011 : FERME 1 débute avec 1 200 agriculteurs et 114 ingénieurs réseaux ;
- 2012 : FERME 2 comprend plus de 2 000 agriculteurs et 184 ingénieurs réseau.

Motivations de la création

Le réseau FERME a pour but de constituer un dispositif de production de références et de démonstration composé de groupes d'exploitations sur la thématique de l'utilisation économe de produits phytosanitaires.

Objectifs

Le dispositif FERME est un ensemble de groupes d'exploitations (appelées également « groupes de fermes ») qui mettent en œuvre ou expérimentent des démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de systèmes de cultures aussi appelés « systèmes de culture économes » et sont accompagnées par un dispositif de conseil et de suivi. Ce réseau vise à :

- Favoriser la transformation des systèmes de culture vers des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires ;
- produire des références permettant d'évaluer leur faisabilité et leurs performances techniques, économiques, environnementales et sociales ;
- jouer un rôle de démonstration, de formation et d'information.

Les objectifs ont-ils évolué depuis la création ?

Non, les objectifs n'ont pas évolué. Le dispositif étant dans sa phase de démarrage.

Destinataires

Les destinataires de ce réseau sont l'ensemble des prescripteurs et décideurs techniques et règlementaires en matière de phytosanitaires ainsi que l'ensemble des acteurs de la recherche et du développement.

Autres usagers

Il est certainement trop tôt pour voir qui seront les autres usagers de ces données. D'ores et déjà la Recherche montre un intérêt certain pour les données qui seront acquises.

Gouvernance

Le dispositif FERME est suivi par plusieurs instances :

- une instance stratégique : le Comité de pilotage, présidé par le MAAPRAT et composé des organismes suivants : MEDDTL, APCA, ACTA, Coop de France, INRA, ONEMA, FNCIVAM, FNE, le président du comité d'expert Ecophyto et le chef de projet de la cellule d'animation nationale DEPHY Ecophyto. Il est chargé notamment de sélectionner les groupes de fermes et d'orienter les travaux de la cellule d'animation nationale ;
- le comité d'expertise scientifique et technique : présidé par l'INRA, qui a notamment pour fonction d'émettre des avis sur les dossiers des candidats au réseau FERME ;
- la Cellule d'Animation Nationale (CAN), hébergée par l'APCA, qui apporte notamment un appui méthodologique, scientifique et techniques aux ingénieurs réseau. Cette cellule constituée de 14 personnes, toutes à mi-temps, expertes des filières suivantes : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, arboriculture, production légumière, horticulture. Hors le chef de projet, le responsable EXPE et le chargé de gestion, les membres de la cellule d'animation nationale sont à mi-temps ;
- le Comité d'Appui Scientifique et technique (CAST), dont les rôles sont en cours de définition.

Financement - Modèle économique (Qui finance ? Combien ? Part d'autofinancement)

FERME, tout comme DEPHY Ecophyto, fonctionne avec l'appui financier de l'ONEMA.

Les ingénieurs réseau (cf. description au 2.1) doivent consacrer au moins 1 mi-temps à cette activité. La contribution financière apportée par le plan Ecophyto est de 75 % du coût de ce mi-temps. Les maîtres d'œuvre locaux employant les ingénieurs réseau doivent assurer le financement correspondant au 25 % restant.

2 La phase de recueil des données

2.1 Le mode de recueil

Description du dispositif et du protocole d'obtention des données

Le recueil des données est réalisé par l'ingénieur réseau qui se rend sur les exploitations. Le terme d'« ingénieur réseau » désigne la personne en charge du suivi d'un groupe de fermes constitué de 8 à 15 exploitations sur un même territoire géographique : une petite région, un département, voire un

ensemble plus vaste, sous réserve que leur suivi puisse être réalisé directement par l'ingénieur réseau lui-même. Les ingénieurs réseau sont en général des ingénieurs ou des techniciens mis à disposition par des structures appelées « maîtres d'œuvre locaux ». Ces structures peuvent être des coopératives, des PNR, des organismes de développement comme des chambres d'agriculture, des Civam, des Ceta, etc.

Le travail de l'ingénieur réseau ne doit pas se limiter à des visites exclusivement destinées à la collecte d'informations. Un travail d'échange technique entre l'exploitant agricole et l'ingénieur réseau doit permettre de créer et d'entretenir l'expertise nécessaire au dispositif. Les visites doivent être programmées et réalisées en fonction du système de culture et des contraintes liées au regroupement des données.

Le dispositif FERME comporte également des ingénieurs territoriaux qui sont notamment chargés d'assurer :

- l'accompagnement méthodologique des ingénieurs réseaux et fournir un appui pour la remontée de données de qualité, en complémentarité avec les travaux de la cellule d'animation nationale et dans un objectif de démultiplication de l'action de celle-ci sur l'ensemble du territoire ;
- le relais d'information auprès des animateurs régionaux du plan Ecophyto 2018.

Existe-t-il une convention entre les différentes parties ?

- Une convention INRA - APCA précise notamment les modalités de recueil, transfert et validation des données issues des réseaux FERME et EXPE ainsi que l'appui scientifique et technique de l'INRA pour le déploiement du réseau ;
- L'engagement des maîtres d'œuvre locaux, auxquels appartiennent les ingénieurs réseau, et les modalités de versement du cofinancement font l'objet d'une convention annuelle avec l'APCA. La durée de la convention s'étale de la signature de la convention début 2012 jusqu'au 31 décembre 2012. Le dispositif étant pluriannuel, cette convention a vocation à être prorogée. Par ailleurs, le dispositif FERME est pluriannuel et les groupes qui s'engagent, sous réserve en particulier de répondre aux différentes exigences précisées dans le document de présentation joint au dossier de candidature ont vocation à rester dans le dispositif au moins trois ans.
- Concernant les agriculteurs : lors de FERME 1, il leur a été demandé un engagement écrit et signé dès le dépôt du dossier de candidature par l'ingénieur réseau du groupe. Cet engagement n'a pas encore été signé pour FERME 2. Un courrier du Préfet de Région leur est remis à leur entrée dans le réseau afin de résumer l'objectif du dispositif et les points d'engagement « moral » entre les parties.

Les enquêteurs / collecteurs de données ont-ils reçu une formation au dispositif ?

Les compétences et les motivations de l'ingénieur réseau constituent un des principaux critères pour l'évaluation du dossier de candidature, qui est une candidature commune de l'ingénieur et de son groupe de fermes associées. Les ingénieurs réseau doivent consacrer au moins 1 mi-temps à cette activité.

Un accompagnement a été réalisé au démarrage du dispositif pour les ingénieurs réseaux par les experts filière, qui apportent également un appui méthodologique. Des séminaires nationaux seront par ailleurs organisés pour accompagner les ingénieurs réseau.

Quels sont les outils de collecte ? (Par ex. : trame commune / Logiciel / Questionnaire / Guide d'entretien)

Début 2012, il n'y a pas encore d'outil commun de collecte et l'élaboration de la base de données est en cours. Pour le moment cette base n'existe pas encore mais au sein de la CAN, à titre provisoire, un tableur a été construit sous EXCEL pour la saisie et l'enregistrement des données des données.

Les données de fonctionnement technique et économique de l'exploitation sont enregistrées au moyen de logiciels dont une liste indicative est fournie par le plan Ecophyto.

A terme, l'objectif est de pouvoir importer directement des données saisies par ailleurs au sein des exploitations, afin d'éviter une ressaisie de ces informations pour FERME.

Concernant les données qualitatives recueillies pour l'enregistrement des pratiques, les règles de décisions dans ces pratiques et les objectifs de l'agriculteur, elles sont recueillies dans un document Word.

Fréquence et pas de temps du recueil (Par ex. : année civile / comptable / par bande...)

Les données sont récoltées chaque année au cours de plusieurs visites qui doivent être programmées et réalisées en fonction du système de culture et des contraintes liées au regroupement des données. L'analyse du système de culture et l'enregistrement du parcellaire sont annuels. Le « point zéro » a constitué en une reconstitution des pratiques sur trois ans à l'échelle du système de culture.

2.2 L'échantillon observé

Quels sont les critères de constitution de l'échantillon observé ?

Au 1^{er} janvier 2012, le réseau FERME comprend environ 2100 agriculteurs. Six filières ont été identifiées pour le lancement du dispositif : systèmes de grandes cultures, de polyculture-élevage, de viticulture, d'arboriculture fruitière, de cultures légumières et d'horticulture.

Les groupes d'exploitations et l'ingénieur réseau sont choisis sur la base d'un dossier de candidature qui comprend une description du groupe d'exploitations et de l'ingénieur réseau candidat. Concernant le groupe de fermes, ces exploitations doivent être regroupées par groupe d'une dizaine, de 8 à 12 sur un même territoire géographique : une petite région, un département, voire un ensemble plus vaste, sous réserve que leur suivi soit réalisé directement par un seul ingénieur réseau.

Le projet doit préciser les motivations qui amènent ce groupe à présenter sa candidature dans le réseau. Il comprendra notamment les trois éléments suivants (cf. détails en Annexe 2) :

- Présentation des motivations qui ont amené le groupe à se constituer ;
- Détail des problématiques actuellement travaillées ou à travailler par le groupe ;
- Quelle est la cohérence territoriale du groupe ?

Ce dossier est envoyé sous format papier et électronique aux DRAAF/DAAF ou sous format PDF et par mail (dossier qui était à transmettre avant le 30 septembre 2011 pour le 2^{ème} appel d'offres).

Ces dossiers ont ensuite été soumis pour examen aux CROS (Comités régionaux d'orientation et de suivi, instances régionales de gouvernance du plan Ecophyto 2018) et au comité d'expertise technique des dossiers piloté par l'INRA. La sélection par le comité pilotage s'effectue ensuite sur la base de ces avis.

Les critères d'évaluation des dossiers sont les suivants :

- Critères d'éligibilité :
 - o homogénéité du groupe en termes d'orientation dominante de production (polyculture-élevage, grandes cultures, viticulture, productions légumières, arboriculture) ;
 - o absence de mutation profonde prévisible à court terme ;
 - o disponibilité d'une comptabilité dans les exploitations et possibilité d'accéder assez facilement à une connexion Internet.
- Critères prioritaires :
 - o pertinence de l'objectif affiché en matière de réduction de l'utilisation de pesticides ;
 - o adéquation entre les moyens mobilisés par chaque agriculteur et son objectif de réduction d'usage (notamment en termes d'IFT) ;
 - o compétences de l'ingénieur réseau.
- Autres critères qui sont pris en compte :
 - o volontariat et dynamisme des agriculteurs ;
 - o cohérence et dynamique du groupe ;
 - o complémentarité du groupe par rapport à ceux déjà présents dans le réseau afin de le compléter que ce soit en matière de filières, de localisation géographique ou en terme de stratégie adoptée pour la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - o présence dans le groupe d'exploitations développant et valorisant des techniques de bio-contrôle ;
 - o engagement d'une part significative des exploitations dans des systèmes de culture innovants et économes en phytosanitaires, lesquels seront approfondis par l'ingénieur réseau et les agriculteurs dans le cadre du projet du groupe.

Taille de l'échantillon observé

En 2011, suite à un premier appel à candidature, le réseau FERME comprenait 1 200 agriculteurs et 114 ingénieurs réseau.

Au 1^{er} janvier 2012, suite au 2^{ème} appel à candidature, le réseau comprend environ 2000 agriculteurs et 184 ingénieurs réseau. L'objectif est d'aller jusqu'à 3 000 fermes.

Couverture et répartition géographique

Le dispositif concerne l'ensemble des régions métropolitaines, la Corse et les DOM.

Représentativité quantitative par rapport à la population nationale

L'objectif du dispositif n'est pas la représentativité mais plutôt la recherche de fonctionnements innovants. Il est également difficile d'avoir une idée de la représentativité quantitative d'autant que les 2000 fermes du réseau peuvent n'engager qu'une partie de leur système de culture.

Représentativité qualitative par rapport à la population nationale

Les fermes du dispositif s'engagent à atteindre un IFT d'exploitation au minimum inférieur à 30% de l'IFT de référence régional.

Stabilité de l'échantillon

Le dispositif FERME est pluriannuel et les groupes qui s'engagent ont vocation à rester dans le dispositif au moins trois ans. Le dispositif est jeune mais l'objectif est de conserver un échantillon constant de fermes pour travailler sur l'analyse de leurs trajectoires.

2.3 Les données récoltées

Quelle est l'échelle d'observation ? (animal / parcelle / bande / atelier / exploitation / territoire...)

L'échelle d'observation est le système de culture, caractérisé par la nature des cultures et leur ordre de succession et par les itinéraires techniques de chaque culture. L'échelle d'observation parcellaire a été rajoutée afin d'approfondir l'analyse.

Il n'est pas obligatoire d'engager l'ensemble de l'exploitation dans le dispositif mais l'engagement doit concerner une part significative de l'atelier culture concerné. De même, des exploitations comprenant plusieurs ateliers culture (viticulture et grandes cultures par exemple) peuvent candidater pour participer à un groupe mais elles ne mobiliseront dans le cadre du réseau que les parcelles qui correspondent à l'atelier culture du groupe (de 5% à 100% selon les fermes).

Il est demandé de préciser dans le dossier de candidature la part de surfaces engagées dans le dispositif, ce qui permet un examen au cas par cas lors de la sélection des dossiers.

Quels sont les identifiants de l'individu (permettant son identification au sein du dispositif ou les interconnexions avec d'autres dispositifs ?)

Un identifiant propre au dispositif FERME a été créé. Il est appelé « numéro de système de culture ». Le numéro de pacage est parfois recueilli.

Quels sont les Thèmes abordés – Champs couverts ?

Les thèmes abordés sont les suivants (le détail des données collectées est en Annexe 3) :

- Caractéristiques de l'exploitation ;
- Système de culture ;
- Enregistrements des pratiques, des règles de décision dans les pratiques et des motivations du projet (objectif de réduction, leviers utilisé, etc.) ;
- Indicateurs d'usage des produits phytosanitaires et composants de leur établissement (IFT, utilisation de semences traitées, mobilisation de la confusion sexuelle...)

- Données environnementales (consommation de fuel, émission de GES, réalisation de diagnostic INDIGO) ;
- Données sociales : temps de travail.
- Résultats agronomiques du système de culture ;
- Résultats techniques du système de culture ;
- Résultats économiques du système de culture : calcul d'une marge semi-nette qui comprend des charges d'intrants (engrais, amendements, produits phytosanitaires, semences) ainsi que des charges de mécanisation, sous la forme du tarif d'entraide qui a pour objectif de chiffrer la valeur d'un service et pas seulement le prix de revient du matériel.

Les données collectées sont-elles précisément définies ? (Par ex. avec une annexe destinée aux enquêteurs)

Il existe une notice qui définit une partie des données à collecter.

Quel est le nombre total de données collectées, s'il est connu ou facile à obtenir ?

Pour chaque ferme, on estime à plusieurs milliers le nombre de données collectées, bien que cela varie fortement selon les systèmes de culture.

3 L'accès aux données

3.1 L'accès aux données collectées

Qui centralise les données collectées ? Sous quelle forme ?

Les données de chaque campagne culturale sont transmises à l'animateur territorial et à l'animation nationale. A terme, une base de données unique, aujourd'hui en cours de construction, doit permettre une centralisation nationale.

Cette base des données collectées fait-elle l'objet de systèmes de vérification d'erreur (de saisie, d'incohérence, de manques...) ?

L'ingénieur territorial vérifie et valide les données puis les envoie à l'expert filière qui, lui aussi, les vérifie puis les valide.

L'accès aux données collectées est-il possible ? Si oui, sous quelle(s) condition(s) ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Les modalités d'accès aux données sont en cours de définition à l'aide d'un groupe de juristes.

3.2 Le traitement des données

Les données brutes sont-elles traitées / analysées / agrégées ? Si oui, par qui ? (organismes gestionnaires, autres organismes)

Début 2012, aucun traitement des données n'a encore été réalisé principalement en raison de l'attente de la réalisation de l'étape appelée « Point 'zéro' » dans toutes les fermes de FERME 1 et de FERME 2. Ce « Point 'zéro' » a en revanche été réalisé sur les 18 fermes de la phase TEST.

Quels sont les critères privilégiés pour l'analyse des données ?

- L'évaluation des performances des systèmes de culture : l'objectif est d'évaluer les performances des résultats agronomiques, techniques, économiques, environnementaux et sociaux des systèmes de cultures économes. Pour caractériser à l'aide d'indicateurs les systèmes de culture identifiés en vue de les évaluer, leurs résultats sont estimés à partir de la description du système pratiqué et des résultats observés ;
- L'élaboration et l'actualisation des systèmes de culture-types : la description des différents systèmes de culture réels dans une région doit permettre à l'ingénieur territorial d'identifier les systèmes de culture types à partir d'un ensemble de systèmes de culture réels similaires du point de vue des ingénieurs réseau de la région. Il s'agira ainsi de réaliser, à l'échéance du projet de 3 ans, une typologie des systèmes de culture (ou bibliothèque de systèmes de culture types) accompagnée d'une clé de classification des systèmes de culture permettant d'identifier rapidement un système de culture dans les séries statistiques courantes. La définition de mots clés est également importante afin de faciliter des recherches automatiques et afin de pouvoir se raccrocher à des statistiques disponibles (interrogation de la base de données).
- Un dernier traitement est envisagé : la description des trajectoires de transformation des systèmes de culture : dans chaque exploitation, l'ingénieur réseau suit l'évolution du ou des systèmes de culture pratiqué(s) et étudié(s), en identifiant les étapes successives de transformation par lesquelles passe l'agriculteur. Il analyse notamment les difficultés rencontrées et la manière dont celles-ci ont été surmontées, puis il discute les raisons des écarts avec ce qui était prévu au départ. Pour appréhender les trajectoires de transformation des systèmes de culture, l'ingénieur réseau reconstitue régulièrement les étapes d'apprentissage par où sont passés les agriculteurs et l'ensemble du groupe, en mettant en œuvre des méthodes d'analyse historique réalisées avec l'ensemble du groupe. Cela impliquera de faire un point individuel annuellement et de le discuter en groupe. La réalisation de la synthèse des suivis des trajectoires de transformation par l'ingénieur réseau sera réalisée à l'échéance du projet de 3 ans.

Existe-t-il des indicateurs calculés à partir des données collectées qui seraient spécifiques au dispositif ?

L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) est l'indicateur le plus utilisé. Il permet d'évaluer la « pression phytosanitaire » exercée sur chaque parcelle. Des IFT de référence doivent permettre à l'ensemble des agriculteurs de positionner leur projet de système économe en produits phytosanitaires par rapport aux résultats courants pour une filière, dans un territoire donné, et de piloter l'amélioration de leurs pratiques sur la base d'un repère régional commun, quelle que soit la situation actuelle ou passée de chacun. En participant au sein du réseau FERME, les agriculteurs s'engagent à faire évoluer leurs pratiques et leur système de culture pour baisser l'IFT sur 3 ans.

L'IFT est exprimé en « nombre de doses homologuées par hectare » appliquées sur la parcelle pendant une campagne culturale. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire, ou encore par grandes catégories de produits (notamment herbicides, insecticides, fongicides). Pour chaque traitement réalisé sur la parcelle, l'IFT traitement est obtenu en divisant la dose réellement appliquée par hectare (DA) par la dose homologuée par hectare (DH) pour le produit considéré.

Sous quelles formes sont diffusées ces données traitées ?

Une campagne de suivi se termine par la remise à l'exploitant agricole des résultats des performances de ses systèmes de culture, laquelle constitue un moment d'échanges pour :

- caractériser les résultats de ces systèmes de culture dans le cadre des parcelles de l'exploitation et évaluer leurs performances agronomiques et techniques mais aussi environnementales, économiques, et sociales ;
- détecter des systèmes de culture innovants et performants mis au point par les agriculteurs ;
- identifier les trajectoires, les difficultés rencontrées dans la mise en place et les étapes à privilégier pour réussir de façon durable la réduction d'usage ;
- repérer les besoins de l'agriculteur en technique alternative, conseil, témoignage et accompagnement dans la construction des systèmes de culture et le changement vers des systèmes économes.

D'autres diffusions, nationales ou régionales sont prévues mais sous un mode qui reste à définir.

4 Evaluation et perspectives

4.1 Evaluation qualitative

Avantages - atouts

- Dispositif nouveau et porteur d'une dynamique ;
- Intérêt pour l'innovation et repérages de systèmes de cultures innovants ;
- Approche multi filières et multi acteurs.

Limites - Défauts – Points d'améliorations

- Lourdeur du dispositif et de sa gouvernance ;
- Problème de calage méthodologique ;
- Absence d'outils de collecte au démarrage ;
- Délai trop court pour le montage d'un réseau d'une telle ampleur.

Exclusivité-originalité ou Redondance-ressemblance éventuelles avec d'autres dispositifs

Concernant l'approche des systèmes de cultures et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, il n'existe pas d'autres dispositifs comparables de cette ampleur (2000 fermes).

Liens avec RICA – RA

Aucun lien n'est fait, ni avec le RICA, ni avec le Recensement Agricole.

Bilan / Révisions / Modifications du dispositif ?

Cliquez ici pour taper du texte.

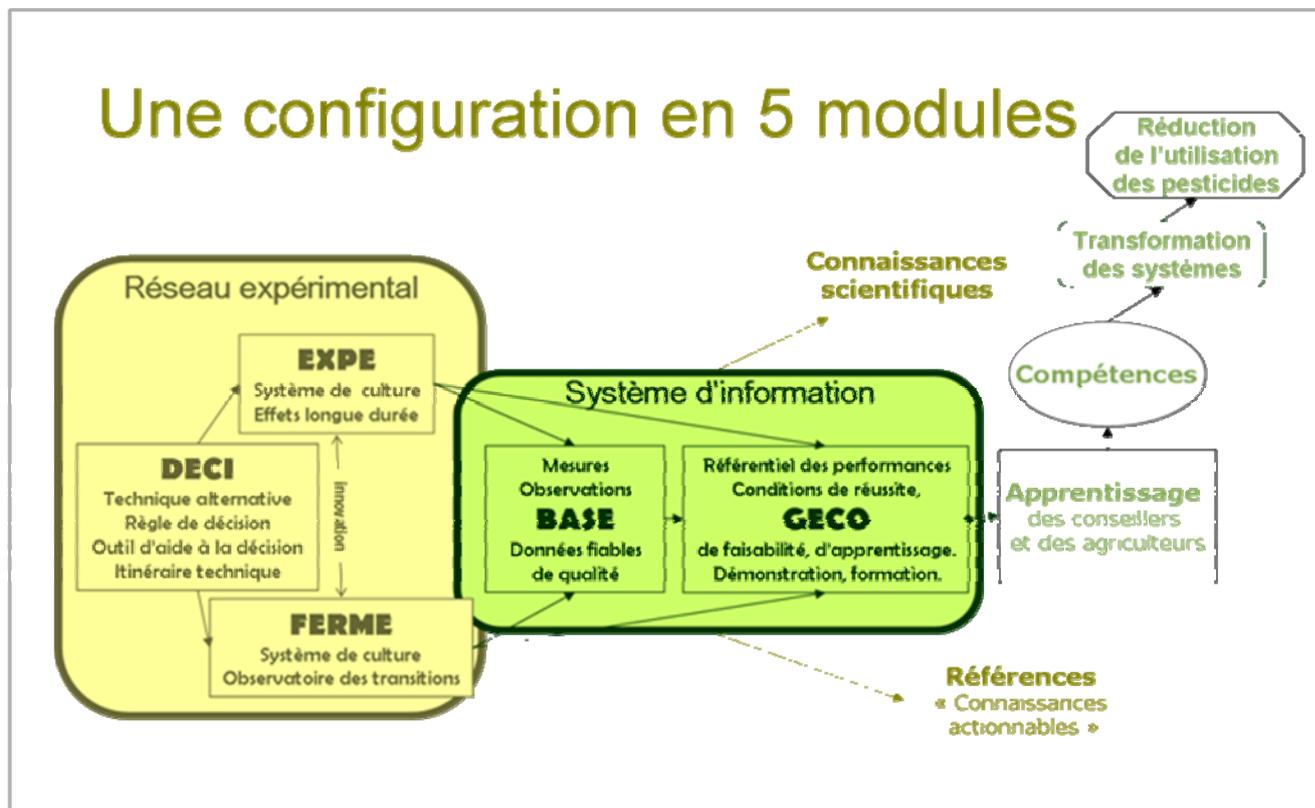
4.2 Besoins futurs et perspectives

Quels seraient les besoins futurs ?

- ***besoins sur le type de données récoltées, les nouveaux indicateurs envisagés ?***
- L'intégration du système d'exploitation permettrait de remettre le système de culture dans son contexte et d'aborder les performances de l'ensemble des ateliers de l'exploitation ;
- L'échelle parcellaire permettrait de consolider les résultats.

- ***besoins sur le dispositif de récolte de ces données ?***
- Besoins d'outils communs de collecte ;

Annexe 1 : DEPHY Ecophyto, une configuration en 5 modules :



Annexe 2 : Le dossier de candidature du dispositif FERME :

Sont attendus tous les éléments disponibles permettant de mieux situer le contexte du groupe : filières associées, commercialisation des produits (en particulier pour les groupes en viticulture ou fruits et légumes), les acteurs de conseil, etc. Chaque exploitation du groupe doit être décrite afin de pouvoir mettre en évidence la cohérence et la diversité du groupe. La présence d'une exploitation de lycée agricole est un plus par le lien qu'elle permet à la formation et à la diffusion des résultats. Les différents systèmes de culture de l'exploitation sont présentés rapidement et seul(s) le(s) système(s) de culture actuel(s) étudié(s) ou travaillé(s) est(sont) décrit(s) de façon détaillée par les caractéristiques de la conduite de chacune des cultures et éventuellement par la succession des cultures, avec une attention particulière aux moyens de lutte et de contrôle des adventives, des maladies, des insectes et des autres ravageurs. Le choix du ou des systèmes de cultures approfondis pour le réseau DEPHY doit être réalisé avec l'agriculteur.

Précisément, le dossier de candidature comprend les parties suivantes :

- Une fiche de synthèse
- (2 pages max) ;
- Le projet du groupe de fermes (2 pages max + 1 carte de situation) doit comporter les points suivants : Présentation des motivations qui ont amené le groupe à se constituer, Détail des problématiques actuellement travaillées ou à travailler par le groupe, Cohérence territoriale du groupe ;
- Une présentation du groupe de fermes (max 1 page générale + 2 pages par exploitation) ;
- Suivi des exploitations (1 page max) : cette partie précise les outils d'enregistrement disponibles au niveau des exploitations et de l'ingénieur réseau ;
- Actions de communication et de démonstrations (1 page max) : indique les opérations de communication et de démonstration envisagées en précisant notamment le public visé (autres agriculteurs, conseillers, pouvoirs publics...) ;
- Actions de formation envisagées (1 page max) ;
- Une lettre de motivation et le CV de l'ingénieur « réseau » candidat pour cette activité ;
- Une lettre présentant les motivations du maître d'œuvre local compte-tenu de sa stratégie ;
- Les lettres d'adhésion des exploitants signées selon un modèle prédéfini.

Annexe 3 : Les données collectées dans le cadre du réseau FERME :

- Caractéristiques de l'exploitation :

- Sol : principales caractéristiques (type de sol, % cailloux, analyse de terre) ;
- Contexte : environnement socio-économique, main d'œuvre (UTH, UMO), enjeux locaux, zonages ;
- de type zones vulnérables ou Natura 2000, aire d'alimentation de captage ou autres... ;
- SAU, répartition entre parcelles (zonage cartographique type RPG) ;
- Ateliers de production (végétal, animal) : assolement successifs de l'exploitation ;
- Engagement contractuel pour la production et existence de modalités relatives aux traitements phytosanitaires, de suivi, ... ;
- Cahier des charges suivi le cas échéant (produits sous signe de qualité, cahier des charges privé,...).

- Système de culture :

- Succession des cultures de production, destination des productions (filière) ;
- Cultures intermédiaires (non récoltées, donc hors cultures de production) ;
- Interventions culturales :
 - Travail du sol : date, type, matériel utilisé, débit de chantier (sans oublier les travaux du sol contribuant au contrôle physique des bio agresseurs, comme le désherbage mécanique)
 - Semis : date, origine, variété, densité, dose de semis, poids de mille grains, type de semences, traitement de semence (produit utilisé, dose, enrobage et pelliculage), coût de la semence
 - Fertilisation : date, type de fertilisants, quantité à l'hectare, provenance de la fumure organique, coût des fertilisants
 - Lutte et contrôle chimique et biologique des bio agresseurs (adventices, maladies, ravageurs) : produit commercial, date, stade cultural de la culture, dose de produit à l'hectare, proportion de la parcelle concernée, matériel utilisé, coût des produits utilisés

- Indicateurs d'usage des produits phytosanitaires et composants de leur établissement (IFT, utilisation de semences traitées, mobilisation de la confusion sexuelle...)

- Résultats agronomiques du système de culture :

- Etats phytosanitaires des cultures (tous bio agresseurs, y compris ceux du sol) ;
- Apparition éventuelle de bio agresseurs résistants à un pesticide, ou de contournement de résistance variétale.

- Résultats techniques du système de culture :

- Rendement obtenu par chacune des cultures
- Qualité de la récolte de chacune des cultures

- Résultats économiques du système de culture

- Charge opérationnelle de chaque culture, et du système de culture
- Marge brute de chaque culture, et du système de culture

Version du 27/02/2012

Note de présentation

PLAGE

PLate-forme d'Evaluation Agri-Environnementale

Le projet PLAGE, qui vise à créer une plate-forme d'évaluation agri-environnementale, est un des projets lauréats de l'appel à projet du CASDAR de 2007. Il réunit un ensemble d'organismes dont le noyau dur est issu d'un groupe de travail préexistant dans le cadre d'Agro-Transfert Ressources et Territoires qui est l'organisme chef de file du projet. Les autres partenaires techniques du projet sont l'INRA, les Chambres régionales d'Agriculture de Picardie, de Poitou-Charentes, de Bretagne, les chambres départementales de Seine et Marne, Charente-Maritime et de l'Aisne, l'Institut de l'Élevage, l'ITB, l'Institut LaSalle Beauvais, Agro-ParisTech, le CIRAD, l'ACTA, et deux bureaux d'étude : Envilys et Ambre Développement¹.

Partant du constat d'un foisonnement d'outils dans le domaine de l'évaluation environnementale, la finalité du projet est d'éclairer et valoriser cette diversité en créant une plate-forme internet dédiée à l'évaluation de la durabilité des pratiques agricoles et d'animer un réseau de compétences sur ce sujet. Cette plateforme s'adresse aux organismes de recherche et développement agricole, aux organismes professionnels et aux pouvoirs publics qu'ils soient concepteurs d'outils, ou seulement utilisateurs.

Ses objectifs sont de :

- Mettre à disposition des acteurs du monde agricole un ensemble d'indicateurs agri-environnementaux afin d'en faciliter l'usage mais aussi de proposer une aide aux utilisateurs pour le choix des indicateurs pertinents en fonction des problématiques et des données disponibles localement,
- Fédérer et mutualiser les efforts entrepris par les différentes régions et organismes de Recherche et Développement pour acquérir une expertise, concevoir des prototypes

¹ Le projet est coordonné par Marie-Béatrice GALAN, Ambre Développement et Caroline Surleau, Agro-Transfert Ressources et Territoires (<http://www.agro-transfert-rt.org>)

informatiques permettant de calculer les indicateurs, en assurer la maintenance technique et scientifique ainsi que la valorisation et la diffusion,

- Disposer de références qui permettront de consolider les indicateurs et les connaissances sur les impacts environnementaux de l'agriculture.

Débutée en janvier 2008, la première phase du projet, appelée PLAGÉ 1, a duré 18 mois dans le cadre du projet Casdar. Elle a consisté en la réalisation d'une étude de faisabilité de cette plateforme d'évaluation agri-environnementale. La deuxième phase, PLAGÉ 2, financée par l'ONEMA dans le cadre du plan ECOPHYTO 2018, est le passage à la phase opérationnelle dont les objectifs principaux sont la conception de la plateforme Internet et la définition de modalités d'animation et de pilotage du réseau de compétences. PLAGÉ 2 a débuté en janvier 2010 et doit se terminer en décembre 2012.

La réflexion des partenaires du projet s'est appuyée sur les 7 outils d'évaluation conçus par les partenaires du projet (INDIGO, DAEG, ARTHUR et MERLIN, Territ'eau, PERSYST, EGES). Chaque outil est composé de trois types de données : des données saisies par l'utilisateur, des données de références (déjà présentes dans l'outil) et des données issues des algorithmes de calcul des indicateurs. PLAGÉ s'intéresse particulièrement aux données de références. En effet, certains outils mobilisent souvent des bases de références identiques comme des listes de produits phytosanitaires, des tables de doses homologuées, des listes d'engrais et leurs compositions..., mais n'utilisent pas forcément les mêmes sources de données. Par exemple, les outils INDIGO, DAEG et MERLIN sont trois outils qui utilisent les teneurs en N, P et K d'effluents d'élevage. Mais, les valeurs utilisées dans ces trois outils sont différentes car ils se basent sur trois sources distinctes. Le projet de PLAGÉ vise ainsi à concevoir une base de données de référence commune aux différents outils référencés sur la plate-forme, afin de mutualiser le travail de recherche et de mise à jour de différentes données. Les partenaires ont bien avancé sur la réalisation d'une structure de base commune avec des déclinaisons régionales.

Enfin, la plate-forme PLAGÉ propose une aide aux choix d'outils à l'aide d'un arbre de décision. Après avoir répondu à plusieurs questions lui permettant de préciser ses besoins, l'utilisateur se voit proposer un ou plusieurs outils. Afin de l'aider dans son choix, une fiche descriptive de chaque outil proposé lui permet d'en savoir plus sur leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

Les prochaines étapes du projet sont :

- la finalisation du site WEB avec la mise en ligne de l'aide au choix ;
- la fin de la rédaction des fiches descriptives et l'insertion de témoignages d'utilisateurs ou autres documents d'information sur les outils référencés ;
- l'initialisation et la mise à disposition des partenaires de PLAGÉ de la version 1 de la base de données.

Version du 14-03-2012

Note de présentation

INOSYS

Les Chambres d'agriculture réalisent depuis longtemps des suivis technico-économiques au sein des différentes filières (élevage, grandes cultures, viticulture). Que ce soit dans le cadre de ROSACE Grandes cultures ou ROSACE Viticulture, ou de celui des Réseaux d'Élevage, le principe est identique, à savoir, un suivi d'exploitations pour une collecte d'informations, une modélisation du fonctionnement et la réalisation de cas-types.

Dans un contexte marqué par des problèmes de financement, des critiques sur la lourdeur et le coût de ces dispositifs et la faible visibilité des actions des Chambres d'agriculture en matière de production de références sur les systèmes d'exploitation, l'APCA a mené une réflexion pour repenser la stratégie des Chambres d'Agriculture en matière de dispositifs d'observation et de création de connaissances dans ce domaine. Cela s'est concrétisé par le projet «Références Systèmes» dont l'objectif principal a été de repositionner la stratégie des Chambres d'agriculture en matière de références systèmes dans le but d'optimiser leur conseil et de produire des études argumentées au service des élus, des agriculteurs et des collectivités territoriales. Les autres objectifs du projet ont été de :

- Conforter l'investissement des chambres dans ce domaine ;
- Harmoniser approches, méthodes et outils d'acquisition de références sur les systèmes d'exploitation agricole ;
- Respecter voire développer les partenariats avec les instituts techniques et les organismes de recherche ;
- Améliorer la lisibilité de l'action des chambres.

Le mandat de ce groupe projet «Références systèmes » était de proposer un schéma fédérateur qui valorise les initiatives de chacun, assure une meilleure synergie des dispositifs existants, sans remettre en cause, ni les partenariats antérieurs, ni la spécificité de chaque région.

Les conclusions de ce projet sont la constitution, dans chaque région, d'un observatoire régional des systèmes d'exploitation dans les territoires autour de trois composantes pour trois missions principales :

- une typologie des grands systèmes d'exploitation en cohérence avec le recensement Général de l'Agriculture, à réaliser tous les 5 ans, pour connaître la diversité des agricultures dans les territoires ;

- des repères technico-économiques sur les principaux systèmes pour valoriser les bases de données disponibles sur le terrain et situer les perspectives d'évolution ;
- des références systèmes appuyées sur des cas réels en fonction des besoins locaux, pour évaluer le fonctionnement des systèmes principaux ou porteurs d'avenir, selon les trois dimensions de la durabilité.

Pour assurer une bonne articulation entre les trois composantes de l'observatoire, les repères et références systèmes seront adossés à une typologie nationale des systèmes d'exploitations. Des approfondissements thématiques sur l'agriculture biologique, sur la maîtrise des phytosanitaires (Ecophyto) ou sur des systèmes innovants peuvent s'inscrire dans cette démarche pour favoriser la cohérence et la synergie entre les dispositifs. Le groupe projet propose un cadre commun pour l'ensemble du groupe, avec une méthodologie harmonisée concernant la typologie et les références systèmes et une valorisation des bases de données selon une méthodologie à approfondir ensemble.

Parmi les conditions de réussite de ce projet, le groupe projet a fait ressortir la nécessité d'une gouvernance mutualisée dans un cadre régional et d'une nouvelle dénomination. Pour cette dernière, le nom d'INOSYS a été retenu. Cette dénomination vise à amplifier la lisibilité de l'investissement du groupe des Chambres d'agriculture sur cet outil pour accompagner l'innovation dans une approche système.

INOSYS est constitué de différentes parties : viticulture, grandes cultures, élevages,... La partie Elevage d'INOSYS est constituée par les Réseaux d'Elevage, mené en partenariat avec l'Institut de l'Elevage. En grandes cultures et en vigne, il n'y a pour l'instant pas d'outil commun. C'est pourquoi, l'APCA a demandé à l'Institut de l'Elevage de réaliser une adaptation de DIAPASON, l'outil de collecte utilisé dans le cadre des Réseaux d'Elevage. Début 2012, l'outil vient d'être adapté pour les systèmes en grandes cultures et vient d'être mis à disposition de conseillers de terrains et d'animateurs régionaux pour commencer les saisies sur l'outil Diapason - volet Grandes Cultures.

Il ressort des premières références produites la nécessité d'harmoniser les approches en matière de typologie. C'est pourquoi, une réunion nationale associant DRAAF, Chambres d'agriculture et Instituts techniques est prévue pour fixer des critères communs de typologie aux différentes filières. Le RA 2010, qui paraîtra à l'automne 2011, servira à la réalisation courant mi-2012 d'une nouvelle typologie d'exploitations. Les étapes du projet sont les suivantes :

– 1ère phase : Construction à dire d'experts des typologies régionales. Début 2012, cette première étape d'ébauche de typologie est pratiquement terminée. Elle prévoit la réalisation dans chacune des régions d'une typologie des systèmes d'exploitation définie à dire d'experts et quantifiée à l'aide des données du Recensement Agricole (RA). Des partenariats ont été noués entre Chambres régionales et DRAAF pour avoir accès aux données du RA. Les Chambres travaillent avec les instituts techniques d'élevage pour converger vers une même typologie sur les exploitations d'élevage ;

– 2e phase : Les typologies régionales sont confrontées à la base de données du Recensement agricole puis ajustées et quantifiées. Début 2012, cette seconde phase est en cours ;

– 3e phase : Valorisation des résultats et diffusion.

La question d'une organisation basée sur le partenariat Chambres-Instituts techniques pourrait être envisagée pour toutes les filières et pas seulement en élevage où elle est déjà effective. Dans tous les cas, les Instituts techniques seront associés au travail de typologie, qui pourra constituer un premier pas avant un suivi en commun des fermes. Début 2012, des contacts existent avec l'Institut de l'Elevage, l'ITAVI, l'IFIP et Arvalis.